Actes du cinquième colloque OLF-STQ de terminologie

Terminologie et communication

Office de la langue française
Société des traducteurs du Québec

Montréal
du 13 au 15 février 1984

Québec

Actes du cinquième colloque OLF-STQ de terminologie

Terminologie et communication

© Gouvernement du Québec, 1986
Dépôt légal – 1er trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-12950-4

Actes du cinquième colloque OLF-STQ de terminologie

Terminologie et communication

Office de la langue française
Société des traducteurs du Québec

Montréal
du 13 au 15 février 1984

Québec

Comité d'organisation du colloque

Société des traducteurs du Québec

Catherine Bowman
Domtar inc.

Robert Dubuc
Radio-Canada

Jean-François Joly
Ordre des comptables agréés du Québec

Nada Kerpan
Bell Canada

Office de la langue française

Louis-Jean Rousseau
Chef du Service des travaux terminologiques

avec la collaboration de

Jean-Claude Gaumond
Chef du Service des linguistes-conseils

Rédaction

Louis-Jean Rousseau

Les résumés des discussions tenues au cours du colloque ont été établies par

Michèle Cossette
Lise Lebel-Harou
Julie Desgagné
Noëlle Guilloton
Aline Manson-Daoust

Nous tenons à remercier M^mes^ Michèle Cossette, Lise Lebel-Harou, Julie Desgagné, Noëlle Guilloton et Aline Manson-Daoust qui ont bien voulu accepter d'établir les résumés des discussions.

Louis-Jean Rousseau
Chef du Service des travaux terminologiques - Office de la langue française

Introduction

"Terminologie et communication" : c'est le thème qui a été choisi pour le cinquième colloque de terminologie organisé par l'Office de la langue française et la Société des traducteurs du Québec.

Ce colloque s'est tenu à Montréal du 13 au 15 février 1984 et a rassemblé près de trois cents personnes appartenant au monde de la terminologie, de la traduction, de la rédaction, de la publicité et des communications.

Instrument privilégié de communication, la terminologie occupe une place importante non seulement dans la vie professionnelle, mais dans la vie quotidienne de tous et chacun. C'est dans cette perspective que le colloque "Terminologie et communication" a été conçu afin de permettre aux participants de réfléchir sur la nature communicative de la terminologie, sur l'efficacité de la communication par la terminologie et sur les moyens de diffusion de la terminologie. Les participants ont tenu également des discussions de nature prospective sur l'aménagement de la terminologie au Québec.

On trouvera dans la présente publication les exposés présentés au colloque de même que le résumé des discussions et des interventions des participants.

Programme

13 février 1984

18 h - ACCUEIL ET INSCRIPTION

19 h 45 - OUVERTURE DU COLLOQUE

- Président de séance : Jean-François Joly, président de la Société des traducteurs du Québec

ALLOCUTION D'OUVERTURE

- Claude Aubin, président de l'Office de la langue française

- Christiane Barette, vice-présidente de la Section des terminologues, Société des traducteurs du Québec

20 h - CONFÉRENCE INAUGURALE

- Langage et communication
  Pierre Bourgault, Département des communications, Université du Québec à Montréal

20 h 45 - DÉBAT

14 février 1984

Matinée

PERSPECTIVES

- Président de séance : Louis-Jean Rousseau
  Chef des travaux terminologiques
  Office de la langue française

9 h
- TERMINOLOGIE ET EFFICACITÉ DE LA COMMUNICATION
- Rostislav Kocourek
  Département de français
  Université Dalhousie

9 h 30
- LE FOISONNEMENT TERMINOLOGIQUE AUX ÉTATS-UNIS
- Boyd Davis
  Department of English
  University of North Carolina

10 h
- DÉBAT

11 h
- LES MODES DE CIRCULATION DE LA TERMINOLOGIE
- Suzanne Bougie-Lauzon
  Coordonnatrice du Comité interentreprises
  de terminologie du transport routier

11 h 30
- DÉBAT

14 février 1984

Après-midi

RÉALITÉS

- Présidente de séance : Nada Kerpan
  Directrice de la Terminologie et de
  la Documentation
  Bell Canada

14 h
- LA DIFFUSION DE LA TERMINOLOGIE PAR LES MÉDIAS
- Diane Dontigny
  Magazine Québec Science

14 h 20 - TERMINOLOGIE ET CONSOMMATION DE MASSE

- DÉBAT

14 h 40
- L'ÉVOLUTION DE LA TERMINOLOGIE EN PUBLICITÉ : LIBERTÉ, ORIGINALITÉ, CRÉATIVITÉ
- Gilles Tremblay
  Directeur général
  La Langagerie inc.

15 h 30
- LA DIFFUSION DE LA TERMINOLOGIE PAR LES DOCUMENTS DE L'ENTREPRISE
- Pierre Gagnon
  Administrateur
  Programme de francisation et Service de traduction
  Westinghouse ltée

15 h 50 - FRANCISATION DE L'INFORMATIQUE
- Patricia Labrie
Responsable de la planification pour
la section française des produits
IBM

16 h 10 - DÉBAT

15 février 1984

Matinée

MOYENS ET SOLUTIONS

- Président de séance : Claire Chénard-Nantel
Canadien Pacifique

9 h - LA DIFFUSION DE LA TERMINOLOGIE PAR LES TEXTES NORMATIFS
- Antoni Dandonneau
Conseiller en rédaction juridique
Commission des valeurs mobilières
Gouvernement du Québec

9 h 20 - INTÉGRATION DES LANGUES DE SPÉCIALITÉ DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- Richard Côté et Reynald Binette
École québécoise du meuble et du bois ouvré

9 h 40 - RÔLE DES PRODUCTEURS DE DOCUMENTATION
- Hélène Laganière
Linguiste
Office de la langue française

10 h 30 - RÔLE DES PUBLICATIONS TERMINOLOGIQUES
- Charles Dupont
Terminologue principal
Air Canada

10 h 50 - CONDITIONS D'EFFICACITÉ DES BANQUES DE TERMINOLOGIE
- Benoît Thouin
Coordonnateur des programmes
"informatique et gestion"
Faculté d'administration
Université d'Ottawa

11 h 10 - DÉBAT

15 février 1984

Après-midi

PROSPECTIVE

- Président de séance : John Reighard
Directeur, Linguistique et Philologie
Université de Montréal

14 h - ESSAI DE PROSPECTIVE SUR L'AMÉNAGEMENT TERMINOLOGIQUE DU QUÉBEC
- Pierre Laporte, directeur
Recherche et Évaluation
Office de la langue française

- Robert Dubuc
  Chef du Service de linguistique
  et de traduction
  Radio-Canada (Montréal)

- Raymond Frenette
  Président
  Frenette, Boulanger & Associés, s.c.c.

- Jean Marguerat
  Directeur
  Test ltée

15 h 15 - DÉBAT

15 h 45 - EXPOSÉ-SYNTHÈSE
- Jean Delisle
  Professeur
  École de traducteurs et d'interprètes
  Université d'Ottawa

16 h - ALLOCUTIONS DE CLÔTURE

- Catherine Bowman, membre du comité
  organisateur du colloque
  Société des traducteurs du Québec

- Tina Célestin
  Chef du Service des consultations
  Office de la langue française

Séance d'ouverture

Allocution d'ouverture

Jean-François Joly
Président
Société des traducteurs du Québec

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité organisateur je vous remercie d'avoir répondu en si grand nombre à notre invitation de venir consacrer cette soirée et les deux journées qui viennent à une réflexion collective sur le thème "Terminologie et communication".

Nous entamons ce soir le cinquième colloque organisé conjointement par l'Office de la langue française et la Société des traducteurs du Québec par les bons soins de sa section des terminologues (que nous avons coutume d'appeler la Secter).

Les premiers colloques avaient notamment pour but de donner aux terminologues et dirigeants de l'O.L.F. et aux terminologues, traducteurs et gestionnaires linguistiques des entreprises et des organismes public et parapublics

l'occasion de se rencontrer et de dialoguer. Ces rencontres ont certainement contribué à permettre aux divers acteurs de la scène terminologique de passer du stade de la méfiance à celui de la tolérance pour finalement atteindre à une réelle compréhension mutuelle. Je crois que c'est en partie parce que cette étape essentielle était franchie, parce que l'on était confiant que l'on parviendrait toujours à se comprendre que l'on a pu envisager de donner au cinquième colloque OLF/STQ une ampleur sans précédent en l'ouvrant à tous ceux que les questions de terminologie intéressent.

Bien sûr, passer de rencontres presque privées de moins de cent personnes à un colloque où se retrouvent ce soir près de 300 participants, cela crée des difficultés nouvelles -- et beaucoup de travail. Tous les membres du Comité organisateur en ont eu leur part, qu'il s'agisse de Kathy Bowman, de Robert Dubuc ou de moi-même. Mais, dans la distribution des parts, certaines assiettes ont été plus pleines que d'autres, celle de Louis-Jean Rousseau, de l'Office de la langue française, qui a le tour d'abattre de la grosse besogne sans n'en jamais laisser rien paraître, et du côté de la STQ, celle de Nada Kerpan qui au fur et à mesure que le temps avançait s'est mise à porter de plus en plus le poids du colloque sur les épaules.

Je tiens à mentionner la contribution exceptionnelle du service linguistique de Bell Canada qui, en plus de nous donner la ressource naturelle qu'est Nada Kerpan a assuré le secrétariat du Colloque. M^me^ Lynn Maloney, à qui beaucoup d'entre vous ont parlé, M^me^ Roberte

Cadieux-Benoît et bien d'autres méritent nos plus vifs remerciements, comme d'ailleurs tous ceux qui à Montréal et à Québec n'ont pas compté leurs efforts pour faire de ce colloque le succès que nous espérons.

Le succès de ce colloque, il dépend de nous tous, des conférenciers et des animateurs bien sûr, mais aussi de la contribution de chacun aux débats. Colloque, cela devrait vouloir dire en latin "parler ensemble", alors les organisateurs comptent sur vous pour parler... peut-être pas tous ensemble quand même.

"Terminologie et communication", en fait ce thème est double et pose deux ordres de questions : 1) Comment l'effort terminologique s'insère-t-il ou devrait-il s'insérer dans le processus général de la communication? 2) Comment les résultats des travaux terminologiques sont-ils communiqués actuellement et comment devraient-ils l'être pour atteindre le maximum d'efficacité?

Avec ce deuxième sous-thème du colloque, celui de la communication de la terminologie, nous pourrons certainement satisfaire le goût du concret qui s'est manifesté lors des quatre colloques précédents. Avec le premier sous-thème, celui de la place de la terminologie dans la communication, nous nous posons une question fondamentale puisqu'elle a trait à la justification même de l'activité terminologique. Bien sûr chacun de nous a déjà dû, consciemment ou non, y répondre d'une façon, mais il est bon d'oublier parfois les péripéties de l'action pour en redécouvrir les principes.

Allocution d'ouverture

Claude Aubin
Président
Office de la langue française

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, en tout premier lieu, de vous souhaiter la bienvenue à ce cinquième colloque de terminologie organisé conjointement par la Société des traducteurs du Québec et par l'Office de la langue française.

Le grand nombre de participants réunis ici ce soir démontre l'importance et l'intérêt du thème choisi par le comité d'organisation de ce colloque. La terminologie et la communication sont en effet deux sujets d'une grande actualité.

Si 1983 fut l'année des communications, 1984 pourrait bien être celle de la terminologie, puisque au Québec de nombreuses entreprises et organismes sont engagés dans le processus de francisation dont une des composantes principales est la terminologie.

Le processus d'aménagement linguistique du Québec consiste en un vaste plan d'aménagement des communications et la terminologie, instrument privilégié de communication, est à la base de ce projet que nous édifions collectivement et qui est au centre des préoccupations de l'Office de la langue française.

À l'Office de la langue française, il nous tient à coeur de réaliser l'aménagement linguistique du Québec en étroite collaboration avec tous les intervenants et notre association pour ce colloque avec la Société des traducteurs du Québec, qui regroupe une bonne partie des artisans de la francisation, est une manifestation de l'état d'esprit avec lequel nous voulons nous acquitter de la mission qui nous a été confiée.

S'agissant de terminologie, des efforts considérables ont été consentis par la société québécoise pour la mise au point et la diffusion de la terminologie française. Le Québec dispose aujourd'hui de ressources terminologiques importantes. Mais ce travail, si important soit-il, ne constitue qu'une première étape, nécessaire, mais insuffisante pour faire du français la langue d'usage au Québec.

La seconde étape consistera à s'assurer que cette terminologie soit diffusée et passe dans l'usage quotidien. Et c'est ici que nous rejoignons le thème du colloque, c'est-à-dire les rapports entre la terminologie et la communication. La question de l'heure est celle de l'implantation de la terminologie. Si nous savons le "quoi" et le "pourquoi", nous ne faisons que commencer à

connaître le "comment" et c'est une question qui fait l'objet de travaux importants à l'Office de la langue française en ce moment.

Cette même question pourra également trouver des esquisses de solutions dans les exposés qui seront présentés et dans les discussions qui interviendront au cours de ce colloque qui réunit des personnes directement associées et intéressées à ces questions.

Au nom de l'Office de la langue française, je vous remercie d'avoir accepté notre invitation et je souhaite avec vous que ce colloque soit des plus enrichissants et des plus fructueux.

Allocution d'ouverture

Christiane Barette
Vice-présidente
Section des terminologues
Société des traducteurs du Québec

Mesdames, Messieurs,

Le thème du cinquième colloque STQ-OLF a un caractère plus global que ceux des colloques précédents. D'abord, parce qu'au moment où l'idée de ce colloque commença à germer dans la tête des organisateurs, nous étions en pleine année de la communication. Ensuite, parce que jusqu'à ce jour, en effet, nos discussions avaient porté sur des questions qui étaient plus précisément tournées vers les linguistes.

Cette fois, il s'agit de déborder des cadres de la linguistique, de s'ouvrir à l'extérieur et d'observer. Qu'arrive-t-il aux mots que l'on crée? Comment la terminologie circule-t-elle?

Le colloque nous fournit une excellente occasion de réfléchir ensemble sur les moyens de diffusion les plus efficaces. Nos expériences diverses nous enrichiront mutuellement. Nous savons tous manier savamment la langue, créer le "produit linguistique", mais savons-nous si le "client" est satisfait?

Par le choix de ce thème, par le choix des participants, nous tenterons, au cours de ces trois jours, de disséquer le processus de circulation des mots pour mieux comprendre où nous devons concentrer nos efforts.

La SECTER est particulièrement intéressée par ce thème puisqu'il se penche sur l'aboutissement, sur le résultat du travail du terminologue. Elle vient également y puiser les éléments nécessaires à la définition de son rôle pour les prochaines années, puisque ses membres vivent quotidiennement les réalités du contexte nord-américain où beaucoup de nouvelles technologies qui jalonnent son évolution naissent en anglais.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que l'importance de cette question et que le prestige des conférenciers suffisent pour que les découvertes et conclusions auxquelles nous parviendrons d'ici la fin du colloque ne soient pas que des voeux pieux, mais se concrétisent pour que nous puissions citer sans remords M. Boileau qui prétend depuis fort longtemps que "ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément".

Conférence inaugurale

Pierre Bourgault
Professeur
Département des communications
Université du Québec à Montréal

Mes chers amis,

On vient de vous raconter des choses en termes très élégants mais, en fait, quand on m'a demandé de quoi j'allais parler, j'ai dit tout simplement : "Je parlerai bien de ce dont je veux parler." N'étant évidemment pas terminologue, ni linguiste, ni traducteur, et sachant très bien, d'autre part, que vous alliez faire une indigestion de ces questions pendant les deux prochains jours, j'ai plutôt voulu essayer de parler de communication dans son sens le plus large, et de voir où en sont les difficultés et comment on peut les résoudre.

Ce qui m'étonne le plus, quand je nous regarde, nous les êtres humains, c'est cette rage incroyable de communiquer. Et je parle d'une véritable rage. Quand je

pense, par exemple, que, depuis des milliers d'années, nous tentons d'entrer en communication par tous les moyens avec des dieux qui ne nous répondent jamais. Et pourtant, nous continuons de tenter l'expérience. Bien sûr, on vous dira que les dieux nous répondent par des signes qui leur sont propres, mais il est certain que nous ne parlons pas la même langue. Et puis, devenant un peu moins religieux, nous avons entrepris une autre communication avec des gens qui ne nous répondent jamais, les extra-terrestres. Et même s'ils ne nous répondent pas, nous continuons malgré tout à vouloir entrer en communication avec eux. Et pendant ce temps, vous connaissez, aussi bien que moi, l'ignorance que nous avons de notre voisin ou notre voisine, et les difficultés que nous avons à communiquer avec quelqu'un qui pourrait peut-être nous répondre. Quand je pense à cette rage de communiquer, évidemment, je pense aussi aux modes actuelles qui viennent presque toutes de Californie, qui durent à peu près trois mois, que nous avons toutes essayées à l'UQAM et qu'on appelle généralement des thérapies de groupe. Il faut communiquer à tout prix. Et combien d'étudiants et d'étudiantes j'ai vu traumatisés littéralement par cette rage de communiquer quand les profs devant eux, devant elles, leur disent : "Touchez-vous." On n'a pas nécessairement envie de se toucher. "Parlez-vous." On n'a pas nécessairement envie de se parler. Et pourtant cette rage, elle paraît innée. Il semble que nous allons tout faire, y compris les pires folies, pour essayer d'entrer en contact avec des gens qui souvent voudraient bien nous éviter. Est-ce qu'il est si nécessaire que cela de communiquer? J'aurais envie de dire non. On veut tellement nous forcer à le faire aujourd'hui que je vais dire non. Il me semble qu'il n'est pas nécessaire

de communiquer très souvent dans la vie d'une personne, et il me semble que, si nous n'arrivions à communiquer que l'essentiel, nous nous tairions plus souvent qu'autrement. Mais cette rage de communiquer nous fait privilégier l'accessoire plutôt que l'essentiel, la plupart du temps et, quand nous nous imaginons que nous ne communiquons pas, c'est bien parce que nous n'arrivons pas à communiquer l'essentiel.

Cela dit, il faut bien à la limite se parler; il faut bien entrer en communication avec des personnes, si nous voulons survivre. Là nous rencontrons toutes sortes de difficultés qui sont de la nature même des choses ou qui sont de notre propre nature.

Le plus grand obstacle à la communication, me semble-t-il, - on l'oublie trop souvent - c'est de n'avoir rien à dire. Mais, vous savez, nous parlons beaucoup de liberté d'expression : maintenant, tout le monde doit pouvoir s'exprimer, tout le monde doit pouvoir raconter son vécu et, mon dieu, qu'il y a de ces vécus ennuyeux à mourir! Et c'est au nom de la liberté d'expression que des milliers de gens vont vouloir se faire applaudir en public ou en famille avec des discours parfaitement insignifiants qu'ils nous imposent en nous disant : "Je m'exprime." Le drame de n'avoir rien à dire! Ce n'est pourtant pas dans un cours de communication orale, ce n'est pas dans un cours de communication comme tel et ce n'est pas dans un cours de journalisme non plus qu'on peut apprendre à dire quelque chose, qu'on peut réussir à avoir quelque chose à dire. Et c'est la première difficulté. On peut très bien dire

l'insignifiance, nous en resterons toujours à la surface des choses; il n'y aura pas de communication possible et surtout il n'y aura pas de compréhension ni de conséquence possibles.

Une autre des grandes difficultés de la communication c'est le sentiment qui nous fait consciemment ou inconsciemment nous retenir devant la communication nécessaire. On parle souvent du fossé des générations entre les parents et les enfants, les adolescents, les adolescentes, surtout. Bien sûr, on accuse toujours les plus vieux, les plus vieilles, les parents de ne pas entrer en communication avec leurs enfants. Vous le savez aussi bien que moi, il y en a qui ont tout essayé pour entrer en communication avec certains adolescents ou adolescentes alors que ceux-ci se retirent de la communication et délibérément l'empêchent pour se retrancher dans un monde qui leur appartient et pour pouvoir par la suite mieux accuser les autres de ne pas être compris. Mais cela ne vaut pas que pour les adolescents et les adolescentes. Combien de fois nous refusons-nous, nous-mêmes, à la communication? C'est souvent parce que ce qu'on nous offre n'est pas intéressant ou alors que ce qu'on nous offre est futile ou n'est pas intéressant à tel ou tel moment de notre vie! Et c'est évidemment un empêchement à la communication et cela crée toutes sortes de frustrations chez ceux et celles qui essaient d'entrer en communication et qui n'arrivent pas à le faire.

Il y a, bien sûr, dans les difficultés de la communication toutes les interférences possibles entre communicateur, communicatrice, entre l'émetteur, l'émettrice et le récepteur, la réceptrice. Ces interférences, vous les connaissez aussi bien que moi, elles sont de tous ordres. Je suppose que, si je parlais pendant quatre heures ici ce soir, au bout de trois heures, il y aurait au moins la moitié de la salle qui dormirait et cela ferait une interférence. Il faudrait que je trouve le moyen de vous réveiller. Ces interférences, la plupart du temps, on ne peut pas les empêcher. La plupart du temps, elles ne relèvent pas de nos responsabilités; mais elles sont là, elles interviennent et mutilent la communication ou l'empêchent totalement.

À ces difficultés s'en ajoute une autre que vous connaissez bien : ce sont les jargons. Vous en avez un! Il est évident que, si vous vous en servez dans le Journal de Montréal, la communication sera coupée. Il y a les jargons des scientifiques, des spécialistes et même de ceux et celles qui se spécialisent en communication. Certains jargons sont, à mon sens, acceptables parce qu'ils se définissent comme tels et qu'ils se veulent communication fermée. Je pense aux jargons des jeunes, par exemple, qui s'inventent des mots, qui s'inventent des expressions justement pour que nous ne les comprenions pas. Je pense au jargon de différents milieux; si vous écoutez parler des détenus, des ex-détenus, vous entendrez, à tout bout de champ, un mot ou une expression que vous ne comprenez pas et c'est volontairement que ces mots-là seront employés pour créer une fraternité. Tous les milieux, à la limite, ont une

sorte de jargon, mais nous devrions prendre conscience que le nôtre empêche la communication plus que n'importe quelle autre interférence. Nous ne pensons pas assez à ceux et à celles à qui nous parlons. Nous jargonnons dans une langue qui leur est incompréhensible et nous nous étonnons qu'ils ne nous écoutent plus et ne nous comprennent plus. Et quand on fait métier de communicateur et de communicatrice, comme nous tous, cela me semble tout à fait inacceptable.

Dans les difficultés de la communication, il y a, bien sûr, les imperfections de l'instrument de communication lui-même. Que ce soit en communication orale, par l'écrit, par la musique, par la sculpture, par la peinture, nous communiquons de façon imparfaite. Nous ne possédons toujours qu'un instrument imparfait. Cette imperfection ne doit pas fournir un alibi à la négligence. Si un certain manque de rigueur me semble pardonnable et excusable dans le cas de ceux et de celles qui ne font pas profession de communiquer, il me semble impardonnable et inexcusable de la part de ceux et celles qui font profession de communiquer. C'est un problème majeur chez les journalistes, chez les hommes et les femmes politiques, chez les professeurs, chez les avocats, les avocates, dans toute cette tribu de soi-disant communicateurs et communicatrices qui se font fort de ne jamais maîtriser l'instrument dont ils se servent. Et c'est souvent un drame au Québec. On l'a exprimé d'une façon un peu caricaturale autrefois quand on disait : "Maintenant, nous allons franciser le Québec et, quand les Anglais parleront français, bien sûr, nous ne comprendrons plus ce qu'ils disent parce qu'ils parlent français justement." L'imperfection de

l'instrument est un empêchement à la communication et nous refusons trop souvent de le perfectionner. J'entends, je ne sais plus trop combien, des centaines de milliers de jeunes, qui grattent des guitares en voulant s'exprimer et qui nous cassent les oreilles, rue Saint-Denis, en refusant d'apprendre la musique. Ne connaissant pas le langage musical et ne le maîtrisant pas, ils font un certain tapage, sans jamais avoir rien à dire et surtout sans jamais savoir comment le dire.

Un problème relativement nouveau dans les difficultés que nous avons à communiquer, c'est ce que j'appellerais la surcharge de l'information et l'indigestion qui s'ensuit. Nous recevons maintenant, chaque jour, chacun et chacune d'entre nous, littéralement des milliards d'informations qui nous viennent du monde entier. Lorsque nous atteignons un certain seuil, nous décrochons; nous ne voulons plus communiquer; nous ne voulons plus recevoir de messages, parce que nous ne sommes plus capables de les digérer. Autrefois, nous habitions un village, une petite ville. Si le voisin battait sa femme, on le savait facilement; on pouvait s'intéresser au problème et peut-être le régler. Aujourd'hui, - et imaginez les jeunes qui sont encore pris dans cette situation beaucoup plus que nous, - un gars ou une fille de quinze, seize ou dix-sept ans apprend qu'il y a famine au Sahel, révolution au Salvador, conquête de l'Afghanistan, bombes à Beyrouth... il est littéralement bombardé par des informations de ce genre plusieurs centaines de fois par jour. Se sentant complètement impuissant à changer quelque chose dans ces situations, il décroche; il refuse

la communication et, surtout, c'est le refus d'accumuler davantage d'informations. Or, avec les ordinateurs, avec les nouvelles machines qu'on nous met entre les mains, nous allons accroître considérablement la quantité des informations que nous allons recevoir ou que nous pourrions recevoir si nous en avions l'intention. Il va falloir trouver le moyen de faire des choix sans pour autant sacrifier l'essentiel, et cela n'est pas fait, parce que la réflexion là-dessus ne se fait pas. On se réjouit de pouvoir communiquer avec trois ou quatre banques de données dans le monde. On ne se rend pas compte que toutes ces données, nous ne pourrons pas les traiter adéquatement parce que trop indigestes. Ajoutons à cela que les informations que nous recevons sont de plus en plus invérifiables. Je reviens à ce bonhomme qui battait sa femme près de chez moi. C'est relativement facile de vérifier si c'est vrai ou faux, mais que se passe-t-il vraiment au Nicaragua? Comment peut-on savoir? Que se passe-t-il vraiment en Afrique du Sud? Comment peut-on le savoir? Il y a combien de bombes atomiques dans le monde? Comment le savoir et à qui nous fier sans être allés nous-mêmes sur les lieux, sans avoir vérifié nous-mêmes tous les chiffres auprès des personnes compétentes? L'un des plus importants freins à la communication est en train de se réaliser sous nos yeux sans que nous y réfléchissions pour la peine : c'est la surcharge de l'information et l'impossibilité de la vérifier.

Et pourtant, nous avons quand même la rage de communiquer. Il doit y avoir des façons de le faire qui permettent d'arriver à un résultat. D'abord, il y a le silence. Ça marche beaucoup mieux, en général, que les

beaux discours. Moi, j'ai eu ce problème-là dans ma vie de façon très, très intime. Habitué à faire des discours et à monologuer, je me retrouvais devant dix mille personnes avec un plaisir évident et sans trop de difficulté. Mais j'avais évidemment développé une déformation professionnelle : à deux, je n'arrivais plus à me taire, l'autre s'en allait. Il m'a fallu réapprendre le silence et je ne réussis pas encore tout à fait, mais je réussis de temps en temps à me taire. On s'imagine que le silence ne charrie pas d'informations. Il en charrie et de considérables; mais, surtout, il nous permet d'emmagasiner celles des autres.

Si, par ailleurs, nous voulons avoir une communication ouverte, il me semble évident que nous devons utiliser un langage complexe et capable d'abstraction. La musique disco est un langage simpliste et incapable d'abstraction comme le joual et comme l'esquimau : ce sont des langages utiles en certaines circonstances mais incomplets et surtout incapables de permettre à la pensée de s'exprimer. Nous avons, je dirais, la chance d'appartenir à une langue complexe et capable d'abstraction, et c'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre que certains et certaines parmi nous refusent encore systématiquement de s'en servir. C'est comme le boucher qui voudrait avoir le couteau qui coupe le moins bien, sous prétexte que le bon couteau a été inventé ailleurs. Et nous traînons encore avec nous, ici, au Québec, cette sorte de francophobie, maladie qui nous fait mépriser les Français pour de mauvaises raisons, et qui nous fait mépriser notre propre langue pour de bien piètres raisons. Nous ne voulons pas parler comme les Français. Ça veut dire quoi? Ils parlent de

toutes sortes de façons; ils parlent trop, disons-nous, en oubliant qu'ils parlent souvent pour dire quelque chose. C'est beaucoup plus grave que cela, c'est que nous savons très bien, et nous le ressentons consciemment ou inconsciemment, que trop souvent nous parlons une langue qu'ils ne comprennent pas et, quand on entend le : "Vous dites? Vous êtes allemand?", nous n'avons qu'une réaction : Maudit Français! En principe, nous parlons la même langue. En pratique, nos complexes et notre francophobie nous incitent à inventer une langue incompréhensible de tous les francophones du monde. Il y a des gens qui nous disent que nous nous comprenons entre nous. J'ose l'espérer, mais ce n'est pas toujours vrai. Mais au moment où nous parlons d'affirmation, au moment où nous parlons d'ouverture, vouloir nous enfermer de la sorte dans le pire des séparatismes - celui qui peut nous empêcher de communiquer avec nos frères et nos soeurs de langue - me semble criminel. Que nous ne puissions pas parler directement aux Chinois passe encore; que nous ne puissions pas parler directement aux Allemands sans le recours de la traduction passe encore. Mais que les Haïtiens, les Sénégalais, les Belges, les Suisses ou les Français ne nous comprennent pas, ça ne passe pas. Quand on est obligé de sous-titrer nos films pour les pays francophones, c'est grave. Je ne dis pas que le problème peut être résolu facilement. Si je dois, dans un film, présenter un personnage qui parle joual, je suis bien obligé de le faire et d'utiliser ce niveau de langage; mais, à long terme, si nous nous ancrons dans cette volonté de parler le plus mal possible et de le faire le plus incompréhensible possible, nous ne nous en sortirons jamais. Par contre, si nous décidons de nous donner le meilleur instrument du monde, nous risquons, dans vingt, trente, cinquante ou cent ans d'être un peu mieux compris

à Dakar ou à Port-au-Prince. La volonté de communication ouverte exige que nous parlions une langue. Si certains ou certaines parmi vous veulent choisir le chinois, d'accord. Si on veut choisir l'anglais d'accord, l'allemand, l'espagnol, d'accord. Il me semble plus facile, pour nous qui avons déjà les bases du français, de choisir le français. Il faut élargir notre champ de communication et, pour ce faire, nous devons nous donner un langage qui soit commun, non pas seulement aux seuls Québécois ou Québécoises, mais aux francophones du monde entier. Il nous faut un langage normalisé et traduisible. Avez-vous déjà essayé de traduire du joual? D'abord, c'est illisible, parce que ce n'est pas normalisé, et c'est intraduisible parce que l'autre langue est incapable d'appréhender ce qu'on dit dans la nôtre.

Langage normalisé ne veut pas dire langage mort. J'en ai plein le dos de ces révolutionnaires, ou soi-disant révolutionnaires québécois et québécoises qui, ne sachant baragouiner deux mots en français, voudraient se donner les licences de la poésie. C'est d'abord une question d'apprentissage. Il n'y a rien de moins révolutionnaire qu'une langue. On peut en tant qu'individu apporter quelques révolutions dans le langage parlé ou écrit, mais la langue qui doit servir les intérêts de la communication ne peut être révolutionnaire. Il faut que tel ou tel mot veuille dire la même chose pour n'importe quelle personne, sans quoi, on ne se comprend plus. J'avais dans mon bureau, cet après-midi, une étudiante en journalisme écrit qui me disait que le théâtre japonais, c'est bien meilleur que le théâtre occidental parce que le théâtre japonais,

c'est la nature même. Je me suis dit : "Non, le théâtre ne peut pas être la nature, l'art ne peut pas être la nature; il n'en est qu'une représentation." "Oui mais, répondit-elle, dans mon esprit nature, ça veut dire bla-blabla." Je ne marche pas! Ce qui m'étonne toujours, c'est que personne ne cherche à nous convaincre qu'une chaise n'est pas une chaise, ni une table, une table. Il y a consensus là-dessus. Mais aussitôt que nous arrivons dans l'abstraction, aussitôt que nous en arrivons dans le domaine de la pensée, les gens sont prêts à déclarer la guerre pour défendre leurs définitions de tel ou tel mot ou de telle expression plutôt que de se conformer à la norme, et encore cela se fait au nom de la suave liberté d'expression. J'ai le droit de dire ce que je veux et comme je le veux. Bien oui, c'est évident! Tu as aussi le droit de ne pas comprendre ce que je dis. La communication ouverte exige une langue normalisée. Ce principe vous place, vous, surtout terminologues, entre deux feux. D'une part, vous savez très bien que c'est l'usage qui détermine que tel mot ou tel autre entre ou n'entre pas dans la langue et, de l'autre, il y a des choses à nommer qui ne peuvent attendre l'usage.

Il faut parfois en imposer un, si on veut arriver à un minimum de compréhension. Dans beaucoup de cas, si nous laissons pour décrire la même chose tous les néologismes parcourir le paysage linguistique, il est évident que nous ne pourrons jamais nous comprendre. L'usage sera si divers qu'il n'y aura plus moyen de s'y référer pour nommer telle ou telle réalité. Je n'ai pas de solutions pour vous. Mais cette évolution rapide des techniques pose un problème considérable que nous n'avions pas : autrefois, tout cela se faisait plus

lentement. Pour étiqueter quelque chose, on essayait un emprunt, un anglicisme, un néologisme, un barbarisme. Tout cela pouvait courir dans le paysage et, tout à coup, au bout de vingt ans, trente ans ou quarante ans, l'usage consacrait un de ces termes. Aujourd'hui, cela court beaucoup plus vite, notamment dans des domaines de pointe, il faut alors arriver à normaliser le plus rapidement possible. Bien sûr, vous allez faire rire de vous; cela se produit souvent parce que vous nous arrivez, parfois, avec des mots ou des constructions ridicules. Cela n'a pas d'importance; ce qui compte, c'est que toutes vos constructions ou toutes vos conceptions ne soient pas ridicules. Ce qui compte, c'est que vous ayez une bonne moyenne au bâton. Trois mots sur dix, cinq expressions sur cent, c'est ce que j'appelle une bonne moyenne au bâton. Il est difficile d'imposer des mots ou des expressions : il faut le faire; il faut savoir le faire et il vous appartient de le faire. Il n'y a pas de solution facile dans ce domaine. Il faut surtout savoir que, quand on invente un mot, on ne fait pas la révolution. Quand on traduit un mot, on ne fait pas la révolution, on fait exactement le contraire, on essaie de créer une norme presque intangible.

Bien sûr, le langage maîtrisé. Un des plus graves problèmes que nous ayons au Québec, c'est que très souvent nous possédons une langue correcte et nous ne le savons pas. Comme le milieu nous tire vers le bas, nous parlons presque toujours à un niveau de langage qui est loin de refléter celui que nous avons déjà atteint. Moi, je fais des expériences dans mes cours de communication orale : sur 25 étudiants et étudiantes, il y en a 24 qui

parlent un français correct, qui peuvent parler un français correct et qui ne le font jamais, ou à peu près jamais. En journalisme écrit, j'ai 27 étudiants et étudiantes ce semestre-ci; j'en ai au moins 24 sur 27 qui m'écrivent du français correct - plat mais correct. Il m'appartient de les fouetter suffisamment pour qu'ils se donnent une langue et pour qu'ils acquièrent un style, mais ils possèdent au départ un français correct. Lorsqu'on le leur dit, ils sont tout étonnés d'apprendre qu'ils écrivent à peu près correctement et qu'ils parlent à peu près correctement. Quand aurons-nous le courage de cesser d'avoir peur de parler cette langue et de l'écrire alors que nous la possédons déjà? J'ai vu un miracle dans un de mes cours de communication orale. C'était au début de l'année, au moment où on faisait la sélection des étudiants et étudiantes - parce que nous sommes très contingentés, nous en prenons un sur 10, sur 12. Arrive un gars - 16, 18 ans. De toute évidence, il n'était pas prêt à entrer chez nous mais, de toute évidence aussi, il venait d'un milieu très défavorisé où il avait pris du retard. Après l'interview, je réussis à les convaincre de l'accepter quand même puisque c'était notre rôle de recevoir un certain nombre de personnes dans des situations semblables. Les étudiants et les étudiantes sont très inquiets. On disait : "Il va se casser la gueule, il va se faire massacrer, on l'envoie à la boucherie." J'ai dit : "On verra." Dans un premier temps, j'ai eu très peur que les étudiants et les étudiantes aient raison. Au bout d'un mois et demi, c'était une catastrophe. Dans mes cours de communication orale, c'était pitoyable : il parlait une langue épouvantable et semblait n'avoir rien à dire. Et je lui dis un jour : "Comment ça va?" Il me répond : "Ça va très mal." "Dans tes autres cours?" Il dit : "Ça va

très mal dans mes autres cours aussi." Il ajoute : "Je pense que je vais abandonner." Je lui dis : "Essaye encore une fois, on verra." La semaine suivante, dans mon cours de communication orale, il vient devant la classe et fait un exposé de cinq minutes pas très rigolo dont le thème était à peu près le suivant : "Parlez-moi, touchez-moi, faites quelque chose, sans ça, je me suicide." Il l'a fait dans une langue impeccable, la sienne, pas celle de sa tante ou de son "chum", une langue impeccable, la sienne, qu'il connaissait depuis toujours, qu'il n'avait jamais osé utiliser parce que, probablement là où il se trouvait, on lui disait : "Tu parles comme un Français, maudite tapette, parle comme du monde." Il la savait, il la connaissait cette langue-là, une langue impeccable. Il avait beaucoup à dire et, à travers cette langue maîtrisée, dont il osait enfin se servir, il avait passé son message. Les étudiants et les étudiantes l'ont reçu avec une grande émotion, mais aussi sans démagogie, sans lui dire : "Mon pauvre petit bonhomme, c'est vrai, c'est bien de valeur." Ils lui ont dit : "O.K., t'as des problèmes, mais parle, toi aussi, tu te déguises en porc-épic. Comment veux-tu que nous te touchions?" Arrive la pause-café, il sort de là avec un immense sourire. Je lui ai dit ; "Je pense que tu viens de te sauver la vie." Il dit : "Oui." Je le revois cette année : "Oui, ça va bien dans tous mes cours, me dit-il, sauf un; c'est ma faute, j'ai pas assez travaillé." Il avait réussi à franchir ce seuil qui nous permet d'accéder à un langage, de maîtriser un langage. Chez nous, au Québec, nous avons dans l'esprit une sorte de blocage inconscient qui, plus souvent qu'autrement, nous empêche de franchir ce seuil.

Le langage maîtrisé nous permet la communication ouverte et cela mène au pouvoir et à la liberté. Vous allez dire que cela ne va pas ensemble. Oui et non. Le pouvoir de la parole, le pouvoir de l'écriture, le pouvoir qu'on peut avoir sur les gens quand on parle, quand on écrit, ou quand on est un grand pianiste ou une grande sculpteure. C'est le pouvoir de la communication. Vous allez m'objecter : "Mais si vous utilisez ce pouvoir-là, vous ne faites que manipuler tout le monde." Oui, ça sert à ça et juste dans les choses les plus simples de la vie. Si vous êtes à table et que vous dites à votre voisin ou votre voisine : "Passe-moi le sel", vous avez de fortes chances qu'on vous passe le sel. Mais si l'autre résiste, vous êtes bien obligé de le convaincre, de le "manipuler". Si vous dites à quelqu'un : "Je t'aime", l'autre a parfaitement le droit de dire : "Prouve-le." Vous devrez alors le prouver soit par vos paroles, soit par vos actes. Manipulation? Bien sûr, puisque nous devons convaincre. Nous n'ouvrons jamais la bouche sans essayer de convaincre. C'est la pire hypocrisie de croire qu'il existe d'un côté les manipulateurs, les manipulatrices et de l'autre côté, ceux et celles qui ne le sont pas.

C'est ici qu'intervient la notion de liberté. Il ne peut y avoir de liberté entre communicateurs et communicatrices que s'il y a, à tout le moins, une forme d'égalité. Il faut apprendre à communiquer si on ne veut pas se faire embarquer par tous les beaux parleurs et toutes les belles parleuses du monde entier. Il y en aura toujours et je m'inclus là-dedans, croyez-moi, mais il faut savoir leur répondre. Combien de fois vous vous

êtes retrouvés devant un beau parleur ou une belle parleuse et vous étiez certains et certaines que cette personne avait tort, mais avait tort avec tant d'élégance, avec tant de brio et tant de force que vous en restiez comme impuissants, impuissantes. Vous rentriez chez vous en vous disant : "Pourtant j'avais raison, mais c'est l'autre qui a gagné." Ce n'est pas en faisant taire ou en emprisonnant les beaux parleurs et les belles parleuses que nous allons augmenter notre degré de liberté. C'est en apprenant à en faire autant, dans quelque domaine que nous soyons, quel que soit le langage que nous utilisions. Il n'est pas nécessaire de devenir un grand orateur ou une grande oratrice, mais il est nécessaire que tout le monde ait un instrument de communication quel qu'il soit pour que nous n'assistions pas toujours à ce drame bien plus grand que celui de n'avoir rien à dire : celui d'avoir quelque chose à dire et ne pas pouvoir le faire. Vous en connaissez autant que moi de ces gens intelligents ou intelligentes (avec gens, il n'y a pas de problème : c'est masculin ou féminin depuis toujours), de ces personnes intelligentes remplies de connaissances, de sentiments, de sensibilité, muets, muettes devant nous, saisis de panique parfois, incapables d'exprimer ce qu'ils auraient tant d'envie et de plaisir à exprimer. Ce que Boileau a dit, ce n'est pas vrai, en tout cas, c'est pas vrai au Québec. "Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Et les mots pour le dire arrivent aisément." Ce n'est pas vrai ça. C'est un objectif. Ce n'est pas la réalité. On aurait envie de dire à ceux qui n'ont rien à dire : "Tais-toi." Alors qu'il y en a qui parlent tout le temps, on aurait envie de pouvoir faire quelque chose pour ceux et celles qui ont quelque chose à dire et qui ne le peuvent pas. La liberté, elle est là. On n'a pas peur de la manipulation

et on n'a pas peur de se faire manipuler, quand on peut répondre du tac au tac, sur le même ton, avec la même force. Communication ouverte, langage maîtrisé, langage commun, langage normalisé. Une langue capable d'exprimer une pensée.

Bien sûr, si nous voulons communiquer davantage et si nous voulons communiquer mieux, il va nous falloir reconnaître que les femmes ont aussi quelque chose à dire. C'est ma vieille bataille - je la reprends devant vous, au risque de me faire dire que ce n'est pas de mes affaires, comme certaines femmes me le disent. Peu m'importe, la langue doit aussi exprimer les femmes. Il faut féminiser tout. C'est sûr que vous êtes pris, prises avec ces problèmes-là trop souvent. Évidemment, dans mes cours de communication orale et dans mes cours de journalisme écrit, j'exige cela. Ça donne parfois de drôles de résultats et même, certains, qui s'en moquent, arrivent à nous faire des choses très amusantes. Un de ces étudiants, un jour, avait décidé de tout féminiser son discours et commençait comme ceci : "Cher confrère, chère consoeur, je ne suis pas le genre de gars ou de fille que vous croyez." Et la semaine dernière, une étudiante qui me parlait de son avortement, dans son désir que tout soit au masculin et au féminin, a fini par dire : "Ceux et celles qui se font avorter." Il reste qu'il faut féminiser. Comment? Ah... mais surtout ne pas chercher les justifications : "Ça se dit pas, ça se fait pas, c'est très lourd." Ce n'est pas vrai; il s'agit de trouver la manière d'en sortir. Je n'ai pas à vous donner beaucoup d'exemples ici. Vous savez très bien de quoi je parle et vous savez très bien qu'on ne féminise pas de la même façon quand on parle que

lorsqu'on écrit. Quand on écrit les étudiants, diantes, ça se dit mal. Il vaut mieux dire les étudiants et les étudiantes. Il n'est pas nécessaire quand on dit "cher ami" de dire "chère ami, e"; chacun l'entend comme il veut. Il y a un procédé, en tout cas, que moi je n'accepte pas et que je déteste, c'est de mettre les femmes entre parenthèses. Je ne peux souffrir ça. Les femmes ne devraient pas accepter ça. Tout est féminisable. Avant que cela devienne naturel, nous aurons l'air un peu fou. Bien sûr qu'un discours qui se fait à la fois au masculin et au féminin, sans que nous en ayons l'habitude, aura l'air lourd. Bien sûr que de dire : "Les étudiants et les étudiantes ont tous et toutes été voir le médecin" peut paraître lourd. Mais quand on est habitué, ça passe. C'est agaçant parce qu'on n'est pas habitué; c'est tout. Mais, moi, j'y tiens et je continuerai ce combat-là, surtout que c'est au Québec qu'on est en train de le gagner. C'est loin d'être fait, mais c'est ici, de tous les pays francophones, que le mouvement est le plus avancé. Je m'étonne d'entendre nos hommes et nos femmes publiques d'aujourd'hui féminiser presque systématiquement toutes leurs déclarations et cela s'est fait en quelques années seulement.

Communiquer à travers une langue, c'est d'abord se reconnaître dans cette langue-là. Et quand j'entends une femme qui me fait tout un discours au masculin, je suis persuadé qu'elle ne veut pas se reconnaître et qu'on ne peut pas, nous, la reconnaître. Cela me semble essentiel.

Je termine sur une conclusion tragique et j'y arrive par le biais d'une anecdote. Il y a sept ou huit ans, je reçois un appel téléphonique d'un garçon d'une vingtaine d'années - que je connaissais, par ailleurs - et qui me demande : "Est-ce que je peux aller passer trois ou quatre jours chez toi, en route pour le Mexique?" J'ai répondu : "Bien sûr." Garçon supérieurement intelligent, enjoué de toute évidence, aimant la vie et s'y trouvant relativement bien. Il va se chercher des formules de passeport que je vois traîner chez moi pendant quelques jours. Je ne lui demande rien, mais je m'aperçois bien que les formules traînent là plus longtemps qu'elles n'auraient dû le faire. Au bout de quatre ou cinq jours, il rentre un soir chez moi. Je suis assis. Il s'assoit près de moi et me regarde et il est complètement "gelé". Et là, je me dis dans ma tête : "Pas encore!", et j'ai envie de lui dire : "Va dégeler ailleurs, je suis tanné de cette drogue, je suis tanné." Et je le regarde à peine, et je ne lui dis rien. Il monte en haut, comme on dirait chez nous, il reste deux ou trois minutes, redescend et sort. Là, je me dis : "Bon débarras! Tu reviendras quand tu seras dégelé." Vingt minutes plus tard, le téléphone sonne. C'est la police : "Connaissez-vous Pierre Simard?" - "Oui, qu'est-ce qu'il a fait?" - "Il n'a rien fait, mais il est venu nous voir au poste pour nous demander de l'amener à l'hôpital." J'ai dit "Bon, qu'est-ce qu'il y a?" Mais il dit : "On ne sait pas, mais il a l'air bourré de drogues de toutes sortes." Quinze minutes plus tard, le téléphone sonne. C'est l'hôpital, une garde-malade qui me dit : "Vous connaissez Pierre Simard?" - "Oui, qu'est-ce qu'il a pris?" - "Je ne le sais pas" - "Est-ce que c'est grave?" Elle me dit que oui. Le coeur s'est arrêté, on a réussi à le repartir, mais on ne sait pas si ça va tenir. Dix

minutes plus tard, elle appelle pour me dire : "Il est mort." Il venait de se suicider devant moi. Sans que j'en aie conscience. Et pour ne pas me faire de difficulté, il était allé mourir ailleurs. Je suis ébranlé, je ne comprend pas. Deux ou trois heures plus tard, deux policiers viennent à la maison pour essayer de découvrir si on ne connaîtrait pas quelqu'un de la famille. On me le demande : j'ai dit : "Non, mais attendez, il y a une formule de passeport, il y a toujours un répondant ou une répondante là-dessus. Peut-être y a-t-il quelqu'un d'inscrit." Je trouve la formule. Je la prends et, en effet, il y avait le nom d'une tante qui restait quelque part. Ce faisant, je constate que ce gars de vingt ans ne savait ni lire, ni écrire. Qu'il avait péniblement tenté de remplir sa formule, mais il n'avait pas réussi à le faire. Il s'était suicidé parce qu'il n'en pouvait plus. Parce qu'il n'était pas capable de lire le nom de la station de métro, parce que tout le monde qui était après lui lui disait va te chercher un job, va remplir une formule au centre de la main-d'oeuvre. Il y en a 500 000 au Québec comme ça. Et beaucoup, beaucoup, beaucoup de jeunes dans une société alphabétisée. Quand on ne sait pas lire, on crève. Vous allez avoir un beau colloque sur la terminologie. Y s'en christ-tu lui! C'est de ça qu'on parle, quand on parle de communication : la base, la vie. Il faut faire de la terminologie, mais il faut surtout que tous et toutes ensemble, nous qui prétendons à la communication, nous qui nous spécialisons en communication, nous fassions l'effort de comprendre ceux et celles pour qui la communication n'est pas simplement un job mais une question de vie ou de mort.

Interventions des participants

NADA KERPAN :

Qui, au Québec, peut nous donner le meilleur instrument de communication?

PIERRE BOURGAULT :

Je tiens à dire d'abord qu'on ne doit pas exagérer les lacunes de la langue parlée au Québec. Quant aux moyens d'améliorer la situation, il y a pour moi deux aspects à considérer.

D'abord, le milieu. Dans la plupart des familles, on parle une langue à peu près correcte; c'est sous l'influence du milieu social qu'elle se détériore. Il faut en être conscient et ne pas céder à la démagogie, ne pas s'abaisser pour parler "comme" ceux à qui on s'adresse.

Ensuite, l'école. C'est là, dans l'enseignement du français, qu'est le principal problème actuellement. On

met beaucoup trop l'accent sur l'écriture, aux dépens de la lecture. Pourtant, assez peu de gens ont vraiment besoin de savoir très bien écrire; tous, par contre, ont besoin de savoir lire. Mais on ne sait pas apprendre à lire aux gens. Alors qu'on dispose de méthodes de lecture rapide, les écoles primaires en sont encore à la méthode du "mot à mot". Une lecture mot à mot ne peut être que lente, difficile, pénible. Résultat : les gens se découragent, cessent de lire ou ne lisent que des textes courts et faciles. Je vois là l'explication, par exemple, de la grande popularité du Journal de Montréal : des articles courts, des phrases brèves et simples, adaptées à la capacité de lecture de la moyenne des gens.

Ce problème n'est pas propre au Québec; c'est à l'échelle mondiale qu'il se pose. Il y a de plus en plus d'analphabètes fonctionnels. Il existe chez nous, bien sûr, des programmes à leur intention, mais qui restent ponctuels et qui, de toute façon, ne sont pas adaptés à leurs besoins.

En général, les analphabètes ont honte de leur "handicap" et font tout pour le cacher. Ils refusent d'entrer dans des groupes de réapprentissage de lecture. Pourquoi ne pas leur offrir une enseignement individualisé? Pourquoi ne pas tenter de les atteindre par la radio, la télévision, plutôt que d'attendre qu'ils se manifestent? La Société des traducteurs, l'Office de la langue française, le ministère de l'Éducation doivent se pencher sur cette question. Il est ridicule de dépenser pour améliorer la qualité de la langue si on oublie ce grave problème.

NADA KERPAN :

Tentez-vous de sensibiliser vos étudiants à la terminologie et à la place qu'occupent les langues techniques dans le français d'aujourd'hui?

PIERRE BOURGAULT :

Même s'il ne s'agit pas là de l'objectif principal des cours que je donne, où je privilégie la clarté de l'expression, j'insiste pour que les étudiants emploient le terme juste quand ils traitent d'un sujet particulier.

JULIE DESGAGNÉ :

En admettant, pour reprendre les termes de votre conclusion, que nous sachions pour qui nous faisons de la terminologie et que nous comprenions la situation des gens à qui nous nous adressons, il reste quand même deux problèmes : comment les rejoindre? et comment les convaincre d'utiliser la bonne terminologie?

PIERRE BOURGAULT :

Je crois que vous arrivez très bien à les rejoindre, à les informer, surtout par le biais de l'Office de la langue française. Quant à les convaincre d'utiliser la terminologie que vous produisez, cela dépasse votre rôle. Vous ne pouvez y arriver à vous seuls : il s'agit d'un problème politique.

Les lois aident beaucoup à la diffusion de la terminologie; les termes qui y sont employés s'imposent assez bien. C'est grâce aux lois que les "cocktail lounges" sont devenus des "bars salons", que la "Régie des alcools" est devenue la "Société des alcools". Les journalistes aussi contribuent à répandre la terminologie; en sport, aujourd'hui, on ne parle plus de "blanchissage", mais de "jeu blanc".

SYLVAIN ASSOULINE :

Mon premier commentaire concerne vos propos sur le joual et l'esquimau. Je m'étonne que vous décriviez cette dernière langue comme étant "incomplète et incapable d'abstraction".

PIERRE BOURGAULT :

Je le maintiens, mais je dois préciser que, bien sûr, elle est parfaitement adaptée au milieu dans lequel vivent les Inuit. Quant au joual, c'est son vocabulaire restreint qui empêche l'abstraction; vous remarquerez que dès qu'on veut discuter d'une idée, on passe tout naturellement au français.

SYLVAIN ASSOULINE :

Mon deuxième commentaire porte sur la féminisation. Au lieu de répéter systématiquement le même mot en utilisant les deux genres, ne pourrait-on utiliser le genre neutre, en l'occurrence, le masculin?

PIERRE BOURGAULT :

Il existe en français une forme neutre, le pronom "on" (celui qui "exclut la personne qui parle"), qui pourrait servir à remplacer, par exemple, "les étudiants et les étudiantes", une fois que l'expression a été employée au début d'un texte. C'est une solution que je trouverais acceptable pour alléger un écrit. Mais je m'oppose tout à fait à l'emloi d'un des deux genres comme forme neutre.

JULIE DESGAGNÉ :

Pourquoi tant de résistance à la féminisation? Les noms de métiers subalternes, eux, sont féminisés depuis longtemps...

PIERRE BOURGAULT :

Je ne vois pas là de véritable problème. Une fois le principe de la féminisation systématique accepté, les solutions naîtront d'elles-mêmes. La forme au féminin est possible dans tous les cas; on peut parler, par exemple, d'une orateur(e), ou encore d'une oratrice. Dans mes cours, on vote souvent pour l'adoption d'un des féminins possibles. Il s'agit de compter sur l'usage, de laisser courir plusieurs mots jusqu'à ce que l'un d'entre eux s'impose. L'important, pour l'instant, c'est que tous les rédacteurs, les créateurs, les communicateurs nourrissent le vocabulaire des féminins. Il faut habituer l'oreille des gens à l'emploi du féminin. Dans plusieurs cas, en fait, c'est l'article féminin au début de l'expression qui compte (un(e) enfant); le "e" muet en fin de mot importe peu.

Remarquez que l'anglais, s'il n'a pas les problèmes d'articles et d'accords du français, en a d'autres, posés par les mots composés avec "man" et "woman". L'anglais a créé "camerawoman" pour faire pendant à "cameraman"; pourquoi n'aurions-nous pas "caméra-femme"?

SYLVAIN ASSOULINE :

Ma remarque ne visait pas à perpétuer l'usage du masculin; je trouve seulement lourd et gênant de toujours répéter dans les cas où les deux formes existent. Je n'aurais aucune objection à ce que ce soit le féminin qui serve de forme neutre.

PIERRE BOURGAULT :

Ce n'est pas réaliste; c'est inévitablement le masculin qui se maintiendrait comme forme neutre. Je pense qu'il faut chercher des solutions différentes pour arriver à l'économie tout en féminisant. Par exemple, l'accord des participes passés pourrait se faire selon le sexe de la personne qui écrit.

Perspectives

Terminologie et efficacité de la communication : critères linguistiques

Rostislav Kocourek
Professeur à l'Université Dalhousie
Halifax, Nouvelle-Écosse

La tâche principale de la langue de spécialité est d'exprimer et de communiquer le contenu spécialisé. Dans le présent exposé, il ne s'agira donc pas de la théorie de la communication et de la théorie statistique de l'information, qui font abstraction du contenu des messages et où l'efficacité est le complément de la redondance.

Il s'agira de la communication humaine, sémantique, qualitative, qui met l'accent sur le contenu et sur la forme linguistique du message, et qui présuppose que l'émission, le transfert et la réception de la forme du message se déroule techniquement d'une manière satisfaisante. Il s'agira du transfert de l'information au moyen de messages (Guiraud 1968 : 145).

Linguistiquement, message veut dire texte parlé ou écrit (discours), qui a une forme (un signifiant) et un contenu (sens, signifié, information). Le texte parlé ou écrit est fondé sur le système de la langue, que l'on suppose connu à la fois de l'auteur et du destinataire.

Si l'on mettait l'accent sur le côté pragmatique ou psycholinguistique de la communication, on soulignerait le rôle des participants ; le rôle de l'auteur, qui exprime le contenu spécialisé au moyen de la forme d'un texte; le rôle du destinataire, qui perçoit la forme du texte et qui en comprend le contenu.

Mais nous aborderons le problème d'un côté linguistique : nous dirons que l'efficacité de la communication doit être donnée par diverses qualités linguistiques du texte et du système linguistique qui le sous-tend. Ces qualités devraient évidemment être pertinentes pour l'expression, pour la perception et pour la compréhension du texte.

Reste à observer que le sujet du présent exposé, et du colloque entier, n'est pas le rapport entre la communication et les textes, mais celui entre la communication et la terminologie (ensemble de termes). Cela pose le problème de savoir si l'on peut évaluer la communication spécialisée en se concentrant sur les unités lexicales (termes) et non sur la syntaxe des textes.

Du point de vue sémantique, les termes (mots et syntagmes lexicaux) sont des unités primordiales des textes et du système de la langue spécialisée. Du point de vue grammatical, il existe des écoles de pensée linguistique qui accèdent aux phrases et aux textes par les unités lexicales, prétendant que la structure de la phrase est conditionnée par la structure du mot -- par son sens et par ses qualités grammaticales (signification conceptuelle et relationnelle).

Il est donc légitime -- bien que cela ne soit pas la seule approche possible, et sans mésestimer le rôle capital de la syntaxe phrastique et textuelle -- de s'attendre à des résultats intéressants si on examine les termes, plutôt que les phrases, du point de vue de l'efficacité de la communication spécialisée.

Pour nous, dans cet exposé, l'efficacité de la communication spécialisée ne sera définie qu'indirectement par diverses qualités linguistiques -- textuelles et systémiques -- des termes. Il s'agira, on l'a noté, des qualités des termes ayant trait, d'une part, à l'expression et à la perception de la forme parlée ou écrite des termes et, d'autre part, à la compréhension de leur sens.

Pour pouvoir apprécier l'efficacité des termes, nous sommes obligés de chercher les critères d'évaluation de la terminologie. Les formulations des critères d'évaluation ne manquent pas dans l'histoire de la terminologie; il y a par exemple l'exposé, de 1787, des

principes de la nomenclature chimique de Guyton de Morveau (Fuchs 1966 : 652-653, Guiraud 1978 : 73-74) et à une date plus récente, la morale terminologique de C.S. Peirce (1978 : 61 et sqq.).

Dans la littérature terminologique contemporaine, on explore souvent les qualités idéales des termes du point de vue d'une normalisation éventuelle. On parle d'indices de la bonne qualité linguistique (Güteeigenschaften der Sprache, Wüster 1970 : 85-122, surtout p. 86), de principes terminologiques (Mazur 1961), de critères de terminologie (Horecký, 1965), d'exigences à l'égard des termes (ISO 1968), de critères d'acceptabilité des néonymes (Auger et Rousseau 1978 : 58-59), de critères de sélection terminologique (Kocourek 1980 : 1172), et de critères de choix de néonymes (Rondeau 1981 : 130-135).

Afin de pouvoir mieux comprendre les conditions d'ordre terminologique de l'efficacité de la communication, nous examinerons les critères disponibles, et proposerons certains critères nouveaux (voir Kocourek, 1982 : 196-200). Nous allons procéder d'un plan linguistique à l'autre : des critères graphico-phoniques et grammaticaux aux critères lexicaux, et nous nous limiterons à la langue standard.

Sur le plan phonique et graphique, les formes parlée et écrite du terme peuvent être évaluées du point de vue de leur durée ou étendue, jugées acceptables ou non. On parle de la brièveté, de la concision, de l'économie du

terme, que l'on pourrait définir, par exemple, comme le nombre de phonèmes, de lettres et d'autres signes orthographiques, de syllabes, de morphèmes, de mots.

La communication est-elle plus efficace si on emploie le terme boisson gazeuse, ou son synonyme soda (angl. soft drink, Répertoire 1982 : 11 et Répertoire 1983)? Le terme bloc obturateur de puits est-il plus efficace que le terme B.O.P.? Le terme tige d'entraînement est-il préférable au terme kelly (Néologie en marche 1975 : 7)?

L'idéal de la concision terminologique en langue spécialisée est souvent en concurrence avec le désir de refléter, par la forme, le contenu complexe et riche du terme. Le résultat extrême de ce désir est la création des termes constitués par des syntagmes-fleuves, très descriptifs et proches de la définition.

L'une des causes du succès de l'abréviation et de l'emprunt à l'anglais est leur concision : Cedex l'emporte sur courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle, zoom sur objectif à distance focale variable.

Un autre critère sur le plan de la deuxième articulation pourrait être la facilité phonique (de prononciation ou de perception auditive) et la facilité graphique (d'orthographe ou de lecture). La facilité, commodité, simplicité graphico-phonique n'est pas un caractère

fondamental, mais son absence peut contribuer au rejet d'un terme; des termes comme phtisie [ftizi] (angl. et lat. phthisis) sont souvent remplacés par des termes de facilité graphico-phonique supérieure. On essaie parfois même de chercher l'euphonie du terme.

Un critère apparenté au précédent est le degré de conformité aux structures phoniques et graphiques de la langue donnée. Le terme concerné, un emprunt surtout, est-il conforme aux éléments et aux enchaînement de la structure phonologique et de la structure graphique de la langue? Afin de pouvoir être admis au lexique français et utilisés sans gêne dans les textes français, les termes étrangers sont plus ou moins adaptés au système de la langue française. On parle de l'intégration, de l'assimilation phonique et graphique : gas-oil [gɑzɔjl, gɑzwal], gazole [gɑzɔl]. Toutes choses égales d'ailleurs, une forme plus intégrée peut probablement mieux réaliser sa fonction de communication.

Ce critère graphico-phonique fait partie de ce qu'on appelle conformité ou "propriété" linguistique (langagière), c'est-à-dire la conformité aux caractères et aux règles de la langue, au génie de la langue. La conformité linguistique est plus importante encore sur les autres plans de la langue.

Quant à la morphologie flexionnelle, il s'agit de catégories grammaticales et de morphèmes flexionnels du terme, qui doivent être déterminés, examinés et évalués par rapport aux autres unités lexicales de la langue.

Dans le cas des emprunts, l'incapacité d'un élément allogène de former les variantes flexionnelles exigées en langue emprunteuse constitue un obstacle d'intégration. On pensera à la difficulté, en français, d'assimiler les verbes anglais. On trouve, en langue standard, check-up pour bilan de santé, mais non le verbe correspondant.

Pour ce qui touche à la syntaxe, le terme doit pouvoir accomplir les fonctions syntaxiques de sa partie du discours (classe lexicale). Il est surtout question de termes-syntagmes, si nombreux en terminologie: la maniabilité syntaxique est un des critères de leur efficacité dans la communication. La maniabilité syntaxique du terme liquidation des droits (liquidation de retraite, angl. pension calculation) sera syntaxiquement mieux maniable que le terme régime salaire meilleures années (angl. average best earnings plan), mais moins maniable que liquidation (Répertoire 1982 : 48). Maints néonymes proposés échouent au test de maniabilité syntaxique au sein du texte.

C'est sur le plan lexical que l'on peut situer la plupart des critères disponibles : sur le plan de morphèmes non flexionnels, de mots et de syntagmes lexicaux. Exprimé d'une manière générale, le problème est celui de la compatibilité lexicale du terme avec d'autres unités du lexique -- morphème(s), mot(s), syntagme -- ayant sa place dans le système lexical de la langue, c'est-à-dire pourvue de qualités et de rapports lexicaux désirés, et dépourvue de qualités et de rapports lexicaux non désirés.

À l'intérieur du système terminologique donné, il s'agit en premier lieu de la systémicité du terme : de ses rapports aux co-hyponymes, aux hyponymes, à l'hyperonyme. Puisque l'on présuppose un système conceptuel structuré, il est important que la forme du terme soit différente de celle des autres termes du système. Bien que cela ne soit pas nécessaire, on considère ordinairement comme bénéfique pour la communication que la forme du terme indique les oppositions pertinentes, et rien qu'elles, et qu'elle reflète le degré de différence entre les concepts désignés. Ce qui est essentiel c'est ce que Eugen Wüster nommait distinctivité (all. Unterscheidbarkeit), qui est à la base de toute systémicité.

Le terme appartient d'abord à un type particulier de formation lexicale et, si l'on compare deux termes, n'importe quel type de formation peut être en apposition avec n'importe quel autre. Ceci a une importance considérable dans l'évaluation des termes du point de vue non seulement de la normalisation terminologique mais également de la communication efficace. Ne veut-on pas normaliser surtout afin d'augmenter l'efficacité de la communication?

Quelle est la valeur respective de différents types de formation du point de vue des objectifs visés? La dérivation impropre, régressive et propre (affixation), la confixation gréco-latine (formation savante), la composition, la lexicalisation de syntagmes, l'emprunt, le calque, l'abréviation, l'emploi figuré, l'emploi de termes arbitraires -- ces types de formation sont-ils tous acceptables (cf. Kocourek 1982 : 154)? Si oui, dans quelle mesure, dans quel ordre de priorité et dans quels cas?

C'est là un exemple concret de l'impossibilité de déterminer les critères absolus de l'efficacité de la communication spécialisée. Notre évaluation des types de formation peut, en effet, varier en fonction de l'objectif visé, du domaine, de l'école de pensée, de l'entreprise, du niveau d'intellectualisation, du registre de langue, etc. Et cette variation n'est pas nécessairement un caprice individuel, mais une réponse aux exigences fonctionnelles ou, si l'on préfère, aux besoins qui déterminent l'efficacité de la communication.

Un administrateur, un juriste, un professeur peut préférer la dérivation, un médecin la confixation, un mathématicien l'emploi spécial de mots usuels, un ingénieur -- qui veut être compris sur le chantier -- un emprunt, même peu intégré, mais connu de tout le monde.

Un autre aspect lié à la formation du terme est sa productivité, son caractère formateur, sa dérivabilité, sa reproductibilité, la capacité de sa racine de former les dérivés. La facilité de la communication peut souvent augmenter s'il est possible de former, à partir d'un nom par exemple, d'autres noms, adjectifs et verbes nécessaires. On appelle homogénéité de la terminologie l'idéal de former tous les termes conceptuellement apparentés à partir de la même racine.

L'abus de la productivité peut cependant devenir un obstacle à la compréhension rapide; les paires de termes trop apparentés comme signifiant/signifié, référence/

référent, destinateur/destinataire, allocutoire/illocutoire (ou perlocutoire), parascolaire/périscolaire (Répertoire 1983 : 3) peuvent gêner plutôt que faciliter la communication.

On ne peut ne pas aborder, dans cet ordre d'idées, le problème de l'origine du terme et de son rapport aux termes employés dans d'autres langues. Quel rôle joue l'origine du terme dans la communication efficace? Doit-on toujours forger des termes français autochtones, ou faut-il parfois choisir les emprunts? La confixation gréco-latine est-elle préférable à la formation française (oenomètre / pèse-vin), ou à l'emprunt à l'anglais (oléoduc / pipeline)?

Dans quel sens et dans quelle mesure devons-nous tenir compte de l'aspect interlinguistique du terme (concept/notion)? Comment faire face au conflit possible entre les exigences de l'intégrité de la langue, les besoins du bilinguisme, et les besoins du contact entre plusieurs langues?

Nous vivons dans un monde où le contact des langues est habituel et non exceptionnel. Il paraît donc que -- pour augmenter l'efficacité terminologique -- on devrait essayer de contribuer à l'harmonie interlinguistique des termes tout en respectant l'intégrité et la structure de la langue naturelle donnée.

Le problème de la communication humaine est étroitement lié au groupe social : communication efficace au sein de quel groupe? Le groupe peut dépasser le groupe de travail, l'entreprise, l'organisme plus large, la communauté régionale et même nationale.

Revenons encore à l'origine des termes. La volonté, ou l'absence de volonté, d'accepter un terme d'origine étrangère comme moyen de communication nous mène à une particularité importante de la communication. Les schémas linguistiques usuels de la communication humaine soulignent la fonction cognitive, le faire-savoir, le transfert du contenu, de l'information. Ces schémas présupposent un accord idéal ou satisfaisant entre l'auteur et le destinataire. Mais, pour communiquer vraiment, il faut vouloir accepter ou faire accepter, il faut que le contenu communiqué soit accepté, c'est-à-dire non seulement reçu mais effectivement assumé (Greimas et Courtés 1979 : 47-48).

C'est que l'efficacité de la communication peut être gênée par l'attitude émotive du destinataire envers, par exemple, l'origine des termes employés : la communication d'un contenu cognitif peut être moins efficace si le destinataire n'est pas prêt à accepter la terminologie, ou bien parce qu'elle fourmille de xénismes ou bien parce qu'elle est pleine de néonymes français peu connus du destinataire.

Quoique nous n'envisagions ici que la langue spécialisée standard (soignée et courante), il s'impose de noter que

ces difficultés du faire-accepter sont aggravées par la différenciation sociale et fonctionnelle de la langue tout entière (langue standard et non standard, langue spécialisée et usuelle, divers registres de la langue non standard).

Nous arrivons aux critères lexicaux d'ordre sémantique. Nombre de questions sont liées aux interférences sémantiques du terme que l'on observe.

Ce terme possède-t-il, dans la langue, des paronymes gênants? Conatif pourrait être compromis par cognitif, idiolecte par idiot (de la même origine mais sémantiquement très éloigné).

Le sens suggéré ou étymologique des morphèmes constitutifs est-il acceptable? Par exemple, le terme philologie était probablement abandonné parce que les protagonistes de l'étude nouvelle de la langue se voulaient scientifiques plutôt qu'amateurs de lettres ou de mots.

Les acceptions non terminologiques des mots terminogènes sont-elles conformes aux besoins et aux préférences des spécialistes? Les génératives nommaient structure superficielle ce que d'autres linguistes considéraient comme point de départ important, et non superficiel, de l'analyse syntaxique. On dit acadien ou langue acadienne plutôt que dialecte acadien, et on a rejeté, comme péjorative, l'expression patois.

Dans tous ces cas d'interférence, il peut y avoir une certaine gêne de la communication.

L'exemple de philologie nous montre l'importance de la motivation, qui constitue le côté sémantique de la formation lexicale. Le sens des unités lexicales de la langue est donné, en fin de compte, par la convention. Mais la majorité des unités lexicales sont motivées, et non arbitraires (immotivées). En terminologie, la prédominance du motivé est si prononcée qu'elle est son caractère essentiel (cf. Guiraud 1978 : 98). La forme des termes suggère souvent une partie de leur sens. Ceci découle non seulement de la nature du lexique en général, mais aussi de l'intellectualisation de la langue spécialisée, surtout technoscientifique. Les scientifiques créent des termes en donnant, normalement, une explication rationnelle de la forme choisie. Les terminologues examinent la motivation des termes et sa justification. La motivation des termes est donc un aspect important de l'étude des termes.

Certains critères d'évaluation sont liés au rapport motif/sens des termes. Il y a motivation si la forme du terme peut suggérer des éléments du contenu qui indiquent pourquoi la forme est employée pour désigner le concept (le sens exprimé par la définition). Le motif, c'est le contenu motivationnel du terme, ce sont les éléments de contenu, suggérés par les morphèmes du terme et qui expliquent pourquoi la forme est utilisée (cf. Kocourek 1982 : 156-157).

La place du motif dans l'étude du terme en tant que signe peut être indiquée schématiquement ainsi :

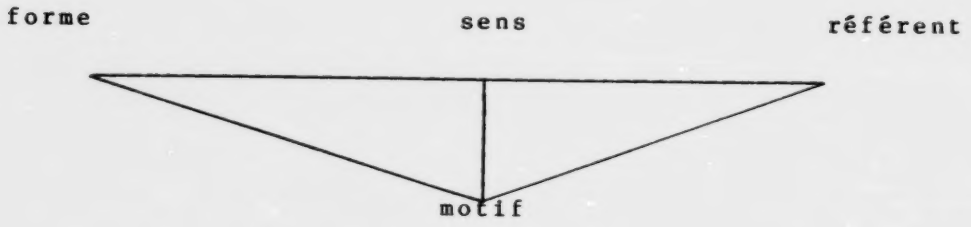

On peut se poser la question suivante : Le motif correspond-il au sens? Par exemple, le motif du terme ambigu est "ayant deux significations", tandis que son sens, dans cet exposé, est "ayant la même forme et deux ou plusieurs acceptions ou sens différents" (= "étant polysémique ou homonymique"). Il y a donc une certaine divergence entre le motif et le sens de ambigu. Son motif est plus étroit que son sens. Il est, par conséquent, légèrement trompeur, puisqu'il suggère le sème de "deux" au lieu de "deux ou plusieurs" acceptions ou sens.

Faut-il accepter cette divergence motif/sens, ou faut-il remplacer ambigu par une autre forme? On sait que, en fin de compte, c'est la convention qui décide, et qui peut, en effet, consacrer un terme dont la motivation est douteuse.

L'efficacité de la communication exige une convention fixée (voir stabilité et usage, plus bas), mais elle peut être renforcée par une motivation acceptable.

Afin de faciliter la communication, il est utile d'employer, de créer, de normaliser les termes qui ne suggèrent pas une idée fausse ou, si possible, qui orientent correctement. On a essayé, sans grand succès toutefois, de remplacer, pour le sens "signe graphique symbolisant un morphème", le terme idéogramme (motif : "signe graphique symbolisant une idée") par le terme un peu mieux motivé logogramme (motif : "signe graphique symbolisant un mot"). On essaie d'introduire le terme langue standard pour remplacer le terme langue littéraire, qui fait trop penser à la langue écrite de la littérature.

Les études terminologiques sont riches en discussions relatives à la motivation dite sémantique des termes : Est-il préférable d'employer un terme dont la motivation est donnée par une métaphore terminologique (cf. Kocourek 1982 : 147-149), ou par des caractères descriptifs (inhérents ou intrinsèques, ex. : forme, matériau, couleur, dimension) ou par des caractères relationnels (extrinsèques : de destination, ex. : emploi, place, fonctionnement, ou de provenance, ex. : producteur, inventeur, fournisseur, méthode de production, pays d'origine, époque; cf. Kocourek 1982 : 149-151)? Ce sont les Ordnungsmerkmale de Wüster (1979 : 14-19), qui sont importants en didactique de la terminologie et, indirectement, pour l'efficacité de la communication spécialisée.

L'aspect didactique suscite les questions suivantes : Le motif indique-t-il clairement le sens, c'est-à-dire le terme est-il transparent, "logique", clair? Par exemple, lequel des deux synonymes (pour le sens "période de temps pour laquelle sont établies des prévisions financières dans un organisme public") est plus transparent : exercice financier ou année financière (angl. fiscal year, Répertoire 1982 : 58)?

Il existe plusieurs critères psycholinguistiques qui touchent à cet aspect des termes : le pouvoir d'évocation, la facilité de mémorisation, la compréhensibilité, et surtout la lisibilité des textes.

Il est notoire que les textes spécialisés sont de mauvaise lisibilité pour les non-initiés. Tous les indices de lisibilité comprennent, outre la composante syntaxique, une composante lexicale, terminologique (Richaudeau 1973 : 89-97).

La formule de Dale-Chall prend en considération le Dale-score, c'est-à-dire le pourcentage de mots difficiles, extérieurs à une liste type de 3 000 mots dont 80 % au moins sont connus des enfants de la classe 4.

Toutes les deux cotes de Rudolf Flesch, la facilité de lecture (reading ease) et l'intérêt humain, prennent en considération la longueur de mots en syllabes (W= le nombre moyen de syllabes par 100 mots).

L'une des deux variables de la cote brouillard (fog index) de R. Gunning est le pourcentage de mots de plus de 3 syllabes.

Selon F. Richaudeau, les mots courts favorisent la mémorisation et donc la lisibilité; la longueur de mots est donnée en lettres par mot (moins de 4 lettres; entre 4 et 4,3 lettres; entre 4,3 et 4,6 lettres; plus de 4,6 lettres).

Selon Funkhouser et Maccoby (1971 : 68), un grand nombre de mots difficiles et scientifiques défavorise le plaisir retiré de la lecture et l'attitude positive du lecteur, après la lecture, envers la spécialité du texte.

On voit que, en ce qui concerne les non-initiés, les mots difficiles, longs, scientifiques défavorisent la communication efficace du contenu. Mais les spécialistes, eux, sont des initiés. Ils construisent ou apprennent leur système terminologique afin de saisir les choses de leur spécialité, afin de concevoir et de manier les concepts nécessaires, et de faire progresser et de communiquer la connaissance du domaine. Dire que la terminologie et son apprentissage sont difficiles, c'est dire que le processus même de la connaissance et la communication de la connaissance sont difficiles.

Les études de lisibilité pourraient néanmoins nous rappeler de ne pas écarter le critère de la concision terminologique (ci-dessus).

La tâche principale de la terminologie, c'est de signifier les concepts et d'aider à communiquer les concepts dans le cadre de la communication spécialisée. Le terme est donné par la définition spécialisée où le défini est la forme du terme et où le syntagme définissant est le sens du terme (concept, notion).

La définition délimite le concept donné, elle le met en rapport avec les termes apparentés, le situe dans le système terminologique dont il est question. Comprendre un terme, c'est saisir sa définition. La communication spécialisée ne peut pas être efficace sans une précision sémantique des termes, indiquée par une définition connue des usagers.

En plus, la définition d'un terme par des spécialistes présuppose déjà ce que l'on appelle la nécessité du terme, ou sa correspondance aux besoins des spécialistes.

On pourrait aller plus loin, au-delà du rapport forme/sens du terme. Le terminologue-linguiste préfère, cependant, ne pas explorer, ni mettre en question la justification du terme et d'autres aspects du rapport sens/référent. La communication des connaissances spécialisées, au sein même de la communauté des spécialistes, peut être dérangée par l'introduction de concepts peu justifiés (et par l'exclusion de concepts indispensables). On a essayé d'introduire dans les études terminologiques le concept de l'exactitude, dont on parle si le sens correspond au référent du terme (cf. Rondeau éd. 1979 : 152-153). Remarquons en marge que le

terme definiteness a été proposé pour couvrir la combinaison de l'exactitude et de la biunivocité.

L'idéal de la biunivocité des termes (Wüster 1970 : 94) ne peut pas manquer dans l'évaluation terminologique. La biunivocité, c'est l'univocité et la dénomination unique (Kocourek 1979 : 151-154 et 1982 : 199).

Parlons d'abord de l'univocité. C'est l'absence de l'ambiguïté (de l'homonymie et de la polysémie); on l'appelle aussi monosémie ou monovalence. C'est l'existence d'un seul concept pour une forme donnée. Linguistiquement parlant l'univocité présuppose la neutralisation de l'homonymie et de la polysémie, c'est-à-dire de l'ambiguïté.

Dans les textes spécialisés, le danger de la collision homonymique est généralement réduit grâce à la restriction du texte à un domaine spécialisé. En réalité, on ne peut pas vraiment s'attendre à ce que, dans un texte parlé d'une spécialité donnée, les membres de la série homonymique [ɛʏ] par exemple entrent en collision : air, aire, ère, erre, ers, hère, haire, R, r, /r/, Aire, etc. On voit aussi que le texte écrit élimine bien des collisions possibles en langue parlée.

Ce qui est beaucoup plus grave, c'est le danger de la collision polysémique: un spécialiste peut redéfinir un terme, employer la même forme pour un concept différent. D'importants désordres de communication peuvent en

résulter; on pensera aux dégâts que peut causer la polysémie des termes comme structure (par exemple la structure des structuralistes et la structure des générativistes), langue (la langue de Saussure, la langue de l'école de Prague) et morphème (celui de Bloomfield, celui de Martinet). Le même phénomène existe dans toutes les spécialités. C'est encore à cause de la polysémie terminologique que la maîtrise et le respect de la définition des termes sont jugés essentiels pour un communication efficace.

L'homonymie et la polysémie, ne l'oublions pas, sont des principes universels des langues, liés à leur économie : elles ne vont pas disparaître parce qu'on les interdit ou supprime. Tout en essayant de réduire le nombre d'expressions homonymes et la polysémie des termes, on ne va pas prétendre que les phénomènes n'existent pas en langue de spécialité (cf. Kocourek 1982 : 162).

Certains couples homonymiques et différentes acceptions données par plusieurs définitions non synonymes sont inévitables et peuvent bien servir une communication efficace si on les emploie selon les règles de communication non ambiguë. Il nous semble que, dans le système terminologique, l'idéal c'est l'homonymie et la polysémie réduites, limitées aux cas nécessités par les exigences de la communication. Dans les textes, toute collision homonymique et polysémique doit être évitée ou clairement signalée. Les textes doivent être désambiguïsés.

Passons maintenant à l'autre composante de la biunivocité : à la dénomination unique (ou l'absence de synonymie, de polylexie, de polymorphisme; voir Kocourek 1982 : 166).

De même que l'ambiguïté, la synonymie lexicale est réduite si on ne tient compte que des termes qui appartiennent à un domaine et à un niveau d'intellectualisation donné. Comme l'ambiguïté, la synonymie est un principe universel des langues : elle peut être analysée, aménagée, réduite, mais non éliminée.

Manuila et al. (1970-1975 vol. 3 : 730) indique 27 synonymes du terme splénomégalie myéloïde idiopathique, dont anémie myélophtisique et érythroblastose chronique de l'adulte. Sans nous ingénier à chercher, nous avons repéré 27 dénominations pour le concept du "groupe de mots lexicalisé" (Kocourek 1979 : 124).

Au sein du système, la synonymie peut être limitée sans toutefois fermer la voie par laquelle s'effectuent les recherches et les applications nouvelles. Dans les textes, toute collision synonymique, comme la collision homonymique et polysémique, doit être évitée ou clairement signalée.

Remarquons que, dans le texte de notre exposé, tout en préférant certains termes, nous signalons des synonymes ou des séries synonymiques correspondant à la variété d'approches de différents chercheurs.

Nous avons signalé ailleurs (Kocourek 1983 : 257-258) que l'idéal de biunivocité a comme complément l'idéal de la sauvegarde de la multiplicité et de la flexibilité d'approches, l'idéal du respect de la pluralité des fonctions et de la liberté d'expérimentation individuelle, qui permettent d'assurer la connaissance objective et applicable. Ces idéals de variété, eux aussi, ont besoin d'une communication efficace, ce qui est à l'origine des séries synonymiques.

Le dernier critère d'évaluation que nous allons mentionner, c'est l'usage du terme, sa stabilité. On peut évaluer, dans les textes, l'usage du terme en observant son emploi, sa fréquence, sa répartition ou, plutôt, sa récurrence dans plusieurs ouvrages importants. Le terme est compris s'il est connu, s'il fait partie de textes spécialisés. L'usage est donc un critère essentiel de l'efficacité du terme dans la communication. Sans l'usage, le terme ne peut pas être efficace du fait qu'il ne participe pas à la communication.

On sait bien que l'implantation, la fixation des néonymes normalisées -- c'est-à-dire la manipulation de l'usage terminologique -- constitue le problème central de la normalisation et de l'aménagement terminologiques.

Sur les pages précédentes, nous avons expliqué une trentaine de critères, en procédant du plan graphico-phonique au plan lexical. Nous les résumerons et regrouperons maintenant pour faire ressortir notre appréciation personnelle de leur importance :

1. La forme et le sens (le concept) d'un terme efficace seront donnés par une définition spécialisée qui sera systémique et, dans la mesure du possible, adéquate par rapport au référent.

2. Le terme efficace sera fixé par l'usage : sa forme et son sens seront donc connus, compris et assumés par les usagers.

3. Afin d'être efficace dans la communication, le terme sera employé dans les textes d'une manière non ambiguë; tout en respectant la liberté d'approche individuelle, on évitera ou signalera toute collision polysémique, homonymique et synonymique.

4. Le terme efficace possédera le degré nécessaire de conformité linguistique, c'est-à-dire de conformité phonique, graphique et morphologique, de maniabilité syntaxique, de correspondance aux types légitimes de formation et de productivité lexicales.

5. L'efficacité du terme sera augmentée par une motivation acceptable : motivation dépourvue d'interférences sémantiques ou émotives, motivation sans conflit entre motif et sens et, si possible, transparente.

6. L'efficacité du terme pourra être accentuée par la facilité phonique et graphique, et par la facilité de mémorisation, d'évocation et de compréhension.

7. Dans un monde où le contact des langues n'est pas un phénomène exceptionnel, les termes efficaces tiendront compte de l'harmonie interlinguistique, tout en respectant l'intégrité de la langue.

8. Malgré la longueur générale des termes, la concision ne devrait pas être écartée en tant qu'instrument possible de l'efficacité terminologique.

L'examen précédent de critères représente une délimitation linguistique qualitative de l'efficacité des termes dans la communication spécialisée. L'emploi de ces critères dépend, toutefois, de facteurs pragmatiques: il ne peut y avoir de réponse simple ni unique à la question "Comment faciliter, par des moyens terminologiques, toute communication spécialisée?"

Ce que l'on peut faire dans une situation particulière, c'est définir les facteurs pragmatiques de la communication dont il s'agit, et soigneusement comparer ces facteurs avec les critères disponibles. De cette manière, on devrait être à même d'établir un modèle spécial de critères terminologiques.

Un tel modèle pourrait être mis en oeuvre dans divers types d'unification terminologique, tels que : l'autorégulation ou l'autodiscipline d'un auteur; l'uniformisation d'une terminologie maison au sein d'un groupe particulier; la normalisation nationale d'une langue standard; et l'harmonisation interlinguistique.

L'application de tels critères pourrait, en effet, faciliter la communication spécialisée.

Bibliographie

Auger P. et Rousseau L.-J. 1978. Méthodologie de la recherche terminologique. S.l. : OLF.

Encyclopaedia Universalis. 1968. Tome 8. Efficacité et redondance du code, p. 1010.

Ernst R. 1980. Dictionnaire de la technique industrielle. Tome IV : français-allemand. Wiesbaden : O. Brandstetter. (Voir aussi Tome IX : français-anglais, 1982.)

Fuchs M. 1966. La langue des sciences. P. 523-675 in : F. Brunot, Histoire de la langue française, t. VI, 1re partie, fascicule 2e. Paris : A. Colin.

Funkhouser G.R. et Maccoby N. 1971. Communicating specialized science information to a lay audience. The Journal of Communication, vol. 21, March 1971 : 58-71.

Greimas A.J. et Courtés J. 1979. Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage. Paris : Hachette.

Guiraud P. 1968. Langage et théorie de la communication. Martinet éd. 1968 : 145-168.

----. 1978. Les mots savants. Paris : P.V.F.

Guyton de Morveau et al. 1787. Méthode de nomenclature chimique, proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Berthollet et de Fourcroy. Paris.

Horecký J. 1965. Kritéria terminologie. ČSTČ, vol. 4, no 4 : 193-200.

ISO 1968. ISO/R 704-1968. Principes de dénomination. Genève : ISO.

Kocourek R. 1979. Lexical phrases in terminology. Travaux de terminologie (GIRSTERM), n° 1, oct. 1979 : 121-153.

----. 1980. La nature du français technique et scientifique. Ernst 1980 : 1153-1174.

----. 1982. La langue française de la technique et de la science. Wiesbaden et Paris : O. Brandstetter et Documentation française.

----. 1983. Rapports entre la synonymie et la délimitation des notions. TERMIA 1983 : 249-365.

Manuila A. et al. 1970-1975. Dictionnaire français de médecine et de biologie. 4 vol. Paris : Masson.

Martinet A. éd. 1968. Le langage. Paris : Gallimard.

Mazur M. 1961. Terminologia techniczna. Varsovie : WNT.

Néologie en marche, série b : Langues de spécialité, n°2, 1975. Québec : EOQ.

Peirce C.S. 1978. Écrits sur le signe rassemblés, traduits et commentés par G. Deledalle. Paris.

Répertoire. 1982. Répertoire des avis linguistiques et terminologiques. S.l. : EOQ.

----. 1983. Mise à jour du 13 nov. 1982 au 1er oct. 1983. S.l. : EOQ.

Richaudeau F. 1973. Le langage efficace. Paris : Denoël.

Rondeau G. 1981. Introduction à la terminologie. Montréal : Centre éducatif et culturel.

Rondeau G. éd. 1979. Table ronde sur les problèmes du découpage du terme. (Commission de terminologie de l'AILA, août 1978), Montréal : OLF.

TERMIA. 1983. Problèmes de la définition et de la synonymie en terminologie. Actes du Colloque international de terminologie, Université Laval, 23-27 mai 1982. S.l. : GIRSTERM.

Wüster E. 1970. Internationale Sprachnormung in der Technik, besonders in der Elektrotechnik. (1re éd. Berlin, 1931). Bonn : H. Bouvier.

----. 1979. Einführung in die allgemeine Terminologielehre und terminologische Lexikographie. 2 vol. Vienne : Springer.

Le foisonnement terminologique aux États-Unis

Boyd Davis
Professeur
University of North Carolina

My assignment for this distinguished colloquium is to respond to any of four specific aspects of the American situation :

(1) Have consequences been foreseen for the current explosion of new terminology in American science and technology?

(2) How might the profusion of terms impede efficient communication?

(3) Can translators subdue or harness this terminological proliferation?

(4) What are American attitudes about the current lexical explosion?

With three exceptions, Americans as a whole are not yet particularly bothered by terminological proliferation : they are used to it, and even take a sort of perverse

pride in it. Although most Americans are not formally aware of the details in the history of the English languages, they have, as native speakers, internalised the word-formation processes of their language. These processes are used during periods of formation : when native speakers and writers of American English have a culturally-induced need for a new name for what seems to be a new concept, they have word-formation processes ready when American speakers are faced with what seems to be a multitude of terms for the same object or process, they can use their own internalised ability for lexical formation to decode and identify what they perceive to be the significant aspects of the sets of terms. And they do this without formal instruction, for the most part, in the history of word-formation or on the names for the various processes of word formation. In effect, they translate. How well they do it is another matter.

A brief review of word-formation during two similarly explosive periods in the history of English : one British and one American, will enable us to share a formal understanding.

Next, I will display one way in which native speakers can decode the multiplicity of terms for a single object or process, using the examples of "laundromat" and Legionnaire's disease." The first example is interesting in that we can trace the shifting of terms to parallel the shifting of functions, and hence the shifts in the concept over a period of twenty-five years. Translators faced with the concept twenty years ago had a very different concept to translate from the one Americans may

have today. One reason for this shift is the introduction of new technology into an old process : making clothes clean, outside the home. The second example is taken from the "New Words" section of the quarterly journal, American Speech. Together, we will examine how historical and cultural factors change concepts and are matched by processes of word-formation. These appear to come in stages correlating the shifts in the underlying concept.

Here I take as my guide the comments by one of the conveners of the recent (1982) Toronto conference on terminology to the effect that establishing the concept is paramount to the task of establishing the standard terminology :

> "...Linguists and terminologists have an exaggerated opinion of the clarity of technical concepts... the problem has usually been first to identify the several technical concepts ... then to decide which is the concept that correctly should be associated... and finally to write an effective definition...

Thus, the object has been to find the right concept for the term, not the right term for the concept" (Heymann 1983 : 132).

Finally, after reviewing one process by which Americans decode multiple terms for the same object or process, I wish to address three aspects about which Americans do show some concern : usage labels (such as "standard," "colloquial," etc.); what could be called the aesthetics of form-class shift; and, what may be of greatest concern to us, the American propensity in technical or bureaucratic English for writing ambiguous (polysemic) strings of nouns and using them as single units. However, synonyms and errors within a technical or bureaucratic text can be collated to reveal the significant factors in the concept underlying the string.

The English language underwent a great deal of change during the period 1500-1700; we typically call this the early Modern English period. Charles Barber's study, Early Modern English (London : Deutsch, 1976, 1981), amplifies the information found in survey histories of the English language. During this period, English won, in England, its competition with Latin and other learned languages to express technical and scientific innovation. This victory capped a contest so vigorous it has earned a name : the Inkhorn Controversy. there were three main camps, says Barber, in the struggle : he calls them the Neologizers, who wnated all possible loan-words, especially from French or Latin, to be incorporated into the language. Purists wanted current English words to be given new meanings or used to form new compounds : no foreigh loans for them! Archaizers wanted to revive obsolete English words and dialect terms instead of creating new ones. Pamphlets and broadsides abounded, as authors in each camp fought for the validity of the words they were striving to introduce, maintain, or revive.

The problem was, of course, that the culture had so expanded, with new discoveries and inventions, that there were more concepts needing expression than terms available. One of the most useful aspects of Barber's study is his review of a sample of new words, which exhibits the processes of word-formation available to the language.

Barber's analysis, based on a two per cent sample of the OED, reveals first, that the language tends, as ever, to normalise terms created. Of the 1,988 terms he studied, nearly a third, or 630, did not survive beyond 1700 (p. 167). Just over a third of the new words were loans predominantly from Latin and Romance languages. The words themselves were drawn from the sciences and medicine, religion, the liberal arts in general, as well as public affairs, geography and classical civilization (p. 170). Nouns and adjectives prevailed over verbs and adverbs in a nearly 2 to 1 ratio (p. 173). However, most of the new words in this period were not loans, but were produced by the familiar "process of word formation from existing english words and morphemes" (p. 184). These processes include affixation, compounding, and "zero-morpheme derivation," the process whereby a word is derived from another without formal change : Barber's example is the verb channel, formed form the noun channel (p. 193). Clipping and back formation produced other new words; in today's technical explosion, compounding based on new arrangements caused by clipping and zero-morpheme derivation accounts for many of the ambiguities which perplex translators.

The translator who wishes to understand the processes whereby Americans coin new words would be well served if, in addition to looking at the chapter on the Inkhorn controversy in any survey of the history of English, he or she picked up the condensed version of Mencken's The American Language, as edited by Raven McDavid. While the full three volume set is available in hardback, the one-volume paperback condensation offers much to the busy writer. Mencken, as edited by McDavid and others, analyzes the ways Americans coin new words and the delight they take in such formations. Indeed, the racy and readable style of the condensed version offers additional insights into American habits.

In the section on "The Making of New Nouns," for example, Mencken notes the processes of word-formation for the post-Cvil War explosion in terminology. Much to the despair of the British, Americans continued to coin words and phrases with alarming rapidity. Mencken surveys the "making of new nouns" after the period of President Andrew Jackson, which included processes such as clipping, blends, suffixation and the rapid assimilation of loan-words from a wide variety of languages. And of course, once a word was "clippped" -- as in bus (autobus), mum (chrysanthemum), photo (protograph), or ad (advertisement), it could take part in new blends or compounds such as want ad. Mencken cites cablegram, telecast, travelogue as examples of new blends (pp. 203-4). The 1981 volume of American Speech notes how prolifically -gate (originally from Watergate) is now used as a pejorative suffix; in Barbara Lazerson's article, "More Fest-ivities," -fest words are equally productive. Her ten-moth survey of (predominantly)

Illinois newspapers turned up 53 new collocations in 1979/80 (AS 1981 : 207). Little is sacred, no language is safe from the pillage that American English cheerfully carries on as it searches in its uninflected way to create new terms for new concepts or developments.

Let us turn now to examine specific data, in order to discern one way that American speakers and writers extract significant information from the plethora of names they invent. The first example (figure 1) is an array of terms for a place outside the home where Americans go to wash clothing in automatic machines which are coin-operated by the individual user : the laundromat. The word laundromat combines a Romance borrowing during the Middle English period with the suffix -o-mat, probably from automatic through The Automat, the prototype of today's sandwich vending machines. Like "Automat," "Laundromat" is considered a trademark by American English dictionaries, though come attach the label to the electric washing machine and others to the location for the electric, coin-operated washers. The Standard Industrial Classification includes three cross-references : "Launderettes," "laundries," "Coin-operated," and "laundromats," However, a newcomer to many American cities will find the laundromats listed under neither the Standard classification nor the trademark, but under "Laundries, Self-Service."

The chart below (1) displays names for laundromats in six American east coast cities. Names were taken from the

(1) N.D.L.R.
Les figures ont été regroupées à la fin de cet exposé.

Yellow Pages of the telephone directories for : Cincinnati, Ohio, the Greater Louisville area (which includes Southern Indiana adjacent to the Louisville, Kentucky region), Boston, Atlanta and its suburbs, Northern Virginia (the Virginia suburbs surrounding Washington, D.C.) and the Greater Miami (Florida) area.

The roughly two hundred names quickly sort themselves into three major categories : names which display the function of the place, marketing names, and a third set which shows the expanded function of the place where one cleans clothes. Several subsets point the way to the notion that a change in activity has taken place, a change which has developed because of the advent of new technology. This new technology is the development of coin-operated dry cleaning machines which release dry-cleaning chemical mixtures in small amounts while the clothes are in the machines.

The names in column 1 follow a set pattern : a place or person's name occurs first in the string, occasionally both, followed by the function name, which is usually a variety of morpheme combinations. One can then find examples such as "Walker's Laundromat," "Walnut Hills Laundromat," or "Walker's Walnut Hills Laundromat."

Since the person's name precedes the place name, the native speaker usually infers that Walker owns oroperates another laundromat elsewhere in the vicinity, or operates a professional (as opposed to coin-operated) facility elsewhere.

The morpheme combinant figure allows us to see the folk etymologizing of the -omat suffix : laundramat, laundermat, laundramet and, using the American propensity to add an "e" for a French touch of elegance, laundromate. Namers in several cities have given Mat the status of a word by the space and the capital letter assigned in the collocation Laundry Mat. The "launder" function is seen as central in each of these formations. The feeding of the machine with coins so that the machine will start to wash the clothes is seen in the variety of combinations with coin, coin-operated, and the interesting new combination Washmart : mart usually signifies that things may be bought cheaply; possibly, from an analogy with K-Mart, the namer wishes to indicate that the laundromat is inexpensive. While clean (i.e. dry-cleaned or washed) second-hand clothes may occasionally be bought in Charlotte, N.C., they are obtained only from a "professional" cleaning establishment, not from a self-service or coin-operated laundromat.

In the column of marketing names, note that soap and water, for the washing of textiles, are the key components to the underlying concept. There is, however, one exception, marked with an asterisk : Clean and Fresh. The concept here is no longer restricted to

washable clothing but to the larger term, cleaning. This may be a marketing term which reflects the new concept exemplified in the middle column. Here we have strings of four to six words which testify to the new function of self-service laundries : self-service, automatic dry cleaning machines. The old laundromat is now a place where one can wash or dry washable clothing, and also dry-clean other fabrics. A native speaker would very likely deduce this from center/centre (note the effort for elegance here). The generality of clothing care, fabric care, or quick clean is as unambiguous a cue to the native speaker as is Laundry and Cleaning Center.

Two additional developments have some historical interest. The first is the small subset Laundry Lounge, Laundry Room, each of which suggest to the native speaker that there is provided some room or space to sit, relax, perhaps purchase food or beverages. Several laundromats in college towns, it is reported, now have television, even adjacent rooms with video games or bars : we may be seeing soon the development of a chain of laundromats which are laundry "parlors" -- similar to the pizza parlors. The second development is that laundromats are supposed to be places where a person does the wash in solitude, using a few coins and a handy table for folding clothes in order to save money. However, clothing car centers, which incorporate the dry cleaning machines, now usually have attendants on duty to weigh the clothing for the dry cleaning machine, and for a small extra sum, this attendant will often do the wash or dry cleaning for the customer. However, the attendant uses the machines; he or she does not do what used to be called "hand washing," which meant clothes were washed by hand, one item at a time.

Figure 2 shows the development of terms over a forty year period for Charlotte, North Carolina, according to the City Directory. Note the distinctions expressed for the varying concepts underlying places outside the home where clothes could be washed in 1942. Steam laundries did some of what we would call dry cleaning, except they used steam for certain fabrics, and they handled bedding and towels for the most part. Cash and carry meant that the wash was probably done by machines on the premises, but the person brought the laundry to the commercial establishment and paid for its servicing to retrieve the items. Chinese laundries specialized in hand-done washing; family finish means, I am told, that pillowcases and the like would be ironed. The historical display enables us to see how the compilers of the city directory in one city struggled over a forty year period to isolate -- and thus index -- the key components underlying the concept of washing clothes outside the home. An historical display enables us to see how the compilers of the city directory in one city struggled over a forty year period to isolate -- and thus index -- the key components underlying the concept of washing clothes outside the home. An historical footnote : the subset traces the disappearance of most of the characteristics, or marked categories, including "Chinese." The eventual distinction was evolved from the notion of one person serving him or herself at the machines and the laundering of numbered items in large masses to be sorted out later. The key shifts apparently took place between 1947-1950, years in which Chinese citizens either relocated, moved into new businesses, or, having obtained new technology for themselves, abandoned the handwash notion and advertised their laundry simply as "Soong's Laundry." Urban redevelopment in its earliest phases,

and resettlement of ethnic groups as the city began to expand, meant the dispersal of the Chinese laundries that had once clustered in an area of a few blocks in the central downtown.

When we look at the entry in figure 2 for 1952, we see that the -ette suffix was being used to connote a miniaturized laundry, and its advertisement in the directory underscored this notion. I have not yet been able to do an historical survey of the city directories to correspond with the telephone directories examined for the sample displayed. However, my own experience and memory as a participant in American culture can come to our aid. In the case of laundromats, Americans first utilized the basic combinatory processes for word-formation, moving then to marketing terms as the phenomenon of laundromats became accepted and familiar. With the advent of the dry-cleaning machines over the last decade, at least in Southern cities, new phrasal combinations were developed, and a new set of marketing terms evolved to match new concepts. The functions of the laundromat may be broadening to include social interaction, at least in college or university settings : we will see what happens to the concept as reflected in the names Americans invent for changing perceptions of altered functions.

Turning to figure 3, we see a set of terms for the mysterious disease affecting persons who attended a particular convention.

These names show American efforts to discern the key concept behind the various terms invented. Again we see how American English gets immediately to the familiar processes for formation. "Legion" occurs in every variation; the use of "legionnaire" restricts the category. As for the disease : it will probably be entered as "disease," the most generic term, in the dictionaries which include the compound. Despite its scientific appearance, legionella pneumpophila, an invented compound using the author's concept of medical term-formation, will probably not be selected. The key interpretative components for the normal native speaker here will be the elements "legion" and "pneumo-," the latter familiar from a clipping of pneumonia. "Ah, very sick he was," will be the comment. Everyone knows that pneumonia is serious, just as all native speakers know that a centre is fancier, more elegant, possibly more expensive than a center.

The middle colum of laundromat terms showed the movement from one or two-word compounds to phrasal compounds of four to six words : this sort of string is rampant in American bureaucratic and technological writing and is far more perplexing and ambiguous than unaesthetic suffixation, such as using nouns with -ize suffixes as verbs : e.g. prioritize. Such collocations are relatively simple to decode, and dictionaries and other tools which list productive suffixes are readily available to the translator and terminologist. Zero-morpheme changes, such as "Don will agenda the meeting" are also fairly simple to analyze. However, it is those multiple-word strings used as a simple, singular term for what seems to be a single concept that can cause the most trouble for translators.

What causes the problem here? First, the lack of infections in American English. Second, the polysemy of the few inflectional endings left to the language. Third, the "in-groupness" of any users of jargon: figure 4 illustrates three examples of the multiple-element process of formation.

The title of Don Young's paper offers really only one problem for someone unfamiliar with his field : whether one charges the trapping or traps the charge, should be clarified quickly by a few reference tools or access to a good database. The -ing form following the unmarked noun allows for both interpretations; however, the order of elements suggests that someone or something is to trap the charge, since the ing-form preceding the noun is far more ambiguous. Fighting Tigers Can Be Dangerous is one example; others may be seen daily in American sports news headlines.

However, the "area of interest to the Institute" is far more puzzling, particularly when compared to the selection from the automotive catalog. Here we see illustrated the distinction made by a prominent terminologist between the sentential and hierarchic compound terms.

The automotive entry seems to me to be clearly hierarchical : "power steering assisted" is opposed to those rack and pinion type assemblies which are not so assisted. The Institute's interest jumbles together the hierarchic and the sentential. We have clues in the

automotive entry : rack and pinion are linked by a connective. Could the institute be interested in research on how small businesses whose main concern is high technology implement innovations? The phrase was clear to the writer. However, I think the concept is not clear, and that is why the categories of compounding have become mixed. The writer simply does not have a clear enough concept to be able to transmit it so that others, readers or translators, can separate the distinctive from the non-distinctive features, and to arrange them in hierarchies of information. What is to be done?

While courses in technical writing are beginning to spring up across the country, and while recognized authorities, who also write clearly, plead in the pages of every professional journal for attention to precision in communicating a complex concept, there is no ground-swell to eliminate or simplify the strings with which technologically-oriented writers try to communicate their vision of new products and new functions. Their native language includes processes for the formation of compounds and of phrasal compounds as well; the culture demands that terms be created to display salient features of these products, processes and functions.

We can use American English tendencies, as well as the human nature of its writers, to our advantage. A multiplicity of terms for the same product is useful in that we can array them in order to discover significant aspects of a concept. For one- and two-word terms, including marketing names, we can apply the same process of analysis that we use to analyse laundromat names :

looking for the characteristic that keeps getting marked in order to discover function. Phrasal compounds can be deciphered : if they include sets of two-word or even three-word compounds (usually marked by an and or a hyphen), we can set up hierarchies and determine if sentential and hierarchic categories have become mixed. In the latter case, we know that the concept is still a bit fuzzy, and we can search for additional phrases and compounds. And we have yet another weapon : synonyms, particularly erroneous or misleading synonyms within a text. These, too, can help us establish an array which will display significant bits of meaning as we determine the concept being expressed. The errors and inconsistencies within a text may turn out to be our greatest helpers.

Figure 6 displays sections from the Owner's Manual for a cordless telephone which I received for Christmas this year.

I read the manual diligently, noting the abundance of long strings used as noun compounds, and snarling at them. The telephone did not work, and I began to compile a "laundromat list" of elements that could be interfering with my understanding of how this device operated. I reviewed by list of trouble spots, listed in the Manual under Miscellaneous. The cord and cable were present, and attached -- I suppose the attachment is really what I was meant to check. I fully extended the antenna. The batteries were charged and the light in the base unit confirmed this. Where was the power switch for the portable handset unit? Readers will find the source of

my problem as they examine the figure and my crude drawing from the original : the talk/standby/off switch was defined as the main power switch. The concept was fuzzy in the author's mind: was this switch the power or was it to be used to delimit three separate stages of on-ness and off-ness? The underlying concept is not, then, whether the user can move into different modes by moving the switch to different positions, but whether the machine itself is empowered so that the different modes can be realized. The inaccuracy, the new description, gave me, as the user, the concept. It was the switch which had the poser that I must find : I found it, determined that the device was not working, and returned it for one which worked. I had successfully used the compounding process available in my language in reverse. The error in the text had given me the significant aspect of the concept.

Later, I surveyed the work of grammarians and linguistic theoreticians on what I call informally "string compounds". Quirk's new grammar of Contemporary English was helpful, as it surveyed base and modifier relationships, in a way which mapped onto Strehlow's terminological distinctions. However, we are inventing theory as we go, in many cases.

Faced with the multiple string compounds, the most practical action we can take is to isolate out the fundamental word-building processes illustrated by "laundromat" and "legionnaire's disease," using the results to help us determine if a phrasal compound is sentential -- somebody does something to something else,

and one part is missing -- or hierarchical, when we can translate or rewrite in sets of distinctions. Awareness of American word-formation is easiest come by in reviewing the New Words section of American Speech and comparing the processes we discern with the standardization of terms already established. And we can hope that, just as the opposing forces of Neologizers, Purists, and Archaizers hastened the normalization processes in previous stages of the history of American English, the same forces will be of help today. Translators and terminologists are often cast in the role of Purists : as long as we can remember that our colleagues who are neologizers and archaizers are having difficulty with conveying difficult new cultural concepts, we can at least be good-humored.

Figure 1

Laundromat

a. Standard Industrial Classification Manual: #7215: Launderettes
Laundries, Coin-operated
Laundromats

b. Main entry, Telephone Directory Yellow/Business Pages: Laundries, Self-Service (1982/83)

Data key : C : Cincinnati, Ohio
L : Greater Louisville (Ky. and Southern Indiana)
B : Boston, Massachusetts
A : Greater Atlanta (Georgia urban and suburban area)
V : Northern Virginia (surrounding Washington, D.C.)
M : Greater Miami (Florida urban and suburban area)

X=place name
X's=persone name

Names showing FUNCTION

X('s) Coin Laundry
C,L,A,M
Laundry
X('s) Coin-op(erated)
C,L,B,V

X('s) Laundry Mat
C,A,V,M
X('s) LaunderCenter
V
X('s) Laundromat
C,L,B,M,A

(Grande Olde Laundro-
mate: A)

X('s) Laundramat
B
X('s) Laundermat
C,B
X('s) Laundramet
B

X('s) Launderette
L,B,A,M

Subset:
Coin-A-Matic: B
Laundromatic: B
Wash-O-Mat: B
Coin-O-Wash: M
Washmart: M

Names showing TRANSITION/EXPANSION

X('s) Laundry & (Dry)
Cleaning Center/Centre
C
X('s) Fabric Care
Center/Centre
C,L
(X('s)) Quick Clean
Center/Centre
C

(X('s)) Clothing Care
Center/Centre
C,A

Subset : names keyed to washer brand names and marketed to show transition functions:
Highlander: C,L
X Village (Norge)
C,V
Sunshine Center
B,A

Names showing MARKETING EMPHASES

Wash 'N Dry/Dri
C,V
*Clean and Fresh
C
Soap Opera
A
Duds 'N/&/In Suds
C
Wash Tub
C,B,M
Wash Bowl
M
Kwick-Wash
L
Soap-n-Suds
B

Subset:
Kleen-Way, L
Kleening Center,A

Subset:
Laundry Lounge, A
Laundry Room, V

Morpheme Combinants

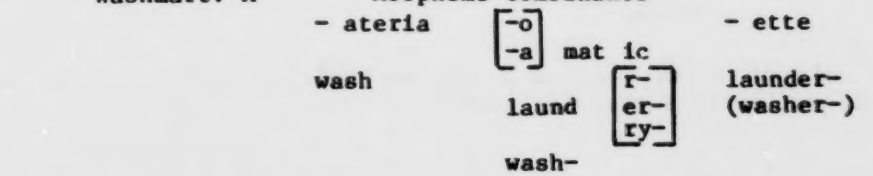

Figure 2 : Laundromat terms, categorized historically

Source: Hill's Charlotte City Directory

This array shows the ways that laundries were categorized in ten-year increments. A subset details the year of change for one crucial factor (= marked category)

1942:

Laundries - Steam
- Cash and Carry
- Chinese
- Family Finish

1952:

Launderettes (there was 1, advertising a 30 minute wash period)
Laundries - Commercial
- Self-serve
- Steam

1962:

Laundries
Laundries - Self Serve
- Steam

1972:

Laundries
Laundries - Self Serve

1982:

Laundries
Laundries - Self Serve

SUBSET

1947:

Laundries - Cash and Carry
- Chinese
- Family Finish
- Rough Dry
- Steam
- Wet Wash

1948/49 Laundries - Cash and Carry
- Chinese
- Commercial
- Self-Service
- Steam
- Wet Wash

1950: Laundries
Laundries - Commercial
- Self-service
- Steam

Note disappearance not only of terms, but of functions and the shifts in the definition of commercial to the term laundries in succeeding years.

Figure 3

"Legionnaire's disease terms" taken from "Among the New Words," American Speech 56 (1981): 114-5. this section is edited on a quarterly basis by I. Willis Russell and Mary Gray Porter for the American Dialect Society.

Legion disease Legionella pneumophila Legionellosis Legion epidemic Legion fever Legionnaire('s) Legionnaire('s) disease Legionnaire's fever Legionnaire's illness	Citations from prominent American newspapers and scientific magazines or supplements intended for a popular audience 1976-79. The discussion of each term in the original publication notes the senses and information about word-formation

Figure 4

UNCC Campus News, January 30, 1983

Don Young of the IBM Thomas Watson Research Center ... will talk about the "Charge Trapping in the Thin SiO_2 layer used in MOS Transistor Technology" ...

Current areas of interest to the Institute are housing, waste treatment and management, high technology small business innovation research,...

1984 Automotive Catalog, Prentice-Hall Media, p. 17:

Power steering assisted rack and pinion type assemblies are used by many manufacturers of smaller size and front wheel drive cars.

Figure 5

Abstracted from Richard A. Strehlow, "The Varieties of Compound Terms and Their Treatment." (Interrante 1983: 26-33)

unitary compound term: base word ans one or more affixes (p. 27)
sentential compound term: "two-inch intermittently stirred chemical reactor" (p. 28)
hierarchic compound term: "precision octave-band sound pressure level meter" (p. 30)
categoric (compound) term: nail-base fiberboard sheathing vs. fiberboard nailbase sheathing (pp. 31-2)

Figure 6

Multi-Function Cordless Telephone/Owner's Manual
Christmas, 1983

p. 4:

6. Controls and Their Functions

Portable Handset Unit

TALK-STANDBY-OFF SWITCH - This is the main power switch, It must be set to "STANDBY" for awaiting incoming calls, and switch to "TALK" setting to answer or to make a call.

p. 5:

(Redrawn) cut from diagram

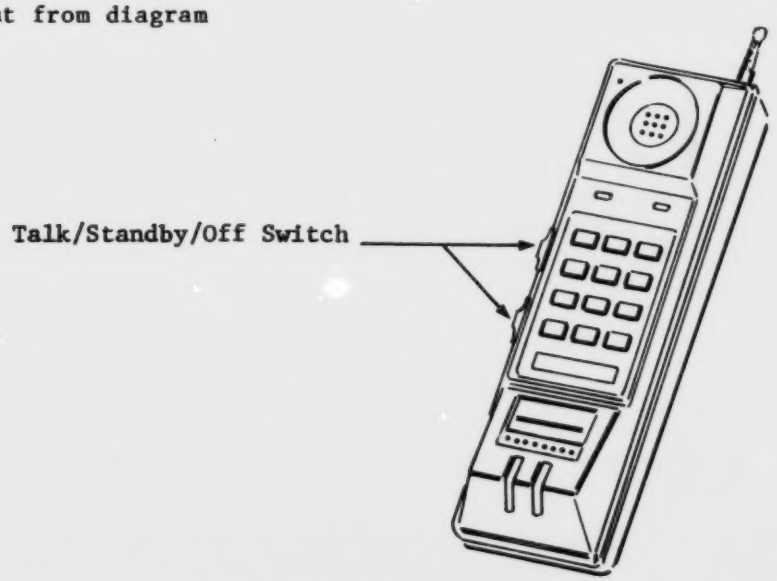

p. 7:

9. Miscellaneous
If you run into trouble with the unit, we suggest you check the following steps:
a. Does not nork
- . Check the AC power cord and telephone extension cable.
- . Be sure the telescopic antenna is fully extended.
- . Batteries must be charged.
- . Be sure you turn on the power switch on portable handset unit.

ITALICS MINE.

Sources Cited

BARBER, Charles. 1976. Early Modern English. London : Andre Deutsch.

Heymann 1983 : See Interrante.

INTERRANTE, C.F. and F.J. HEYMAN, eds. 1983. Standardization of Technical Terminology : Principles and Practices. Philadelphia : ASTM.

LAZERSON, B. 1981. "Mote Fest-ivities". American Speech 56 : 207-13.

MENCKEN, H.L. 1977. The American Language. One-Volume Abridged, ed. by Raven I. McDavid, Jr. New York : Alfred A. Knopf.

QUIRK, Randolph, S. GREENBAUM, G. LEECH, J. SVARTVIK. 1972. A Grammar of Contemporary English. New York and London : Seminar Press for Harcourt Brace Jovanovich.

Strehlow 1983 : See Interrante.

Les modes de circulation de la terminologie

Suzanne Bougie-Lauzon
Responsable de la francisation
Transport Brazeau inc.
et
Coordonnatrice
Comité interentreprises du
transport routier du Québec

Quand je dis à des gens de mon entourage que je suis responsable de la francisation de Transport Brazeau, entreprise francophone à la fois par ses dirigeants et par l'ensemble de son personnel, on est surpris et on se demande ce qu'il peut bien tant y avoir à franciser...

Ils n'ont sûrement pas fait un tour du côté d'un de nos garages, pour croquer sur le vif un bout de conversation comme celui-ci :

"Jean, pendant que t'as le wrench dans la main, check donc ma fifth wheel, y a du slack; pi après change donc mon tire à gauche, y a un flat."

Ou encore, sur le quai :

"Pierre, quand t'auras fini au dock office, oublie pas de passer par le O.S. & D. pi après dis au driver de lifter de t'aider à loader les buggy dans la van qui part pour Jonquière."
Des milliers de phrases pastiches courent dans les corridors, s'infiltrent dans les salles de réunion, se donnent la réplique au-dessus d'un comptoir :
"As-tu checké le gross weight du full load?"...
"L'advance carrier a écrit sur le bill of lading que c'est un prepaid."

Voilà à quelques mots près, pour ne pas dire "à plusieurs milliers de mots loin", la réalité à laquelle nous nous confrontons dans le secteur du transport routier au Québec quand il s'agit de diffuser et d'implanter une nouvelle terminologie française.

Comment relever ce défi de taille alors que nous ne possédons aucun modèle de référence, l'expérience linguistique qui se vit actuellement au Québec étant unique en son genre, semble-t-il?

Comment, en effet, cerner les modes de circulation de la terminologie qui vont permettre à des employés francophones, dans une entreprise francophone, au Québec à majorité francophone, d'utiliser ENFIN le français comme langue technique réelle de travail?

Cet exposé se veut d'abord et avant tout le témoignage concret d'une expérience de diffusion et d'implantation vécue dans un secteur d'activité précis; je crois toutefois que les éléments de réflexion qui en découlent pourront possiblement alimenter d'autres tentatives dans des domaines différents.

J'aimerais prendre quelques instants afin de bien identifier le contexte dans lequel se vivent nos efforts de francisation.

- Au Québec, Brazeau exploite 19 succursales et compte plus de 800 employés; dans le reste du Canada, 14 succursales et 425 employés.

- Il existe au moins sept groupes de travail qui, tout en ayant une terminologie commune, ont également un vocabulaire propre à leurs activités. Imaginez autour d'une table un préposé à la tarification, un conducteur, un comptable, un mécanicien, un informaticien, un répartiteur et un manutentionnaire!

- Transport Brazeau a atteint un chiffre d'affaires de 40 000 000 $ en 1983; il est le premier en volume au Québec, et se situe parmi les quatre principaux transporteurs au Canada.

- La direction de Brazeau assume depuis le début, et de merveilleuse façon, son rôle de chef de file. Parlons-en un peu de ce début : le président du comité de francisation va d'abord décider de confier tout le dossier à une personne qui sera embauchée uniquement à ce titre et par le fait même dégagée de toute routine liée à la productivité directe de l'entreprise.

C'est ainsi que j'ai pu intégrer, il y a un peu plus de quatre ans, ce monde particulier et fort dynamique du transport routier... Il naquit ainsi une histoire de langue et de coeur. J'ai d'abord fait la connaissance d'un pionnier solitaire, d'un chercheur opiniâtre qui n'avait pas attendu la loi 101 pour oeuvrer à la francisation du matériel routier. Il devint un fidèle compagnon de route, je te salue, Laurent Paquin.

Quant à la terminologie de l'administration et de l'exploitation du transport routier, je me suis bien vite rendu compte que la formation d'un comité interentreprises était une nécessité absolue si l'on voulait faire du français la langue technique de travail en ce domaine. En effet, il fallait avant tout préciser nos besoins terminologiques et élaborer un lexique commun à tous les transporteurs québécois qui servirait par la suite de fer de lance à la diffusion d'une nouvelle terminologie française, bien adaptée à la réalité nord-américaine. Les dirigeants de Brazeau ont donc accepté que je consacre tout le temps nécessaire à la coordination des travaux du comité interentreprises.

- Parrainés par l'Association du camionnage du Québec, après deux missions en France, des dizaines d'ateliers, des centaines de personnes-ressources et d'ouvrages de référence... bref, nous sommes à quelques semaines du lancement officiel du lexique du transport routier qui contient 1400 entrées anglaises et environ 2000 équivalents français. À noter qu'un premier lexique de 700 termes a été publié en janvier 1983.

Alors, après trois ans de travail en coulisse, nous avions en main les répliques nécessaires pour larguer une vaste et intensive campagne de diffusion. Avec l'accord et l'appui des dirigeants de Brazeau, le rideau s'est donc levé en janvier 1983 sur une pièce inédite en 5 actes :

1er acte - Inauguration en grande pompe de la campagne de diffusion et lancement officiel du lexique provisoire.

2e acte - Plus de 150 cadres et employé(e)s de bureau sont rencontré(e)s lors de séances d'information.

3e acte - Distribution de plus de 200 lexiques accompagnés d'une lettre de la direction incitant le personnel à modifier ses habitudes linguistiques.

4e acte - Nomination de 25 agents et agentes de changement, mieux connus chez nous sous le pseudonyme AGENTS 101 - AGENTES 101. Ces employé(e)s, motivé(e)s par la francisation, servent de relais entre la responsable et leur groupe de travail respectif.

5e acte - Un concours mensuel intitulé : "MOTS DE PASSE"; chaque employé, à l'aide du lexique, doit trouver les équivalents français à 20 termes anglais et peut ainsi participer à un tirage dont le prix, ça va de soi, est de 101 $.

Sur chacun des concours, 4 termes français sont identifiés comme étant les MOTS DE PASSE du mois et sont affichés, à raison d'un par semaine, dans tous les services et à travers toutes les succursales du Québec.

Cela représente au total 2209 affiches qui ont ainsi imprégné ce que je serais tentée d'appeler "l'inconscient collectif Brazeau", et ce, par le biais de la mémoire visuelle de centaines d'employés vaquant à leurs occupations quotidiennes. Ces mots de passe sont, bien entendu, parmi les termes les plus couramment utilisés.

Il est trop tôt pour vérifier si cette hypothèse de travail saura combler nos attentes. Mais déjà certains signes avant-coureurs nous permettent d'espérer.

Trois autres séries d'affiches, - le slogan "FRANCEZ-Y!"

- les "SAVIEZ-VOUS QUE?" avec graphiques

- les affiches couleur avec phrases de gens célèbres fêtant la gloire de la langue française

ainsi que la distribution d'un bref historique de cette langue, du début de la colonie à la loi 101, tout cela aura également alimenté cet inconscient.

Afin de pouvoir, dans l'avenir, mesurer et même qualifier l'évolution linguistique au sein de notre entreprise, nous avons instauré le premier volet d'une étude, qui a été complété par 457 employés. Je parle ici d'un questionnaire conçu en collaboration avec Denise Daoust-Blais, sociolinguiste à la direction de la recherche de l'Office de la langue française.

À la période de questions qui suit, nous pourrons revenir sur certaines grandes tendances qui se dégagent de la première compilation des réponses.

Entre-temps, voici les points saillants de l'analyse personnelle et empirique à laquelle je me suis livrée fin 83, en vue de planifier avec le plus de succès possible la campagne de diffusion de 1984.

- le climat semble être favorable, la campagne de 83 s'étant déroulée sans heurt et avec très peu d'animosité exprimée; par ailleurs, beaucoup de curiosité et d'interrogations face au lexique et aux mots de passe.

- la participation des employé(e)s de bureau est très satisfaisante; il en va de même pour les agents et agentes 101. Mais, jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas arrivés à motiver et à impliquer les conducteurs / manutentionnaires / mécaniciens, sauf quelques individus.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour mieux comprendre ce phénomène :

- d'abord toutes les limites inhérentes à l'organisation matérielle :

  - problèmes d'horaires et d'éloignement géographique;

  - nombre imposant d'employés;

  - routine quotidienne de travail très expéditive.

- Ces 3 catégories d'employés n'ont jamais été renseignés de façon formelle et personnelle sur la campagne de diffusion en cours. Seuls certains contremaîtres étaient présents aux rencontres d'information;

- Ils n'ont pas reçu leur exemplaire personnel du lexique et de toutes façons, cette terminologie est trop vaste pour eux; elle ne leur appartient pas!

- Dans ces secteurs, on retrouve à profusion les termes techniques anglais du transport ou de la mécanique, d'où une plus grande résistance au changement, sans oublier que ces gens sont moins associés au monde de l'écrit comme le sont les gens de bureau;

- Il y a un manque déplorable d'agents 101 (2 manutentionnaires seulement). Cette situation devra forcément être modifiée si l'on veut espérer faire une percée parmi ces travailleurs.

La campagne de 1983 en fut une de conscientisation, de diffusion. Par le biais d'une approche structurée, démystfiante et sécurisante, nous sommes à éliminer graduellement la peur reliée à un changement de cette importance.

La francisation chez Brazeau? On y pense,
On en parle,
On la lit,
On l'écrit un peu...

mais on ne la VIT pas encore!

Nous sommes comme des amateurs de rallye automobile qui, après avoir suivi un cours théorique sur cette discipline, et s'être munis de l'équipement nécessaire, prennent leur départ. Ayant déchiffré quelques instructions de parcours, sommes-nous prêts à négocier notre virage linguistique?

Parlant de virage... l'informatisation peut devenir un ennemi mortel pour l'implantation d'une terminologie française... Quand vous avez une centaine d'écrans cathodiques qui jettent au visage de plus de 65 % des employé(e)s les termes anglais du transport, et lumineux en plus, vous êtes en droit de vous poser de sérieuses questions.

Et pourtant, l'informatique pourrait être au service de la francisation et devenir un de ses alliés les plus efficaces et les plus prometteurs. Je souhaite ardemment que l'Office de la langue française s'implique à fond dans ce dossier vital. Nous, de l'entreprise privée, avons besoin de son appui et de son engagement concret et ferme.

Bon, mais c'est là un tout autre sujet alors je m'arrête.

La campagne de 1984 en sera une de diffusion à nouveau mais nous devrons, en plus, nous attaquer à une première étape d'implantation.

Pour ce faire, les cadres, à tous les échelons, devront augmenter leur implication, et puisqu'il faut le dire, surveiller de plus près leurs propres écrits, en remplaçant graduellement les termes anglais du transport qu'ils peuvent utiliser encore...

Les employés de bureau qui ont été les plus sollicités jusqu'ici, mais qui par le fait même ont le plus bénéficié de cette terminologie, devront rapporter des dividendes, en concrétisant leur démarche de francisation.

Nous allons personnaliser l'approche pour chacun des secteurs de l'entreprise en identifiant les besoins, le potentiel et les limites, tout en maintenant une continuité avec ce qui s'est fait précédemment.

En outre, nos efforts vont se concentrer presque entièrement sur les communications écrites, en espérant, bien sûr, que ces dernières influenceront progressivement les communications orales.

Alors, au programme en 1984 :

- des rencontres d'information avec remise de la 2e édition enrichie du lexique en rejoignant, cette fois, non seulement les cadres et employé(e)s de bureau, mais également les conducteurs, manutentionnaires et mécaniciens. Ces derniers recevront à cette occasion un mini-lexique, format de poche, avec un nombre restreint de termes propres à leur routine quotidienne (de 200 à 400 termes par secteur);

- de nouveaux slogans envahiront l'espace : "L'écrire en français, c'est bien normal!"

  "Moi, je travaille en français!"

- les agentes et agents 101 auront une participation accrue et devront, dans leur cercle de travail respectif, circonscrire les formes de communications en usage, découvrir le réseau informel d'influence en plus de dresser la liste des termes couramment utilisés par leur groupe, le tout afin de bien délimiter les personnes-cibles, les formulaires-cibles, les interactions-cibles.

Il faut entendre par "cible" tout ce qui va permettre de véhiculer la nouvelle terminologie avec rapidité et efficacité, et ainsi rendre possible, dans les faits, l'intégration de termes que nous avons diffusés précédemment.

- Parmi les MOTS DE PASSE donc, chaque groupe va se choisir 1 mot-cible par mois qui devra être utilisé sur tous les formulaires-cibles; à chaque mois, un nouveau mot-cible viendra s'ajouter et le tout sera cumulatif sur une période d'un an.

  Il sera donc demandé, voire exigé, que chaque secteur apprivoise 12 termes français dans l'année, que 12 termes, mais pas un de moins!

- Un mode de vérification particulier à chaque groupe (et déterminé par les intéressés eux-mêmes) permettra, tous les mois, de déléguer un "AGENT ou AGENTE 101 À L'HONNEUR" lors d'un tirage au sort pour une somme de 101 $. Ces derniers verront leur nom, poste et service apparaître dans un avis affiché à travers l'entreprise, sous le slogan : "J'ÉCRIS EN FRANÇAIS, ET TOI?"

Il s'agit donc de restreindre le nombre de termes diffusés afin d'en augmenter l'implantation réelle et de prouver hors de tout doute que c'est possible et que chacun, chacune est capable de le faire.

Les conducteurs, mécaniciens et manutentionnaires, quant à eux, seront invités à participer à un concours basé sur

leur mini-lexique respectif (c'est-à-dire trouver les équivalents français à 20 termes anglais) et deux de ces termes deviendront les MOTS DE PASSE affichés.

Des agents 101 seront recrutés, sur une base volontaire de préférence, et différentes méthodes de sensibilisation seront étudiées et mises de l'avant.

En m'invitant à vous adresser la parole, les responsables de ce colloque m'ont en quelque sorte obligée à scruter avec une loupe les diverses composantes de cette expérience linguistique qui se vit chez nous.

Aussi, en guise de conclusion, je tenterai de dégager un certain nombre de facteurs qui, selon moi, ont été ou sont déterminants dans l'implantation de cette terminologie française, au sein d'une entreprise telle que Transport Brazeau :

1- La direction a manifesté clairement à l'ensemble de son personnel son intention bien arrêtée de faire du français la langue réelle du travail;

Par ailleurs, ces mêmes dirigeants y ont trouvé leur compte, quand, par le biais de la francisation, nous avons pu faire un ménage en profondeur, par exemple en révisant et uniformisant l'ensemble des formulaires, en structurant officiellement l'organigramme ou encore en ajoutant à l'image de marque offerte à la clientèle. Et toujours à un coût minimal!

2- J'ai pu me consacrer uniquement et entièrement à la francisation; j'ai passé les premiers mois à me faire connaître et accepter, par les cadres intermédiaires en particulier, tout en clamant bien haut l'idée de la francisation. Une fois le climat de confiance établi, la structure hiérarchique officielle a donc pu contribuer considérablement à informer et à diffuser à son tour.

3- Le réseau d'agentes et agents 101 a un rôle à jouer et vient corroborer le fait que la francisation est là pour demeurer.

4- La terminologie doit correspondre en tous points aux besoins des utilisateurs; d'où la nécessité d'impliquer, dès le départ, le plus grand nombre possible d'intervenants du milieu visé.

Au moment de la sélection des équivalents français, la diffusion a toujours été présente à notre esprit.

5- La formule du comité interentreprises favorise cette insertion dans la réalité, pour autant que ces membres gardent un contact régulier avec les gens de la base. Un autre avantage d'un tel comité est sans conteste la standardisation de la terminologie à diffuser à l'ensemble d'un secteur d'activité donné. Entre parenthèses, il n'y a pas de meilleur diffuseur qu'une personne qui a été impliquée dans la recherche terminologique.

En associant à nos travaux l'Office de la langue française, les principaux organismes publics et parapublics reliés au transport routier ainsi que les transporteurs les plus significatifs au Québec, nous OFFICIALISONS la terminologie nouvelle; de plus, en nous appuyant sur cet effort collectif et concerté, il est beaucoup plus aisé d'amener nos proches collaborateurs à modifier leurs habitudes linguistiques.

6- Quant à la diffusion comme telle, je me rends compte avec le recul que mon postulat de base a toujours été le suivant :

"Permettre aux employé(e)s d'intégrer les nouveaux termes progressivement, en douceur, mais aussi en profondeur."

- des moyens non directifs dans un premier temps : persuasion, connaissance, exemple, références visuelles inconscientes, en dérangeant le moins possible tout ce qui se rattache à la productivité;

- éliminer les menaces non fondées, briser la peur du changement;

- aussi, miser plutôt sur une transformation imperceptible mais constante de l'environnement, jouer sur le sentiment d'appartenance au groupe, élément de motivation très fort si l'on sait bien le doser, tout comme la fierté, la confiance en soi, la simple logique et je dirais même l'amour de la langue française.

Autrement dit, durant la phase initiale de diffusion, il faut, je crois, demander le moins possible d'efforts conscients individuels, mais plutôt travailler sur l'inconscient collectif, lui permettre de baigner dans une marinade qui, avec le temps, imprégnera chaque cellule; rendre le français facilement accessible, omniprésent, bien en évidence, partout où il est possible de rejoindre le plus grand nombre, au coeur même de leur quotidien.

Un exemple : sur le mur auquel sont suspendus les "stakes & racks" dont parlent tous les manutentionnaires, on lira l'inscription "RIDELLES" en gros caractères.

Par contre, les individus qui ont une influence prépondérante sur le milieu devront être mis à contribution plus tôt que les autres dans le processus.

Un deuxième exemple : à journée longue, un commis s'égosille à l'interphone en criant "Dock office, dock office, ligne 2"

Celui-ci sera fortement encouragé à franciser ses appels au secours qui sont entendus jusque dans les toilettes...

7- La règle d'or de la pédagogie demeure la répétition, c'est bien connu! De même, les illustrations s'avèrent très utiles et fort appréciées.

Exemple : dans les garages, nous retrouverons ainsi des outils illustrés décorant les murs; de plus, ça aide à camoufler les taches de graisse...

8- Tout ce qui s'appelle "écrit" doit être étudié attentivement; il est très révélateur en effet de définir le trajet des principaux formulaires de l'entreprise. Notre côté "Sherlock Holmes" peut ainsi remonter jusqu'à la source de bien des mots...

9- Cette période de transition est plus facile à assimiler si l'on y associe un peu d'humour, quelques jeux, quelques prix et même un soupçon de compétition.

10- Enfin, à mesure que l'idée fait son chemin, il y aura toujours moyen de "serrer un peu la vis" comme on l'a vu plus tôt dans la présentation de la campagne de diffusion en 1984.

En résumé, la tâche est tellement gigantesque qu'il faut viser juste et bien, mettre des efforts là où ça compte vraiment, et pour cela, il faut bien comprendre l'organisation humaine et matérielle qui nous entoure, chausser les souliers des autres, s'adapter avec souplesse aux différentes réalités quotidiennes, aux diverses personnalités, découvrir ce qui motive les uns, décourage les autres, tout en maintenant la cohésion de l'ensemble... et surtout il faut y croire beaucoup soi-même!

Je termine en abordant le rôle que joue ou que devrait jouer l'Office et les spécialistes de la langue quand il est question d'implantation. Permettez-moi, au nom de nous tous qui, sans être des spécialistes de la langue dans bien des cas, devons, tout de même, assumer la responsabilité de cette implantation, permettez-moi donc de vous livrer le message suivant :

> "De grâce, ne perdez jamais le contact avec les utilisatrices et les utilisateurs."

Et à ce titre, je répète que l'idée du comité interentreprises me semble remplie de promesses; n'en sommes-nous pas un exemple vivant? Et pourtant, pourquoi y a-t-il si peu de ces comités? Selon moi, l'Office aurait grandement avantage à revitaliser cette formule, entre autres, en mettant à la disposition de l'entreprise privée des terminologues dévoué(e)s et motivé(e)s qui contribueraient à l'élaboration d'une terminologie faite sur mesure pour et par un secteur d'activité précis.

Nous avons eu le privilège de travailler avec une linguiste et une terminologue toutes deux extrêmement compétentes, et qui partagaient notre détermination et notre enthousiasme.

Mais nous demeurons inquiets quant à l'avenir de la terminologie au Québec. Il faudrait se garder de croire que des listages informatisés de milliers de termes suffiront un jour pour combler les besoins des entreprises en processus de francisation : en effet, ces extrants, si sophistiqués soient-ils, ne pourront jamais couvrir toutes les questions des usagers visés.

Un effort d'adaptation, en quelque sorte, est requis pour répondre aux attentes spécifiques des groupes et pour trouver les solutions nécessaires à la francisation complète et viable des entreprises. Ainsi, la Banque de terminologie du Québec a été de très peu de secours pour nous, alors que le fait de nous asseoir avec des spécialistes de la langue a permis d'accoucher d'un lexique qui, bien qu'imparfait, correspond à nos espérances.

Car enfin, que sert-il d'implanter, si l'on n'a pas les mots justes pour le faire?

Pour le plus grand rayonnement possible de la langue française au Québec, nous devons continuer à faire équipe ensemble!

Interventions des participants[1]

ROBERT DUBUC (question adressée à M. Kocourek) :

Au-delà du texte, la situation effective de communication a une valeur prépondérante. Il y a des facteurs à privilégier : la tradition, le niveau, la fonctionnalité. Est-ce qu'il n'y a pas un risque de gel des langues de spécialités auxquelles il faudrait garder la possibilité d'évoluer de façon naturelle? J'ai des réserves sur l'internationalisation des terminologies.

ROSTISLAV KOCOUREK :

Si je parle des textes, c'est que c'est le noyau où sont rassemblées les caractéristiques de la situation de communication. En tant que linguiste, je ne veux pas faire de travaux de pragmatique. Si on parle de langue standard c'est possible, mais dès qu'il s'agit des autres niveaux c'est plus difficile. On ne peut pas parler de langue de spécialité comme si celle-ci était sans contact

---

(1) Les interventions faites en langue anglaise ont été résumées en français.

avec la langue générale. On comprend mieux le problème quand on admet que la terminologie fait partie de la langue au sens large. Si on veut bien normaliser il ne faut pas négliger le critère d'harmonisation. On peut essayer d'harmoniser sans changer les critères de propriété linguistique.

TINA CÉLESTIN (question adressée à M. Kocourek) :

Vous parlez de critères d'efficacité pour la terminologie. Avez-vous pensé à la normalisation comme telle? Est-ce que les critères sont valables pour la normalisation?

ROSTISLAV KOCOUREK :

On les pose comme idéal mais on ne dit pas pourquoi. Comment ce critère pouvait-il être utile du point de vue de l'efficacité de la communication? Les critères en terminologie sont là pour assurer l'efficacité de la communication. Si on comprend c'est bien mais où est la qualité de la langue? Les critères sont à réévaluer.

MARY COPPIN (question adressée à M. Kocourek) :

Est-ce qu'il y a des travaux qui se font en terminologie anglaise à Dalhousie? Je pense à des travaux comparables à ce qui se fait ici.

ROSTISLAV KOCOUREK :

Le département auquel j'appartiens n'est pas un département d'anglais mais de français. À Dalhousie, c'est comme dans la plupart des autres universités. Le département d'anglais s'occupe surtout de littérature et d'études comparatives; les études de linguistique y sont plutôt limitées.

BOYD DAVIS :

Au Québec, il y a quelques efforts qui sont faits pour exercer un contrôle sur l'usage. Aux États-Unis, c'est à peu près la même situation que celle que vient de décrire M. Kocourek. Les études dans les départements d'anglais sont surtout axées sur la littérature bien que certains programmes soient maintenant mis de l'avant. Les universités mettent surtout l'accent sur le caractère historique ou comparatif.

CLAUDE BÉDARD (question adressée à Mme Davis) :

Je suis impressionné par la prolifération de la terminologie qui peut être observée aux États-Unis. Celle-ci me semble due principalement à deux facteurs :

- la mentalité des Américains qui veulent rester libres de créer leurs mots;
- la "mondialisation" de l'anglais : tout le monde parle anglais désormais, ce qui risque d'ajouter à la confusion, en ce sens que l'anglais risque de ne plus être compréhensible tellement il aura fait l'objet de variantes multiples.

Pensons par exemple aux marques de commerce. Lorsqu'il y a une concurrence entre des marques de commerce et des termes parallèles, ces marques de commerce sont préférées la plupart du temps. Après un certain temps, il devient pratiquement impossible de les distinguer des termes réels, entre autres à cause de l'habitude de former des termes complexes.

BOYD DAVIS :

Les marques de commerce sont importantes parce qu'elles jouent le rôle d'étiquettes, ce qui est important dans l'esprit américain. C'est souvent le terme prestigieux qui l'emporte sur les autres termes. Les locuteurs ne reconnaissent pas les marques de commerce des termes réels en raison de leurs habitudes de former des termes complexes.

CLAIRE CHÉNARD-NANTEL (question adressée à M^me^ BOUGIE-LAUZON) :

Félicitations à M^me^ Bougie-Lauzon. Les initiatives que vous avez rapportées devraient être reprises dans d'autres entreprises au Québec. L'informatisation peut-elle devenir un ennemi mortel de la francisation? Au contraire, chez nous, l'informatisation mène le terminologue à remplir un rôle qu'il n'avait pas auparavant.

SUZANNE BOUGIE-LAUZON :

Chez Brazeau, le progiciel est américain. Le critère de la langue n'a pas été le plus important au moment de l'achat. Maintenant qu'on a toute la terminologie du transport, elle continue d'être véhiculée en anglais. On a demandé à informatiser le lexique du transport routier pour faciliter aux ouvriers l'accès à la terminologie française. Mais bon nombre de personnes ne prennent pas le temps de consulter les lexiques. Nous sommes un peu mal pris avec ce problème difficile à régler pour l'entreprise privée. Nous nous tournons vers l'Office pour obtenir de l'aide.

JEAN DELISLE (question adressée à M. Kocourek) :

Certaines traductions de l'anglais sont critiquées, par exemple subtitle qui a été traduit par sous-titre. Si on tient compte de vos critères, il y a manque d'adéquation entre terme et notion. Lorsqu'un mot est déjà consacré par l'usage, faut-il le changer ou non?

ROSTISLAV KOCOUREK :

Je ne répondrai pas pour sous-titre en particulier mais pour un mot déjà en usage, on envisage la possibilité de le garder.

JEAN DELISLE (question adressée à M. Kocourek) :

Il y a aussi l'exemple de hamburger traduit par hambourgeois. Faut-il aller systématiquement dans ce sens-là?

ROSTISLAV KOCOUREK :

Il ne faut pas forcément changer.

JEAN DELISLE (question adressée à M^me^ Bougie-Lauzon) :

Vous sembliez manifester de l'inquiétude face à la terminologie de l'entreprise : dans quel sens?

SUZANNE BOUGIE-LAUZON :

Le comité interentreprises s'est avéré essentiel pour nous qui avions besoin d'une terminologie commune. Nous avions besoin d'un encadrement technique soutenu. Nous avons interrogé la Banque de terminologie. Je suppose qu'elle va s'enrichir de nos termes. Nous n'y avons trouvé que des termes de douane que nous avions déjà. Mais nous n'avons pas trouvé non plus de dictionnaire en français. Il y a évidemment le Lamy dont nous nous sommes beaucoup servis. Il nous a fallu la collaboration avec un linguiste ou un terminologue. Comment allons-nous créer des comités dans différents secteurs pour les cas à venir?

LOUIS-JEAN ROUSSEAU :

La création de comités interentreprises pose à l'Office de la langue française un problème de ressources humaines. À l'origine, les comités interentreprises ont été mis sur pied dans un certain nombre de secteurs pour tenter de créer un modèle de fonctionnement qui pourrait être pris en charge par le milieu des entreprises. Nous n'avons jamais prétendu pouvoir couvrir tous les domaines.

Cependant, la formule du comité interentreprises est toujours d'actualité et, comme nous estimons que les usagers peuvent prendre en charge les travaux terminologiques dans les domaines traditionnels, nous orienterons notre action vers les domaines de pointe, par des comités et d'autres formules.

BÉNÉDICTE MONROE (question adressée à M^me^ Bougie-Lauzon) :

Vous avez parlé de l'aménagement de l'environnement dans l'entreprise (affiches, etc.) de façon à influer sur l'inconscient collectif et y implanter des attitudes face aux termes notamment spécifiques que les personnes utilisent. Comment, au-delà des sensibilisations de type behavioriste (slogan, affiches, concours) qui tendent à fixer une attitude plutôt qu'une démarche personnelle, comment peut-on présenter la langue sous le jour d'un atout, d'un "plus" dans la communication, de façon à susciter chez les personnes la motivation personnelle de s'autodévelopper linguistiquement?

SUZANNE BOUGIE-LAUZON :

Vous pourriez tenir un tel langage à des vice-présidents et là encore... J'essaie de leur donner le goût de la langue mais la réalité quotidienne m'apporte certains problèmes. Ce qui a été fait l'a été d'une manière intuitive. L'avenir nous renseignera sur les résultats. Il s'agit de leur faire accepter la francisation et la résistance est toujours présente (par exemple la possibilité d'un changement de gouvernement).

SYLVAIN CAILLÉ (question adressée à M^me^ Bougie-Lauzon) :

Les documents de transport sont très importants pour la diffusion de la terminologie. Les gens ont l'habitude de termes bilingues, est-ce que celle-ci ne serait pas maintenue par la documentation bilingue? Est-ce que les imprimés et les textes bilingues ne nuiraient pas à l'implantation de la terminologie française?

SUZANNE BOUGIE-LAUZON :

Maintenant tout ce qui va hors du Québec doit être bilingue et au Québec c'est en français.

SYLVAIN CAILLÉ (question adressée à M^me^ Davis) :

Est-ce que les Américains ressentent la même chose en ce qui a trait au contrôle qui doit être exercé sur l'usage?

BOYD DAVIS :

À des cultures différentes correspondent des habitudes différentes, en anglais américain pour les termes complexes notamment. Vous vous préoccupez de normalisation. Ils se sentent capables de discuter de la valeur du point de vue mais il ne leur viendrait même pas à l'esprit que tel ou tel terme ne devrait pas exister. Ils n'hésiteraient pas à créer sur-le-champ. Les États-Unis sont probablement plus prolifiques à cet égard.

Réalités

La diffusion de la terminologie par les médias

Diane Dontigny
Magazine *Québec Science*

Vous entretenir de la diffusion de la terminologie par les médias constitue un bien vaste sujet. Si vous le permettez, je me limiterai à l'influence qu'ils peuvent exercer sur la diffusion de la terminologie scientifique et technologique. Cet aspect me touche plus particulièrement étant donné mon travail à la rédaction du magazine Québec Science. Mais surtout, c'est probablement la partie de la terminologie qui s'est le plus développée au cours des dernières années.

En effet, ainsi que le constatait un linguiste de l'Université de Lausanne, Rémi Jolivet, en comparant deux dictionnaires français publiés entre 1949 et 1960, près des trois quarts du "flux du vocabulaire" étaient déterminés par le langage de la science et de la technologie. Et comme les médias - journaux, revues, télévision ou radio - font le lien entre la communauté scientifique et le public, ce sont donc souvent les médias qui amènent le public à prendre connaissance des nouveaux termes dans ces domaines. Nous servons donc jusqu'à un certain point de canal pour propager la

terminologie. Toutefois, si certains facteurs favorisent cette diffusion de la terminologie scientifique et technologique, d'autres, par contre, la freinent. Voyons d'abord les facteurs négatifs.

Dans le milieu scientifique, c'est l'anglais qui domine largement la scène internationale. Lors du colloque international sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques, colloque qui s'est tenu à Montréal au mois de novembre 1981, on notait que la recherche des francophones ne représentait que 8 pour 100 du total des articles scientifiques publiés dans le monde. On rapportait également qu'au Québec même, entre juin 1979 et juin 1981, les chercheurs francophones avaient publié 55 pour 100 de leurs articles et donné 46 pour 100 de leurs communications en anglais. Si l'on ne considère que le secteur des sciences de la santé et celui des sciences exactes, le pourcentage des articles publiés en anglais grimpe à 71 pour 100. Cette tendance à l'utilisation généralisée de l'anglais dans le monde de sciences n'ira sûrement pas en s'amenuisant puisque les scientifiques jugent qu'il leur faut se faire comprendre par la majorité de leurs confrères, ce à quoi concourt l'usage d'une langue unique, la langue des sciences. Même dans les conférences qui se tiennent au Québec, particulièrement si elles sont de niveau international, les communications se font en majorité en anglais, et les services de traduction simultanée sont rarement disponibles.

Les chercheurs communiquent donc entre eux principalement en anglais. Aussi, une forte proportion des nouveaux termes scientifiques et techniques sont-ils créés d'abord en anglais. Et les médias qui doivent rendre compte auprès du public des derniers développements scientifiques et technologiques sont-ils souvent amenés à être parmi les premiers à utiliser une terminologie française. Ce fut le cas, par exemple, lorsqu'on a eu à décrire le lancement de la première fusée portant un homme à son bord. Toute la documentation provenait de la NASA, et était donc en anglais. De même lorsque le débat sur les recombinaisons génétiques et leurs dangers potentiels se fit public : les expériences dans ce domaine étaient alors surtout le fait d'équipes américaines.

À cause du délai très bref entre la communication première du scientifique et la diffusion de la nouvelle dans le public, les médias ne peuvent pas toujours se référer à des ouvrages de terminologie spécialisés dans le domaine pour vérifier chaque terme. C'est le cas surtout des nouvelles quotidiennes dans les journaux ou à la télévision et à la radio. D'ailleurs, d'après notre expérience, les ouvrages disponibles sont souvent en retard par rapport à l'état de développement de certaines disciplines, particulièrement dans des domaines de pointe comme l'informatique ou la biologie moléculaire. De plus, il nous faudrait avoir accès à des ouvrages spécialisés dans tous les domaines scientifiques, ce qui nécessiterait que nous disposions d'une bibliothèque bien complète. Ce que peu de médias peuvent se permettre.

Faute d'une terminologie française déjà disponible ou facile à trouver, les journalistes sont parfois obligés, devant l'évolution rapide des connaissances dans certains secteurs ou l'introduction de nouvelles technologies, d'imaginer différentes expressions pour identifier de nouvelles réalités. Par la suite, ces expressions peuvent devenir d'un usage courant et être reconnues officiellement, ou au contraire, il nous faudra les abandonner pour adopter des termes plus justes que nous proposeront les terminologues.

Certaines de ces expressions peuvent être bien fantaisistes. Un exemple : la semaine dernière, vous avez peut-être suivi les aventures et mésaventures de la dernière mission de la navette spatiale américaine. Si oui, vous aurez remarqué les différentes expressions utilisées dans la presse ou dans les nouvelles télévisées pour désigner ces petits propulseurs individuels qui ont permis à deux membres de l'équipage de se déplacer à l'extérieur de la navette. On nous a servi des "fauteuils motorisés", des "sacs à dos à réaction" en passant par le "scooter", la "mobylette" et la "motocyclette" de l'espace. Mais à côté de ces expressions très imagées, on retrouvait aussi le MMU, qui est l'abréviation de l'expression anglaise "Manned Manoeuvering Unit". Et il est à craindre que plusieurs adoptent cette abréviation anglaise - la solution de facilité - et qu'elle passe dans le langage courant, comme ce fut le cas pour le LM, le module lunaire qui permit à l'homme de se poser sur la Lune.

Un autre facteur qui nuit à la diffusion de la terminologie par les médias, c'est le contexte nord-américain. Au Québec, nous sommes cernés par les cultures canadienne anglaise et surtout américaine. Et cet envahissement de la culture anglophone se fait sentir d'une façon très perceptible dans le domaine des médias. Par exemple, à la télévision, avec le câble, nous captons autant de stations américaines que de stations canadiennes. Pour ce qui est de l'écrit, nous sommes envahis par les publications américaines. Dans le secteur de l'information scientifique générale, Québec Science doit se tailler une place entre les six ou sept revues américaines grand public distribuées dans la plupart des kiosques à journaux. Citons, entre autres, Discover, Science Digest, Omni, Scientific American, des revues publiées avec des moyens financiers autrement plus importants que les nôtres et branchées directement sur la communauté scientifique occidentale la plus importante, celle des États-Unis.

Si l'on regarde maintenant du côté des revues spécialisées en informatique, un domaine qui suscite actuellement un engouement général dans le public, il y a avalanche de revues américaines. La semaine dernière, dans une tabagie, j'en ai compté plus d'une vingtaine, dont les trois quarts au moins publiées en anglais. Et cela sans compter celles qui sont disponibles uniquement dans les magasins spécialisés en matériel informatique, des lieux très fréquentés par les temps qui courent.

Cette pénétration importante au Québec des médias écrits et électroniques américains et canadiens anglais qui traitent des questions scientifiques et technologiques constituent une concurrence dont il faut tenir compte quand on examine le rôle que peuvent jouer les médias dans la diffusion de la terminologie. Et en tant que média québécois, elle nous oblige à un effort constant pour maintenir la qualité du français de nos publications, pour s'assurer que la terminologie que nous utilisons soit la plus appropriée et contrer ainsi, si possible, l'influence des médias anglophones. Toutefois, la condition préalable pour y arriver est probablement que les médias diffusent une information de qualité supérieure et de la plus grande actualité. Par exemple, dans Québec Science, nous avons parlé du SIDA, le syndrome de l'immunodéficience acquise, en novembre dernier, en même temps que la plupart des revues américaines. Si nous avions attendu encore quelques mois pour traiter de cette maladie, l'article aurait risqué de passer inaperçu, laissant les revues américaines prendre le devant de la scène.

Mais, heureusement, certains facteurs nous favorisent dans cette diffusion de la terminologie scientifique et technologique. Entre autres, la présence de plus en plus marquée des sciences dans les médias. En effet, depuis quelques années, à la télévision comme dans les journaux, on fait une place relativement plus grande à l'information scientifique. Même des revues d'intérêt général, comme l'Actualité ou Châtelaine, ont leur chronique "Science", et les quotidiens comme La Presse ou Le Soleil ont leurs chroniqueurs scientifiques. Cela permet un contact plus fréquent du public avec le monde des

sciences, contribue à accroître son intérêt pour ces questions et, par conséquent, encourage la diffusion de la terminologie scientifique et technique.

En ce qui concerne plus particulièrement le magazine Québec Science, le type de public que nous rejoignons nous permet de penser que nous occupons une place privilégiée pour diffuser cette terminologie. Il est bien connu que les paroles passent, mais que les écrits restent. Et, effectivement, un sondage effectué il y a peu de temps auprès de nos lecteurs nous révélait que ces derniers conservent le magazine et le consultent. Par ailleurs, le magazine est largement distribué dans le milieu de l'éducation où il est souvent cité comme référence dans les cours de science et même utilisé dans les cours de français

De plus, Québec Science fait partie de la documentation de beaucoup de journalistes qui, dans les autres médias, doivent traiter de sujets scientifiques internationaux et surtout québécois.

Conscients de la responsabilité que cela nous confère, nous nous efforçons d'attacher une grande attention à la justesse des termes employés, de fournir à nos lecteurs une définition des nouveaux termes introduits et, si c'est nécessaire, de publier également un lexique des principaux termes pour bien comprendre certains sujets. Ce fut le cas entre autres pour l'informatique, un domaine en plein épanouissement.

Nous devons d'autant plus être vigilants sur cette question qu'elle ne constitue pas une préoccupation majeure de tous nos auteurs. Heureusement, de plus en plus de scientifiques québécois, nos personnes-ressources par excellence, sont conscients du recul de l'usage du français en science et font un effort remarquable pour communiquer dans les termes les plus adéquats avec les journalistes qui les rencontrent. Toutefois, il faut se méfier du jargon qui peut se développer dans certains milieux de recherche. Même si certaines expressions sont en français, même si elles sont utilisées par la plupart des chercheurs dans un secteur donné, elles ne sont pas pour autant correctes. Il nous faut donc aller à contre-courant de la tendance générale et boycotter ces expressions autant que possible. C'est le cas, par exemple, de l'expression "technique invasive" que les spécialistes en recherche médicale emploient fréquemment pour désigner une méthode diagnostique nécessitant d'intervenir directement dans le fonctionnement de l'organisme du patient, soit par anesthésie, techniques chirurgicales ou injection de substances produisant des effets secondaires.

Un dernier aspect dont il faut tenir compte dans l'évaluation de l'influence des médias sur la diffusion de la terminologie scientifique et technologique, c'est la nature du travail que nous faisons. Faire de l'information scientifique consiste d'abord à vulgariser la science et la technologie. Donc à les rendre accessibles à un public dont on n'exige pas des connaissances préalables dans ces domaines. Il nous faut pouvoir informer sur les dernières découvertes en médecine sans que des connaissances de base en biologie

soient nécessaires pour comprendre ce qu'on écrit ou ce qu'on dit. C'est la même chose pour des articles qui traiteraient de physique, de chimie, d'informatique, de climatologie ou de géologie.

Cela signifie que l'on doit également vulgariser le langage. Même si le terme exact et précis pour désigner une technique ou une structure existe en français, il n'est pas sûr que nous l'utiliserons absolument dans l'information que nous diffuserons, car il peut n'être compris que par quelques spécialistes. Par exemple, dans un article sur les nouvelles techniques développées pour soigner les maladies coronariennes, on pourrait parler d'angioplastie coronarienne percutanée, mais le lecteur se sentira vite dépassé par les mots. Par contre, si on lui parle de dilatation coronarienne, déjà il peut se faire une idée du principe de base de cette technique qui consiste à dilater la section obstruée de l'artère coronarienne en y introduisant un petit ballon. Ces deux expressions désignent la même chose, mais nous choisirons celle qui a le plus de chance d'être comprise.

Employer la terminologie scientifique et technologique ne doit pas se faire au détriment de la compréhension du message à transmettre. Il nous faut doser la quantité de nouveaux termes que l'on introduit dans un texte et les définir aussitôt, sinon on perd le lecteur. Par exemple, un non-initié qui retrouve dans un même paragraphe les mots suivants : électrocoagulation, cryothérapie, colposcope, dysplasie, condylomes, sans qu'aucune définition ne lui soit fournie ne retirera probablement

rien de sa lecture. Il nous faut donc non seulement vulgariser la science en utilisant une terminologie la plus adéquate possible, en fuyant les anglicismes qui farcissent ce domaine, mais aussi vulgariser cette même terminologie pour qu'on soit compris par le plus grand nombre. C'est à force de répéter ces quelques nouveaux termes qu'on introduit petit à petit qu'ils s'intégreront dans le langage courant. C'est ainsi que le mot "computer" a fini par se faire déclasser par le mot "ordinateur" alors que beaucoup de monde l'utilisait au début de l'informatique, et qu'on ne dit plus des "travaux d'engineering" mais bien d'ingénierie.

Les résultats de nos efforts dans la diffusion de la terminologie scientifique et technologique ne sont pas immédiatement perceptibles. Et ils sont à la mesure de l'influence que nous pouvons avoir sur la vie quotidienne des gens. Nous espérons toutefois leur fournir un outil leur permettant d'augmenter leur bagage terminologique. Il faut cependant qu'ils aient l'occasion d'utiliser ces termes pour les intégrer dans leur langage courant. Il faut donc compter sur le fait que la science et la technologie ont de plus en plus d'impact sur la vie quotidienne de la plupart des gens.

Terminologie et consommation de masse

Débat

Nada Kerpan
Société Bell Canada

(Note : Ce débat a été tenu en remplacement d'une communication. La présidente ouvre le débat en posant la question de la diffusion de la terminologie par les grands magasins.)

JEAN-CLAUDE GAUMOND :

Le bricoleur que je suis fréquente Pascal depuis 20 ans. D'abord peu sensibilisé à la francisation, j'ai remarqué, petit à petit, que les produits arboraient des étiquettes rédigées dans une langue autre que, ou qui n'était pas du tout, la mienne. L'Office de la langue française a exercé des pressions sur l'établissement. Mais la situation n'a pas évolué aussi rapidement qu'on l'aurait souhaité à cause des problèmes soulevés par le "Chinese French". On sait la difficulté qu'il y a à passer d'un français douteux à un français correct. Pascal a contourné cette difficulté en expédiant en Extrême-Orient des étiquettes imprimées d'avance. Cet établissement en est ainsi venu à offrir des produits convenablement étiquetés. Comment réagit le consommateur à ces changements survenus en application de la loi 101? Devenu sensible à la question, il s'accommode de moins en moins d'une terminologie contestable.

NADA KERPAN :

Une terminologie plus correcte pénétrerait-elle le milieu québécois? Bricole-t-on en anglais? En français? Ou en langue de traduction? Quel est l'avis des grands magasins? Rachel Boutin-Quesnel?

RACHEL BOUTIN-QUESNEL :

Chez Eaton, le Service de traduction n'est pas responsable de la langue que l'établissement répand dans le public. Cette responsabilité incombe au Service de publicité. Le pouvoir de la Traduction reste donc un pouvoir officieux. Les plaintes à caractère linguistique sont transmises aux Services à la clientèle ou à la Publicité. La terminologie est puisée dans les catalogues d'autres fournisseurs (Canadien Tire, Sears), diffusés dans le public et aux grands magasins.

NADA KERPAN :

Qui donne les termes à la Publicité?

RACHEL BOUTIN-QUESNEL :

Les publicitaires les trouvent eux-mêmes.

NADA KERPAN :

Les habitudes linguistiques des consommateurs ont-elles changé?

RACHEL BOUTIN-QUESNEL :

Oui. À en juger par certains cas.

HÉLÈNE DANDURAND :

À la Baie, la traduction de la publicité échappe également au Service de traduction. Ce dernier rejoint néanmoins le public par le biais de notices et d'emballages concernant des produits commercialisés sous des marques appartenant à la compagnie. De plus, il arrive souvent au service de refaire des "choses" déjà diffusées. Nous nous inspirons nous aussi de catalogues d'autres fournisseurs. Fait à signaler, notre terminologie est diffusée par les vendeurs. Ces derniers se montrent d'autant plus réceptifs à un terme qu'ils le perçoivent comme moins agressif.

NADA KERPAN :

La Baie a-t-elle fait une étude d'implantation?

HÉLÈNE DANDURAND :

Non.

NADA KERPAN :

Que pense Richard Malo en tant que consommateur?

RICHARD MALO :

Le problème a plusieurs facettes. D'une part, nous, à la Générale Électrique, fabriquons et vendons des produits commercialisés en magasin. D'autre part, notre structure interne fait problème. Qui rédige? Qui traduit? Comment réagissent les ingénieurs? Très souvent, le français est importé d'Extrême-Orient (toujours le "Chinese French"!). D'où les plaintes dans les journaux. La Traduction devrait avoir des antennes internes de façon à rejoindre le Marketing, les Ventes et la Fabrication disséminés à travers le monde. La terminologie devrait s'élaborer en fonction de notre marché interne et, surtout, de la nécessité de convaincre les divers personnels techniques de sa pertinence. Hélas! Trop souvent, les consommateurs restent passifs. À eux de porter plainte pour que nous puissions intervenir.

NADA KERPAN :

Le consommateur ne serait donc pas sensibilisé à la question linguistique? Marisa Rondina?

MARISA RONDINA :

C'est une question de "consommation" de la terminologie; nous avons tout intérêt à favoriser cette consommation car le contact avec un milieu sensibilisé à la question est stimulant pour le profane. J'ai constaté que plus on est exposé à la terminologie, plus on en consomme, plus celle-ci devient nécessaire.

NADA KERPAN :

Comment réagissent les interlocuteurs à la ponctuelle? Tina Célestin et Noëlle Guilloton?

TINA CÉLESTIN :

Prenons le cas très particulier des raisons sociales. Notre interlocuteur sollicite un avis que nous ne pouvons lui donner. Nous sommes contraints de le renvoyer à lui-même. Il y a aussi le cas des mots nouveaux. Nous ne pouvons présumer des attentes des interlocuteurs. Tantôt il a besoin d'une traduction, tantôt d'idées tout simplement.

NOËLLE GUILLOTON :

Les consommateurs nous posent des questions pour avoir des explications... comprendre... porter plainte... Il serait intéressant de savoir ce qu'en pense la Commission de terminologie.

NADA KERPAN :

Qui pose ces questions? La Commission de terminologie? Des linguistes?

NOËLLE GUILLOTON :

Toutes sortes de gens.

NADA KERPAN :

Je cède la parole à Pierre Gagnon.

PIERRE GAGNON :

J'aimerais citer en exemple une entente que nous avons conclue avec Eaton touchant l'un de nos produits : la thermopompe. Eaton refuse l'appellation "thermopompe". Son Service des achats porte plainte. Comme nous étions sûrs d'avoir raison, nous sommes intervenus par le biais du Service de traduction d'Eaton pour que le terme juste remplace celui diffusé jusque-là par le Service des achats qui ne connaissait pas mieux. La diffusion de la bonne terminologie dérange des habitudes commerciales. Voilà un exemple d'un Service de traduction collaborant avec un Service des achats sur le mode des services rendus.

L'évolution de la terminologie en publicité : liberté, originalité, créativité

Gilles Tremblay
La Langagerie inc.

Je remercie l'Office de la langue française et la Société des traducteurs du Québec de m'avoir invité à prendre la parole à votre colloque.

J'ai intitulé ma communication "L'évolution de la terminologie en publicité : liberté, originalité, créativité".

La publicité est une grande consommatrice de terminologie. Un peu comme on étudie le comportement des consommateurs, afin de mieux les connaître et de mieux répondre à leurs besoins, on peut observer le comportement de la terminologie en publicité. Cette observation nous amène à constater que la terminologie suit dans ce domaine une évolution originale et différente de celle qu'on relève dans tout autre secteur professionnel.

Nous commencerons par jeter un bref coup d'oeil sur l'évolution de l'activité publicitaire au Québec. Puis nous verrons comment la publicité construit sa terminologie, et de quelle façon elle exploite les termes usuels et normalisés. Nous examinerons par exemple ce que le publicitaire fait de racinette, hambourgeois et baladeur ou sonambule.

Nous tenterons ensuite d'expliquer les besoins auxquels doit répondre la terminologie en publicité.

Enfin, nous verrons que la terminologie publicitaire apporte un concours énorme à l'assouplissement et à l'enrichissement de la langue française.

Pour mettre notre sujet en perspective, aidons-nous de quelques chiffres. En 1964, un seul message français télévisé sur quinze était créé au Québec; en 1974, on en créait un sur trois; en 1983, trois sur quatre. On peut, par extrapolation, appliquer ces chiffres à l'ensemble de l'activité publicitaire pour mesurer les progrès accomplis au cours des vingt dernières années. Les agences canadiennes et étrangères présentes au Québec créent directement en français plus de 75 % de leurs messages destinés au consommateur québécois; il n'y a presque plus rien, sauf leur nom, qui les distingue des agences québécoises : elles sont toutes dotées d'un service de création française souvent très important.

Pour tous les annonceurs, québécois, canadiens ou étrangers, le consommateur québécois est roi : on ne néglige aucun effort pour le servir avec tous les égards dus à son rang, dans une langue et une terminologie adaptées à ses besoins et qui sauront faire vibrer ses trente-six cordes sensibles. Ces efforts déployés par la publicité pour atteindre le consommateur francophone supposent des investissements assez considérables. Il faut bien comprendre que, dans le cadre d'une campagne diffusée partout au pays, recréer un message directement en français coûte beaucoup plus cher que simplement convertir en français le message diffusé en anglais ailleurs au Canada ou aux États-Unis. Si l'annonceur consent ces efforts financiers, c'est parce qu'ils sont éminemment rentables. Or une partie de ces efforts porte justement sur la terminologie : qu'il s'agisse de l'appellation générique ou, dans certains cas, de la marque de commerce, le terme bien choisi, créé avec goût, selon des impératifs très précis, fait vendre. En effet, la terminologie est souvent un moyen de publicité puissant et très rentable.

Voici comment la publicité construit sa terminologie.

Les procédés auxquels fait appel la terminologie publicitaire peuvent se classer en deux catégories : l'<u>emprunt</u> et la <u>création</u>. Les exemples que nous allons donner sont extraits d'annonces publicitaires récentes.

L'emprunt peut se réaliser de deux façons : le publicitaire emprunte sa terminologie soit au français usuel, recommandé ou normalisé, soit à l'anglais. Quand il emprunte, sans les modifier, des termes français, le publicitaire apporte parfois une précieuse contribution à l'opération de normalisation linguistique : quand on veut imposer un terme, il est utile de pouvoir compter sur un moyen de communication et de diffusion aussi vaste et massif que la publicité. Lorsque le publicitaire adopte des termes comme racinette (la "root beer") ou hambourgeois (hamburger), il en facilite énormément la diffusion et, par contrecoup, il en favorise l'usage. Mais parfois, il peut y avoir rejet d'un terme français recommandé ou proposé. Ce phénomène peut s'expliquer de plusieurs façons. Le publicitaire rejette un terme français quand il est trop long, difficilement mémorisable ou prononçable, ou encore d'allure trop savante.

Ce phénomène de rejet peut être partiel : un terme français, désignant un même concept dans un même secteur d'activités, peut ne pas faire l'unanimité parmi les publicitaires.

Le terme hambourgeois est peut-être le meilleur exemple qu'on puisse donner de ce phénomène de rejet partiel. Dans les annonces, ainsi que sur les menus des restaurants-minutes, ce terme est en concurrence avec hamburger, déjà bien enraciné dans la langue courante et familière. Certains annonceurs, au demeurant, font des efforts très louables pour favoriser la diffusion du mot hambourgeois. Comment expliquer le rejet partiel de hambourgeois? Un sondage rapide auprès des concepteurs

publicitaires nous a appris que le terme est parfois rejeté parce que, notamment, on associe mal à ce mets américain la ville de Hambourg, d'où le mot tire son origine.

La publicité québécoise répugne à emprunter à l'anglais. L'emprunt à l'anglais y est donc assez rare. Ce sous-procédé ne se rencontre que lorsque l'anglais est vraiment la dernière et ultime ressource, et que le français n'offre pas de terme aussi pratique, connu ou évocateur. C'est le cas, par exemple, de walkman. Le terme baladeur, qu'on a proposé en français, est considéré par les publicitaires comme trop vague et confus. Le terme sonambule est amusant, mais résulte d'une modification orthographique trop subtile, presque imperceptible à l'audition.

L'autre grand procédé terminologique exploité par la publicité est celui de la création : il s'agit d'un procédé qui tient une place privilégiée dans la publicité québécoise.

La création fait appel à cinq sous-procédés importants, soit la suffixation, la dérivation impropre, la préfixation, l'hybridation et le télescopage. Voici quelques mots d'explication sur chacun de ces sous-procédés.

D'abord, la suffixation. Elle est très répandue, à cause de sa grande utilité. Ce sous-procédé consiste à employer des suffixes, la plupart du temps à la mode, pour créer des marques ou des appellations qui sont parfois rapidement absorbées par la langue courante. Ces suffixes sont par exemple -erie (dans croissanterie, solderie) et -oir (dans goûtoir, terme parfois utilisé, au Québec, pour snack-bar).

La dérivation impropre consiste à faire passer un terme d'une catégorie grammaticale à une autre, le plus souvent de la catégorie de l'adjectif à celle du substantif. Les exemples de dérivation impropre sont nombreux dans la langue courante. En voici au moins deux : circulaire (pour lettre circulaire) et cathédrale (pour église cathédrale). De même, la langue publicitaire crée de nombreux termes par glissement d'une catégorie grammaticale à une autre : les modulaires (pour une série de meubles), les séparables (pour un ensemble blouse et jupe).

La préfixation est assez répandue. En publicité, les préfixes permettent de créer des termes qui se distinguent de la langue courante. La distinction avec le commun est d'ailleurs un besoin de la langue publicitaire. Exemples : la supratechnologie, les anti-bruine (imperméables).

L'hybridation consiste à former des composés à partir de mots français usuels. Généralement, ces mots sont réunis en faisant l'ellipse de la préposition, qui est alors remplacée par le trait d'union. Voici des exemples

d'hybridation en publicité : un mélange-matin (pour désigner des petits déjeuners préparés d'avance), une photo-prime, un sandwich-charcuterie.

Le télescopage est l'un des sous-procédés par lesquels la créativité terminologique s'exprime le plus librement en publicité. Il s'agit en fait d'une caractéristique dominante de la terminologie publicitaire au Québec. En voici des exemples : une tondomobile (télescopage de tondeuse et d'automobile); un déjeudîner (contraction de déjeuner et dîner).

Voilà pour notre tour d'horizon des procédés terminologiques en publicité. Cet aperçu de la question nous a permis de constater que la créativité, parfois empreinte d'une certaine fantaisie, est le propre de la terminologie publicitaire. Or cette créativité ne s'explique pas simplement par le souci de se démarquer du commun : elle répond à des besoins à la fois multiples et très précis.

Ces besoins découlent de la nature de la langue publicitaire : la publicité est une langue non seulement d'information et de communication, mais aussi de persuasion. Le publicitaire est d'abord un vendeur : les messages qu'il réalise ont pour but de vendre des produits ou des idées. Or la terminologie qu'il emprunte ou crée cherche à atteindre cet objectif.

Le terme "bien trouvé" participe au succès commercial du produit ou de l'idée annoncés. EN PUBLICITÉ, LA BONNE TERMINOLOGIE EST RENTABLE : elle est, redisons-le, un moyen de vente très puissant.

Quels sont les besoins d'expression de la langue publicitaire?

Les termes que crée la publicité doivent répondre à un certain nombre d'impératifs : distinctivité, commodité et facilité de mémorisation, portée publicitaire et pouvoir d'évocation, concision morphologique et grammaticale, et harmonie phonétique (ou euphonie).

Ces cinq impératifs correspondent aux critères que le publicitaire utilise pour juger la qualité de ses créations terminologiques, et aussi pour les sonder ou les tester. Car, quand une campagne le justifie, et que ses budgets le lui permettent, le publicitaire teste ses créations de façon scientifique avant de les lancer dans le grand public.

Examinons tour à tour ces critères de qualité en les illustrant d'exemples.

D'abord, la distinctivité : c'est l'impératif le plus important. Dans son effort d'originalité, la publicité cherche à créer des termes qui ne prêtent pas à confusion avec d'autres. Exemples : un <u>salon de bains</u> (pour

désigner une salle de bains luxueuse); un pousse-mousse (soit un distributeur de savon pour les mains).

Les termes créés par la publicité doivent être courts et faciles à retenir. Cet impératif de commodité et de facilité de mémorisation doit être prévu d'emblée en publicité, tandis que généralement, la langue commune se donne du temps pour y arriver. Par exemple, le terme métro, qui appartient à la langue courante, est issu de l'adjectif métropolitain, qui est devenu substantif par dérivation impropre de chemin de fer métropolitain. Cette évolution, depuis chemin de fer métropolitain jusqu'à métro, s'est déroulée sur une durée relativement longue si on songe à un exemple de terme publicitaire comme vidéo, qui s'est rapidement acclimaté dans les publicités.

La langue commune se simplifie, mais sur une durée de temps très longue; la langue publicitaire se simplifie elle aussi, dans des délais beaucoup plus courts. Ainsi, le publicitaire n'hésite pas à utiliser le terme générique vidéo pour désigner tantôt une cassette (une vidéocassette), tantôt un appareil téléphonique (un vidéophone). Dans ce dernier cas, la langue publicitaire sacrifie volontiers la précision à la facilité de mémorisation et à la commodité : il est bien plus facile de dire vidéo que vidéocassette ou vidéophone. Ce que la communication perd en précision, elle le regagne du côté pratique.

Au sujet de la commodité, disons que la prononciation a elle aussi une grande importance : elle doit être facile et sans équivoque, pour permettre aux consommateurs de comprendre et de retenir le terme. Comme nous l'avons vu, le terme sonambule est le fruit d'une modification tellement subtile qu'elle serait difficile à percevoir dans un message radiophonique ou télévisé.

Le troisième impératif est double : il s'agit de la portée publicitaire et du pouvoir d'évocation. Les termes publicitaires doivent parfois attirer l'attention par leur capacité de choc ou d'élégance. La terminologie publicitaire doit aussi "en dire beaucoup en peu de mots". Cet impératif donne lieu à des créations originales. Exemple : le photo-disque de Kodak.

Les termes publicitaires doivent répondre à un impératif crucial de concision. Intuitivement, on comprend facilement que les termes longs sont plus difficiles à retenir que les termes courts. Scientifiquement, des expériences nous apprennent qu'il existe en principe deux limites, une inférieure et une supérieure, entre lesquelles varie la longueur des termes créés par la publicité. La limite inférieure est de trois ou quatre lettres; en deçà de cette limite, il est difficile de trouver un vocable suffisamment plein pour constituer un tout signifiant. La limite supérieure est de neuf ou dix lettres; au-delà de cette limite, le temps de lecture ou de prononciation serait trop long pour faciliter la mémorisation.

L'impératif de concision s'applique surtout à la terminologie des marques de commerce. Le publicitaire s'efforce d'en faciliter la mémorisation, justement afin de mieux les inscrire dans les habitudes du consommateur: plus une marque est facile à retenir, plus le produit est susceptible d'être consommé, parce que quand le consommateur se présente dans un établissement, il achète habituellement les marques qu'il connaît, dont il a entendu parler ou qui lui reviennent plus facilement à la mémoire. C'est ce qu'on appelle le souvenir publicitaire.

L'exigence de concision s'exerce également au niveau grammatical, où elle joue un rôle très important. Pour cette caractéristique toutefois, la publicité ne fait qu'imiter un procédé qui est déjà présent dans la langue courante, comme en témoignent des créations comme timbre-poste, appareil-photo et forfait-voyage. La construction elliptique au moyen du trait d'union est très répandue dans la terminologie publicitaire. Exemples : un fauteuil multi-relax, un déjeuner-soleil.

La construction adjectivale, elle aussi très courante, s'explique par l'impératif de concision grammaticale. Cette popularité de l'adjectif correspond d'ailleurs à une tendance du français actuel. Comme le fait remarquer Jacques Cellard, chroniqueur de langue dans les pages du journal Le Monde, la langue française se simplifie pour mieux répondre aux besoins de ses usagers. Il en donne d'ailleurs comme exemple cette faveur dont jouit l'adjectif, qui permet d'éviter la dilution de la commu-

nication : quand on dit robot culinaire au lieu de robot de cuisine, on passe directement du terme principal à la précision. On peut parier que l'adjectivation restera très populaire en publicité, puisqu'elle permet une économie de mots très importante, ce qui n'est pas négligeable quand on songe que le français est souvent défavorisé par rapport à l'anglais sur le plan de la longueur.

Enfin, le terme doit être euphonique, ou de prononciation harmonieuse. Un terme comme sandwichissime est difficile à prononcer, dans un message diffusé par exemple à la radio.

Avant de tirer une conclusion, je propose à votre réflexion quatre observations personnelles :

- Premièrement, il me semble que ce grand déploiement de procédés terminologiques a des répercussions sur la terminologie commune : à force de répétition, la publicité réussit souvent à inscrire ses créations terminologiques dans les habitudes linguistiques du public. Nous pourrions donner de multiples exemples de ce phénomène : contentons-nous de rappeler la célèbre fermeture-éclair.

- Deuxièmement, le terminologue peut tirer, de l'observation des procédés de création terminologique en publicité, des enseignements très riches pour l'orientation de son activité de création néologique.

. Troisièmement, le terminologue pourrait s'inspirer des méthodes scientifiques utilisées par le publicitaire pour sonder sa terminologie avant de la recommander ou de la proposer. Rappelons brièvement ces méthodes : la première consiste à contrôler la qualité terminologique selon cinq critères (1. distinctivité; 2. commodité et facilité de mémorisation; 3. portée publicitaire et pouvoir d'évocation : ce dernier critère ne serait, bien sûr, pas toujours pertinent en terminologie usuelle; 4. concision morphologique et grammaticale; et 5. harmonie phonétique, ou euphonie); la deuxième consiste à effectuer des sondages avant la diffusion des termes.

. Quatrièmement, dans ses efforts de diffusion et de normalisation terminologique, l'Office de la langue française pourrait s'attacher le concours des rédacteurs-concepteurs publicitaires. (La publicité est en effet un moyen de communication très efficace de la terminologie : elle serre de près les préoccupations et les habitudes linguistiques courantes des consommateurs et usagers de la langue.) Une collaboration entre linguistes et publicitaires serait certainement de nature à favoriser la diffusion d'un certain type de terminologie.

En conclusion, disons un mot de l'attitude que le linguiste doit adopter devant l'évolution de la terminologie en publicité. Si on songe aux nombreuses libertés que la terminologie prend avec la langue dans ce domaine, le moins qu'on puisse dire, c'est que le linguiste doit avoir le coeur bien accroché!

À notre avis, il faut être à la fois tolérant et prudent. Tolérant parce que la publicité n'est pas un domaine d'expression comme les autres. Elle a des impératifs particuliers à respecter pour atteindre le consommateur. Mais il faut aussi être prudent parce que la langue publicitaire finit par influencer la langue courante : la qualité de la terminologie publicitaire a des retentissements profonds sur la qualité de la terminologie courante.

La diffusion de la terminologie par les documents d'entreprise

Pierre Gagnon
Westinghouse ltée

Mon intention, cet après-midi, est de rendre compte de ce qui s'est fait chez Westinghouse Canada au sujet de l'implantation de la terminologie. Je me propose de vous faire part de l'expérience vécue au cours des dix dernières années. Je vous entretiendrai donc des choix, des raisons qui les ont justifiés et des approches qui ont permis d'aboutir à la diffusion de la terminologie.

Les premières expériences débutent un peu avant l'adoption de la loi 22 et font suite aux diverses incitations provenant de l'extérieur de l'entreprise. Notre société choisissait, à cette époque, de traduire les documents destinés plus particulièrement à la clientèle.

Pour ce faire, l'entreprise a regroupé quelques personnes parfaitement bilingues qui avaient la réputation de bien s'exprimer dans la langue de Molière. Elle leur a confié

toutes les responsabilités administratives et linguistiques, en insistant sur le fait que ce nouveau service devait devenir rapidement un centre de profits.

Cette approche a relativement bien fonctionné en ce qui concerne les publications commerciales à l'intention de nos clients parce que des brochures et des dépliants en français, à cette époque, c'était nouveau et apprécié.

À ce moment, la terminologie utilisée n'était pas remise en question si elle respectait l'usage populaire et les gestionnaires craignaient de changer les habitudes linguistiques et de perdre une part quelconque du marché.

Les problèmes ont vraiment commencé lorsque nos traducteurs de fortune, sans formation aucune en traduction ou en terminologie, se sont attaqués aux documents techniques des divisions et services de l'entreprise oeuvrant au Québec. Déjà surchargés par le volume de traduction venant de l'extérieur du Québec, et mal préparés sur le plan de la recherche terminologique, nos gens ont eu beaucoup de difficultés à trouver, puis à faire accepter les termes techniques qu'ils utilisaient dans leurs textes. Leurs sources de documentation étaient constituées, à toutes fins utiles, de quelques ouvrages usuels.

Vous imaginez facilement que la situation est devenue encore plus dramatique lorsque le service de traduction, à cause de ce manque d'ouvrages spécialisés, s'est mis à introduire des termes qui n'étaient pas tout à fait justes au dire même des usagers dans le commerce et l'industrie.

À cette époque, certains employés d'expérience, dont des ingénieurs, des vendeurs et parfois même des travailleurs d'usine, ont commencé à se poser des questions sur la pertinence des termes proposés par le service de traduction. Il y avait comme une espèce d'incohérence : d'une part, le service parvenait à produire la terminologie appropriée, mais subissait l'obstruction du personnel d'usine pour qui l'anglicisme était de rigueur; d'autre part, ne disposant pas d'assez d'ouvrages techniques pour traduire les documents destinés aux ingénieurs, le service contribuait à répandre des termes impropres.

Trop souvent, le personnel du service a imposé des termes sans pouvoir en justifier le sens. Cette façon de faire a été le point de départ de nombreuses discussions qui ont dégénéré en conflits.

Quant aux clients de l'extérieur de la province, leurs doléances portaient sur les délais d'exécution et sur les coûts de traduction qui augmentaient d'année en année.

Dans bien des établissements du Québec, on s'est mis à douter de la compétence des "traducteurs" et la crédibilité du service s'en est ressentie grandement. En moins de quatre ans, la résistance avait atteint un point tel à l'intérieur de certains groupes que toute suggestion terminologique du service de traduction était systématiquement refusée.

L'entreprise se trouvait alors dans une situation fort embarrasante. Mais la venue de la loi 22, puis de la loi 101, allait lui donner l'occasion d'effectuer des changements majeurs.

L'expérience que je viens de décrire, bien que difficile par période, a tout de même été fort utile. En effet, elle a obligé les responsables de la francisation d'adopter une approche globale quant à l'introduction de la terminologie française.

Ces personnes se sont alors rendu compte que l'établissement d'une terminologie est une chose et que son implantation dans l'entreprise en est une autre. Les responsables ont aussi appris que ces activités exigeaient un personnel compétent et des méthodes de travail que ne possédaient pas les "parfaits bilingues" des tout premiers jours.

Les expériences d'implantation de terminologies en milieu industriel étant rares et peu publicisées à cette époque, et les moyens de diffusion privilégiés alors par les

linguistes de l'OLF se résumant, à peu de chose près, à la préparation de lexiques ou autres documents du genre, les responsables d'alors ont eu le sentiment que l'analyse linguistique imposée par la loi 101 débouchait sur une évaluation plutôt subjective et très générale des besoins de l'entreprise en matière de francisation, et qu'elle ne jetait aucune lumière quant aux moyens à prendre pour assurer la diffusion de la terminologie dans l'entreprise.

Riches de l'expérience passée, les responsables de la francisation étaient convaincus du peu d'efficacité des lexiques en tant que moyen de diffusion de la terminologie dans les bureaux de vente et dans les usines. Le défi était de changer des habitudes inspirées par des facteurs de nature culturelle, technologique et commerciale et trouver une façon de minimiser les heurts psychologiques, et en même temps, favoriser la pénétration de la terminologie appropriée.

Comment changer le vocabulaire utilisé dans les activités de tous les jours? Quel moyen prendre pour faire accepter de nouveaux termes? Et surtout, comment les projets mis de l'avant pourraient-ils être réalisés à des coûts acceptables pour l'entreprise?

Après avoir étudié différentes possibilités, les responsables tant de l'administration que de la francisation ont choisi de poursuivre la diffusion de la terminologie de l'entreprise au moyen des outils de travail usuels comme les manuels, les catalogues, les

listes de produits et de composants. De plus, à l'avenir, on procéderait par étapes, celles-ci devant être négociées avec les usagers.

Toute stragégie de diffusion allait devoir tenir compte du vécu linguistique des personnes visées en créant des conditions propices à son acceptation de manière à minimiser la résistance au changement.

Les usagers indiqueraient leurs priorités de traduction et seraient consultés quant à la réception des termes et au moment opportun à leur introduction. Au besoin, c'est graduellement qu'on remplacerait les mots ou expressions les plus controversés.

Dorénavant, le service de traduction regrouperait des professionnels de la traduction et mettrait en place des mécanismes en vue d'assurer la justesse et l'uniformisation des termes figurant dans les documents de la société. Le service agirait à titre de conseiller auprès des utilisateurs et c'est par la persuasion, le consensus et la crédibilité que l'autorité serait exercée. Il ne serait plus question d'imposer quoi que ce soit à l'utilisateur.

De plus, les responsables de chaque unité administrative seraient tenus de rendre des comptes à la direction quant aux documents qu'ils allaient devoir faire traduire afin de se conformer à l'esprit et à la lettre de la loi 101, quant au respect des normes de qualité imposées par

l'entreprise et quant à l'étalement des coûts imputés à leur budget au fil des ans.

Les mandats étaient clairs :
Il fallait maintenant viser à faire de chaque individu un agent de changement au sein de son milieu de travail. Pour ce faire, il a été décidé de mettre à la disposition des employés une terminologie de qualité et uniformisée dans tous les textes. Depuis, la création en français est fortement encouragée et il y a un meilleur encadrement de ceux qui ont pour tâche de créer des documents et de rédiger des communications.

L'entreprise devait engager des personnes compétentes pour assumer les responsabilités propres aux services linguistiques, et leur assurer les moyens de fonctionner intelligemment, c'est-à-dire leur rendre accessible les personnes-ressources, leur procurer la documentation et les ouvrages terminologiques nécessaires à leurs recherches. Cette philosophie inclut même, de nos jours, des moyens informatiques tels le traitement de textes, les télécommunications, les banques de données et ainsi de suite.

Je me dois de souligner un dernier objectif qui est celui des coûts. Chaque responsable de division ou de service devait établir son budget en étalant avec réalisme les fonds nécessaires à la francisation des divers documents. De plus, un mécanisme d'imputation devait exister pour prévenir les abus et permettre de recourir à l'aide extérieure advenant que les ressources en place n'aient pas suffi à la tâche.

Quels types de besoins fallait-il satisfaire?

Premièrement, il fallait uniformiser et normaliser la terminologie de tous nos documents. Les principaux utilisateurs tels les techniciens, les ingénieurs, les représentants et les directeurs ont été consultés à maintes reprises pour obtenir des précisions quant aux notions techniques, aux procédés et aux chances d'acceptation de certains termes. Il est arrivé, à la lumière de situations bien précises, que certains termes soient diffusés, mais, dans ces circonstances, le caractère temporaire de leur utilisation était signalé aux usagers.

À certaines périodes, tout était urgent, il fallait faire des choix pour assurer le contrôle de la qualité et prévenir la croissance indue des coûts. La priorité a été accordée aux documents de travail, plus particulièrement ceux qui étaient les plus utilisés dans l'activité quotidienne. Le "Calculateur" et le "Sélecteur éclair" sont deux exemples de catalogues dont la qualité a été améliorée au fur et à mesure des mise à jour parce qu'ils sont grandement utilisés, tant à l'usine qu'aux bureaux de vente. Ces "bibles" contiennent un résumé technique et commercial de presque tous les produits de nos divisions et de nos fournisseurs. Elles renferment une bonne part de la terminologie technique fréquemment utilisée dans les communications avec nos clients et avec nos établissements du Québec.

Le service de traduction devait être disponible pour justifier les termes utilisés dans les textes, donner leur source, expliquer leur utilisation, et faire réaliser que l'anglicisme technique n'avait plus sa place au Québec. À ce sujet, les publications de l'OLF se sont révélées fort utiles lorsqu'il fallait citer d'autres sources que les dictionnaires. Certains interlocuteurs étaient rassurés de savoir que l'OLF attestait également l'équivalent français qui leur était fourni. Enfin, les traducteurs ont appris à satisfaire les besoins au point de renverser la situation en notre faveur, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, les rédacteurs techniques utilisent une terminologie bien meilleure que par le passé.

L'uniformisation de la terminologie et l'importance de pouvoir retourner rapidement aux sources ont vite créé, au sein du service de traduction, un besoin pour des fichiers généraux et spécialisés de même que pour une documentation traitant de sujets des plus variés.

De plus, la lenteur du courrier, le peu de fiabilité des entreprises d'imprimerie et l'apparition massive d'ordinateurs personnels dans le milieu de travail nous permettent maintenant d'envisager sérieusement l'utilisation des télécommunications informatiques pour réduire les délais de livraison, pour communiquer les textes à la photocomposeuse et pour rendre la terminologie d'entreprise davantage accessible.

J'ai mentionné précédemment que le service de traduction a dû faire face aux usagers mais je ne crois pas que cela ait été sa seule difficulté.

Aujourd'hui, certains problèmes terminologiques trouvent leur origine dans les publications et les normes provenant de groupes ou d'associations professionnelles. Ces documents sont parfois traduits avec peu de ressources terminologiques et les compétences techniques qui participent à leur rédaction utilisent une terminologie qui comporte occasionnellement certaines incorrections.

Or, il arrive qu'à la demande de rédacteurs, le service de traduction revoie des textes français relativement bien rédigés, mais qui contiennent certaines erreurs terminologiques, lesquelles sont attribuables aux normes ou textes de référence les ayant inspirés. En plus d'exiger des recherches terminologiques, ces situations obligent parfois, à cause de la portée du document, à céder en faveur de la norme. Cependant, dans des cas semblables, les lecteurs sont généralement mis en garde.

L'uniformisation des termes d'une entreprise à l'autre constitue un autre problème important. Il est arrivé au service de traduction de s'entendre avec d'autres services de traduction pour introduire simultanément certains termes afin de mieux les faire accepter par les vendeurs. Dans d'autres circonstances, il a fallu attendre que le chef de file, d'un marché donné, change sa terminologie pour que la nôtre puisse passer. Il y

aurait avantage à intensifier l'activité terminologique interentreprises dans plusieus secteurs, ne serait-ce que pour uniformiser dans un premier temps.

Enfin, il y a tout le problème de pollution qui découle des documents mal rédigés en français. Certains proviennent de l'extérieur du Québec, mais il ne faut pas se le cacher, plusieurs autres, d'ici. Il n'existe que peu de moyens de réduire la mauvaise influence, sauf celui d'inciter les gens à réagir. Peut-être qu'une incitation occasionnelle, mais sérieuse, provenant de l'OLF serait suffisante pour corriger ce genre de situation.

Comme vous le savez tous, il existe au sein des entreprises de nombreux types de documents destinés à la communication : les catalogues, les manuels, les formulaires, les avis, les journaux, les documents publicitaires, les communiqués aux employés, et d'autres encore.

Chez nous, les documents de ce type, qui sont créés au Québec, le sont en français pour la plupart. Les auteurs nous téléphonent ou nous demandent de revoir leurs textes lorsque la portée le justifie ou lorsqu'ils sont incertains de la terminologie de l'entreprise.

Les documents en provenance de l'extérieur du Québec sont systématiquement revus par le service de traduction ou traduits, selon le cas. Pour ce qui est du journal de l'entreprise, celui-ci est revu et uniformisé quant à la terminologie.

La publicité interne est de plus en plus adaptée à la réalité du Québec. L'agence de publicité avec laquelle Westinghouse fait affaire doit soumettre la version française finale de tout texte au service de traduction pour approbation.

Permettez-moi de vous dire, en terminant, qu'en ce qui concerne notre entreprise, l'expérience démontre que les imprimés qui y circulent ont été un moyen privilégié de diffusion et d'implantation de la terminologie française.

Nous avions peu d'anglophones en place à l'époque de la loi 22 et encore moins au moment de la loi 101. Alors pourquoi avons-nous eu tant de problèmes au début? Eh bien, si nous faisons exception des premiers traducteurs de fortune, je crois que nos employés bien anglicisés voyaient d'un mauvais oeil l'avènement des termes techniques français, car ces derniers allaient bouleverser leurs habitudes de travail. Même si la peur du ridicule a été importante au début du processus, la fierté a fini par prendre le dessus.

Notre stratégie, encore aujourd'hui, tente de répondre d'abord à des besoins fonctionnels.

Elle vise aussi à valoriser l'utilisation continuelle de la terminologie propre à nos activités, en mettant à la disposition de nos employés des outils de travail dont la qualité croît sans cesse.

Ainsi exposés, les travailleurs se familiarisent avec les bons termes et finissent par les utiliser spontanément dans leurs activités quotidiennes.

La francisation des logiciels

Patricia Labrie
IBM Canada ltée

L'informatique, comme vous le savez, est un domaine qui nous touche tous de près ou de loin. Il y a quelques années encore, l'ordinateur n'avait d'adeptes que les spécialistes. Jamais on n'aurait vu un clavier-écran sur le bureau d'une secrétaire, encore moins sur notre table de cuisine. Mais les choses ont beaucoup évolué. L'usage de l'ordinateur se répand chez les non-professionnels de l'informatique avec l'automatisation des tâches de bureau. De plus, le prix des micro-ordinateurs a tellement baissé que ces derniers sont à la portée de tous et chacun. Mais avec cette démocratisation de l'informatique, une nouvelle dimension très importante vient s'ajouter et c'est celle de la langue. Tout progiciel destiné aux novices doit obligatoirement être offert dans la langue des utilisateurs pour avoir des chances de succès sur le marché.

La francisation pose donc un défi de taille aux entreprises de produits informatiques. Â IBM Canada, et plus particulièrement aux services linguistiques, on se préoccupe beaucoup de la question, étant donné que la

majeure partie des produits qui seront développés au cours des prochaines années touchera les non-professionnels de l'informatique et que dès aujourd'hui nous devons y consacrer nos ressources.

Avec l'expérience, on s'est rendu compte que la francisation de l'informatique n'était pas une simple question de traduction, mais qu'il y avait une foule de facteurs extérieurs à considérer pour assurer le succès d'un produit dans une autre langue que l'anglais. Mon exposé, aujourd'hui, portera en particulier sur la complexité de cette tâche et débordera largement le contexte de la terminologie et de la traduction.

Pour illustrer mon propos, je vais prendre à titre d'exemple deux produits fictifs. Le premier est une machine à écrire électronique comportant un module de communication et une unité de disquettes. À l'aide de ce produit, l'utilisateur peut communiquer avec un poste éloigné pour émettre ou recevoir de l'information et il peut également conserver cette information sur des disquettes.

Ici, la tâche de francisation est assez simple. Il faut d'abord s'assurer que le produit répondra effectivement aux normes canadiennes, c'est-à-dire un clavier QWERTY et non AZERTY, avec tous les accents, des règles graduées en métrique, etc.

Il faut ensuite décider quelles unités d'information sont à traduire. Cette décision est prise en fonction de la stratégie de mise en marché du produit au Canada, de la loi 101 et des renseignements fournis par le laboratoire de développement. Dans ce cas-ci, le produit comporte deux unités d'information : la nomenclature et les publications accompagnant la machine.

Il faut traduire la nomenclature très tôt dans le cycle de développement. Le laboratoire nous envoie le dessin technique des boutons, touches ou voyants qui ont une désignation anglaise et après avoir reçu notre traduction, il nous retournera le dessin technique français pour approbation.

La traduction des manuels vient à la toute fin du cycle de développement. Le laboratoire nous envoie le plan des publications et nous décidons lesquels seront traduits pour la clientèle québécoise. Dans le cas présent, la documentation traduite comportera les instructions de déballage sur la boîte, et un guide d'utilisation pour les trois composants de la machine.

Comme vous le voyez, ce projet de francisation est relativement simple. Il s'agit plus ou moins de traduire les publications qui seront expédiées avec le produit.

Le traducteur doit cependant être très vigilant, comprendre à quel type d'auditoire le manuel s'adresse et adapter sa traduction en conséquence. Pour les rédacteurs américains, c'est assez facile de simplifier le vocabulaire qu'ils utilisent. Après avoir entré une partie de leur texte à l'écran, ils n'ont qu'à spécifier le niveau de scolarité visé et l'ordinateur s'occupe du reste. Les mots qui correspondent à un niveau supérieur seront mis en évidence. Le rédacteur n'a qu'à placer le curseur sous ces mots pour obtenir une liste de synonymes correspondant au niveau de scolarité précisé. À titre d'exemple, le verbe anglais "initialize" pourrait être mis en évidence et le verbe "prepare" proposé comme synonyme. Malheureusement, cette fonction n'existe pas en français. Il revient donc au traducteur de s'assurer que le niveau de langue approprié est respecté.

Même si je vous ai dit que ce produit était relativement facile à franciser, les publications cachent parfois certains pièges et la terminologie n'est pas toujours claire. La vigilance du traducteur s'impose lorsqu'il doit traduire les marches à suivre pour exécuter certaines fonctions. Prenons comme exemple l'alignement des nombres ou encore la représentation des sommes d'argent. Les directives et exercices dans le manuel américain ne font pas mention de la virgule décimale et encore moins du symbole du dollar à droite du nombre. Le traducteur doit donc vérifier si les directives s'appliquent au contexte canadien. Bien souvent il aura à adapter le texte plutôt que de le traduire.

Une fois la traduction terminée, il faudra passer à l'étape de validation. Nous ferons venir un prototype du produit à Montréal ou encore le traducteur ira au laboratoire pour tester les manuels. Cette étape est notre garantie que les instructions seront conformes au fonctionnement de l'appareil et qu'elles seront faciles à comprendre.

La francisation du deuxième produit est beaucoup plus complexe. Il s'agit ici d'un progiciel de bureautique pris en charge par une famille d'ordinateurs XYZ. Ce progiciel comporte une foule de programmes offrant les services suivants : traitement de textes, gestion de l'agenda personnel, courrier électronique et commutation de messages. Les entreprises qui désirent automatiser les tâches de bureau et qui disposent d'un ordinateur XYZ seront intéressées par un tel progiciel.

Les unités d'information à traduire seront les publications et l'information-écran. En ce qui a trait aux publications, rien de bien compliqué : un répertoire de programmes expliquant comment installer le produit, et des petits guides d'utilisation pour chacun des modules du progiciel. Mais c'est de l'information-écran que provient toute la complexité du projet. Par ce terme, j'entends toute information qui à un moment ou à un autre peut être affichée à l'écran. Laissez-moi vous donner un exemple.

Supposons que je frappe au clavier la commande MENU. L'ordinateur m'affichera le menu principal du progiciel de bureautique. Ce menu comporte une liste de fonctions. J'en choisis une qui est la commutation de messages. Le système m'affiche alors un sous-menu listant les possibilités qui me sont offertes avec cette fonction. Ne sachant pas trop quelle option choisir, j'appuie sur la touche d'aide et le système m'affiche toutes les explications nécessaires. Je reviens au sous-menu pour choisir l'option intitulée "Envoi d'un message à un utilisateur". Un écran structuré sera alors affiché me demandant d'entrer le code d'utilisateur à qui s'adresse le message, puis d'entrer le texte de mon message. J'écris "JOYEUSE SAINT-VALENTIN" et j'appuie sur la touche de transmission. Quelques secondes plus tard, le système me signale que l'utilisateur a bien reçu le message.

Toutes ces informations devront être traduites de même que le didacticiel qui accompagne le produit. Il n'est plus question ici que le laboratoire subventionne deux versions françaises complètement différentes. Les coûts seraient exorbitants. Il faut donc que le France et le Canada travaillent en collaboration et que l'effort initial de traduction soit fait par l'un ou l'autre des deux pays.

En quoi l'information-écran peut-elle être complexe et quelles sont les difficultés que rencontre le traducteur ou le terminologue dans un tel projet de traduction? Eh bien, la facilité de francisation repose sur les techniques de programmation utilisées. Il y a quelques

années, les programmeurs américains rédigeaient leur programme sans se préoccuper des autres langues, le produit étant commercialisé en anglais seulement. Les premières tentatives de traduction n'étaient guère concluantes. Il fallait absolument que les programmeurs modifient leurs techniques de programmation.

La première règle à suivre lorsque l'on s'apprête à coder un progiciel destiné à un marché international, c'est d'isoler toute l'information-écran des énoncés de programmation et de placer cette information dans des fichiers séparés. Lorsque le programmeur désire faire afficher une information à l'écran, il indique au programme d'aller chercher cette information dans un de ces fichiers. Si cette règle n'est pas respectée, il sera impossible de traduire le produit. Le traducteur serait alors obligé de connaître en profondeur les langages de programmation Assembleur, Cobol, Fortran, etc., et de passer au travers des dizaines de milliers de lignes de programmation pour trouver l'information à traduire.

Ce n'est pas tout d'extraire l'information du programme. Il faut également structurer cette information de façon que le traducteur puisse la traduire sans trop de difficultés. Ils nous est déjà arrivé de recevoir un fichier contenant plusieurs centaines de messages à traduire, sans aucune suite logique. Pour créer un affichage, le programme allait chercher les messages portant les numéros 10, 32, 66, 192, 5 et 240. Mais comment le traducteur pouvait-il deviner que cette série de messages constituait un écran?

En fait, si l'information est mal organisée dans les fichiers et qu'aucune documentation n'est fournie, on ne peut s'attendre à des résultats remarquables dans une autre langue.

Il faut également rappeler à nos amis les programmeurs de faire attention lorsqu'ils écrivent leurs messages. Premièrement, un facteur d'expansion de 30 pour 100 ou plus doit toujours être ajouté à la fin des messages. Ce facteur dépend de la longueur du message. Plus le texte initial est court, plus grand sera le facteur d'expansion. Cet espace supplémentaire fera souvent la différence entre un message clair et un autre qui ne l'est pas.

Prenons l'exemple du message "SPOOL FILE NOT FOUND". Eh bien, nous devions traduire ce message en dedans de trente caractères. C'était une des restrictions de programmation. L'expression exacte pour "spool file" en français est "fichier d'impression différée". On avait le choix d'abréger chacun des mots en français ou encore de calquer l'anglais et de parler de "fichier spool". Nous avons dû opter pour cette dernière solution, la première n'étant pas compréhensible sous sa forme abrégée. Pour rester cohérent, il fallait utiliser "fichier spool" partout où le terme apparaissait, même si à certains endroits nous avions suffisamment d'espace pour la bonne formulation.

Notre objectif est de véhiculer la meilleure terminologie possible, mais on n'y arrive pas toujours à cause des contraintes d'espace que nous imposent les programmeurs. Il y a quelques années, ce problème ne se posait pas parce que nous traduisions principalement des publications. Il faut aujourd'hui viser une terminologie beaucoup plus concise qu'auparavant et il faut également uniformiser cette terminologie avec la France, étant donné que l'effort de traduction est souvent partagé entre les deux pays. Laissez-moi ici ouvrir une parenthèse sur le rôle du terminologue dans un tel projet de collaboration.

En fait, on pourrait comparer son rôle à celui d'un agent de relations publiques. Il a à négocier au nom d'IBM Canada la terminologie du produit avec son homologue français. La terminologie qu'il propose doit être précise pour bien véhiculer le message, concise à cause des restrictions d'espace, simple pour être comprise de l'utilisateur, cohérente et compatible avec la terminologie déjà existante et uniforme à travers toute la documentation du même produit.

Si on reprend l'exemple du deuxième produit, la première étape avant de s'engager dans un tel projet de francisation, c'est de vérifier si les normes canadiennes ont été respectées. Comme une fonction du produit est de gérer l'emploi du temps, il est nécessaire de représenter la date et l'heure convenablement et non sous la forme américaine. Il faut s'assurer également que tous les caractères accentués, tant majuscules que minuscules, pourront être frappés au clavier, affichés à l'écran,

puis imprimés, sans quoi il sera inutile de franciser le produit, ce dernier ne répondant pas aux besoins du marché.

La deuxième étape est de vérifier quelles ont été les règles de programmation suivies. C'est ici que nous pourrons déterminer si oui ou non le produit est traduisible. J'ai abordé quelques-unes de ces règles comme la séparation de l'information-écran des énoncés de programmation, la structure de cette information dans les divers fichiers et les facteurs d'expansion. Mais il y en a une foule d'autres.

La troisième étape dans notre démarche de francisation a trait aux outils de traduction. Si les deux premières étapes sont concluantes et que le produit est traduisible, il faut tout de même vérifier comment le laboratoire entend fournir l'information aux traducteurs. Si le volume est important et que les outils mis à la disposition des traducteurs sont inefficaces, le laboratoire pourrait revenir sur sa décision et ne plus annoncer le produit en français, les coûts étant prohibitifs.

Il ne s'agit plus ici de traduire le logiciel au moyen de papier et de crayons. Tout est entré au terminal.

La quatrième et dernière étape est la validation du produit français. Une fois la traduction terminée, les fichiers d'information sont renvoyés au laboratoire pour

être intégrés au produit. Il est alors important qu'un traducteur ou un informaticien se rende sur place pour vérifier la traduction et tester chacune des fonctions. Le laboratoire doit fournir tout le soutien technique nécessaire pour l'exécution de ces tests.

Comme vous avez pu le constater, la francisation des logiciels n'est pas qu'une question de traduction. C'est par l'effort concerté de toutes les parties concernées que l'on parvient à offrir un produit de qualité en français.

Il faut remettre en cause les traditionnelles techniques de programmation et repartir à neuf avec une architecture de produit plus universelle. Il ne faut plus programmer en anglais et s'occuper des autres langues ensuite car on s'expose à une foule de problèmes qui auraient facilement pu être évités.

Heureusement, les choses ont tout de même beaucoup évolué depuis cinq ans. Un gros travail de sensibilisation est en cours présentement auprès de tous les secteurs concernés. Nous sommes en train d'établir des règles de programmation pour les langues nationales, de revoir la formation des programmeurs et même d'étudier la possibilité de développer un outil unique pour la traduction de l'information-écran. Toutes ces activités ne peuvent que contribuer au succès de la francisation des produits informatiques.

J'aimerais terminer en soulignant que ces règles ne s'appliquent pas qu'à la francisation. Si une entreprise québécoise d'informatique développe une application destinée au marché international, elle devra elle aussi faire très attention à la conception de son produit. La langue de départ ici n'a aucune importance et c'est au niveau de la conception de base que se détermine si oui ou non le produit aura des chances de succès dans les autres langues. Il faut que les concepteurs comprennent bien les besoins des pays, qu'ils soient sensibilisés aux problèmes de traduction et qu'ils visent une architecture de produit universelle. Ils auront alors toutes les chances de succès.

Interventions des participants

ROBERT DUBUC :

En ce qui concerne l'intégration de la terminologie, je déplore le cloisonnement des divers compartiments d'une entreprise. Un groupe d'usagers à spécialisation professionnelle hésitera, par exemple, à recourir aux services de la terminologie. Je souhaiterais que les terminologues fassent l'effort de comprendre les besoins des spécialistes langagiers et sachent faire des compromis qui n'aillent pas jusqu'à la compromission. À l'inverse, les spécialistes doivent comprendre les motivations des terminologues et en tenir compte.

JEAN DELISLE (question adressée à Gilles Tremblay) :

L'expression "terminologie publicitaire", au sens où vous l'entendez, m'agace et je conteste les exemples utilisés. Il conviendrait davantage de parler de "langage publicitaire" pour ce qui est des mots bien frappés susceptibles de devenir des termes. Encore que, dans les faits, c'est plutôt le contraire qui se produit. Les critères énoncés ne recoupent pas les critères théoriques selon Kocourek.

GILLES TREMBLAY :

Je suis d'accord. Il s'agit d'une conception publicitaire. Les mots du langage publicitaire se comportent en effet comme des termes.

JEAN DELISLE :

Je vous renvoie à la définition des unités lexicales selon Rondeau in Initiation à la terminologie. Certaines créations publicitaires se distinguent des néologismes et des néonymes et ne vivent que de l'impact publicitaire.

GILLES TREMBLAY :

La stabilité n'est pas une de leurs caractéristiques.

NADA KERPAN :

Qu'en pense-t-on à l'OLF?

JEAN-CLAUDE BOULANGER :

On ne connaît pas la durée de vie des néologismes. D'autre part, je ne suis pas d'accord avec votre typologie de la néologie et, à ce propos, j'aimerais faire une mise au point. Une typologie plus objective distingue : la néologie formelle, la néologie sémantique et la néologie d'emprunt. Je suis gêné par votre conception de la néologie formelle. Il existe une

dizaine de procédés en néologie formelle dont la dérivation : dérivation affixale, dérivation syntagmatique (expansion); l'hybridation : mots, manière d'écrire contestée par les puristes; le télescopage ou mot-valise (ça va!); le transfert sémantique, contesté par les linguistes, qui relève plutôt de la néologie sémantique. J'aimerais revenir sur la dérivation que vous distinguez de la suffixation?

GILLES TREMBLAY :

Pour les publicitaires, c'est une distinction importante. Ils rangent la suffixation dans une catégorie à part. Il y a conflit entre les terminologies publicitaire et terminologique.

NADA KERPAN (question adressée à Diane Dontigny) :

Le rédacteur vulgarisateur doit-il avoir une formation scientifique et technique poussée?

DIANE DONTIGNY :

La formation scientifique peut nuire à l'aptitude à la vulgarisation. Le journaliste non scientifique cherche l'information, fouille les documents, insiste davantage sur l'aspect vulgarisateur. La formation aide bien sûr, mais le vulgarisateur doit avant tout pouvoir isoler dans ce qu'il a appris ce qu'il doit communiquer.

CLAUDE BÉDARD (question adressée à Patricia Labrie) :

Pour ce qui est du passage d'une langue à l'autre en informatique, quels sont les besoins du marché international? Quels rapports existent entre les créateurs d'idéogrammes et les terminologues?

PATRICIA LABRIE :

Nous n'avons pas eu à évaluer ces besoins chez IBM. Le Service de traduction donne un avis seulement; les États-Unis décident. Les symboles sont destinés au marché international exclusivement.

LISE LEBEL-HAROU (question adressée à Patricia Labrie) :

En matière de collaboration entre IBM France et IBM Canada, comment se règlent les questions de concurrence?

PATRICIA LABRIE :

Un pays est chargé de la traduction. Ce pays mène un projet à terme. L'autre pays apporte les modifications nécessaires localement.

LISE LEBEL-HAROU :

En cas de conflit de terminologies, que faites-vous?

PATRICIA LABRIE :

Il y a de nombreux échanges de vues pour en arriver à un compromis. La terminologie française est souvent acceptée étant donné ses antécédents, trop importants. Lorsqu'il s'agit d'un gros projet, nous faisons parvenir notre terminologie à l'équipe française. La traduction nous revient ensuite pour établissement d'un glossaire commun.

BENGT LINDFELT (question adressée à Pierre Gagnon) :

Avant de formuler ma question, j'aimerais revenir sur une idée mise de l'avant par Gilles Tremblay et qui me paraît très intéressante : la mise en marché de la terminologie, enfin, au sens large du terme. La publicité pouvant nous renseigner sur l'implantation des terminologies, ses recherches pourraient être utiles aux terminologues. (À Pierre Gagnon:) Vous dites que la terminologie normalisée inspire de la méfiance. Voudriez-vous préciser?

PIERRE GAGNON :

Cela est vrai dans le domaine technique. Je prendrai pour exemple l'ACNOR qui, par ses comités de spécialistes, nous imposent parfois des termes plutôt populaires, voire inexacts. Ces termes font problème notamment en rendant impossible l'établissement de listes lexicales correctes, dès le premier jet. Il y a aussi le cas des textes historiques, tels que les conventions collectives. Ces textes charrient une terminologie

contestable. Que faire? Nous avons choisi, quant à nous, de respecter cette vieille terminologie mais en l'assortissant d'une mise en garde.

TINA CÉLESTIN (question adressée à Gilles Tremblay) :

On incite l'OLF à poursuivre ses efforts. On lui confie la tâche d'évaluer la demande. À cet égard, qu'attend-on de l'OLF?

GILLES TREMBLAY :

D'essayer de commercialiser la terminologie. L'an dernier, une conférencière a établi une analogie entre langue et produit de consommation. À mon sens, l'implantation d'une terminologie devrait être précédée d'un sondage, qui tenterait d'en prévoir les répercussions.

TINA CÉLESTIN :

En somme, valoriser l'approche marketing?

GILLES TREMBLAY :

Oui, prévoir le succès du produit, ce que fait le marketing.

NADA KERPAN :

Il faudrait définir les critères applicables à la diffusion.

BENOÎT LEBLANC :

Le terminologue identifie les notions par un découpage systématique de la réalité alors que le travailleur découpe sa réalité de façon empirique. Madame Bougie-Lauzon prévoit des mini-lexiques de 200 à 300 termes par poste de travail. Sur quoi base-t-elle ces chiffres? Mon expérience me fait pencher pour un maximum de 40 à 50 termes.

NADA KERPAN :

La notion de découpage serait-elle confuse? Ou s'agit-il plutôt de tenir compte d'habitudes linguistiques? En l'absence de madame Bougie-Lauzon, qu'en pense Robert Dubuc?

ROBERT DUBUC :

Mon expérience recoupe celle de monsieur Benoît. Dans le cas de camionneurs, 50 termes suffisent amplement.

NADA KERPAN :

Les vocabulaires généraux fournissent d'ailleurs une terminologie annexe.

CLAUDE BÉDARD :

J'aimerais mettre en perspective terminologie et communication en me faisant l'avocat du diable. La terminologie et, surtout, la normalisation font parfois obstacle à la communication car les organismes de normalisation promeuvent des terminologies concurrentes. Il n'y a qu'à comparer certains termes ou formes recommandés par l'ISO et l'AFNOR ou le BNQ et l'ACNOR. En matière de diffusion de la terminologie, je rends hommage à madame Bougie-Lauzon. Son approche cherche par tous les moyens à diffuser la terminologie en la vendant comme on vend de la bière. L'approche publicitaire de Gilles Tremblay est intéressante car elle insiste sur le choix des termes à commercialiser. En effet, si la terminologie est mal diffusée, elle crée des problèmes. La terminologie doit servir à la communication, non l'inverse. J'invite les terminologues à faire leur examen de conscience, car la terminologie doit améliorer la communication plutôt que de créer de la confusion.

NADA KERPAN :

C'est le sujet même du colloque. Normal puisque c'est un sujet chaud!

Moyens et solutions

La diffusion de la terminologie par les textes normatifs

Antoni Dandonneau
Commission des valeurs mobilières

Les textes normatifs envisagés sont seulement les textes qui édictent une norme juridique, c'est-à-dire une norme sanctionnée par un système de droit, ce qui exclut les textes qui ne font qu'établir une norme linguistique. Il s'agit donc, pour l'essentiel, de la loi au sens large, ce qui comprend tout autant le règlement. J'insiste sur le fait que ces textes se définissent exclusivement par leur portée juridique et ne correspondent généralement à aucune volonté, du moins expresse, de normalisation linguistique. Quant aux textes juridiques qui constituent la mise en oeuvre d'une volonté expresse de normalisation linguistique, les arrêtés de terminologie en France et les avis ou recommandations de la Commission de terminologie au Québec, ils se rangent, par rapport aux problèmes que nous étudions, carrément du côté des textes normatifs d'ordre linguistique, en sorte que nous n'en tiendrons pas compte, sinon de façon tout à fait accessoire.

En constatant que le programme du colloque range les textes normatifs ainsi entendus parmi les moyens et solutions, certains pourront se demander s'il ne s'agit pas de quelque facétie des organisateurs du colloque : comment ces textes, qui constituent le cauchemar du traducteur ou du rédacteur, pourraient-ils offrir des moyens ou des solutions en matière de diffusion de la terminologie? Quoi qu'il en soit de l'intention des organisateurs, il vaut sûrement la peine d'étudier comment les textes normatifs peuvent contribuer à la diffusion d'une terminologie, si mauvaise soit-elle au dire de certains : cet examen nous fera découvrir un mode de diffusion que l'on pourra tout aussi bien appliquer à une bonne terminologie qu'à une mauvaise.

Avant de considérer les éléments particuliers aux textes normatifs, je voudrais rappeler brièvement certains éléments qu'on retrouve dans d'autres langues de spécialité ou même dans la langue générale.

D'abord, indépendamment de la portée normative qui leur est propre, la loi et le règlement contribuent à accréditer la légitimité des termes employés : sauf modulation ou situation particulière, l'utilisation vaut approbation et recommandation. Le rédacteur d'un tel texte n'a pas la liberté d'employer un terme avec une certaine réserve, que traduisent par exemple certains guillemets : il doit choisir d'employer ou de ne pas employer.

On pourrait sans doute appliquer au langage la théorie de l'imprégnation, telle qu'elle a été formulée par Lorenz dans son étude du comportement des animaux. Un peu comme l'oie, exposée dès les premiers instants de sa vie à des contacts avec les humains plutôt qu'avec ses congénères, conserve par la suite des rapports privilégiés avec les humains, de même la terminologie acquise lors de l'apprentissage du langage ou lors de la formation professionnelle reste profondément gravée en nous et nous donne souvent le sentiment d'une véritable adéquation du nom et de la chose, alors que des corrections apportées par la suite, parfois au prix d'un effort soutenu, ne donnent pas toujours le sentiment d'une adéquation aussi étroite. Ainsi, celui qui s'est initié au monde municipal en parlant d'un greffier arrive difficilement à se persuader que la même notion peut s'exprimer plus correctement par la désignation secrétaire; même lorsqu'il pousse la bonne volonté jusqu'à parler de secrétaire, ce n'est pas toujours sans la secrète conviction que le terme greffier était mieux approprié.

Le langage, tout comme la marche, constitue, pour une bonne part, une activité non réfléchie, reposant sur des automatismes. L'homme qui marche normalement pense à l'endroit où il va, sans penser à tous les mouvements nécessaires à la marche; s'il en vient à réfléchir sur ces mouvements, sa marche en est souvent gênée. De même, l'homme qui s'exprime normalement pense à ce qu'il veut dire, non aux mots pour le dire, et la trop grande attention portée aux moyens d'expression peut facilement perturber la pensée. Ces automatismes, nécessaires à l'expression de la pensée, proviennent de l'emploi répété de termes dans des contextes qui les appellent.

Enfin, les automatismes sont renforcés par le besoin, à l'intérieur de tout groupe, d'un certain conformisme. Dans un milieu professionnel, l'emploi de certains termes spécialisés dénote l'appartenance au groupe et constitue en même temps un moyen de s'y faire accepter. Par contre, celui qui ne se conforme pas aux usages établis risque d'être perçu comme étranger au groupe, ce qui constitue une puissante incitation à se cantonner aux usages reçus. En effet, préconiser un changement, c'est, dans une certaine mesure, s'exclure du groupe. La loi contient, pour une bonne part, le répertoire des termes à utiliser pour se faire reconnaître dans le groupe de ceux qui font du droit.

Jusqu'ici nous avons relevé des facteurs qu'on pourrait retrouver dans toute autre langue de spécialité ou même dans la langue commune. Venons-en aux facteurs propres aux textes normatifs. J'en retiendrai trois : l'autorité qui s'attache à ces textes, le caractère construit des notions exprimées et le besoin de sécurité juridique.

D'abord, la loi et le règlement ont ceci de particulier qu'ils édictent les normes de conduite auxquelles sont soumis les citoyens : ils commandent de faire ou de ne pas faire et définissent les sanctions applicables. Du fait que ces textes commandent, la terminologie qu'ils emploient acquiert elle-même quelque chose d'impératif, en sorte que les termes consacrés dans un texte normatif ont un avantage considérable par rapport à des concurrents qui ne le seraient pas. Or, dans le contexte de l'aménagement linguistique, l'issue du combat entre termes concurrents peut rester douteuse longtemps : que

l'on pense au cas de marketing ou de management. En pareille situation de concurrence, l'adoption d'un terme par la loi ou le règlement peut souvent signifier le succès plus ou moins rapide du terme ainsi consacré. Ainsi, lors de la réforme du Code de procédure civile en 1965, on a substitué requête à motion : moins de vingt ans plus tard, le terme motion est presque complètement disparu et cède du terrain, même dans des contextes qui ne relèvent pas directement du Code de procédure, par exemple en matière de faillite. À l'occasion d'une réforme récente, on a introduit dans ce même Code le terme correct acquiescement à la demande, en remplacement de l'anglicisme confession de jugement. Bien que le terme nouveau soit encore peu répandu, il ne fait pas de doute qu'il est appelé à faire disparaître complètement son prédécesseur, parce qu'il a pour lui la force de la loi.

En second lieu, il arrive souvent que la loi soit le principe même de l'existence des réalités à dénommer, de sorte que celles-ci n'ont guère d'existence en dehors de la loi. Qu'il s'agisse de nos institutions politiques ou des divers types de contrat, nous avons affaire à des réalités qui sont créées par la loi elle-même, en sorte qu'on peut difficilement les dissocier de la terminologie employée pour les désigner. Ainsi, pour prendre un cas récent et regrettable, les municipalités régionales de comté, créées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, n'ont d'existence que par cette loi et sous cette dénomination. Par contre, il arrive que la pratique, surtout commerciale, tienne en échec la terminologie créée par la loi; que l'on pense au terme condominium, qui sévit toujours bien que le Code

civil comporte, depuis près de 10 ans, un chapitre sur la copropriété.

Enfin, le besoin de sécurité juridique fait en sorte que la terminologie employée par la loi est généralement reproduite avec un respect quasi religieux. Comme les cas de synonymie véritable sont très rares, on évite d'employer des termes autres que ceux employés par la loi, dans la crainte que le changement de termes n'entraîne une déviation de sens. Combien de traducteurs ou de réviseurs se sont fait dire, par des avocats, qu'il fallait respecter les usages consacrés par la loi! Si l'on s'arrête à réfléchir à la question en adoptant le point de vue juridique, on ne voit pas pourquoi il faudrait que des particuliers assument les risques reliés à des réformes terminologiques, alors qu'il serait si simple de modifier la loi elle-même. Il est arrivé que l'on réussisse à imposer des réformes terminologiques à l'encontre de la loi; je pense, par exemple, au terme cité qu'on a fait disparaître dans la dénomination des villes, alors qu'on le retrouve encore dans la Loi sur les cités et villes. Mais le fait demeure exceptionnel et s'explique par l'inutilité à peu près totale de ce terme en droit municipal contemporain. Pour le reste, je pense qu'on gaspille le plus souvent son énergie lorsqu'on s'en prend à des termes consacrés par la loi, du moins tant qu'on veut faire changer l'usage avant de modifier la loi.

Je voudrais maintenant rappeler à grands traits deux cas où des réformes terminologiques importantes ont été introduites par l'intermédiaire de la loi. Il s'agit de

deux textes à l'élaboration desquels j'ai été associé, à titre de membre du personnel de l'Office de la langue française : la Loi sur les valeurs mobilières, adoptée en décembre 1982, et le nouveau livre du Code civil sur les personnes (projet de loi nº 106, déposé en première lecture en décembre 1982 et non encore adopté).

Dans le cas de la Loi sur les valeurs mobilières, il s'agissait de rédiger un nouveau texte pour remplacer l'ancienne loi, laquelle datait de 1955 et constituait une copie conforme de la loi ontarienne. La difficulté venait de ce que l'anglais avait toujours dominé ce secteur d'activité au Québec, à tel point qu'on pouvait difficilement trouver quelqu'un qui ait lu des textes authentiquement français dans cette matière. On peut deviner l'état déplorable dans lequel se trouvait la terminologie. J'ai commencé par prendre quelques mois pour faire le dépouillement de la documentation française : lois et règlements, jurisprudence et doctrine. Dans la rédaction, nous nous sommes fixé pour principe de respecter la terminologie établie en France dans tous les cas où il n'y avait pas de différence importante entre notre réalité et la réalité française; dans les cas où il s'agissait d'exprimer des réalités propres aux marchés financiers nord-américains, nous avons cherché, dans toute la mesure du possible, à nous inspirer de la terminologie française. Inutile de dire que l'on retrouve, dans la nouvelle loi, très peu de termes techniques de l'ancienne loi.

Cependant, la nouveauté de la terminolgie n'a pas semblé créer de difficultés aux professionnels : lors de la consultation menée sur l'avant-projet, nous avons pu constater que la nouvelle terminologie était parfaitement comprise par les professionnels, même s'ils rencontraient ces termes pour la première fois. Non seulement ils comprenaient la nouvelle terminologie, mais ils l'utilisaient. Cela tient en bonne partie au degré élevé de redondance dans un discours spécialisé, du moins pour celui qui connaît bien l'objet de ce discours : plusieurs termes techniques pourraient être remplacés par des blancs, sans que cela nuise le moindrement à la compréhension. Les termes nouveaux, un peu comme des blancs, pouvaient être interprétés et compris à partir du contexte.

Maintenant que la loi a été adoptée, la terminologie nouvelle a commencé à se répandre, selon une série de cercles concentriques de plus en plus grands : d'abord, le personnel de la Commission, les avocats spécialisés dans le domaine, les différents professionnels des valeurs mobilières. Cet apprentissage est d'autant plus facile qu'il se fait dans les conditions normales de l'apprentissage d'une terminologie spécialisée : la loi sert d'amorce aux automatismes, qui se substituent aux automatismes anciens. La réticence à employer un terme nouveau est vite vaincue par la crainte de paraître ne pas suivre l'évolution des textes. La mise en place des automatismes se fait d'autant plus facilement qu'elle ne suppose pas une réflexion délibérée sur la terminologie. En effet, notre préoccupation de terminologues pour les vocabulaires, lexiques et autres ouvrages lexicographiques ne doit pas nous faire oublier que l'être humain

normal, le non-terminologue, ignore généralement tout de ces ouvrages et que, même dans le cas où il les connaîtrait, il se donne rarement la peine de les consulter, surtout que, souvent, il ne se doute pas du caractère déficient de la terminologie qu'il emploie. Au contraire, l'insertion dans la loi de termes nouveaux leur assure, pour les raisons que nous avons vues, une rapide diffusion, sans que les intéressés, la plupart du temps, aient à réfléchir expressément sur leurs moyens d'expression.

Le second exemple d'amélioration de la terminologie porte sur la douloureuse question de corporation, compagnie et société. Traducteurs, rédacteurs et terminologues maudissent, depuis de nombreuses années, des textes qui leur imposent une terminologie qu'ils jugent inacceptable. L'État fédéral avait bien apporté, en droit fédéral, certaines améliorations dans la version française révisée de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes; cependant, ces modifications, conçues en fonction d'une réalité juridique anglo-américaine, n'étaient pas toujours compatibles avec le contexte juridique civiliste ou avec les contraintes linguistiques découlant de ce contexte. Au Québec, les textes fondamentaux, soit le titre Des corporations contenu dans le Livre premier du Code civil et la Loi sur les compagnies, remontaient à un état terminologique fixé au début de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Le projet de l'Office de révision du Code civil proposait bien certains aménagements, mais sans procéder à l'assainissement terminologique nécessaire.

À partir de ce projet, le ministère de la Justice, assisté du ministère des Institutions financières, devait élaborer un texte destiné à prendre la place du fameux titre Des corporations. En raison de l'intérêt manifesté pour ces questions par les linguistes et par les terminologues et aussi en raison de la complexité terminologique de ce dossier, le ministère de la Justice a demandé à l'Office de la langue française de lui présenter un mémoire sur le sujet et a invité un terminologue de l'Office à participer aux délibérations du comité de rédaction. Cette participation a permis de faire valoir et de défendre les recommandations présentées dans le mémoire.

Le projet de loi n° 106, présenté en décembre 1982, suit dans une très large mesure les recommandations faites par l'Office. Lorsqu'il sera adopté (on peut espérer que ce sera au cours de la prochaine session), il établira au Québec une terminologie conforme à celle qu'on retrouve dans les autres pays francophones. Les corporations deviendront des personnes morales, qui seront de droit public ou de droit privé. Les personnes morales de droit privé seront appelées sociétés ou associations, selon qu'elles poursuivront ou non un but lucratif. Et on peut espérer que la révision de la Loi sur les compagnies substituera le terme société par actions au terme compagnie. En outre, à la suite de discussions avec le ministère fédéral de la Justice, il semble que l'État fédéral apportera dans ses textes les modifications nécessaires pour les rendre compatibles avec les choix faits au Québec. Enfin, les textes étant modifiés tant au palier fédéral qu'à celui du Québec, on aura, me semble-t-il, apporté une solution définitive aux

problèmes auxquels se heurtaient traducteurs et rédacteurs depuis plus d'un siècle. Il ne restera qu'à laisser le temps faire son oeuvre, en faisant sombrer dans l'oubli l'ancien vocabulaire.

Archimède, rapporte-t-on, disait : "Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde". J'ai cherché à vous montrer que la loi constitue un point d'appui qui permet au levier de la recherche terminologique de soulever des mondes de termes. Dans les domaines qu'elle régit, je suis persuadé que la loi permet une diffusion rapide et efficace de la terminologie nouvelle. Cependant, il faut aussi voir ses limites : ce n'est pas en donnant valeur de loi ou de règlement à un vocabulaire qu'on en assurera forcément la diffusion. Par contre, dans son domaine normal d'application, elle permet de rentabiliser au maximum l'effort terminologique en garantissant, presque à coup sûr, la diffusion de la nouvelle terminologie. D'ailleurs, dans les domaines où elle fixe une terminologie, ce serait perdre son temps que de faire porter l'effort ailleurs que sur la loi : elle constituerait alors un frein puissant à la diffusion de toute terminologie nouvelle.

Ce qu'il faut regretter, c'est que rien ne soit entrepris pour exploiter au maximum le pouvoir de diffusion de la loi. En effet, la qualité de la terminologie dans la loi ne constitue une préoccupation de premier plan pour aucun ministère et aucun organisme. Aussi en sommes-nous toujours à dépendre d'initiatives isolées : un certain nombre de projets de loi sont convenables parce que le

hasard a voulu que des personnes ayant un certain souci de qualité interviennent dans leur élaboration. Par contre, d'autres projets reproduisent des erreurs qu'on croyait abandonnées depuis une dizaine d'années, alors que ces erreurs ont été portées à la connaissance des personnes responsables de leur élaboration.

Sans parler d'un travail terminologique préalable comme celui qui a été fait dans les deux exemples cités, il n'existe aucun niveau où les projets de loi soient examinés sérieusement du point de vue de la qualité de leur terminologie, par des personnes ayant l'autorité voulue pour imposer les changements nécessaires. Il me semble qu'on devrait mettre en place un tel contrôle et l'organiser d'une manière qui le rende efficace. Le citoyen ne peut que s'interroger sur le sérieux de la volonté de l'État en matière de francisation quand il voit que l'État, dans son rayon d'action, ne fait aucun des efforts qu'il attend des citoyens. Les succès déjà remportés montrent suffisamment que, dans ce domaine, il suffit de vouloir pour pouvoir. S'ils ne sont pas plus nombreux, faut-il penser que c'est qu'il n'y a pas de véritable volonté?

L'interprétation des langues de spécialité dans la formation professionnelle

Richard Côté et
Reynald Binette
École québécoise du meuble
et du bois ouvré

Les centres d'enseignement spécialisé souhaitent depuis toujours inclure l'apprentissage d'une terminologie française dans la formation technique. Cependant, cette réorientation des pratiques linguistiques vers le français comme langue de la technique se heurte à de nombreux obstacles : insuffisance d'ouvrages didactiques en français, manque d'intérêt de la part des professeurs, difficulté d'acquisition de la terminologie proposée, etc. Pour combler cette lacune et favoriser l'utilisation d'une terminologie française en classe, l'École québécoise du meuble et du bois ouvré a mis sur pied un programme de francisation visant à améliorer la quslité du français parlé et écrit des professeurs et des élèves.

Cette école, intégrée au cégep de Victoriaville, se spécialise dans l'enseignement des techniques de transformation du bois en produits finis. Au-delà de

300 élèves y apprennent les techniques de production de meubles, le rembourrage, la fabrication de gabarits et de prototypes, le dessin technique et la conception de mobilier. Les cours pratiques sont dispensés dans une vaste usine comportant tous les ateliers nécessaires à la transformation du bois. De plus, l'École du meuble a été désignée comme centre spécialisé par le gouvernement du Québec. À ce titre, elle doit désormais fournir une assitance technique aux entreprises dans les secteurs suivants : la formation professionnelle, l'aide technique, la recherche appliquée et l'information technique et scientifique.

D'ailleurs, cette nouvelle vocation confère au programme de francisation une importance accrue étant donné que le centre spécialisé entend maintenir des liens étroits avec toutes les entreprises oeuvrant dans le domaine du bois et de l'ameublement.

Dans notre établissement comme dans la majorité des écoles techniques, l'apprentissage du langage technique français soulève des difficultés. Le défi est de taille : comment changer un "sticker" en moulurière? un "veneer" en placage? un "sealer" en apprêt? une "sableuse" en ponceuse? et ainsi de suite. Des phrases du genre "J'ai groové la pièce avec un shaper, puis je l'ai sablé avant de la finir avec un sealer-lacquer" font partie du jargon du bois dans lequel il convient de s'immiscer avec beaucoup de ménagement et de circonspection. En effet, notre politique consiste à proposer avant d'imposer. Il s'agit en quelque sorte d'un étapisme linguistique qui, jusqu'à présent, a porté ses fruits. Mais à quoi attribuer le rôle majeur dévolu à l'anglais en classe?

La présence envahissante de la terminologie de langue anglaise en classe est la conséquence directe du rôle que joue la documentation technique de langue anglaise au cours de la formation des élèves. La majorité des ouvrages fondamentaux et des manuels utilisés dans les ateliers sont en anglais. Les enseignants doivent alors s'improviser traducteurs et le passage d'une langue à l'autre n'est pas toujours très heureux. De plus, la terminologie proposée est souvent mal perçue. On se plaint de l'hermétisme des termes français et de la confusion qu'ils sèment parmi les élèves. En effet, il est tout à fait courant de voir ces derniers travailler en utilisant simultanément un ouvrage de consultation en français et un manuel en langue anglaise. Bien que les programmes officiels et que la langue des examens requièrent l'utilisation de la terminologie française, les professeurs enseignent couramment la terminologie anglo-américaine. C'est donc une situation tout à fait banale que de voir un professeur écrire un terme français au tableau suivi du terme anglais correspondant entre parenthèses.

Outre le rôle majeur de la documentation technique de langue anglaise, une partie du problème est liée à la non-pertinence des ouvrages européens de langue française. La plupart du temps, cette documentation est inadaptée à la technologie et aux normes nord-américaines. De même, le grand nombre de revues consacrées au bois et à l'ameublement et publiées en anglais constitue une autre source de diffusion des connaissances techniques et de la terminologie. Ces périodiques, presque tous américains, jouissent de la préférence des élèves et des professeurs. Le Québec ne

publie pas une seule revue consacrée à l'industrie de la transformation du bois qui leur soit équivalente. Les revues françaises, malgré la qualité incontestable de leur contenu, sont peu lues en raison de leur éloignement des préoccupations québécoises.

En plus du manque de documentation pertinente, un autre facteur milite en faveur de l'utilisation des terminologies anglo-américaines, soit les habitudes linguistiques que les professeurs ont acquises dans l'industrie d'où la majorité d'entre eux sont issus. En effet, les professeurs ont amené tout le bagage linguistique acquis dans l'industrie, lequel se révèle très anglicisé, et Dieu sait qu'il est difficile de perdre de vieilles habitudes...

L'École québécoise du meuble et du bois ouvré, résolue à améliorer la qualité de la langue écrite et parlée, décida de s'attaquer à la racine même du problème : les manuels de formation. Fournir aux enseignants et aux élèves une contrepartie française aux ouvrages anglo-américains qui soit fidèle aux normes et à la technologie nord-américaine : voilà le défi qu'il fallait relever!

En collaboration avec la Direction générale des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation, la direction de l'École du meuble élabora un vaste programme de rédaction de manuels, chacun devant traiter des différents aspects du travail du bois (débitage, usinage, tournage, placage, ponçage, etc.).

Monsieur Richard Côté ouvrit le bal en entreprenant la rédaction du premier manuel technique consacré au rembourrage industriel. Dès le départ, deux problèmes majeurs sont apparus : l'uniformisation de la terminologie et la technique de rédaction. Je traiterai d'abord du problème de la terminologie et monsieur Côté vous parlera ensuite de son expérience à titre de professeur-rédacteur.

Comment, donc, amorcer la rédaction d'un ouvrage didactique sans même posséder la terminologie française propre à la spécialité? Pour surmonter cette difficulté, la direction de l'École du meuble s'est tournée vers l'Office de la langue française pour obtenir une subvention qui lui permettrait d'embaucher un terminologue. D'ailleurs, cette école se prête parfaitement à la recherche terminologique; elle compte de nombreux spécialistes, une usine pareille aux usines les plus modernes et une bibliothèque hautement spécialisée. L'Office de la langue française ayant accordé un appui technique et financier à ce projet, le Vocabulaire du rembourrage fut rédigé en collaboration avec les rembourreurs de l'école. Monsieur Côté pouvait donc s'inspirer d'un vocabulaire comportant au-delà de 500 entrées françaises, chacune accompagnée d'un équivalent anglais, d'une définition et, au besoin, de renvois. Cet ouvrage recèle les termes propres aux techniques nord-américaines de rembourrage, lesquelles diffèrent à plusieurs niveaux des procédés utilisés par les rembourreurs européens, mieux connus sous le nom de tapissier-décorateur ou de tapissier-garnisseur. Depuis, l'ouvrage a ouvert la voie à la rédaction de quatre autres vocabulaires : le Vocabulaire du ponçage du bois,

le Vocabulaire des panneaux dérivés du bois, le Vocabulaire du tournage du bois et le Vocabulaire de la machine à bois. Actuellement, nous préparons un sixième vocabulaire qui, celui-là, traitera de l'industrie des produits de revêtement du bois. Parallèlement à la rédaction de ces vocabulaires, nous montons des fichiers terminologiques destinés à alimenter la Banque de terminologie du Québec.

Créé originellement pour fournir aux professeurs-rédacteurs la terminologie propre à leur spécialité, ce programme a engendré toute une dynamique linguistique à l'école. Il a conduit, entre autres, à la parution d'un bulletin terminologique maison intitulé Terminobois. Celui-ci relate, sous le signe de l'humour, les fautes de langage le plus fréquemment rencontrées dans l'industrie du bois comme, par exemple, bois solide pour bois massif, département pour atelier, machiner pour usiner et ainsi de suite. Il en est donc résulté un service de consultation et d'animation terminologique dont la portée se mesure également hors des limites de l'École du meuble. En effet, de nombreuses industries mobilières font appel à ce service pour faciliter la francisation de leur entreprise.

Implanté depuis trois ans et demi, ce programme de francisation dote les professeurs d'un outil de travail leur permettant d'employer, s'ils le désirent, les termes français à l'intérieur des cours. Les élèves, une fois sur le marché du travail, peuvent à leur tour étendre cet usage du français dans l'industrie du meuble. Ce travail de francisation se veut donc un moyen concret

d'implanter le français dans l'industrie par l'intermédiaire de ses futurs participants, c'est-à-dire nos élèves.

Cependant, le but premier du programme consiste à fournir aux professeurs-rédacteurs une terminologie française adaptée aux technologies nord-américaines. Certes, les vocabulaires qui en découlent pallient les besoins de terminologie à l'École du meuble. Toutefois, les règles d'écriture des manuels demeurent la pierre d'achoppement du programme. Mais, comme vous l'expliquera monsieur Côté, le travail de rédaction soulève une difficulté que l'on peut surmonter avec les ressources appropriées... et beaucoup de ténacité. D'ailleurs, j'imagine qu'un linguiste aurait été confronté aux mêmes difficultés si on lui avait demandé de rembourrer un fauteuil de style...

Sur ce, je cède la parole à monsieur Richard Côté, professeur de rembourrage à l'École québécoise du meuble et du bois ouvré et auteur du volume intitulé Le rembourrage industriel, publié aux éditions Le Griffon d'argile.

Comme on vient de vous l'expliquer, la rédaction d'un manuel de formation en français a représenté pour moi un défi d'une ampleur insoupçonnée. Cependant, le jeu en valait la chandelle car nous ne disposions d'aucun ouvrage de référence valable consacré au rembourrage industriel tel qu'il est pratiqué au Québec. Bien que les techniques de rembourrage ne s'acquièrent que par un

apprentissage pratique, il fallait fournir à l'élève toutes les connaissances théoriques relatives aux matériaux et aux opérations de rembourrage. Entre exercer le métier d'enseignant en atelier et écrire un ouvrage didactique, il y a un pas que j'ai franchi non sans mal car j'avoue manier beaucoup mieux l'outil que la plume.

Dès le début, les deux ordres d'enseignement offerts à l'École du meuble, soit les cours collégial et secondaire, déterminèrent la vocation du manuel. Il fallait que ce dernier comporte à la fois des notions théoriques élaborées destinées aux cégépiens et, pour les élèves de niveau secondaire, des enseignements concrets liés à la pratique du métier de rembourreur. Tout au long de la rédaction, il nous a fallu tenir compte de ces deux approches bien distinctes.

Après avoir identifié les destinataires du manuel, il a fallu ensuite produire un devis de manuscrit, c'est-à-dire une table des matières élaborée expliquant le contenu de chaque chapitre. L'ordre des opérations entrant dans la fabrication d'un meuble rembourré servit de fil conducteur pour diviser l'ouvrage. En passant, précisons que le produit final se révéla fort différent du devis original. En effet, l'ordre et le contenu des chapitres furent maintes fois révisés. Comme vous le voyez, l'ouvrage n'était pas aussitôt commencé que déjà je pressentais les difficultés.

La rédaction d'un ouvrage didactique exige une bonne connaissance des règles d'écriture. Les professeurs-rédacteurs ne peuvent les assimiler sans l'assistance d'un coproducteur. Aussi monsieur Roland Henry, cadre-conseil au cégep de Victoriaville, assuma-t-il ce rôle tout au long du projet. Outre le travail d'assistant à la rédaction, différentes tâches lui furent confiées dont l'obtention de droits de reproduction, l'administration du budget et le maintien du lien entre l'auteur et les différents services gouvernementaux impliqués dans ce projet.

Monsieur Henry consacra de nombreuses heures à réviser mes textes et à s'assurer qu'ils correspondaient aux idées que je voulais exprimer. Il procédait en quelque sorte à une seconde rédaction au cours de laquelle les phrases étaient replacées dans un ordre logique, les paragraphes redivisés et la terminologie vérifiée. Ensuite, chaque chapitre était soumis à l'Office de la langue française qui revoyait l'ouvrage au plan linguistique.

Ces longues séances de révision où l'on me demandait de revoir, d'élaborer, de corriger, de couper, de préciser ont fait ressortir l'importance du corédacteur et du terminologue dans la préparation de tels ouvrages. Peu à peu, mon rôle premier de rédacteur s'est transformé en celui de consultant auprès des spécialistes de l'écriture. De plus, nous nous sommes vite rendu compte que le professeur spécialisé, le corédacteur et le terminologue constituent en quelque sorte la trinité de la rédaction technique dans l'enseignement professionnel.

Finalement, le manuel a pris forme. Des illustrations se sont greffées aux différents chapitres et ceux-ci ont fait l'objet d'une révision définitive. Après avoir subi quelques retouches, l'édition définitive du manuel parut en juin 1983.

Ce livre est devenu un sujet d'expérience et nous en avons tiré plusieurs leçons. Ainsi, les efforts en vue de fournir au professeur toute la terminologie nécessaire à la rédaction de son manuel risquent d'être vains si celui-ci ne maîtrise pas les règles fondamentales d'écriture. Pour éviter les séances interminables de correction, la rédaction devrait être confiée à un rédacteur technique qui, en retour, pourrait compter sur le professeur en tant que consultant technique. Par exemple, le terminologue, ayant acquis une vaste connaissance du sujet par le biais de ses recherches documentaires, pourrait s'acquitter de cette tâche si fastidieuse pour les enseignants. Ces derniers s'attarderaient plutôt à la révision du contenu des chapitres. C'est d'ailleurs la méthode que l'École du meuble entend utiliser lors de la préparation du prochain manuel qui traitera du placage. Mais quel est l'impact de ces ouvrages sur l'intégration du français dans l'enseignement professionnel? J'aimerais enchaîner ici en vous parlant de l'attitude des professeurs et des élèves à l'égard des manuels et de la terminologie qu'ils contiennent.

Les attitudes des enseignants à l'égard des diverses terminologies sont révélatrices de la résistance que rencontre la terminologie française normalisée en classe.

Certains professeurs déploient beaucoup d'énergie pour renforcer l'usage des termes corrects durant leurs cours; d'autres, par contre, s'en tirent à bon compte en se contentant d'en parler du bout des lèvres, tout en utilisant la terminologie populaire. Selon eux, elle simplifie l'enseignement et reflète l'usage extérieur à l'école. Parmi les termes populaires les plus employés, on note les nombreuses marques de commerce utilisées pour désigner des matériaux ou des objets; aussi l'usage d'expressions comme ressort No-sag, ruban Velcro, La-z-boy, Tufflex, est-il très répandu dans notre métier. En effet, beaucoup de professeurs ont l'habitude de nommer des produits suivant l'appellation inscrite par le fabricant. De peur que les élèves ne soient pas compris hors de l'école, des professeurs vont préconiser l'emploi de ressort No-sag au lieu de ressort à arc comme dans le manuel du rembourrage.

Pour la plupart des enseignants, la terminologie contenue dans les manuels et les vocabulaires est perçue comme une suite de néologismes. Ils peuvent bien sûr les acquérir, mais avec plus d'efforts que n'en demandent les calques ou les emprunts de termes américains qui, comme nous l'avons vu, doivent être connus des élèves de toute façon.

Dans ces circonstances, il va de soi que l'usage constaté en classe tout comme dans les ateliers varie considérablement suivant le degré d'engagement que les professeurs manifestent à l'égard de la terminologie française. Il arrive même qu'un professeur n'emploie pas celle-ci par crainte d'être considéré comme un outsider au sein de la

confrérie. Toutefois, l'avènement d'un programme de francisation a quand même conduit à l'alternance entre la terminologie populaire et ce qu'il serait convenu d'appeler "l'autre terminologie". Cette seule sensibilisation constitue d'emblée un progrès notoire et souhaitons qu'elle s'accentue au fil des ans.

Quant à l'attitude des élèves, elle varie considérablement et obéit à différents facteurs. Beaucoup d'entre eux souhaitent l'usage des termes français en classe. Ils visitent fréquemment le bureau du terminologue afin d'obtenir une réponse que le professeur n'a pu leur fournir relativement au sens d'un terme ou à l'équivalent français d'un mot anglais. La rédaction de manuels de formation en français a certainement contribué à alimenter cette sensibilisation dont font preuve beaucoup d'élèves.

D'autres, par contre, perçoivent la terminologie française comme un code écrit du système scolaire alors que la terminologie populaire représente un jargon d'identification comportant les termes de métier propres à leur groupe professionnel. Pour eux, la correction du vocabulaire n'est pas d'un vif intérêt et ils ne s'y prêtent que par nécessité. Ils se considèrent beaucoup plus comme membre de la profession lorsqu'ils utilisent un "shaper" plutôt qu'une toupie. Les deux terminologies ont donc des fonctions sociales différentes.

En résumé, il est beaucoup plus facile d'inculquer de nouvelles terminologies aux élèves qu'aux professeurs. Le plus souvent, ceux-ci ne jurent que par ce qu'ils ont appris en industrie, terminologie incluse. Cependant, à force de préconiser l'emploi de la terminologie française, nous avons enregistré des progrès importants. Aussi, à l'ère du virage technologique, nous pouvons également parler d'un virage linguistique dans l'enseignement professionnel, bien que la courbe ne soit pas toujours facile à négocier...

En conclusion, l'intégration des langues de spécialité dans l'enseignement professionnel par l'intermédiaire de manuels et de vocabulaires est efficace dans la mesure où les professeurs et les élèves sont sensibilisés au problème des terminologies utilisées en classe. Malheureusement, ces ouvrages, bien que d'une certaine efficacité dans l'amélioration de la langue écrite, influencent peu la langue parlée. Aussi faut-il avoir recours à des méthodes additionnelles pour diffuser la terminologie. À ce chapitre, la parution régulière d'un bulletin de terminologie et des méthodes visuelles comme l'affichage apparaissent beaucoup plus percutantes.

La pertinence de la terminologie constitue également un facteur de premier plan. En effet, il faut se rappeler que les professeurs de l'enseignement professionnel ne travaillent pas d'abord avec les mots; la recherche d'une communication efficace et pragmatique est leur premier souci. La terminologie populaire semble parfaitement adaptée à une telle fin. La terminologie nouvelle doit donc, pour la remplacer, offrir quelque avantage.

Une terminologie franco-québécoise bien diffusée influencera probablement à long terme l'utilisation de la terminologie populaire. Il s'agit là, cependant, d'un processus très lent, tributaire en grande partie de l'engagement des professeurs et des élèves.

Souhaitons que d'autres établissements d'enseignement spécialisé profitent des ressources qui leur sont offertes pour mettre en oeuvre des programmes de francisation semblables à celui de l'École du meuble. Les effets de ces programmes rejaillissent sur toute l'industrie où ils servent de tremplin à la diffusion des terminologies.

Rôle des producteurs de documentation

Hélène Laganière
Office de la langue française

Le comité organisateur du colloque nous a demandé de présenter un exposé sur le "rôle des producteurs de documentation technique dans la diffusion de la terminologie", et de voir également les moyens dont ils disposent ainsi que les contraintes dont ils doivent tenir compte.

Avant d'aborder ces divers points, nous tenons à préciser, d'une part, ce que nous entendons par "documentation technique", et d'autre part, à identifier qui sont ces producteurs de documents techniques.

Documentation technique et scientifique

"La documentation technique et scientifique est omniprésente dans les divers milieux de travail et, comme les autres médias, elle peut influer sur le comportement langagier des utilisateurs."

La documentation technique véhiculée dans les différents organismes et entreprises est de trois types :

1. La documentation produite par l'entreprise

Celle-ci comprend les directives, les procédures, les imprimés, les formulaires, les spécifications techniques, les devis, les manuels d'utilisation et d'entretien, les manuels d'assurance de la qualité, etc., en passant par les lettres, les notes, les compte rendus, les procès-verbaux de même que la très grande diversité des rapports techniques.

2. La documentation de référence pour l'entreprise

Il s'agit alors de normes, de devis-types, de spécifications, de livres et ouvrages de toutes sortes, de rapports de recherche, de thèses, de mémoires, d'articles techniques, de lexiques, de vocabulaires, de dictionnaires, etc.

3. La documentation qui provient des clients et des fournisseurs

On fait ici référence aux catalogues, aux spécifications techniques, aux manuels d'utilisation et d'entretien des produits offerts par les clients et les fournisseurs, aux contrats, aux formulaires, aux lois et règlements gouvenementaux, etc.

En d'autres mots, outre l'ensemble de la documentation de référence, tout ce qui est décidé par

l'entreprise, tout ce qui est produit par celle-ci ainsi que toutes les étapes allant de la planification jusqu'à la livraison du produit ou du service, tout est noté, décrit et consigné dans un document.

Rédacteurs techniques

Voyons maintenant qui sont les producteurs de cette documentation technique.
Tout organisme ou entreprise est structuré compte tenu de niveaux hiérarchiques, et à chaque échelon de la hiérarchie, les employés produisent et consomment de la documentation technique.

1. La haute direction (cadres supérieurs) : présidents, vice-présidents et directeurs

   Ceux-ci sont surtout responsables de la définition des politiques de l'entreprise, de la planification, de l'organisation et du contrôle global de celle-ci. Ils produisent principalement des directives et procédures, des notes et de nombreux rapports concernant aussi bien les études du marché, les stratégies de développement que les ajustements et les mesures correctives à mettre en application concernant la gestion de l'entreprise.

2. Les cadres intermédiaires : chefs de service, chefs de section, surintendants, bureau d'études, etc. (selon la nature de l'organisme ou de l'entreprise)

Ceux-ci ont pour fonction principale d'appliquer les politiques de l'entreprise, c'est-à-dire d'organiser les services et les départements, fournir le support technique et administratif aux personnels de la production, effectuer le suivi et le contrôle technique et administratif de la production. Ils exercent en outre les fonctions reliées à la recherche et au développement. Ils sont de ce fait amenés à produire toute la gamme des documents techniques. Ils constituent dans l'entreprise les principaux producteurs de documents techniques. La production de documents techniques constitue bien souvent l'une de leurs principales tâches.

3. Le personnel directement affecté à la production : contremaîtres, ouvriers, techniciens, personnel de soutien, etc.

Ceux-ci produisent de la documentation technique mais de façon beaucoup plus limitée. Il s'agit plus particulièrement de notes, de formulaires et de brefs rapports, en général de nature plus chiffrée que descriptive. Cette catégorie de personnel est représentée par des consommateurs ou utilisateurs de documents techniques tels que formulaires, directives, procédures, etc.

Ainsi, chaque organisme ou entreprise a toute une série de producteurs de documents, allant du personnel de direction jusqu'à l'employé de secrétariat. Néanmoins, il ressort que les principaux rédacteurs techniques sont le personnel de direction

et plus particulièrement ceux qui occupent les fonctions de "cadres intermédiaires" : chefs de service, bureau d'études, surintendants, ingénieurs, spécialistes, etc. Certaines entreprises jouissent des services d'un ou de plusieurs traducteurs. Nous les situons à cet échelon de la hiérarchie. Toutefois, il faut distinguer les producteurs de documents techniques, c'est-à-dire ceux qui, en tant que spécialistes, les conçoivent et les rédigent et ceux qui en font la traduction ou la révision. En ce sens, il faut voir davantage les traducteurs comme des producteurs de documents déjà conçus et produits dans une autre langue. Ils sont sous cet angle considérés comme d'importants diffuseurs de la terminologie.

Rôle des rédacteurs techniques

1. Un premier rôle consiste à trouver la terminologie existante. Un spécialiste qui doit par exemple rédiger un manuel d'utilisation et d'entretien d'un produit quelconque tentera dans un premier temps de trouver la terminologie technique qui existe déjà, parce qu'il en a besoin pour communiquer.

2. Dans un deuxième temps, il devra souvent adapter cette terminologie à la réalité technique qu'il a à décrire, à son environnement, à ses concepts. Dans certains cas, le spécialiste sera même amené à jouer le rôle de créateur d'un terme ou de traducteur. À partir de la documentation anglaise ou d'une autre langue, il devra parfois traduire un terme en français ou même en "inventer".

3. Un troisième rôle assigné aux rédacteurs techniques est celui de compiler la terminologie du domaine pour les besoins de l'entreprise ou pour leurs propres besoins de communication. Cela peut parfois se faire inconsciemment. Lors de la lecture d'articles, de manuels techniques et scientifiques, etc., le spécialiste note et enregistre les termes techniques appropriés (uniformisés ou normalisés) dans les différents domaines qui l'intéressent.

4. Un quatrième rôle concerne la diffusion. Par l'utilisation dans les documents techniques d'une certaine terminologie, les rédacteurs techniques diffusent de ce fait cette terminologie.

5. Un dernier rôle est un rôle d'implantation de la terminologie. Un cadre, un spécialiste, etc., qui utilise une terminologie dans des documents tels que spécifications techniques, procédures, rapports, etc., impose jusqu'à un certain point cette terminologie à l'intérieur de l'entreprise d'une part, et d'autre part, à ceux qui à l'extérieur de l'entreprise lisent et utilisent ces documents.

Ainsi, par leurs recherches personnelles, par leurs lectures, par leur participation à des colloques, à des séminaires, etc., les producteurs de documents techniques apprennent la terminologie française dans leur spécialité, l'utilisent après l'avoir adaptée et parallèlement, l'imposent à ceux qui consomment ces documents. Il en va de même à l'extérieur du milieu

de l'entreprise. Les grands chercheurs et spécialistes de différents domaines, par leurs recherches, créent et adaptent une terminologie pour les besoins de leurs travaux et de leurs recherches. Ils échangent, dans le cadre de sociétés savantes, d'associations techniques et professionnelles, leurs terminologies et l'imposent aux autres spécialistes lors de colloques, de séminaires ou par le biais de publications. Par exemple, en géotechnique, la terminologie a carrément été imposée par ceux qui ont fait les recherches propres à ce secteur d'activité. Par la pertinence et l'excellence de leurs recherches, ils ont développé une terminologie, l'ont diffusée et l'ont imposée, c'est-à-dire qu'ils en ont forcé jusqu'à un certain point l'utilisation.

Résumons le processus par le schéma qui suit :

Dans un organisme ou entreprise, nous avons comme principaux producteurs de documents techniques

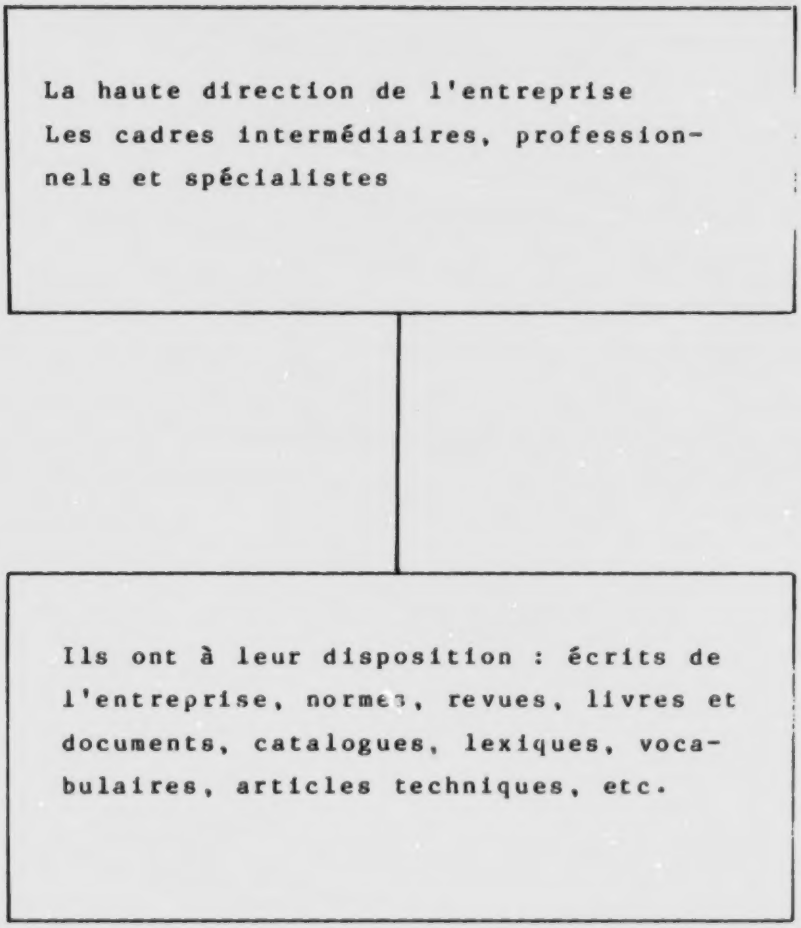

C'est en puisant dans tous ces outils qu'ils en viennent à avoir en tête (ou à élaborer) leur propre terminologie pour leur besoin de communication. Ils puiseront telle quelle une bonne partie de la terminologie, en adapteront une autre partie, emprunteront le reste à l'anglais. Et c'est cette terminologie qu'ils utiliseront dans les documents et diffuseront auprès de leurs collègues, de leurs employés, de leurs clients, de leurs fournisseurs,

de leurs compétiteurs et du public en général. Ce cheminement est sensiblement le même pour la majorité des rédacteurs techniques, peu importe le secteur d'activité dans lequel ils oeuvrent. Que ce soit un surintendant technique d'une usine de pâtes et papiers qui a à produire un devis de production, un chargé de projet pour un bureau de consultants qui doit rédiger les spécifications techniques d'un produit, ou encore un concepteur-graphiste qui doit concevoir et produire du matériel publicitaire pour une manufacture de chaussures, tous ont besoin de terminologie et la diffuseront dans leurs documents.

Importance et influence des producteurs de documents techniques quant à la diffusion de la terminologie

Les rédacteurs techniques ont une très grande influence quant à la terminologie qui est utilisée dans les différents documents de l'entreprise ou de l'organisme. Ceux-ci sont à l'origine de la terminologie utilisée et les destinations sont nombreuses. Il serait intéressant d'effectuer une étude "origine-destination" de la terminologie technique et scientifique. D'où part telle ou telle terminologie technique et où va-t-elle? Quels sont son cheminement et ses destinations? On serait alors mieux en mesure de cerner l'importance et l'influence des producteurs de documents techniques et d'élaborer des mécanismes et des systèmes de contrôle.

La terminologie trouve son origine chez le producteur de documents techniques qui lui l'a puisée dans ses connaissances personnelles, la documentation de référence, etc. Quel chemin cette terminologie parcourt-elle avant d'arriver à son destinataire?

Prenons l'exemle d'un ingénieur qui doit concevoir et mettre sur le marché une piste de course d'autos électriques. Il a un urgent besoin de terminologie pour écrire les plans et les devis, les spécifications techniques, la procédure de montage, le manuel d'utilisation et d'entretien, etc. La destination finale est le consommateur. Mais entre la conception et le consommateur, la terminologie passera par toute une série de carrefours et de destinations intermédiaires :

1. Le bureau d'études;
2. Le contremaître d'usine;
3. Le département de la fabrication;
4. Le département du contrôle de la qualité;
5. Le département du marketing;
6. Le département des ventes;
7. Les grossistes et les détaillants;
8. Les gens qui auront à assurer l'entretien du produit;
9. Les sous-traitants;
10. Et enfin le consommateur.

De cette façon, le rédacteur technique, non seulement diffuse sa terminologie, mais encore l'implante, en impose l'utilisation auprès de tous les employés touchés par la fabrication de ce produit.

Par contre, le rédacteur technique peut, comme cela est souvent le cas, concevoir son produit soit en utilisant une terminologie anglaise, ou une "terminologie-maison", soit en véhiculant deux terminologies : anglaise et française; de toute évidence, sans souci d'utiliser une terminologie française correcte et uniformisée.

Ce sera alors le travail d'un traducteur ou d'un réviseur au moment de mettre le produit en vente de remettre le tout dans un français acceptable avec une terminologie française uniformisée. Toutefois, l'influence est dans ce cas beaucoup plus restreinte. Elle ne touchera peut-être alors que le consommateur, déjà réduit en nombre (celui qui achète une piste d'autos de course) alors que tous les employés de la compagnie continueront d'employer leur même "terminologie-maison" parsemée sinon remplie d'emprunts à l'anglais.

Il en va de même pour la majorité des documents techniques produits par les différents organismes et entreprises. L'influence du rédacteur technique est fondamentale dans la diffusion de la terminologie. Et plus le rédacteur technique se rapproche du sommet de l'échelle hiérarchique, plus grande est son influence, parce qu'étant à l'origine du processus, plus nombreux sont les intermédiaires touchés.

Contraintes du producteur de documents techniques

On s'accorde pour dire que le rédacteur technique a une influence considérable dans la diffusion de la termino-

logie. Néanmoins, il fait face à un certain nombre de contraintes.

1. La première est l'inexistence ou la méconnaissance par le rédacteur technique de la terminologie dont il a besoin.

2. Une deuxième contrainte peut être l'incapacité du rédacteur technique à chercher, à trouver, à adapter la terminologie française dont il a besoin, soit à cause d'un manque de formation ou d'une formation dans une autre langue que le français, soit à cause d'un manque de documentation ou encore, ce qui est fréquent, tout simplement à cause d'un manque d'intérêt.

3. Une troisième contrainte peut avoir pour cause des questions de temps et d'argent. La terminologie du domaine n'existe pas en français. L'entreprise ou l'organisme n'a ni le temps ni les moyens financiers pour engager l'un ou l'autre spécialiste de la langue.

4. Une quatrième contrainte. Il n'y a pas, à l'intérieur de l'organisme ou de l'entreprise, d'obligation ni d'intérêt à utiliser une terminologie française correcte et uniformisée. La non-obligation devient alors une contrainte sur le résultat : le "laisser-faire".

5. Une cinquième contrainte pourrait se définir comme suit : les gens ont perdu ce sentiment de la "fierté du travail bien fait". Cette contrainte constitue une carence, un des maux du dernier quart de siècle, cela dû à la super-industrialisation. Malheureusement, trop souvent, on accorde beaucoup plus d'importance à la production qu'à la qualité, alors que l'on devrait être aussi exigeant pour la qualité que pour la production.

On s'aperçoit, à l'énumération de ces différentes contraintes, que l'on ne peut neutraliser celles-ci uniquement par un apport ou par une injection de ressources : lexiques, vocabulaires, documentation, etc. Mais cela exige au départ une double volonté : d'une part, "une volonté politique" qui implique pour les producteurs de documents techniques un intérêt marqué qui peut aller jusqu'à l'obligation d'utiliser une terminologie française uniformisée. D'autre part, le sentiment de la "fierté du travail bien fait" qui inclut dans la qualité des communications écrites et orales des professionnels et des administrateurs la qualité de la terminologie utilisée.

Avenues à explorer

Avant de terminer, nous aimerions explorer quelques avenues relatives à l'utilisation par les producteurs de documents techniques d'une terminologie française uniformisée.

À court terme, il faudrait d'abord s'assurer que les rédacteurs techniques dans les différents organismes et entreprises sont bien au fait des différents outils de francisation : lexiques, vocabulaires, dictionnaires et encyclopédies techniques, banques de terminologie, etc.

D'autre part, comment sensibiliser ces personnes-clés à l'utilisation d'une terminologie française uniformisée, comment les amener ou les obliger à produire des textes qui tiennent compte d'une terminologie française correcte? Peut-être par l'action des grands diffuseurs, là même où les rédacteurs techniques puisent leur mise à jour et par le fait même leur terminologie : les associations techniques et professionnelles, les sociétés savantes, les revues techniques et scientifiques, les organismes scolaires, les "séminaires", les "congrès", les "ateliers", etc., et leurs textes d'accompagnement.

Pour s'assurer de résultats significatifs à moyen et à long terme, il faudrait tenter d'améliorer sinon de redresser tout à fait la situation et s'attaquer à la sensibilisation et à la formation des futurs producteurs de documents techniques que nous avons identifiés comme étant les cadres, les administrateurs, les professionnels et les spécialistes. Ils sortent, pour la très grande majorité, des universités et des écoles supérieures. Or, on sait que la performance langagière de nos diplômés laisse à désirer. Nous croyons que les deux vont de pair : un spécialiste qui s'exprime bien en français a davantage de motivation et d'intérêt à utiliser une terminologie française correcte. Par conséquent, nous croyons qu'il faut <u>sensibiliser</u> et former ces futurs

producteurs de textes techniques en ce qui touche la qualité des communications et notamment le volet "terminologie".

Enfin, pour ce qui est de la production de vocabulaires et de lexiques, il faudrait peut-être mettre l'accent sur les secteurs forts, les secteurs de pointe de l'économie de demain : l'informatique, l'électronique, la machinerie spécialisée, l'électrochimie, la biotechnologie, les systèmes de contrôle et de commande, etc. Et cela, tout en fournissant les terminologies mises à jour des secteurs traditionnels : forêts, agriculture, habillement, textiles, construction, etc.

Pour conclure, disons qu'en ce qui a trait au "rôle des producteurs de documents techniques", il y a trois graves lacunes à considérer. D'une part, ceux-ci ne disposent pas toujours de toute la terminologie française dont ils auraient besoin. D'autre part, certains manquent encore d'intérêt quant à l'utilisation d'une terminologie française correcte et uniformisée et par conséquent, ne sont pas prêts à mettre tous les efforts nécessaires pour la trouver, l'utiliser et l'implanter. Enfin, on dénote chez ces derniers un manque d'autonomie et de compétence quant à la rédaction de ces documents.

La situation actuelle est stagnante et l'implantation des terminologies spécialisées dans les différents organismes et entreprises se fait très lentement, sauf peut-être dans les grands organismes et entreprises qui

jouissent d'un service linguistique ou service de traduction. Différentes possibilités s'offrent à nous. Ou bien nous continuons de dispenser nos efforts dans le même sens en espérant qu'ils porteront leurs fruits. Ou bien nous regardons vers l'avenir et planifions à court, moyen et long terme. On s'occupe alors de la sensibilisation et de la formation des futurs producteurs de documents techniques : on vise à développer leur autonomie, leur compétence à rédiger des documents de qualité, leur sentiment de fierté devant le travail bien fait. On s'occupe parallèlement de leur fournir les terminologies des secteurs-clés de l'économie de demain. Si l'ensemble des rédacteurs techniques dans les différents organismes et entreprises se donnaient le mot pour trouver, diffuser et implanter la terminologie française uniformisée dans leurs différentes spécialités, il y aurait un effet d'entraînement qui se propagerait à travers les divers milieux de travail au Québec : la Silicon Valley de la terminologie française.

Rôle des publications terminologiques

Charles Dupont
Air Canada

Quand on m'a demandé de préparer un exposé sur le "rôle des publications terminologiques", j'ai été emballé, mais aussi inquiet car quelques semaines plus tard M. Rondeau écrivait dans le Devoir :

> "En raison de multiples facteurs, dont les développements scientifiques, techniques, technologiques, l'expansion du droit international et du commerce international, etc., les mots spécialisés ou "termes" dans des langues comme l'allemand, l'anglais, le français, le russe, etc., constituent une masse plus importante que celle des mots ordinaires. Cette situation cause des problèmes de stockage et d'accès, car les lexiques imprimés n'arrivent plus à tout contenir, sont en général périmés dès leur parution quand ce n'est pas avant, et sont de plus en plus coûteux à produire, à classer en bibliothèque et à consulter. Les termes, ou mots spécialisés, qui déjà ne se comptent plus par milliers mais par millions, ne cessent de proliférer. Cette situation rend pratiquement obligatoire le recours à la télématique pour le stockage, le classement et la diffusion des terminologies[1]."

---

1 Guy Rondeau, La langue française et le défi télématique, in Le Devoir, 21 décembre 1983, p. 9.

Je me suis toutefois encouragé en me disant qu'avec un peu de chance, le 15 février tout le monde n'aurait pas encore dans sa poche son appareil de télématique.

Qu'est-ce qu'une publication terminologique?

J'ai d'abord cherché une définition dans les deux ouvrages qui pouvaient à mon sens fournir la réponse.

Le Vocabulaire systématique de la terminologie définit bien tous les types de dictionnaires, vocabulaires, lexiques ou glossaires, mais de dictionnaires, vocabulaires, lexiques ou glossaires terminologiques, aucune trace. Quant au Vocabulaire de la terminologie du Secrétariat d'État, il ignore même le mot "dictionnaire".

N'ayant pas trouvé de définition, je me suis interrogé quant à la forme et au(x) rôle(s) des publications terminologiques. Sur le plan forme :

- s'agit-il de toute nomenclature portant sur une langue de spécialité (LSP)?
- doit-elle comprendre des définitions de nature simplement linguistique ou plutôt des explications techniques ou didactiques?
- peut-elle être simplement illustrée?
- peut-elle être unilingue, bilingue ou multilingue?
- est-elle toujours préparée à partir d'un corpus fixe et le plus souvent anglais?

Sur le plan rôle(s) :

- doit-elle être normative?
- doit-elle nécessairement encourager ou décourager l'offre et la demande de néologismes?
- doit-elle s'en tenir rigoureusement à l'usage ou carrément tenter de l'orienter?
- doit-elle établir et énoncer les relations entre les termes?
- doit-elle scrupuleusement répertorier toutes les variantes orthographiques de la langue de départ, c'est-à-dire l'anglais généralement? (Cet aspect n'ajoute le plus souvent rien à la valeur de l'ouvrage, mais cela permet de publier de grosses briques...)

Mais toutes ces questions démontrent simplement qu'il n'existe pas de publication terminologique type.

J'ai ensuite pensé établir la typologie des documents qu'on qualifie facilement de terminologiques. Mais là aussi on tombe vite dans un cul-de-sac, car des Vocab du CN au Dictionnaire de la comptabilité de Sylvain, en passant par les fiches de Radio-Canada, la revue La Banque des mots, les publications de l'OLF, les vocabulaires ou lexiques publiés par les diverses entreprises, les bulletins terminologiques de toutes sortes, les ouvrages sur l'initiation aux LSP, on ne trouve pas de dénominateur commun sur les plans forme et rôle.

Embêté, je me suis souvenu que l'article de M. Rondeau dans Le Devoir se poursuivait ainsi : "Mais qu'est-ce que la télématique? Il n'existe pas de définition de ce phénomène, qui fasse l'objet d'un consensus". (Heureusement que nous sommes entre nous, car que penserait-on de terminologues incapables de définir les concepts auxquels ils se réfèrent.)

J'ai donc décidé d'étudier la fonction des publications terminologiques en formulant certains postulats que j'interprète comme des rôles.

Les rôles-postulats

Vous avez en main une photocopie du tableau identifiant ces rôles-postulats (voir annexe). Il ne s'agit évidemment pas d'une liste exhaustive.

Comme vous voyez, je les divise d'abord en deux groupes, soit les rôles sociaux et les rôles linguistiques. Vous aurez tous reconnu là que cette division s'inspire du fait que la terminologie est un phénomène sociolinguistique. Ensuite je partage ces deux groupes en rôles généraux et rôles spécifiques.

Parmi les rôles sociaux et généraux on note :

- prouver l'existence de la terminologie dans les domaines techniques et scientifiques;
- affirmer l'identité culturelle et linguistique d'un groupe;

- appuyer les interventions de l'État en matière de langue.

Du côté des rôles linguistiques et généraux on note :

- répertorier des terminologies propres à des domaines techniques et scientifiques;
- préserver le caractère idiomatique des LSP;
- participer au développement de la langue des sciences et des techniques au même rythme que leur évolution.

Mais comme il existe une littérature abondante sur ces rôles généraux, je ne m'y attarderai pas. J'appuierai plutôt mon exposé sur des rôles spécifiques, encore là sociaux et linguistiques.

Ainsi, on note parmi les rôles sociaux et spécifiques :

- permettre la communication entre grands usagers des LSP;
- faciliter la vulgarisation de la terminologie;
- être un instrument pédagogique;
- être un moyen de pression;
- appuyer l'édition.

Alors que du côté des rôles linguistiques et spécifiques on note :

- analyser la terminologie propre à un groupe organisationnel;
- modifier des habitudes langagières;
- contribuer à l'uniformisation de la terminologie;
- orienter l'usager.

Ces rôles spécifiques serviront de guides pour traiter des questions relatives 1) à la diffusion de la terminologie, 2) aux conditions de succès des instruments terminologiques, 3) à la façon d'adapter leur contenu et leur présentation selon les clientèles visées.

La diffusion

Il est généralement admis que la raison d'être des travaux terminologiques est l'analyse de terminologies diverses dans le but précis de les diffuser vers tous ceux qui ont besoin du terme juste pour rédiger messages, documents, ouvrages et traductions techniques. Le médium ce sont les publications terminologiques.

On peut dire sans risque de se tromper qu'aucune publication terminologique dont on a parlé ne peut constituer l'instrument idéal de diffusion, mais ensemble forment un instrument assez adéquat pour ce premier public-cible de rédacteurs, auteurs, traducteurs et terminologues.

Et cela pour trois raisons :

1) des modes de présentation différents impliquent des modes d'analyse différents, et donc plus d'arguments pour un choix éclairé;
2) plus il y a de sources différentes pour attester un terme, plus il devrait être facile de le faire accepter;
3) l'écrit conserve une valeur certaine devant l'incertitude terminologique.

Ainsi, on note que les nomenclatures et bulletins terminologiques se voient confier un rôle actif dans les communications entre grands usagers de LSP.

Mais n'avons-nous pas trop tendance à voir les publications terminologiques seulement comme un produit intermédiaire s'adressant à un public particulier, c'est-à-dire le groupe des "encodeurs de message", et plus particulièrement au Québec des traducteurs?

Si cela est en partie vrai, compte tenu des besoins terminologiques des "écrivains techniques" québécois à qui on demande en premier lieu de modifier leurs habitudes langagières, on ne doit pas perdre de vue que les lecteurs doivent aussi décoder les messages techniques, ce qui est souvent difficile avec des dictionnaires généraux ou des ouvrages d'orientation purement lexicographique.

On peut donc penser que les publications terminologiques comportent deux volets : un volet terminologique (offrant des ressources pour l'encodage) et un volet lexicographique (servant à découvrir ou à apprendre des notions).

Pour illustrer prenons l'exemple du Sylvain[1]. C'est un ouvrage terminologique parce que:

- les comptables l'emploient pour encoder leurs divers documents et s'assurer qu'ils ont le mot juste;
- les traducteurs l'emploient pour encoder leurs textes.

Mais c'est aussi un ouvrage lexicographique parce que:

- les clients des comptables l'emploient pour s'assurer qu'ils saisissent bien l'avis ou l'opinion de l'expert;
- les étudiants en comptabilité l'emploient pour apprendre les termes et le réseau notionnel de leur futur domaine de travail.

Je crois qu'il est souvent difficile de dissocier ces deux volets de nos ouvrages terminologiques, et même que nous ne devrions pas forcément chercher à le faire.

---

[1] Fernand Sylvain, Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes, Toronto, I.C.C.A., 1982.

Si on veut que la terminologie technique soit connue du plus grand nombre, un des préalables est la disponibilité des publications terminologiques. Cette disponibilité crée un contexte propice à la vulgarisation de la terminologie dans chaque domaine et favorise l'uniformité linguistique souhaitée à l'intérieur d'un domaine, d'une entreprise ou d'un groupe.

La publication terminologique peut aussi devenir une sorte d'instrument de pression, pour peu qu'on la fasse connaître et qu'on la place sous la bonne porte.

On en a fait la preuve avec un article de l'Actualité terminologique sur l'expression "palais des congrès". En effet, l'article avait été remis en 1979 au sous-ministre du Tourisme et au ministre des Travaux publics de l'époque afin que l'expression centre des congrès, qui figurait dans toutes les études, ne soit pas retenue pour Montréal. L'appellation "palais des congrès" n'a probablement pas été adoptée sur la seule foi de l'article, mais on a sonné l'alarme. Aujourd'hui on note même que le terme est devenu courant dans des reportages sur l'industrie des congrès.

À mon sens, il fallait frapper vite, soit avant qu'on ait eu le temps de préparer le premier panneau suivant la théorie de l'imprégnation dont nous parlait M. Dandonneau plus tôt.

Je pourrais donner d'autres exemples avec le terme voyagiste, d'usage courant à l'Office de tourisme du Canada, et celui de restauration-minute qui n'a pas connu tout le succès souhaité, mais qui doit être valable car le journal Le Monde l'a employé pour titrer trois analyses où les auteurs n'utilisaient que l'expression fast food!

Conditions de succès

Bien qu'on ait dit précédemment que l'instrument de diffusion idéal n'existe pas, on peut chercher à développer les conditions qui feront de chaque publication terminologique un instrument optimal de diffusion, c'est-à-dire un instrument accepté.

Il est évident qu'au départ la publication doit réunir toutes les qualités linguistiques pour répondre adéquatement aux questions des utilisateurs :

- un découpage exact des dénominations et des notions;
- une nomenclature tissant un réseau notionnel complet;
- s'il s'agit d'une analyse qu'elle soit objective et complète; et dans tous les cas s'appuyer sur
- une documentation de premier ordre.

Le traitement de cette documentation vise précisément à repérer chez les auteurs les meilleures solutions auxquelles on espère rallier les usagers, première lueur vers l'orientation de l'usage.

On doit aussi préparer la publication terminologique avec la collaboration de spécialistes. En plus du temps que font gagner leurs explications, leur collaboration évite le danger du travail en vase clos et peut avoir une grande importance pour la crédibilité de l'ouvrage et pour l'accueil que lui réservera le milieu de travail. Il va de soi que le nom de chaque spécialiste devrait toujours être clairement mentionné.

Ces qualités linguistiques, dont j'ai d'abord parlé, et cette collaboration sont essentielles si on veut que la publication obtienne ses lettres de noblesse des critiques langagiers et des personnes clés du domaine. C'est aussi à ces conditions initiales qu'elles pourra espérer orienter l'usage.

Pour éviter que les publications terminologiques demeurent un produit intermédiaire, elles doivent devenir un instrument pédagogique non seulement en traduction ou en terminologie, mais aussi dans les entreprises et dans les milieux scolaires en général.

À Air Canada le service de l'enseignement des langues secondes utilise nos vocabulaires. Cela permet de faire apprendre rapidement aux étudiants les termes les plus susceptibles d'être employés avec les clients. Mais cela produit aussi la situation un peu cocasse où un(e) employé(e) demandera avec un accent anglais la carte d'accès à bord à un passager alors que la majorité de nos

employé(e)s francophones parlent toujours de la carte d'embarquement (calque de "boarding pass") même si cette expression ne s'emploie plus dans nos manuels ni sur l'imprimé qu'on remet au passager depuis maintenant quatre ans! Mais cela n'a rien d'étonnant, car une étude de Sorécom[1] affirme "qu'il faut environ sept ans pour effectuer les changements visés et ce, à partir du moment où les instruments de base sont à la disposition des employés".

Un autre lieu stratégique où la publication terminologique peut exercer l'influence souhaitée est le domaine de l'édition pris au sens large (ouvrages et revues).

Selon l'étude de Sorécom mentionnée plus tôt, la principale source d'information terminologique des répondants c'est la documentation générale. Ainsi, il va sans dire qu'on aura beau publier les meilleurs lexiques, vocabulaires, article, etc., notre succès demeurera toujours mitigé si la documentation (de l'affiche au traité de 500 pages) est rédigée sans tenir compte des publications terminologiques.

---

[1] Diffusion et utilisation de la terminologie technique de langue française dans douze entreprises québécoises, Sorécom, 1981.

De même, si on veut produire au Québec des ouvrages spécialisés, pédagogiques ou autres, qui sauront s'imposer ici et dans la francophonie, les auteurs devront découvrir les ouvrages terminologiques et leur accorder une place de choix dans leur bibliographie.

À titre d'exemple, est-il possible de penser qu'un professeur bien intentionné rédige un ouvrage didactique de plus de 175 pages sur la gestion d'un type de commerce sans utiliser la terminologie du Sylvain dont il ignorait l'existence? C'est surprenant, mais j'ai lu récemment un manuscrit où c'était exactement le cas.

Conséquences possibles de cela :

1) diffusion d'une terminologie qui vient défaire tout ce que l'on cherche à faire avec nos publications;
2) impossibilité pour l'auteur de percer avec sa publication et, par conséquent, quelle perte d'énergie.

Enfin, un autre facteur relié au succès de diffusion d'une publication terminologique est l'intégration du terminologue dans des groupes professionnels du domaine qui l'intéresse. Cette intégration peut être importante, car les gens acceptent beaucoup plus facilement des solutions qui proviennent de gens qu'ils connaissent, de personnes qui sont des leurs.

À cet égard je peux témoigner d'une expérience. Parce que j'étais membre d'une association de tourisme, j'ai été invité à participer à un comité de lecture pour la publication d'un ouvrage collectif destiné aux étudiants en tourisme des milieux universitaire et collégial.

Au début les textes ne respectaient pas la terminologie du Vocabulaire du tourisme, mais à la fin la situation avait changé et cela sans grincements de dents de la part des auteurs. Ils étaient plutôt heureux et soulagés de savoir que la terminologie serait uniforme d'un chapitre à l'autre bien que tous écrits par des personnes différentes.

Mais cette intégration n'est pas réservée aux terminologues, car des traducteurs la font dans différents domaines avec succès.

Contenu et présentation

Le dernier point de mon exposé porte sur la façon d'adapter le contenu et la présentation des publications terminologiques pour qu'elles jouent les rôles qu'on attend d'elles.

Comme cette question a déjà fait l'objet du colloque Problèmes et méthodes de la lexicographie terminologique en avril 1983, je brosserai un tableau sommaire de points généraux et j'ajouterai des considérations d'ordre para-terminologique, mais susceptibles d'attirer la clientèle cible.

1er point. En principe, nous savons tous que la publication terminologique doit être préparée en fonction d'un public-cible. Mais comment répond-on dans la pratique à cet objectif?

Dans le contexte d'une entreprise, le public-cible est relativement facile à cerner car il s'agit d'un personnel d'un ou de quelques services. Pour préparer un lexique on aura le plus souvent tendance à dépouiller les manuels et les documents dont les employés font un usage le plus courant et la nomenclature apparaît presque d'elle-même. Mais, à mon avis, cette méthode comporte deux inconvénients majeurs :

1) compte tenu de l'effort de traduction des années 70, les manuels et les documents dépouillés ont généralement été traduits et la publication terminologique arrive, du moins pour certains, trop tard;
2) la publication terminologique accuse toujours un retard sur l'évolution terminologique des textes. En effet, lors de mises à jour des manuels, les rédacteurs auront recours à des termes connus dans leur domaine mais non employés auparavant dans leur entreprise; ces termes causeront parfois des difficultés de traduction aux employés et aux traducteurs.

Ces inconvénients m'amènent à penser qu'il faudrait pousser les recherches terminologiques un peu plus loin que dans les manuels de l'entreprise si on veut qu'elles servent à autre chose qu'à l'uniformisation après la traduction, et répondent surtout aux nouveaux besoins des usagers.

Par contre, quand on publie "commercialement", préparer un ouvrage terminologique en fonction du public-cible est plus facile à dire qu'à réaliser, car le public-cible est plus diffus et on veut rejoindre le plus grand nombre.

Dans ma pratique, la question du contenu ou du choix des termes a trouvé sa réponse dans le principe suivant : les termes recensés doivent constituer la terminologie que doit connaître une personne non seulement pour travailler dans le domaine étudié, mais aussi pour en saisir le fonctionnement et la réalité.

L'ouvrage doit donc comprendre, outre les termes propres au domaine, des termes des domaines connexes pour intégrer les emprunts notionnels inévitables entre disciplines.

2e point. On doit aussi chercher, toujours dans le but d'améliorer le contenu, à établir le réseau notionnel entre les termes, sans qu'il soit nécessaire de recourir au mode de présentation systématique.

À titre d'exemple, dans notre Dictionnaire de l'hôtellerie et de la restauration, nous avons indiqué pour chaque fonction répertoriée le lien hiérarchique avec le supérieur et le ou les subalternes. L'idéal aurait été de présenter aussi des organigrammes suivant les services et suivant les titres de fonction.

Dans cette optique, l'arbre de domaine et les illustrations peuvent aussi être très utiles.

3e point. On devrait aussi profiter de chaque occasion pour ajouter des remarques, des renvois de toutes sortes et ne pas craindre la polémique si un terme "courant" défie les lois de la logique (ex. récréation qui vient remplacer loisir ou loisirs sous l'influence de l'anglais). Généralement, si quelqu'un se donne la peine d'ouvrir un ouvrage terminologique c'est qu'il est sensibilisé aux problèmes de l'expression technique et aux problèmes de langue. Cette personne cherche de l'information et des arguments, et on doit lui en fournir le plus possible.

4e point. On peut également intéresser des groupes-cibles en insérant en annexes des informations non terminologiques.

À titre d'exemple, dans le Vocabulaire du tourisme, on trouve une liste assez complète des associations ou organismes importants du secteur. À ce qu'on dit cette

liste est souvent utilisée par les étudiants pour demander documents, emplois d'été, etc. Dans le Vocabulaire des ventes et services passagers publié par Air Canada, on trouve entre autres une liste des abréviations des noms des États américains et une sur les monnaies et leur symbole.

Ces informations ne visent qu'un but : amener la clientèle à feuilleter plus souvent nos publications et avoir le réflexe de s'y référer devant un problème terminologique.

5e point. On devrait le plus souvent possible privilégier le développement explicatif plutôt que la définition formelle, car il faut se rappeler que la publication terminologique est souvent consultée autant pour son contenu technique que linguistique.

6e point. Enfin on devrait toujours inclure une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages techniques consultés. Outre le fait qu'il s'agit d'être honnête et de prouver que le terminologue connaît son domaine, cela peut certes ajouter à la crédibilité de voir citées comme source les plus grandes autorités d'un domaine.

La présentation

Quant à la présentation, c'est un peu le type de support ou d'emballage. À cet égard, l'étude de Sorécom mentionnée plus tôt révèle que la forme lexique n'est pas toujours idéale, sans évidemment identifier laquelle serait idéale. Le fichier serait-il plus adéquat et mieux accepté? J'en doute.

À mon avis, l'idéal serait de publier les résultats d'une recherche terminologique sous plusieurs formules : lexique pour les spécialistes et vocabulaire pour les non-initiés; ouvrage broché ou relié, mais aussi fiches pour rédacteurs, traducteurs; affiches et chroniques pour le rappel des termes en milieu de travail.

Mais les résultats pourraient aussi être repris par d'autres formes de communication.

Je pense ici particulièrement aux Vocab du CN qui sont souvent reproduits dans la revue Québec Industriel. Cela permet d'augmenter considérablement le nombre de lecteurs et d'accroître la crédibilité de la terminologie proposée. Je dois toutefois admettre que c'est plus compliqué dans le cas d'un ouvrage vendu en librairie car il y a toute la question des droits d'auteur qu'il faudrait aborder.

Le graphisme et la "tenue" de l'ouvrage ou du texte ont aussi une grande importance en commençant par son titre.

On dit souvent que la première impression est souvent celle qui détermine tout. Je crois que cela s'applique aussi aux publications terminologiques. Je ne veux pas dire par là que le contenu doit être négligé au profit du contenant, mais que celui-ci doit être à la hauteur du contenu.

Un dernier point concerne, chose assez rare dans nos publications, les avantages d'y insérer de la publicité.

Outre la possibilité de réduire les prix, facteur important de diffusion lorsque l'ouvrage est offert à des étudiants sans le sou et parfois "dictionnairophobes", la publicité peut inspirer confiance, rendre l'instrument moins froid et améliorer son image.

Dans notre ouvrage sur l'hôtellerie nous avons réussi à vendre un espace publicitaire à huit chaînes d'hôtels, ce qui nous a permis de soigner la présentation de la couverture et, surtout, d'attirer beaucoup plus l'attention du secteur de l'hôtellerie.

Mais l'idée de messages publicitaires m'apparaît aussi intéressante pour les publications des entreprises. Il y aurait lieu par exemple d'insérer des messages généraux qui s'adresseraient aux employés, mais aussi à d'autres car nos publications sont parfois largement distribuées à l'extérieur de l'entreprise. Cette orientation permettrait d'attirer davantage l'attention des

dirigeants et peut-être de drainer des ressources financières pour soigner la présentation.

Conclusion

Pour conclure on peut s'interroger sur l'avenir des publications terminologiques. Sont-elles là pour rester ou faut-il déjà penser, comme nous le suggère M. Rondeau, à préparer des lexiques automatisés pour la télématique? Une chose est certaine : nos publications n'ont pas encore vraiment fait une percée hors du cercle traduction/terminologie et on n'ira nulle part si on n'assiste pas à un rapprochement terminologie et édition.

Dans les entreprises, compte tenu des chantiers terminologiques des années 70, on assistera au lancement de moins d'ouvrages inédits. L'accent sera plutôt mis, d'une part, sur l'uniformisation et, d'autre part, sur les mises à jour qui seront nécessaires pour suivre l'évolution de la terminologie dans chaque domaine. On ne refait pas le vocabulaire des opérations aériennes à tous les dix ans.

L'inconnue, c'est le spectre que laissent planer les banques de terminologie, compte tenu de leur politique de diffusion et d'édition. Depuis leur création, les banques ont stocké beaucoup de publications terminologiques, et souvent sans l'autorisation des auteurs ou des éditeurs. Cela m'amène à poser les questions suivantes :

1) Une banque de terminologie peut-elle stocker tout ce qu'elle veut?

2) De quel droit diffuse-t-elle après coup cette information à qui veut bien s'abonner et en n'identifiant la source que par un code? (Car ne vous y méprenez pas, l'usager de la banque dit que c'est la BTQ ou la BTC qui lui donne une réponse. Pas la source originale.)

3) Pourquoi ou de quel droit diffuse-t-elle en ne versant pas le moindre sou à titre de droit d'auteur? (On pourrait penser à une redevance à chaque fois que l'ouvrage est cité suite à une interrogation, comme on le fait ailleurs pour les ouvrages consultés dans les bibliothèques.)

4) Une banque de terminologie peut-elle aller jusqu'à éditer des ouvrages terminologiques à partir de l'information stockée? Et si oui, sera-t-il possible de convaincre un éditeur d'investir 10 000 $ pour publier un ouvrage terminologique, si une banque de terminologie peut en publier l'essentiel un an plus tard, le distribuer gratuitement et omettre toute référence bibliographique?

Aussi, même si l'étude du code déontologique des banques de terminologie ne constitue pas le thème principal de ce colloque, je crois qu'on devrait quand même ouvrir le débat sur un sujet dont on n'a que trop peu parlé.

Je ne voudrais pas qu'on pense que je suis anti-banque, tout au contraire. Mais disons qu'il y a des choses qui m'inquiètent...

Annexe

RÔLES

SOCIAUX	LINGUISTIQUES
Généraux	**Généraux**
Prouver l'existence de la terminologie dans les domaines techniques et scientifiques	Répertorier des terminologies propres à des domaines techniques et scientifiques
Affirmer l'identité culturelle et linguistique d'un groupe	Préserver le caractère idiomatique des LSP
Appuyer les interventions de l'État en matière de langue	Participer au développement de la langue des sciences et des techniques au même rythme que leur évolution
Spécifiques	**Spécifiques**
Permettre la communication entre grands usagers des LSP	Analyser la terminologie propre à un groupe organisationnel
Faciliter la vulgarisation de la terminologie	Modifier des habitudes langagières.
Être un instrument pédagogique	Contribuer à l'uniformisation de la terminologie
Être un moyen de pression	Orienter l'usage
Appuyer l'édition	

Les conditions d'efficacité des banques de terminologie

Benoît Thouin
Université d'Ottawa

Au risque de dresser des barrières et de faire échec à l'objectif de communication de mon exposé, je vais commencer par une lapalissade : dans un monde idéal, il m'aurait été très facile de parler des conditions d'efficacité des banques de terminologie. Ces conditions auraient été définies de façon complète et très claire au début du processus de conception et de réalisation, elles auraient fait l'objet d'un examen attentif et d'une approbation obligatoire par les utilisateurs, dont je suis, et mon rôle se serait borné à en faire état ici.

Sans m'étendre en regrets inutiles, je vais rappeler brièvement ce qu'est, de mon double point de vue d'informaticien et d'utilisateur, une banque de terminologie. Je pourrai en passant nous donner bonne conscience en expliquant pourquoi, autre lapalissade, le monde idéal que nous souhaitons tous est une utopie. Je vais ensuite remplir mon devoir et énumérer quelques

conditions d'efficacité des banques de terminologie. Les artisans des banques actuelles pourront, selon leur caractère, interpréter l'énoncé d'une condition non satisfaite comme une attaque ou comme un encouragement à poursuivre leur effort. Enfin, nous essaierons ensemble de voir comment l'évolution de la technologie et des besoins nous permettra de mieux ou de moins bien remplir les conditions d'efficacité des banques de terminologie, ou encore de les faire évoluer.

Une banque de terminologie est un système de gestion d'information, c'est-à-dire un système permettant d'enregistrer, d'organiser, de consulter et de mettre à jour des données; dans le cas qui nous occupe, l'information à gérer est en grande partie de nature terminologique.

Rien dans cette définition ne dit que la gestion d'information doive être automatique plutôt que manuelle, et que l'information elle-même doive recouvrir le domaine de deux ou plusieurs langues de préférence à une seule. Ce sont des réalisations bien connues, adaptées au contexte technologique et socio-culturel du Canada, et plus particulièrement du Québec, qui nous suggèrent l'image de banques informatisées et pour une bonne part bilingues anglais-français. La suite de cet exposé s'applique aux banques informatisées, peu importe la ou les langues qui forment leur domaine.

Puisqu'une banque de terminologie est un système de gestion d'infomation, les conditions d'efficacité des banques de terminologie seront entre autres celles des systèmes, notamment automatisés, de gestion d'information. Ceci est particulièrement vrai de la condition préalable et sine qua non suivante : tout système de gestion d'information doit être élaboré selon une méthode de travail bien définie (tous sont d'accord) et scrupuleusement respectée (bien peu le font), faisant appel à la notion de cycle de vie d'un système et aux techniques de gestion de projets. Plus le système à réaliser est complexe, moins on peut se passer d'un tel outil méthodologique. Que dire alors des banques de terminologie!

Il n'est pas question de faire ici l'analyse comparative des diverses méthodes de réalisation de systèmes plus ou moins à la mode selon l'époque et le contexte. Elles sont d'ailleurs semblables quant à l'essentiel. En particulier, elles exigent toutes que les objectifs qualitatifs et quantitatifs d'un système soient définis et approuvés par les utilisateurs très tôt dans le cycle de réalisation. L'énoncé de ces objectifs doit s'accompagner des critères, qualitatifs et quantitatifs eux aussi, en fonction desquels on évaluera la conformité du système aux objectifs définis. Ce sont ces objectifs et ces critères que j'aurais aimé vous citer ici.

Malgré son importance, cette condition préalable est difficile à remplir. Par exemple, nos grandes banques de terminologie sont mises à la disposition d'utilisateurs fort différents les uns des autres : terminologues, traducteurs, rédacteurs, scientifiques, et j'en passe, sans oublier le grand public et la communauté internationale. À utilisateurs différents, usages multiples : instrument de recherche terminologique, outil de normalisation, dictionnaire bilingue, recueil de difficultés de traduction, nomenclature officielle, encyclopédie minute, n'en demandons-nous pas trop?

Un dernier facteur explique sans le justifier l'hiatus entre le modèle de banque élaboré par des spécialistes et son efficacité réelle à l'utilisation. Pour le spécialiste, la banque, c'est la banque proprement dite, c'est même parfois seulement le système informatique. Pour l'utilisateur, par contre, la banque est tout ce qui n'est pas lui-même, depuis le terminal jusqu'aux fiches de travail, en passant par le réseau téléphonique, les conseillers auxquels il peut avoir recours, sans oublier les factures qu'il reçoit. Le concepteur se préoccupe de la rigueur de son modèle de fiche, du nombre de points d'accès, et ainsi de suite. L'utilisateur mesure l'efficacité d'une banque selon la commodité d'utilisation et les résultats qu'il obtient, en regard du prix qu'il doit débourser en argent, en temps et en personnel. Ces points de vue ne sont pas nécessairement opposés, c'est bien assez qu'ils soient différents.

Autre difficulté: il n'est pas simple pour les responsables d'une banque de terminologie de mesurer l'efficacité de leur produit, et donc de connaître les effets des décisions qu'ils prennent avec les meilleures intentions du monde. C'est bien joli de quantifier, mais la proportion de bruit, le nombre de demandes non satisfaites, le rapport entre l'effort de gestion et la quantité d'information ou le nombre de mètres de papier à l'heure sont de bien faibles indications de l'efficacité réelle d'une banque de terminologie.

L'efficacité d'une banque de terminologie a donc de multiples visages. Elle est qualitative et quantitative, elle est intrinsèque à la banque ou considérée en situation d'utilisation; elle se rapporte à la structure, au contenu, au matériel, au logiciel, aux politiques d'accès, à la commodité d'utilisation, etc. Les conditions d'efficacité qui suivent ne sont pas toutes parfaitement compatibles entre elles, et doivent donner lieu à des compromis. Voilà pourquoi les concepteurs et les utilisateurs doivent s'entendre sur les choix nécessaires AVANT la réalisation de tout système.

Conditions d'efficacité des banques de terminologie :

Conditions générales

Tout dans le système de gestion d'information qu'est la banque de terminologie doit être modulaire : la structure des données, l'organisation des programmes, les menus qui accompagnent l'utilisateur dans son parcours des fonctions et des données, le réseau de communication.

Une banque de terminologie doit comporter tous les dispositifs de sécurité que l'on est en droit d'attendre d'un système informatique de grande taille : protection physique du centre informatique contre les accidents et les actes de malveillance; protection des données; protection des droits des auteurs de la terminologie et de l'information terminologique; imperméabilité des frontières définissant le domaine de chaque utilisateur, les niveaux d'accès, les fonctions autorisées, etc.

Les utilisateurs doivent être présents à toutes les phases de la conception, de la réalisation, de la mise en place, de l'exploitation et de l'évolution d'une banque de terminologie. Un comité permanent, formé de représentants des utilisateurs, doit être intégré à l'équipe de réalisation et d'exploitation. Les représentants choisis ne doivent être ni les plus influents, ni les plus enthousiastes, mais plutôt les plus ordinaires des utilisateurs. Le comité, bien que permanent, doit voir sa composition renouvelée : au bout d'un ou deux ans, ses membres sont trop contaminés pour pouvoir représenter dignement les vrais utilisateurs.

Conditions quant au contenu

Une banque de terminologie efficace doit reposer sur une conception, voire une théorie à jour, non seulement de la terminologie en tant que science ("terminographie", "lexicographie terminologique"), mais aussi des principales disciplines qui sous-tendent la démarche des utilisateurs : traduction, rédaction, linguistique, recherche scientifique, etc.

Le contenu doit évidemment être de qualité; c'est une condition essentielle d'efficacité d'une banque de terminologie en tant qu'outil de communication.

Le contenu doit être organisé de manière à minimiser l'inévitable bruit lors des interrogations. La traditionnelle organisation arborescente des domaines et sous-domaines gagnera souvent à être remplacée par une structure plus riche, en hiérarchie ou en réseau.

Conditions portant sur le matériel

L'ordinateur central

La base de données terminologiques de la plupart des systèmes existants se situe physiquement dans un centre de calcul unique, qui effectue également la gestion des communications avec les utilisateurs. L'équipement informatique de ce centre de calcul doit avoir une capacité lui permettant de suffire à la demande, même en période de pointe : vitesse de l'unité centrale, capacité de la mémoire centrale, capacité de stockage et vitesse d'accès aux données sur disque. Le matériel doit évidemment être le plus fiable possible, ce qui n'enlève rien à l'obligation de disposer d'un système de secours.

Le réseau de communications

Le nombre de lignes, donc d'utilisateurs que l'ordinateur central peut desservir en parallèle, est un facteur important d'efficacité du point de vue de l'utilisateur. La communication doit pouvoir s'établir en moins d'une minute, au bout d'au plus trois essais, ce qui est souvent impossible quand le réseau est saturé.

Le débit des lignes de transmission doit être suffisant. Un débit de 120 caractères par seconde, souvent considéré comme le minimum acceptable, devient de plus en plus difficile à supporter pour des utilisateurs habitués à travailler sur écran à 960 caractères par seconde, y compris sur micro-ordinateur. Un débit de 120 caractères par seconde demeure cependant très satisfaisant dans le cas d'un terminal à imprimante.

Conditions relatives au logiciel

La structure des données et le sous-système d'interrogation de la banque doivent être suffisamment riches pour permettre un accès rapide aux données demandées. L'utilisateur moyen se fait une idée plutôt optimiste du temps que le système devrait normalement mettre pour répondre à une question, et il tolère mal d'être déçu à ce chapitre.

Le logiciel d'interrogation et de mise à jour de la banque doit être suffisamment souple pour se présenter de façon différente selon le genre d'utilisateur. Il doit également s'adapter au niveau d'expérience dans l'utilisation de la banque : menus que l'on peut cour-circuiter à volonté; messages plus ou moins explicites; niveaux différents de décodage des données affichées, etc.

Le logiciel devrait comporter des mécanismes de rétro-information permettant à ceux qui consultent la banque d'orienter le travail de ceux qui l'alimentent. Citons entre autres mécanismes l'enregistrement automatique des demandes non satisfaites, l'enregistrement des commentaires et des doléances des utilisateurs, du simple relevé d'une faute d'orthographe à une remarque sur le fait que les fiches obtenues ne répondent pas entièrement à leurs questions dans tel ou tel domaine.

Ces mécanismes ne sont efficaces que si une équipe voit à la mise à jour de la banque en fonction des observations justifiées des utilisateurs. Un sous-système de courrier électronique lui permet de communiquer avec les auteurs des remarques, ne serait-ce que pour signaler que leurs questions ont trouvé réponse ou leur indiquer les raisons pour lesquelles on ne peut tenir compte d'une remarque. Ainsi l'utilisateur ne se trouve pas devant une machine bête, froide et distante, mais il se sent épaulé par un système vivant et humain au vrai sens du terme.

Conditions relatives à l'utilisation

En attendant que les banque de terminologie se mettent à l'heure du traitement réparti, l'utilisateur doit pouvoir obtenir une réponse du système à trois niveaux : dialogue à l'écran plus ou moins explicite au choix de l'utilisateur, idéalement à un débit de 960 caractères par seconde; impression sur place et en direct de résultats peu volumineux, à 120 caractères par seconde; impression en différé au centre de calcul de résultats dont le volume rend prohibitif le coût de l'impression en direct.

Les résultats obtenus doivent être clairs. Il n'y a aucune raison d'inonder l'utilisateur, lorsqu'il n'en a pas besoin, de codes de toutes sortes qui agissent vraiment comme du bruit par rapport à l'information qu'il recherche.

Les résultats obtenus doivent également être lisibles. Les terminaux doivent avoir une résolution suffisante et permettre les jambages sous la ligne pour les lettres qui l'exigent. Les signes diacritiques ne peuvent faire l'objet d'aucun compromis, y compris sur les majuscules lorsque l'usage le commande. Dans le cas des terminaux à écran, les demi-teintes, les pavés et les traits horizontaux et verticaux devraient faire partie de la panoplie de la parfaite petite banque; la couleur devra suivre dans peu de temps.

La banque elle-même (ses fonctions, ses messages, ses zones) doit toujours donner l'impression d'être unilingue, dans la langue que l'utilisateur choisit parmi les langues vivantes couvertes par son contenu.

L'abonnement à une banque devrait toujours comprendre une session de formation et une documentation d'utilisation attrayante et facile à comprendre.

Dans bien des cas, l'efficacité d'une banque vient autant des services complémentaires que du système lui-même. En particulier, il est plus efficace pour un utilisateur occasionnel ou non expert d'interroger la banque par le biais d'un service téléphonique, où des utilisateurs chevronnés sont pour lui un prolongement humain de la banque et pour la banque un prolongement expérimenté du demandeur. Ceci réduit le risque d'accroître l'encombrement du système par des utilisateurs malhabiles, risque d'autant plus grand que l'on augmente le nombre de points d'accès et que l'on prétend mettre cet outil à la portée de tous.

On complète ainsi une nouvelle chaîne de transfert de connaissances allant de l'auteur à l'utilisateur final, en passant par le terminologue, la banque de terminologie et l'utilisateur expert.

Au vu de la liste non exhaustive qui précède, force nous est de constater que les banques de terminologie n'ont pas atteint un niveau optimal d'efficacité. Nous ne pouvons d'ailleurs pas ignorer qu'elles ont déçu nombre d'utilisateurs depuis leur apparition, à tel point que, il faut bien l'observer, les banques de terminologie ont de nombreux et actifs détracteurs. L'évolution générale de l'informatique et de la télématique nous suggère des avenues de solution que nous devrons savoir adapter à notre précieux outil de communication.

Tout d'abord la notion de traitement centralisé est dépassée depuis plusieurs années. Les grands systèmes où le traitement est centralisé en totalité deviendront les dinosaures de nos musées terminologiques. Le traitement réparti qui, dans sa forme la plus complète, suppose la dispersion géographique des bases de données, a permis à de nombreuses applications complexes d'évoluer pour le mieux. Pour ne donner qu'un exemple, l'utilisation de micro-ordinateurs à la place de simples terminaux permettrait d'effectuer localement la vérification des commandes, le décodage de données brutes venant de la banque, etc. L'utilisateur pourrait retrouver sous forme électronique son bon vieux fichier boîte à chaussures; il pourrait le partager avec d'autres et même le proposer à la banque. À ceux qui commencent à s'inquiéter pour leurs privilèges "terminocratiques", rappelons la règle d'or du traitement réparti : décentralisation du traitement, mais centralisation du contrôle.

L'adoption du traitement réparti favorisera également l'apparition de banques de taille et de niveaux différents, reliées en un réseau d'envergure nationale ou même internationale : fichiers personnels ou "minibanques" sur micro-ordinateur, banques internes d'entreprise sur mini-ordinateur, banques centrales nationales, réseaux continentaux, etc.

Mentionnons à cet égard que la compatibilité des données et des logiciels (à défaut du matériel) des banques de terminologie est en voie de devenir une importante condition d'efficacité, surtout si l'on s'arrête à la fonction de communication des banques de terminologie.

À la différence des progiciels classiques, les langages de programmation de quatrième génération permettent à l'utilisateur de définir lui-même les paramètres de l'application dont il a besoin, devenant ainsi partiellement concepteur du système dont il se sert. Les banques de terminologie devront savoir tirer parti de ce nouvel équilibre du triangle utilisateur-programmeur-machine, sous peine d'être délaissées au profit de systèmes moins riches mais plus accessibles.

Il faut bien sûr se préparer à l'apparition des interfaces en langue naturelle, au dépouillement automatisé de textes et à la prérédaction automatique de fiches terminologiques.

Mais d'ici là, la nouvelle condition d'efficacité la plus impérieuse sera l'intégration personnalisée des banques de terminologie avec les autres systèmes existants. L'utilisateur n'acceptera plus que sa machine de traitement de textes, son agenda électronique, ses archives personnelles, les systèmes documentaires, les banques de terminologie et tout le reste soient autant de systèmes éparpillés, installés sur des machines incompatibles entre elles, et constituant une tour de Babel nouveau genre et un contre-exemple formidable de communication.

Quelle sera l'efficacité économique d'une banque de terminologie satisfaisant à toutes ces conditions? Les progrès de la technologie, l'amélioration des méthodes de gestion et la participation accrue des utilisateurs à l'élaboration des systèmes ont eu et auront pour effet de produire une information meilleure et plus abondante à un moindre coût. En tous cas, si quelque "technocrate budgétisant" veut me faire dire que la condition d'efficacité économique des banques de terminologie est qu'elles disparaissent, je préfère me taire et réfléchir davantage, car alors le débat prend une tout autre dimension.

Interventions des participants

JULIE DESGAGNÉ

Commentaire adressé à Antoni Dandonneau :

Tout d'abord, merci de l'application à la terminologie de la notion d'imprégnation. Il est vrai qu'on ne peut pas commencer par utiliser ou implanter n'importe quelle terminologie en pensant qu'on la corrigera après. De plus, je suis convaincue qu'il faut "porter la guérilla" dans les lois, c'est-à-dire qu'il faut entreprendre la création de groupes d'intervention formés de terminologues pour influencer le législateur au moment de la rédaction des lois, afin qu'il y utilise une terminologie de qualité.

ANTONI DANDONNEAU :

On ne peut que constater l'inertie actuelle de l'État dans ce domaine. Toute initiative en matière de terminologie confrontera l'État à ses responsabilités. On déplore non que des terminologies existent et soient

répandues, mais que le législateur n'ait pas eu connaissance de toute l'évolution qui s'est produite en terminologie depuis quinze ans.

CLAUDE BÉDARD :

J'aimerais revenir sur mon intervention d'hier.

Dans le thème du présent colloque, Terminologie et Communication, il y a une ambiguïté : doit-on comprendre que la terminologie génère la communication? En fait, les terminologues sont peu sensibilisés à la communication, et celle-ci n'est pas leur métier. Une bonne terminologie est un outil de communication, mais elle n'est que la façade de la communication. En tant qu'utilisateur de terminologie, je me fais une idée moins idéaliste de la terminologie comme outil de communication. En effet, une terminologie correcte ne favorise pas nécessairement la communication. On peut même aller plus loin et avancer qu'une terminologie normalisée peut nuire à la communication. On peut aboutir à un véritable dirigisme langagier lorsqu'on fait de la normalisation terminologique; c'est ce que l'on constate dans les six cas suivants :

1) Il existe des termes incorrects dans les textes normalisateurs.

2) Il y a des termes corrects normalisés qui concurrencent abusivement l'usage.

3) Il y a des termes qui concurrencent utilement l'usage, mais dont l'implantabilité est mauvaise.

4) Il y a des termes qui concurrencent utilement l'usage et qui ont une bonne implantabilité, mais dont la diffusion est mauvaise.

5) On se trouve devant plusieurs normalisations simultanées mais contradictoires (par exemple, le symbole du litre : L ou l?).

6) La normalisation évolue dans le temps.

Toutes ces éventualités compliquent beaucoup le problème de la synonymie. En outre, une terminologie exacte peut nuire temporairement à la communication; des exemples nous en ont été fournis par les transports Brazeau et Québec Science.

JEAN-FRANÇOIS JOLY :

Les colloques ouverts sont bons, car ils permettent de débattre à nouveau de certaines questions, comme ce fut le cas à l'instant pour la normalisation. Pour ce qui est des liens entre la terminologie et la communication, on peut dégager une constante : en communication, il faut des personnes animées du désir de communiquer la terminologie. Il faut qu'il se produise une symbiose entre les promoteurs et les utilisateurs de terminologie, à tous les échelons et dans tous les domaines.

Le législateur est le patron de toutes les personnes qui travaillent à la rédaction des lois. Comment pourrait-on

promouvoir une meilleure communication et une concertation plus efficace entre hommes de loi? Qui pourrait faire la coordination nécessaire : les juristes? les terminologues?

ANTONI DANDONNEAU :

À ce point de vue, il y a une différence entre Ottawa et Québec.

À Ottawa, c'est le service chargé de la version française des lois qui se préoccupe de ces questions à l'occasion de la mise à jour des lois.

Au Québec, il n'y a aucun ministère ni organisme pour lequel la terminologie constitue une préoccupation de premier plan. Au Conseil exécutif, le comité de législation est chargé, parmi beaucoup d'autres missions, de l'uniformisation terminologique, mais il semble attacher peu d'importance à cette dimension. Voici un exemple du manque d'intérêt pour la question : à l'occasion d'une modification au régime d'épargne-actions, le législateur n'a tenu aucun compte des changements terminologiques déjà introduits dans la Loi sur les valeurs mobilières. En outre, l'uniformité terminologique entre Ottawa et Québec est un problème, car il y a divergence des systèmes juridiques : à Ottawa, le droit est d'inspiration anglo-américaine et au Québec le droit privé est d'inspiration française. Comme nous ne sommes pas prêts

à implanter une adaptation du Common Law dans le système québécois, le français législatif des autres provinces francophones ne sera jamais le même que le nôtre.

JEAN-MARIE CÔTÉ :

Le temps fait son oeuvre dans les entreprises, et les spécialistes font des progrès, mais il y a encore le problème de la terminologie utilisée dans les devis. Quant au problème de l'imprégnation, j'ai constaté que, dans le domaine papetier, l'imprégnation des travailleurs par la terminologie anglaise se fait par l'enseignement. Les travailleurs de l'entreprise ont adopté une terminologie juste, mais les professeurs de cégep enseignent une terminologie anglaise, ce qui fait que les travailleurs de l'entreprise, qui ont été sensibilisés à l'importance d'une terminologie française et correcte reprochent aux professeurs d'être à la remorque de l'anglais. Les étudiants qui ne connaissent que la terminologie anglaise sont handicapés lorsqu'ils se retrouvent au travail dans une entreprise francisée. Voilà un argument très fort qui devrait inciter les cégeps à engager des terminologues. Est-ce que tel a été le cas au cégep de Victoriaville?

REYNALD BINETTE :

À l'École québécoise du meuble et du bois ouvré, le but du programme de francisation était d'assister les professeurs dans la rédaction du matériel didactique.

Tout a commencé par la prise de conscience d'une personne, le directeur de l'école, du manque de matériel didactique en français. Il s'est tourné vers l'Office de la langue française, qui lui a accordé une subvention pour instaurer ce programme. Il faut dire aussi que l'École québécoise du meuble et du bois ouvré est un établissement central qui sert à toutes les PME du meuble. Il serait évidemment très souhaitable que cette initiative soit imitée dans d'autres centres.

RENÉ DESCHAMPS :

Je suis d'accord avec Jean-François Joly. Il est temps que l'on discute dans le grand public de terminologie et de communication. Quant à nous, nous formons un groupe équilibré collectivement, qui s'intéresse à la terminologie et à la gestion.

La remarque que voici s'adresse à Benoît Thouin :

Lorsqu'on parle des conditions d'efficacité des banques de terminologie, il y a surtout un point qu'on a tendance à oublier : le dollar. La première chose qui nous est demandée lorsque nous parlons de banques de terminologie dans les entreprises c'est : "Combien cela va-t-il coûter?" On vient en effet de décrire une Cadillac que plusieurs sociétés ne peuvent pas s'offrir!

BENOÎT THOUIN :

La responsabilité des intervenants dans le domaine des banques de terminologie est évidemment proportionnelle à l'argent qu'ils gèrent.

RENÉ DESCHAMPS :

Ce sont les finances qui sont prioritaires, et de grandes entreprises sont obligées de se retirer de certains projets de banque de terminologie pour des raisons financières.

BENOÎT THOUIN :

Les nouveaux systèmes seront moins coûteux. Dans les systèmes de quatrième génération, les utilisateurs feront la moitié du travail et payeront la moitié moins. Les méthodes de gestion des banques de terminologie ne peuvent que progresser.

MADELEINE SAUVÉ :

J'aimerais aborder un autre aspect de la communication : à côté du souci terminologique, est-ce qu'on investit dans le style, dans la clarté des textes juridiques? Les lois doivent être compréhensibles pour tous : doit-on soutenir encore ce principe? Se préoccupe-t-on d'assurer un équilibre entre souci terminologique et souci de clarté?

ANTONI DANDONNEAU :

À votre première question, je répondrai que c'est votre droit le plus strict de soutenir ce principe.

Quant à votre deuxième question, je crains que nous ne soyons fascinés par ce qui se passe ailleurs, aux États-Unis par exemple, où l'adoption du "plain language" est une initiative lancée pour que tout le monde puisse lire et comprendre les lois. Ce qu'il ne faut pas oublier cependant, c'est que la langue juridique française est bien différente de la langue juridique anglaise, qui est restée pratiquement inchangée depuis le XV^{e} siècle. La langue juridique française, elle, s'est démocratisée à la Révolution française. Un article ordinaire du Code civil est généralement compréhensible et à la portée du public. On peut remarquer la simplicité de la langue et la clarté de l'expression. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que toutes les lois ne sont pas toujours rédigées de façon simple... En général, pourtant, on note un progrès considérable à ce point de vue. Le souci de simplicité et de clarté est beaucoup plus présent chez le législateur que le souci d'une terminologie saine!

CLAIRE CHÉNARD-NANTEL :

De façon générale, qui doit rédiger? Le spécialiste aidé du terminologue ou le contraire?

CHARLES DUPONT :

Pour répondre à cette question, je vais prendre l'exemple du Manuel du tourisme. C'est un ouvrage collectif. Chaque auteur avait un thème à traiter en un chapitre. Tous les chapitres ont été soumis au comité de lecture où le terminologue (moi, en l'occurrence) s'assurait que la terminologie était conforme à celle du Vocabulaire du tourisme. Il y avait discussion avec les auteurs, qui étaient conscients des problèmes terminologiques et désiraient l'uniformité de la terminologie à l'intérieur du manuel.

ESTELLE THIBEAULT-SIROIS :

M. Deschamps parlait de compressions budgétaires. Il faudrait qu'on arrête de comprimer les budgets de la terminologie : la solution serait peut-être de la rendre moins vulnérable en la plaçant dans le poste Recherche et développement ou Relations publiques. Cette solution serait valable pour toutes les grandes sociétés qui réalisent de gros profits.

MICHEL SPARER :

Je suis d'accord avec Antoni Dandonneau sur l'importance de la capacité de diffusion des textes réglementaires. Mais il faudrait parler aussi du problème que posent les définitions dans les lois. Ces définitions sèment la dévastation dans les divers domaines qu'elles touchent. Il y a, dans les lois et les règlements du Québec, 5 000

définitions qui semblent avoir pour but de tordre le cou au sens courant des mots. Par exemple, le terme "salarié" est défini cinq fois différemment.

Se pose aussi le problème du nombre des textes : il y a, à l'heure actuelle, au Québec, 60 000 pages de textes en application. Antoni Dandonneau a dit plus tôt que la loi et sa terminologie sont contraignantes et doivent être respectées. Croyez-vous que le terminologue et le traducteur doivent être liés par ces textes - et la terminologie qu'ils emploient - dans tous leurs travaux?

ANTONI DANDONNEAU :

Les définitions posent un problème réel et je comprends le mal qu'elles font à la langue. Je m'emploie moi-même à essayer de limiter les dégâts : dans la Loi sur les valeurs mobilières, par exemple, il y avait au départ quarante-deux définitions. J'aurais voulu les faire supprimer toutes, mais j'ai dû me plier à certains compromis, et, actuellement, je suis tout de même assez satisfait puisqu'il n'y en a plus qu'une dizaine.

Par ailleurs, il y a beaucoup de "bruit" législatif et réglementaire, c'est vrai. Il faut cependant reconnaître que le caractère obligatoire de ces textes juridiques et de leur terminologie s'atténue au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la portée juridique de ces derniers.

J'aimerais ajouter que les lois sont importantes pour diffuser la terminologie auprès des spécialistes du droit tout d'abord, et que ceux-ci servent de relais pour diffuser à leur tour la terminologie dans le grand public.

RENÉ DESCHAMPS :

Dois-je retirer mes paroles? Nul ne peut nier que les questions d'ordre budgétaire sont au premier plan partout. Certaines entreprises, en effet, ont déjà pensé inclure la terminologie dans la Recherche et le Développement. Mais le risque qui se présente alors est celui de voir le tout partir pour Toronto!

Prospective

L'aménagement terminologique du Québec : essai de prospective spéculative

Pierre Laporte
Office de la langue française

Je crois qu'il faut reconnaître au début de ce bref exposé une réalité contraignante : l'absence de recherches québécoises concernant l'évolution future de la francisation des terminologies et, par conséquent, la grande difficulté, sinon l'impossibilité pure et simple, de dégager les éléments d'une prévision le moindrement rationnelle de l'avenir.

Cette constatation n'est pas, d'ailleurs, sans intérêt. En effet, comment expliquer l'absence d'une base d'information permettant la prospective dans un milieu dont la pratique de l'aménagement terminologique est vieille d'une quinzaine d'années? Je me contente de lancer la question sachant fort bien que la discussion qui suivra nous fournira des éléments de réponse.

Faute d'une base d'information adéquate, que faire? Exprimer des opinions, oser une hypothèse, spéculer. C'est ce que je me propose de faire au cours des dix prochaines minutes.

À mon avis, les tâches principales de l'aménagement terminologique se modifieront lentement, mais sûrement, au cours des dix ou quinze prochaines années. Je spéculerai sur les directions principales de ce changement.

Les services de terminologie vont continuer à faire surtout ce qu'ils ont fait jusqu'ici : répertorier les termes existants, codifier, normaliser, diffuser et parfois créer des termes nouveaux. Possiblement, la tâche néologique deviendra plus importante à cause de l'accélération prévisible du développement scientifique et technique. (C'est donc dire que l'établissement des terminologies continuera d'être au centre des préoccupations des spécialistes.) J'ajoute cependant, qu'un changement d'attitude me paraît prévisible. En effet, le développement scientifique et technique et en particulier celui des nouvelles technologies découlant de l'application des sciences de l'information sera à tel point rapide qu'il requerra une capacité d'adaptation accrue de la part des professionnels de la terminologie. Capacité d'adaptation basée sur une plus grande sensibilité aux divers processus de création des milieux de travail d'où proviennent les nouvelles technologies et sur la nécessité d'être de plus en plus à l'écoute des créations spontanées venant de ces milieux.

Par ailleurs, d'autres tâches vont acquérir une importance accrue : il s'agit de celles qui découlent de ce qui me paraît être l'objectif ultime de l'aménagement terminologique, à savoir : l'implantation. L'éveil à ces nouvelles tâches me paraît d'ailleurs de plus en plus visible.

En effet, tout le monde me paraît de plus en plus disposé à reconnaître qu'il est insuffisant d'établir les terminologies dont a besoin la francisation et qu'il faut également voir à ce que ces terminologies deviennent utilisées quotidiennement. En d'autres mots, il faut viser à changer les usages, pas seulement à produire et à diffuser des termes. Et nous savons cette fois par des enquêtes et par nos expériences personnelles que l'établissement et l'implantation souffrent souvent d'une absence de coordination et de synchronisation. Sauf que nous ne savons toujours pas comment fonctionne le marché terminologique, question qui est au coeur de la problématique et des stratégies de l'implantation terminologique. Pour arriver à le savoir et de la sorte agir efficacement, il faudra, selon moi, que trois conditions se réalisent au minimum. Je les énumère sans les discuter :

Premièrement : il faudra créer des lieux de réflexion où seront menés des échanges sur les expériences concrètes d'implantation. Ce colloque est un exemple, mais je crois que les réunions annuelles sont insuffisantes;

Deuxièmement : il faudra financer beaucoup plus de travaux fondamentaux et appliqués de recherche sur le changement terminologique que l'on a accepté de le faire jusqu'à maintenant;

Troisièmement : il faudra modifier la formation professionnelle des spécialistes de la terminologie afin de faire acquérir par la génération montante les connaissances et les orientations nouvelles qu'implique le changement des tâches professionnelles que je viens de mentionner.

En terminant, je dirai que j'ai de bonnes raisons de croire que mon hypothèse sur l'avenir de l'aménagement terminologique a de bonnes chances de se réaliser et j'espère bien que nous pourrons revenir sur cette question lors de la discussion.

Prospectives terminologiques : un projet de société

Robert Dubuc
Société Radio-Canada

Après avoir été la marotte des "mandarins" dans les années 70 et le boulet présumé des entreprises au cours de la récente crise économique, la terminologie trouvera-t-elle une place dans le paysage linguistique québécois d'ici la fin du XX^{e} siècle? Ma prospective ne se risquera pas au-delà, puisque les capacités de ma boule de cristal sont plutôt limitées.

Le thème du présent colloque fournit la charnière de mon opération prospective. La communication constitue en effet l'influx vital de tout corps social. Pour que la terminologie puisse se tailler une place dans notre société au cours des deux prochaines décennies, il faudra la considérer comme un élément essentiel de l'efficacité de la communication.

L'avenir de la terminologie m'apparaît lié à notre projet collectif de société. Si notre dessein commun n'est plus de construire au Québec un modèle de société axé sur la langue et la culture françaises, à quoi pourrait servir la poursuite de l'immense effort de production, de mise au point et d'épuration de la terminologie entrepris au

début des années 70. Nous ne serons pas prêts collectivement à faire les sacrifices économiques ni à fournir l'effort psychologique exigés par la poursuite du travail amorcé.

Le dangereux mirage de l'universalité

Les sondages récents laissent voir un inquiétant fléchissement de la volonté des Québécois d'affirmer leur identité française. Rassurés par la fausse sécurité des effets de la loi 101, certains Québécois semblent croire que leur identité est à l'épreuve du feu anglo-saxon. Il faut être avant tout, selon eux, Américains du Nord. Premier symptôme inquiétant de cet état d'esprit : nos jeunes chansonniers commencent à composer en anglais. Réaction non moins inquiétante des chroniqueurs de médias : on se réjouit de cette "universalisation"! Témérité ou inconscience? En tout cas, ignorance dangereuse des lois implacables de la gravité, qui s'appliquent aussi à la vie des sociétés. Le pot de fer étatsunien n'est pas une protection pour le pot de terre québécois. Nous sommes dans une situation où le maintien de notre intégrité culturelle implique une vigilance constante. La loi 101 constitue peut-être un vaccin contre l'assimilation. Mais l'existence d'un vaccin ne dispense pas de la pratique de l'hygiène.

Tendances prévisibles de l'évolution

Si la société québécoise conserve sa volonté d'être de langue et de culture françaises, la terminologie, dans le contexte général de la communication, s'orientera sans doute dans les directions suivantes :

1° La recherche terminologique s'axera sur les terminologies de pointe. Cette tendance devrait se retrouver dans les pays francophones d'Europe. De ce fait, la néologie prendra une importance accrue et la collaboration entre les spécialistes de ces techniques et les terminologues devra se resserrer.

2° En raison de l'effort de production terminologique déjà fourni par les gouvernements et les entreprises, nous assisterons à un certain tassement des travaux thématiques qui sera compensé par l'accroissement du travail ponctuel pour combler les carences des travaux déjà faits.

3° Il faudra pousser encore davantage l'assimilation par les usagers en situation de travail des terminologies mises au point depuis 1970. Deux obstacles restent à franchir : la résistance des usagers aux changements et la difficulté de diffuser l'information sous une forme immédiatement utilisable. Notre pédagogie reste, à cet égard, largement à définir.

4° Les milieux de travail vont tendre de plus en plus à une sorte d'autarcie terminologique normale, mais périlleuse en raison de la formation "exogène" de nos spécialistes.

Réaction des "centre nerveux"

Comment les grands foyers de génération et de diffusion de la terminologie s'apprêtent-ils à réagir à cette évolution?

Les gouvernements

Dans les secteurs de l'État, on sent déjà que les freins sont appliqués à la production de terminologie. Les États veulent plutôt capitaliser sur les onéreux instruments de diffusion qu'ils se sont donnés : les banques de terminologie. À cette fin, leurs terminologues seront de plus en plus appelés à jouer le rôle de gestionnaires de fonds terminologiques au détriment de la fonction de recherche. Les deux niveaux de gouvernement entendent donc jouer le rôle de diffuseur de terminologies auprès d'usagers-clés : maisons d'enseignement, industries, médias et fonctions publiques. Pour remplir efficacement ce rôle, les banques devront accroître leur caractère fonctionnel, notamment par l'application des mesures suivantes :

1° Adapter davantage leurs logiciels aux besoins immédiats des usagers et non demander aux usagers de s'adapter aux logiciels.

2° Exercer un contrôle plus rigoureux sur la matière stockée de façon à éviter l'engorgement des systèmes par les données parasites.

3° Doter les banques d'un service de consultations ponctuelles pour réduire les marges de non-réponse.

4° Assurer une meilleure capitalisation des travaux terminologiques faits par des tiers, notamment pour les mémoires de maîtrise et de doctorat en terminologie.

5° Garantir une interface efficace entre les banques (Secrétariat d'État et OLF) afin d'éviter une vaine et coûteuse concurrence.

Cette nouvelle orientation fait des terminologues travaillant dans la fonction publique des gestionnaires de fonds terminologiques plutôt que des générateurs de terminologie.

Le monde de l'enseignement

En abordant maintenant le secteur de l'enseignement, il faut distinguer deux situations : d'abord l'enseignement des diverses spécialités aux divers niveaux et ensuite l'enseignement de la terminologie proprement dite.

L'enseignement des spécialités

Il faut reconnaître que l'effort de francisation des terminologies n'a en général que peu pénétré le domaine de l'enseignement des spécialités. Or si cet enseignement n'intègre pas d'une façon systématique et

rigoureuse sa dimension terminologique, l'opération "assimilation des terminologies" se trouvera grandement compromise. Les comptables nous ont, par leur Comité de terminologie et le magistral travail de Fernand Sylvain, donné un modèle précieux d'intervention. Il faudrait qu'ils trouvent des imitateurs dans toutes les spécialités. Les enseignants devraient être au coeur de cette action. Il n'est peut-être pas irréaliste d'espérer que, sur le modèle scandinave, les facultés et grandes écoles de nos universités instituent un cours spécial d'enseignement de la terminologie de leur spécialité. Ces mesures d'exception se justifient en raison de notre situation socio-économique qui incite les étudiants à faire leurs études doctorales aux États-Unis.

L'enseignement de la terminologie

Les universités vont continuer à dispenser une formation en terminologie dans le cadre général des cours de linguistique. Cette activité va permettre de poursuivre l'approfondissement théorique de la discipline tout en assurant la formation de terminologues "purs", qui auront sans doute quelques difficultés à s'intégrer au monde du travail.

La terminologie sera aussi partie intégrante de la formation dispensée aux traducteurs. La fécondité de cette expérience devrait inciter à donner une dimension terminologique à la formation des journalistes, publicitaires, rédacteurs techniques et communicateurs pour les sensibiliser à l'importance de la rigueur des termes pour

assurer la qualité de la communication. Cette formation terminologique devrait comprendre, notamment, une initiation à l'utilisation des banques.

L'entreprise

Quand on traite de la situation en entreprises, il faut distinguer la grande entreprise des PME.
Pour la grande entreprise, l'activité terminologique atteindra son régime de croisière. On conservera l'infrastructure qui permettra de répondre efficacement aux besoins courants des usagers et de conserver une "image" de francophilie propice à l'établissement de bonnes relations avec l'État et le public. L'activité terminologique connaîtra peu d'expansion. On aura tendance à freiner plus qu'à stimuler la production. Les services de consultation au personnel continueront de répondre aux besoins grammaticaux et terminologiques des usagers. Mais les grandes entreprises vont chercher à atteindre une autarcie terminologique, hors de la tutelle de l'État. Déjà, on cherche à mettre en place un réseau informatisé d'informations terminologiques interentreprises. Cette tendance va se poursuivre, mais la qualité des terminologues en poste dans les entreprises est un gage de qualité assurée.

Du côté des PME, la terminologie française restera un luxe sans rapport avec la productivité. La résistance à la francisation ou à la normalisation restera vive. On aura tendance à attendre de l'État qu'il fournisse les moyens de répondre aux obligations légales en la matière.

Les médias

En général, les médias n'estiment pas devoir se faire les propagateurs d'une terminologie rigoureuse. À l'exception de Radio-Canada, qui a fait d'une langue correcte un élément important de son image, les entreprises de communication de masse ont surtout le souci d'attirer un public nombreux. Les considérations d'ordre linguistique entrent peu en ligne de compte.

Pourtant la mobilisation des médias autour des objectifs de francisation et de normalisation apparaît primordiale pour le succès de ces opérations. Il reste à définir à ce propos une stratégie d'ensemble bien concertée.

Il ne s'agit pas de techniciser la langue courante, comme on a tendance à le faire parfois. Témoin ces averses de neige, ces degrés Celsius substitués aux degrés centigrades, etc. Il s'agit d'utiliser les termes corrects en fonction du niveau de langue approprié. On voit comment une bonne initiation terminologique servirait utilement les communicateurs.

Conclusion

La dimension terminologique de la communication est un élément incontestable de son efficacité. Mais elle a son prix. Elle coûte cher en temps, en effort et en énergie. Les deux prochaines décennies ne permettront d'asseoir les progrès accomplis et de poursuivre l'effort de

francisation que si l'objectif d'une société de langue et de culture françaises est nettement ressenti dans le public. Tant que le grand public ne sentira pas dans ses tripes que la langue est l'élément essentiel de son identité, tant qu'il ne considérera pas la langue comme la partie la plus précieuse de son patrimoine, il y a peu à espérer qu'on puisse être prêt collectivement à payer le prix d'une opération terminologique efficace. Il ne faudrait pas collectivement être victimes des délices de Capoue de la loi 101. La bataille reste toujours à livrer. Notre survie culturelle exige une indéfectible vigilance. L'intervention de l'État devra davantage prendre ce danger en compte. L'Office de la langue française devra peut-être davantage se faire le promoteur de notre patrimoine linguistique, convaincre la population que vivre en français est une option collective dont chacun a la responsabilité, qu'on ne saurait rester fidèles à nous-mêmes sans respecter cette option. C'est en somme un projet de société qu'il faut vendre. Il nous faut faire contrepoids à la propagande immanente de l'American Way of Life. Le défi est de taille. Il faudra savoir le relever.

Essai de prospective sur la terminologie au Québec

Raymond Frenette
Frenette, Boulanger et Associés

J'aimerais bien que des terminologues, et je pense qu'il y en a quelques-uns dans cette salle, se penchent sur l'entendement actuel du mot francisation, étant donné l'évolution fulgurante de ce terme qui, après tout, n'a été vraiment lancé que tout récemment. On découvrirait peut-être que dans l'esprit de certains autres, au contraire, elle commence, et je suis de ceux-là.

En effet, la francisation au sens strict de la loi s'achève, c'est-à-dire l'emploi généralisé du français, d'un certain français à tout le moins, dans les entreprises. Or, la francisation au sens plus large commence à peine. Et l'effort ne doit pas être entrepris isolément, car je crois que nous avons franchi en quelques années des étapes qui auraient pris vingt ans ailleurs dans la francophonie. Je n'hésite même pas à ajouter qu'en matière de terminologie, nous avons pris plusieurs longueurs d'avance pour ce qui est de l'aménagement, de l'enseignement et de la méthodologie d'une part, et des professionnels que l'on a formés d'autre part, sans parler des fruits de toute la recherche qui s'est faite au cours de toutes ces années, dans une

multitude de domaines. Tout cela nous le devons à un grand nombre de personnes, et je ne veux pas citer de noms de crainte d'en oublier.

Mais il faudrait que quelqu'un, un jour, fasse le relevé des nombreuses personnalités d'ici qui ont consacré la totalité ou une bonne partie de leur vie à la terminologie, prise dans son sens le plus large. On serait sans doute étonné d'en constater le nombre et l'importance.

Tout ceci pour dire que le moment est peut-être venu de songer à l'aménagement terminologique, non pas du Québec, mais bien de la francophonie tout entière. Et vu la situation privilégiée du Québec, héritier à la fois du génie linguistique français et de la philosophie pragmatique des Anglo-Saxons et des Américains, qui donc, dans la francophonie, est mieux placé que le Québec pour trouver les moyens de comprendre le contenu de l'un et le génie de l'autre, qui donc est mieux placé pour établir la communication entre la francophonie et l'Amérique anglophone? Qui donc est le mieux en mesure de les faire, ces fameux "crochets terminologiques" qui se révèlent si précieux dans l'élaboration des lexiques bilingues? En fait, c'est peut-être l'accès informatique à de tels lexique bilingues, pourvu, précisément, que les équivalences soient bien faites, par des terminologues dignes de ce nom, qui permettra à la francophonie de maintenir son rang face à l'invasion américaine, entre autres, et qui sait, peut-être même de faire des progrès, contrairement à certaines prévisions plus sombres. Quoi

qu'il en soit, avec l'ère de l'information et de sa diffusion de plus en plus rapide, je me demande si ce n'est pas le début du déclin de l'hégémonie linguistique américaine, qui serait peut-être la dernière grande domination linguistique, cédant la place, grâce à la recherche terminologique et à la traduction, à une stabilisation et un certain respect des langues nationales. Il n'y aurait plus alors de désir d'imposer une langue, ni de visées d'assimilation linguistique. Puisque c'est à la mode au pays de ce temps-ci, il me semble que les efforts de paix devraient commencer par là.

Mais revenons à la francophonie, car c'est bien là notre identité. Je pense que vous êtes tous conscients du fait que les fruits de ces recherches doivent absolument être diffusés par les moyens puissants que sont les ordinateurs. Un bon bout de chemin est déjà fait et c'est d'ailleurs ce qui devrait nous permettre, si on y met vraiment l'effort, de profiter très rapidement des recherches qui se font ailleurs dans la francophonie et de faire connaître les nôtres également. La terminologie informatisée et multilingue est à la base de l'économie d'information et de communication que des nations sont en train d'ériger.

En effet, comment communiquer et informer sans les mots, peu importe le domaine, et même en recherche et technologie de pointe? Sans terminologie informatisée, il ne faut même pas songer à la traduction assistée. Mais qu'attendons-nous, au Québec, pour nous regrouper et pour créer les logiciels nécessaires pour passer de l'étape de

la terminologie informatisée à celle de la traduction assistée, puis à celle de la traduction automatisée, pour enfin maîtriser tout le bloc de la communication de l'information, sinon avant, tout au moins en même temps que d'autres nations qui, constatant le déclin de l'industrie lourde et de la grande fabrication, se sont déjà résolument engagées dans l'économie d'information et de communication. C'est un champ encore relativement nouveau. Il est encore rentable de s'y engager sous forme de recherche, car il y a tant à découvrir, à inventer, à rentabiliser et à commercialiser.

Attendrons-nous que des géants de l'économie se soient emparés de tout le gâteau, nous contentant, pour le moment, de continuer à envier, à nationaliser, ou à acheter des fragments d'industries encore apparemment solides et saines, mais qui sont déjà vouées à un destin presque aussi dramatique que les célèbres dinosaures?

L'économie que nous voulons, il nous faudra la bâtir, et certainement pas dans les domaines où toutes les places sont prises depuis longtemps. Et je crois que la terminologie est une clé qui nous ouvrira peut-être la porte, pourvu que nous ayons une certaine vision de la terminologie, et de l'univers, sans pour autant perdre notre identité, bien au contraire!

Le défi terminologique

Jean Marguerat
Test Itée

Pour ma part, je voudrais évoquer les différents aspects évolutifs de l'élaboration, de la collecte, de la diffusion et des applications de la terminologie à la lumière de mon expérience de technicotraducteur-informaticoterminologue, en espérant que vous me pardonnerez cet audacieux néologisme! Les prochaines années représentent un défi considérable pour les activités linguistiques qui devront trouver leur véritable place dans le circuit économique et technologique. En effet, malgré tout ce que l'on peut dire, nous vivons encore sous le règne de l'artisanat malgré l'importance du marché de la traduction au Québec et au Canada. Le véritable défi est de produire en deux ou plusieurs langues des millions de pages de documents techniques rendus indispensables par une imbrication toujours plus grande des industries à l'échelle internationale. À ma connaissance, le seul effort systématique dans ce domaine se situe au Japon, où toute la documentation est traduite, notamment dans les domaines de l'informatique et de l'aéronautique. Est-ce un hasard si leur plan de développement de l'informatique vise à mettre au point des ordinateurs dont la puissance permettra de créer une véritable intelligence artificielle, et si les super-banques de données et la traduction automatique comptent parmi les premières applications planifiées pour de telles machines?

Revenons au Québec qui représente un immense potentiel pour les activités linguistiques car, au-delà de la francisation au sens strict, il y a toutes les perspectives offertes par son rôle de "port d'accès de l'Amérique du Nord", et l'Histoire nous apprend que les grands ports se sont développés grâce aux échanges industriels et commerciaux.

Où se situe le rôle du terminologue dans ce schéma d'évolution? Il fait partie de ce que j'appellerai, par analogie, le DÉFI TERMINOLOGIQUE.

Examinons dans cette optique les principales fonctions de la terminologie : élaboration, collecte et diffusion des informations, puis nous discuterons des applications.

L'élaboration et la collecte

Dans ce domaine, l'évolution rapide de certaines technologies comme l'informatique, les télécommunications, le domaine aérospatial, la biotechnologie, ne permet plus au terminologue de s'en tenir à un rôle passif d'enregistreur, il doit descendre dans l'arène, c'est-à-dire suivre à la trace les développements technologiques, participer aux activités de normalisation, consulter les brevets publiés, et surtout se tenir au courant par des lectures appropriées. Il doit faire de la terminologie "préventive".

Cette orientation va de pair avec une grande souplesse d'esprit et une bonne connaissance de la technologie. En effet, l'adoption de nouveaux termes et concepts à l'essai doit s'accompagner de tolérance à l'égard des dissidents qui peuvent avoir raison de l'être.

Par ailleurs, la terminologie doit sortir de son ghetto élitiste en se mettant à la portée de ses assujettis. En un mot, il faut que le terminologue lève le nez de ses encyclopédies et daigne descendre dans les laboratoires et les ateliers où s'élabore la matière terminologique.

Prenons un exemple concret : dans une grande entreprise industrielle soumise à la francisation, une nouvelle installation doit être mise en service par des gens de langue maternelle française, mais dont la langue de travail est, et a toujours été, l'anglais. Il s'agit donc de leur fournir des documents aisément compréhensibles à temps pour la mise en service de l'équipement. Quels seront leurs souhaits et quels seront les arguments qui convaincront ces employés de faire l'effort de comprendre et de retenir de nouveaux termes français, souvent très différents de ceux qu'ils ont pu entendre dans le passé? À cet égard, la terminologie devra accepter les compromis, même au risque de perdre son caractère absolu.

Plusieurs critères doivent être pris en considération dans les choix du terminologue technique : termes précis et corrects, par exemple utilisés dans l'<u>Usine nouvelle</u>

ou d'autres revues professionnelles de bon niveau, mais aussi termes simples et bien adaptés : pas de complication inutile.

Lors d'une conférence internationale sur le contrôle des rejets en mer, j'ai un jour employé à bon escient le terme "aires de conchyliculture" (vous pouvez chercher dans le Grand Robert), au grand désarroi des brillants spécialistes de la délégation française. Les réactions ont été vivement désapprobatrices, malgré des sources indiscutables! Évitons donc le pédantisme.

Un autre aspect essentiel est que tout terme nouveau doit être introduit en contexte, si c'est nécessaire avec des explications appropriées, c'est-à-dire que sa signification doit être évidente ou expliquée.

Il serait regrettable qu'après tant d'efforts on puisse incriminer l'imprécision de la terminologie, comme on l'a fait récemment avec le système métrique, pour tenter d'expliquer comment un avion a pu décoller sans carburant.

Un dernier critère est l'universalité des termes retenus qui, espérons-le, nous épargnera les notions de français universel, de français tout court (traduisez québécois), français de telle ou telle entreprise. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle des documents en français sont simultanément utilisés au Canada, en Algérie, au Moyen-Orient, etc.

Pensons maintenant à la diffusion de la terminologie

À quoi bon collecter, normaliser, épurer et stocker des masses de termes dans d'immenses banques de données, si l'accès doit en être réservé à quelques privilégiés? Vous avez tous sans doute essayé un jour ou l'autre de consulter l'OLF avec pour résultat d'obtenir indéfiniment les accents lancinants de la tonalité d'occupation.

Par la magie de l'informatique, la terminologie largement diffusée deviendra le pivot de toutes les activités de communication et de traduction, bien sûr, mais aussi de rédaction, publicité, etc.

Nous pouvons d'ores et déjà discerner deux tendances principales, l'une vers la centralisation et l'interconnexion des grandes banques de terminologie à l'échelle mondiale, l'autre vers la constitution de banques privées au niveau des entreprises pour répondre à leurs besoins spécifiques, comme les descriptions de tâches, les procédés exclusifs ou simplement les domaines qui ne sont pas couverts par les banques centralisées.

Cette évolution n'est en fait que l'application des nouvelles possibilités offertes par l'informatique qui évolue simultanément dans deux directions opposées : centralisation avec la course à la puissance et à la capacité, décentralisation avec l'invasion des micro-ordinateurs. Cet antagonisme n'est qu'apparent car le développement des systèmes et des moyens de communication permet de créer des réseaux illimités en puissance.

Finalement, les entreprises qui sont expertes dans un domaine particuler sont évidemment les plus qualifiées pour alimenter les grandes banques de terminologie au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux, ou par lots thématiques. En conclusion, nous nous orientons vers une interconnexion générale de tous les partenaires de l'activité terminologique et des principaux usagers.

Le dernier aspect que j'aborderai au plan des applications est la traduction assistée par l'informatique qui n'en finit pas de naître et de renaître de ses cendres, mais qui deviendra inéluctablement le moyen de base pour la production de documentations techniques multilingues.

Une certaine incertitude règne encore quant à la faisabilité d'un système de traduction totalement automatique, c'est-à-dire sans intervention humaine avant l'édition finale, mais le fait est que tous les systèmes existants utilisent des bases de données terminologiques plus ou moins sophistiquées. Ces bases de données devront être constituées et gérées par des terminologues ayant une solide formation informatique et faisant usage des banques de terminologie disponibles.

Pour terminer, je voudrais vous présenter brièvement le GITE, Groupe interentreprises pour l'informatisation de la terminologie, qui est en quelque sorte une illustration de la solution décentralisée que je viens de mentionner. Le GITE regroupe 14 entreprises de tailles diverses qui unissent leur efforts depuis plus de deux

ans dans le but de trouver une solution commune aux problèmes de la terminologie privée, c'est-à-dire liée au cadre de l'entreprise.

Il s'agit d'un concept nouveau dans le domaine de la terminologie informatisée en ce sens que des entreprises, souvent en position de leader dans leur secteur d'activité spécifique, conviennent entre elles d'un format et d'un mode de stockage qui, tout en facilitant la consultation par les usagers des différents services de l'entreprise, assurent cependant une compatibilité fondamentale en vue d'effectuer des échanges entre entreprises. À mi-chemin entre les banques centralisées et le fichier traditionnel, le concept du GITE représente une application des réseaux informatiques. Il est évident que le couplage d'une telle banque interne et d'un système de traduction automatique se traduira dans quelques années par une révolution dans le domaine de la documentation et de la communication multilingues.

Interventions des participants

MONIQUE HÉROUX :

Je veux dire à M. Frenette que nous abondons dans son sens. À cause de la crise économique, on parle beaucoup de terminologie et moins de terminologues. En effet, la preuve n'est pas faite de la rentabilité de ces derniers. Il faudrait parler de relance terminologique comme on parle de relance économique. Il sera beaucoup demandé aux terminologues, mais que fait-on dans dans les universités pour la formation des terminologues?

ROBERT DUBUC :

La rentabilité du terminologue est difficile à évaluer. C'est une question de foi dans un projet de société et c'est le prix à payer. C'est notre droit en tant que membre de la collectivité de le réclamer. En ce qui concerne la formation, il y a, d'après mon expérience, deux types de formation à favoriser : celle des terminologues "purs" et celle des terminologues "appliquant". À l'heure actuelle, l'Université de Montréal et l'Université Laval forment des terminologues "purs". Plusieurs d'entre vous ont d'ailleurs reçu cette formation. Quant à la formation des terminologues "appliquant", j'y ai participé. Ils travaillent en

relation avec des personnes oeuvrant dans un domaine particulier (traduction, journalisme). Ainsi, ce que Benoft Thouin propose pour le Bureau des traductions pourrait être appliqué à la formation des terminologues.

HÉLÈNE LAGANIÈRE :

Comment pourrait-on former les terminologues dans les langues de spécialité?

ROBERT DUBUC :

On pourrait leur enseigner le système des termes à l'intérieur duquel ils travaillent, leur apprendre comment rendre les notions avec lesquelles ils travaillent. Au Danemark, une école équivalente aux HEC offre un cours de terminologie. La situation dans ce pays est similaire à la nôtre; les gens doivent créer des dispositifs artificiels pour tenir leur langue à jour.

HÉLÈNE LAGANIÈRE :

Je mentionnerai le projet de l'École polytechnique. Ce projet embrasse plus que le vocabulaire de spécialité; il faut parler de niveau de langue, de néologie, de normalisation.

PIERRE LAPORTE :

Si l'on veut démocratiser la terminologie, il faut aller plus loin que l'enseignement du vocabulaire. Il faut développer l'aptitude à créer des termes. Il faut procéder à une démocratisation fondamentale de l'activité terminologique. Nous devons constater qu'il est difficile de rattraper l'évolution terminologique.

SYLVAIN CAILLÉ :

Je ferai quelques observations. On parle beaucoup de lexiques. Tout le monde fait des lexiques. J'en ai découvert plusieurs aujourd'hui. Mais comment récupérer toute cette information? L'informatique ne serait-elle pas utile pour mettre sur la place publique le fruit des travaux? N'existe-t-il pas un grand sentiment de possession? À l'O.L.F. et au B.T.C., par exemple?

JEAN MARGUERAT :

Le terminologue devrait être un agent de diffusion. Il y a un risque évident de sectorialisation verticale et horizontale (le français international, celui du Québec). La terminologie devrait être un bon moyen de rassembler les gens. Les divers secteurs pourraient bénéficier réciproquement des échanges terminologiques. Le terminologue ne doit pas être un censeur. Ainsi, nous assistons à l'évolution très rapide de l'informatique, le terminologue devrait alors entériner l'évolution.

SYLVAIN CAILLÉ :

N'y a-t-il pas manque de concertation entre terminologues? Il est actuellement difficile d'avoir un seul document sur un sujet, les moyens informatiques ne seraient-ils pas une solution?

ROBERT DUBUC :

Les petites publications terminologiques sont habituellement orientées vers un groupe-cible d'usagers très précis et répondent à un besoin particulier. Cela comporte cependant des risques. Trois moyens pourraient être proposés comme mesure corrective : mise en commun des travaux à des réunions, le Bureau des traductions devrait avoir une équipe de prospection, le GITE pourrait également avoir des fonctions semblables. J'ajouterai que les terminologues d'entreprise ne devraient pas se culpabiliser parce qu'ils publient des lexiques utiles.

TINA CÉLESTIN :

Si des gens publient, c'est que cela les motive. Grâce à la Banque de terminologie de l'O.L.F. qui peut être consultée et à laquelle il est possible de s'abonner, des ouvrages sont diffusés. Nous disposons de beaucoup d'information, nous sommes même surchargés.

BENOÎT THOUIN :

Théoriquement, l'informatique permet de tout faire; des systèmes à plusieurs étages peuvent regrouper des banques personnelles, nationales, voire internationales. L'obstacle n'est plus technique, mais humain. La compatibilité des ordinateurs entre eux (300 marques) et des banques entre elles est le grand scandale actuel de l'informatique. Nous ne nous entendons pas sur la façon de les utiliser.

NYCOLE BÉLANGER :

Je voudrais répondre à Sylvain Caillé. Nous avons dans notre service les documents qui sont exposés ici, nous sommes abonnés aux deux banques de terminologie, nous mettons tout ce que nous pouvons à la disposition des traducteurs. Il va falloir nous parler entre terminologues et traducteurs.

SYLVAIN CAILLÉ :

Quand je parle de "guerres", je parle de guerres entre compagnies, d'incompatibilité entre les banques.

BENOÎT THOUIN :

Je vais vous parler à vous, les utilisateurs. Si les utilisateurs n'interviennent pas, ne réclament pas des systèmes qui répondent à leurs besoins, qu'ils ne s'étonnent pas d'être mal servis!

RAYMOND FRENETTE :

C'est encore une question d'économie. Je ne crois pas que la francisation se fasse uniquement par la loi. Les entreprises se rendent de plus en plus compte qu'il y a un élément d'économie et d'organisation dans la francisation. Il est précieux de pouvoir nommer les produits. On a actuellement une occasion en or de conserver ou de créer d'autres emplois pour les terminologues.

JEAN-FRANÇOIS JOLY :

À la synthèse, j'ajouterai un élément. La terminologie se transmet bien par la parole, par le contact personnel, par le lexique. Or ce qui est important, c'est le texte. L'imprégnation, c'est important. Les traducteurs ont fait l'effort de faire de la bonne terminologie. D'autres groupes pourraient faire des efforts. En particulier, dans le domaine de l'enseignement, les professeurs devraient faire un effort particulier.

SUZANNE MAJOR :

Je soulignerai la grande utilité des terminologues pour nous apprendre à communiquer nos textes.

ROBERT DUBUC :

La communication bilatérale est utile pour tous.

JEAN-CLAUDE BOULANGER :

On se dirige actuellement vers quelque chose qui est au-delà du mot, c'est la phrase. On peut transmettre la terminologie. Il faut maintenant passer à d'autres aspects, comme la rédaction dans les langues de spécialité.

JEAN MARGUERAT :

On a toujours fait de la terminologie, même sans la censure du terminologue. Citons à titre d'exemples la Compagnie générale électrique qui a fait établir un lexique avant la construction d'une usine, la terminologie et la documentation françaises utilisées dans l'armée. Je voudrais par ailleurs signaler un absent de marque à ce colloque, le Secrétariat d'État et sa banque.

NADA KERPAN :

Je voudrais revenir sur la conception de la normalisation et de la censure. Je ne pense pas que le terminologue soit censeur. Par contre, il se fait des choix en terminologie. Dans nos méthodes de travail actuelles, nous intégrons la concertation.

JEAN MARGUERAT :

"Censure" dépasse ma pensée. Le fait de choisir un terme pour un lexique exclut les autres termes, c'est là un acte de censure. C'est pourquoi je trouve les petits lexiques dangereux.

NADA KERPAN :

Dans un lexique, un choix lucide a été fait. Il vaudrait mieux éviter le terme "censure". Pour la communication, on oublie, dans les lexiques, la mention du niveau de langue.

TINA CÉLESTIN :

On ne parlait pas tiraillements dans les colloques antérieurs. On réveille de vieilles histoires qu'il vaudrait mieux oublier.

JEAN MARGUERAT :

J'ai simplement fait une constatation.

RITA DAMIANI :

Je voudrais vous mettre au courant des travaux faits en collaboration avec l'O.L.F. Nous établissons actuellement un cahier de néologie sur les pluies

acides. C'est une expérience enrichissante d'apprendre une méthode mise au point par d'autres. Nos échanges se situent également au niveau des principes. En ce qui concerne les liens entres les banques, je mentionnerai la réunion des principales banques de terminologie du monde qui a eu lieu en 1983, à Ottawa. Nous devons nous entendre sur certaines données pour les rendre uniformes. Je suis optimiste en ce qui concerne les perspectives nationales et internationales.

HÉLÈNE LAGANIÈRE :

Aucune entreprise de ma région (il ne s'agit que de petites entreprises) n'est abonnée aux banques. Aussi les petits lexiques sont-ils extrêmement utiles. À l'exception d'une entreprise, aucune d'entre elles n'a de terminologue, ni de traducteur. Il ne faut pas oublier les régions.

RICHARD MALO :

Il est dommage qu'on entre dans le vif du sujet seulement à la fin du colloque. On a peu parlé de communication à ce colloque, malgré le thème donné. On parle depuis longtemps d'unification des banques de terminologie, de francisation aussi. La francisation selon la loi 101 se termine plus ou moins et la vraie francisation commence. Je ne suis pas d'accord lorsqu'on parle de point de non-retour, car il est facile de revenir en arrière dans une entreprise en matière de francisation. Le prochain colloque devrait s'intituler "Terminologie = communication".

JULIE DESGAGNÉ :

Il serait bon de réfléchir, à un prochain colloque, sur l'hostilité que l'on voue dans certains milieux aux terminologues.

MICHEL SPARER :

On a parlé d'une part des problèmes entre traducteurs et terminologues et d'autre part, des spécialistes. On essaie d'imputer aux terminologues des problèmes qui auraient dû être résolus par les spécialistes (découpage des notions). Cela pose la question de la formation des spécialistes (notamment en droit). En droit, on ne donne pas aux étudiants une vision du système dans lequel ils vont fonctionner. Les étudiants n'ont pas une idée nette de la finalité des éléments de leur matière.

Séance de clôture

Exposé-synthèse

Jean Delisle
Université d'Ottawa

Jusqu'ici, les colloques sur la terminologie ont surtout porté sur des aspects méthodologiques (définition de la fiche, repérage et découpage des termes, rapport entre terminologue et spécialiste, etc.) et sur l'établissement d'un corps de doctrine propre à cette nouvelle discipline (les données terminologiques, la définition en terminologie, la néologie, la normalisation, etc.).

Mais voici que depuis peu les terminologues se soucient davantage de la diffusion des résultats de leurs recherches. Comment circule la terminologie? Qui en sont les principaux agents de diffusion? Quels canaux de propagation suit-elle? Comment cette terminologie est-elle accueillie par ceux qui doivent l'utiliser? Facilite-t-elle vraiment la communication? La rend-elle plus efficace? Telles sont en gros les questions qui ont été débattues au cours de ces deux jours de colloque.

Je crois pouvoir dire que les réponses apportées à toutes ces questions sont assez encourageantes. Dans leur évaluation de la situation, les conférenciers et les participants ont fait preuve d'un réalisme de bon aloi et

d'un optimisme modéré. Il a été plus facile, toutefois, d'identifier les principaux agents de diffusion de la terminologie et de préciser comment celle-ci s'implante dans les milieux de travail que de cerner l'effet d'une terminologie juste et française sur la qualité de la communication. À ce propos, plusieurs participants auraient aimé que l'on s'attarde davantage sur le deuxième volet du colloque, la communication.

"La communication constitue l'influx vital de tout corps social", a indiqué Robert Dubuc qui a ajouté que l'avenir de la terminologie est lié à notre projet collectif de société. En contexte québécois, le terminologue a pour tâche de participer à la vaste opération de francisation des milieux de travail et c'est pourquoi une large part de son travail est de nature corrective et normative : épurer une langue de travail abâtardie par les anglicismes et les impropriétés de toutes sortes. Ce point de vue rejoint tout à fait le message émouvant que nous a laissé Pierre Bourgault lors de la séance inaugurale de lundi soir : Une société qui laisse se dégrader son principal instrument de communication, sa langue, se suicide littéralement, comme cela est arrivé à ce jeune adolescent qui s'est enlevé la vie parce qu'il était incapable de lire et d'écrire comme tout le monde. Son incapacité de communiquer l'a conduit au désespoir, à l'autodestruction.

S'il est si important de posséder une langue capable d'exprimer aussi bien le concret que l'abstrait et toutes les nuances de la pensée, nous disent encore Pierre

Bourgault et Robert Dubuc, c'est parce qu'une collectivité se reconnaît dans sa langue, que la langue est un des principaux moyens dont disposent les Québécois pour affirmer leur identité française.

Les efforts consentis dans le domaine de la diffusion de la terminologie se justifient en outre par le fait que l'efficacité de la communication est liée en partie à la justesse de la terminologie employée comme cela a été maintes fois rappelé au cours du colloque. En partie, car, comme l'a rappelé Madeleine Sauvé, la communication orale ou écrite est aussi tributaire de la simplicité d'expression, de la clarté et de la cohésion des pensées formulées.

Se situant sur un plan purement théorique, Rostislav Kocourek nous a donné un aperçu des principaux critères d'efficacité des termes dans la communication, critères qui, appliqués intelligemment en tenant compte des multiples situations de communication, peuvent guider le choix des terminologues professionnels et des agent de normalisation qui ont à proposer certains termes nouveaux, à redresser des terminologies fautives ou à évaluer la pertinence de termes se faisant concurrence.

À cet égard, M^me^ Boyd Davis nous a donné de saisissants exemples du foisonnement terminologique qui existe aux États-Unis, foisonnement qui donne depuis longtemps des maux de tête aux terminologues québécois à qui revient la tâche de démêler des concepts qui ne sont pas toujours

très clairement définis même outre-frontière, nous apprend M^me^ Davis. C'est que la création terminologique est un des traits culturels de nos voisins du sud. Son exemple de landromat nous a révélé l'importance de toujours bien cerner un concept avant de lui appliquer une désignation, car les changements survenant sur le plan de la dénomination reflètent souvent (mais pas toujours) une évolution technologique. Le terminologue doit s'habituer à reconnaître les créations lexicales relevant de la fantaisie verbale pure et simple et les termes désignant des notions utiles. Son art est fait de discernement. Ce qui m'a frappé, également, dans l'exposé de M^me^ Davis, c'est qu'en dépit du foisonnement terminologique en apparence anarchique, il y a malgré tout un processus naturel de normalisation spontané qui joue; c'est ce qui explique que vers 1950, on ne parlait plus guère que de laundries. Par la suite la "spirale verbale" s'est de nouveau emballée.

Suzanne Bougie-Lauzon de chez Transport Brazeau et Pierre Gagnon de chez Westinghouse nous ont décrit deux beaux exemples de ce que l'on peut appeler des "opérations de terminologie appliquée". Leurs témoignages sur l'implantation d'une terminologie ou plus précisément de terminologies françaises exactes dans leurs entreprises respectives me sont apparus très riches en leçons. Parmi les principales, j'ai retenu les suivantes :

1) Il est primordial de clairement identifier les besoins réels des futurs utilisateurs de la terminologie. Les camionneurs de chez Brazeau ont-ils besoin de 200 ou 50 termes pour exercer convenablement leur métier en français, et lesquels?

2) Il est possible de nourrir "l'inconscient collectif" des membres d'une entreprise par une multitude de moyens incitatifs : concours, affiches, slogans, prix, etc.

3) Les techniques de motivation ne seront pas forcément les mêmes pour toutes les catégories d'employés. Inviter des ouvriers à avoir la fierté de leur langue n'est pas un argument qui a beaucoup de poids auprès de certaines catégories de travailleurs.

4) Briser la peur du changement et intégrer la nouvelle terminologie en douceur. Ne pas sous-estimer l'importance pour les travailleurs de s'identifier à leur "gang", à leur "confrérie" par le langage. Antoni Dandonneau a comparé ce besoin de conformisme qu'éprouvent instinctivement certaines catégories de travailleurs au réflexe des "chiens qui se flairent"; les humains se flairent par le langage. Cette même idée est ressortie dans l'exposé de M. Binette qui a dit que les rembourreurs s'exprimant en un français correct ont le sentiment d'être des outsiders.

5) Il est souhaitable que la volonté de francisation soit manifestée clairement et fermement par la direction d'une entreprise. L'impulsion et l'exemple doivent venir d'en haut.

6) Il importe de diffuser la terminologie d'abord au moyen des principaux documents écrits de l'entreprise : manuels courants, catalogues, listes de prix, etc., et d'impliquer les gens les plus influents de l'entreprise.

La tâche d'implanter une terminologie française dans nos entreprises fortement anglicisées exige beaucoup de doigté, de tact, et de psychologie. Je ne pense pas avoir personnellement la vocation de Suzanne Bougie-Lauzon ou de Pierre Gagnon car j'ai lamentablement échoué dans ma modeste tentative d'apprendre un seul mot technique au peintre chargé de peindre ma nouvelle maison. Je lui ai demandé mine de rien: "Combien de couches d'apprêt comptez-vous appliquer?" en ayant soin de bien détacher les syllabes du mot "apprêt". Le peintre me regarda d'un air découragé et me dit: "On voit bien que vous ne connaissez rien à la peinture. Ce

que vous voyez là, c'est du primer, et moi, le primer je le pose avant, pas après." Il n'est pas facile de faire franchir à des ouvriers la distance qui sépare "poser du primer" et "appliquer un apprêt". C'est pourtant à cette entreprise gigantesque que collaborent les terminologues québécois. Il faut plus que de la détermination, il faut de la foi, une foi à transporter des montagnes de préjugés, de résistance et d'ignorance.

C'est pourquoi il faut frapper sur plusieurs fronts à la fois et les moyens de diffusion de la terminologie sont apparus très nombreux. Dans un brillant exposé dont l'intérêt était directement proportionnel au débit élocutoire de l'orateur, Charles Dupont s'est attardé aux publications proprement terminologiques (lexiques, vocabulaires, fiches, etc.). Il en a très bien dégagé les rôles sociaux et linguistiques tant généraux que spécifiques et a analysé les qualités souhaitables de ces diverses publications. Il a remarqué que ces publications n'ont pas encore fait de perçée notable hors des cercles des traducteurs et des terminologues (ce qui justifie doublement l'utilité du présent colloque). Pour faire accepter les terminologies produites "en cabinet", on peut avoir recours à toutes sortes de moyens comme, par exemple, chercher à y associer l'Office de la langue française ou encore les principales entreprises concernées en leur vendant de la publicité, expérience intéressante et originale qui semble s'être révélée concluante dans le cas du Dictionnaire de l'hôtellerie.

Outre les publications proprement terminologiques, les textes de loi contribuent aussi à diffuser la terminologie. Selon l'expression d'Antoni Dandonneau,

qui nous a présenté un exposé très vivant et très imagé, cette diffusion se fait par "cercles concentriques" : commission de terminologie > avocats > professionnels... À son avis, l'autorité qui auréole le texte de loi et le fait que les notions qu'on y retrouve forment un tout "construit", cohérent, sont deux facteurs qui rentabilisent l'effort terminologique. L'État toutefois devrait, dans ses domaines de compétence, se soucier davantage de la propagation d'une bonne terminologie juridique. Mais à cet égard, Michel Sparer a apporté de sérieuses réserves en ce qui concerne les définitions des lois qui, pour reprendre ses propres mots, "sèment la dévastation terminologique en tordant le cou aux sens courants des mots".

Cette observation très pertinente de Michel Sparer peut être généralisée et formulée ainsi : tout moyen de diffusion des terminologies est une arme à deux tranchants. Son efficacité réelle dépend de la qualité de la terminologie véhiculée. Pour améliorer l'efficacité de la communication, il faut répandre la <u>bonne</u> terminologie.

Le milieu scolaire est apparu comme un autre moyen d'implantation et de redressement de la terminologie, un moyen de s'attaquer au mal à la source. Mais ici non plus, il ne faut pas verser dans l'angélisme : la tâche est colossale. L'expérience relatée par MM. Côté et Binette est elle aussi riche en leçons :

1) Il faut privilégier l'étapisme linguistique car les résistances sont grandes tant du côté des professeurs que des élèves.

2) La terminologie nouvelle doit offrir des avantages et ne pas être perçue comme relevant uniquement d'un code écrit imposé par le milieu scolaire alors que la

langue populaire farcie d'impropriétés favorise l'identification au groupe. ("Le milieu nous aspire vers le bas", avait fort judicieusement remarqué Pierre Bourgault dans son allocution inaugurale.) Ces deux niveaux de langue remplissent des fonctions sociales différentes. Il y a là ample matière à réflexion... et à colloque.

3) Si le contexte nord-américain ne facilite pas la francisation de certains champs d'activité, la tâche n'est pas impossible grâce à la "trinité" de la rédaction technique formée du professeur spécialisé, du corédacteur et du terminologue. L'expérience menée à l'École québécoise du meuble et du bois de Victoriaville a prouvé que la chose est possible.

Un quatrième agent important de diffusion de la terminologie est constitué par les producteurs de documents techniques : les cadres supérieurs des grandes entreprises, mais surtout les cadres intermédiaires qui passent jusqu'à 70 % de leur temps à rédiger des textes, comme l'a rapporté Hélène Laganière. Celle-ci a observé également que plus l'usage d'une terminologie exacte part de haut, plus son rayonnement est grand et plus son imprégnation est durable.

La publicité est un autre puissant moyen d'imprégnation terminologique dont il ne faut pas sous-estimer les effets (bons ou mauvais). Une bonne publicité n'est pas inconciliable avec l'emploi d'une terminologie de bonne frappe et les règles de formation des néologismes du langage publicitaire sont sensiblement les mêmes que celles présidant à la formation des termes des langues de spécialité.

Enfin, contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'informatique pourra se révéler (le futur est ici de mise) un allié puissant de diffusion de terminologie quand, bien sûr, il aura appris à parler la langue de Molière... L'exposé de Patricia Labrie nous permet d'espérer que l'ordinateur pourra un jour parler français quotidiennement à ses millions d'utilisateurs québécois. Dans cette "opération de francisation parallèle", le terminologue a encore un rôle à jouer, car cette entreprise oblige à réaliser des prouesses d'ingéniosité et de concision pour triompher des contraintes d'espace.

Par ailleurs, tout au long du colloque, les conférenciers et les participants ont lancé certains messages à l'Office de la langue française.

1) Suzanne Bougie-Lauzon demande au "Saint-Office" de ne pas se contenter de publier des listages de termes dont l'utilité est très limitée pour les "agents 101", c'est-à-dire pour ceux qui oeuvrent auprès des travailleurs à l'usine de francisation.

2) La formule des comités d'entreprise lui semble plus fructueuse. Que l'OLF se rapproche des utilisateurs en détachant un plus grand nombre de terminologues auprès des entreprises en voie de francisation.

3) Pour sa part, Charles Dupont demande à l'Office de reconnaître et même de monnayer le travail des terminologues dont la BTQ emmagasine les travaux en vue d'une diffusion gratuite par la suite.

4) On a aussi évoqué les dangers de la normalisation abusive qui va à l'encontre d'habitudes fortement ancrées surtout lorsqu'il s'agit de mots de la langue courante. Si elle s'intensifiait, cette pratique risquerait de faire perdre la crédibilité de tous ceux qui travaillent à la francisation au Québec et accentuerait les résistances au changement linguistique de la population.

Enfin, il y a lieu de signaler une proposition en faveur d'une "terminologie militante". Julie Desgagné a lancé l'idée de former des "groupes d'intervention" de

terminologues qui entreprendraient des démarches auprès d'autorités compétentes en vue de faire accepter l'usage de bonnes terminologies dès la conception d'un projet ou l'étape initiale de la révision de documents importants. Charles Dupont a fait état du succès d'une telle intervention qui a conduit à l'abandon de l'expression "Centre des congrès" au profit de "Palais des congrès".

En somme, il est ressorti assez clairement de ce colloque riche en idées et en témoignages encourageants qu'il faut toujours tenir compte des utilisateurs de la terminologie car leur rôle dans la diffusion des termes justes est prépondérant. Ce sont eux, en définitive, les principaux "agents 101". Benoît Thouin nous a clairement montré que, même dans le domaine de l'informatisation, les futurs usagers des banques doivent être présents lors de l'élaboration des critères d'utilisation de ces instruments importants de francisation. Ce ne sont pas les usagers qui doivent s'adapter aux banques, mais celles-ci qui doivent se modeler sur les besoins de leurs clients. Ceux-ci doivent être présents à toutes les phases d'implantation et d'exploitation des banques.

Diane Dontigny a elle aussi évoqué cet aspect important. Les rédacteurs de Québec Science ont le souci d'utiliser un vocabulaire précis; tout en combattant l'anglicisme facile, ils évitent, par souci de vulgarisation, de verser dans le jargon scientifique ou trop technique. Maximiser la communication tout en utilisant une langue correcte est leur objectif.

C'était aussi le thème du colloque "Terminologie et Communication".

Les conférenciers qui ont exercé devant nous leur don de clairvoyance (Pierre Laporte, Robert Dubuc, Raymond Frenette et Jean Marguerat) ont regardé dans leur boule de cristal pour essayer d'entrevoir l'avenir. Ils y ont vu que les travaux de néologie s'intensifieront pour suivre l'évolution rapide de la technologie de pointe, que les recherches thématiques se tasseront au profit de la ponctuelle, que l'implantation des terminologies exigera une collaboration accrue des banques et des divers agents producteurs de terminologies, que les banques se ramifieront et uniront leurs efforts et, enfin, que le succès de toute cette vaste opération de francisation et des efforts consentis en terminologie dépend d'une prise de conscience collective.

Heureusement, aucun des quatre augures n'a vu dans sa boule de cristal que le terminologue est une espèce en voie de disparition. Celui-ci aura donc encore un rôle important à jouer pour améliorer l'efficacité de la communication notamment par la diffusion de bonnes terminologies. La francisation des entreprises au Québec ne peut se faire sans la participation des terminologues.

Allocution de clôture

Catherine Bowman
Société des traducteurs du Québec

We come to the end of the fifth in the series of conferences organized jointly by the Office de la langue française and the Translators' Society of Québec. The theme, Terminology and Communication, was somewhat broader than those of previous conferences, and has attracted far more participants of a background more diversified thant the organising committee originally expected.

Together we have examined language and communication in general, with a brief but refreshing glance outside our own borders, heard reports of the linguistic situation and experiences in various sectors of activity, along with some most interesting ideas which should prove useful to others in the future. Altogether a very worthwhile learning experience which I would hope has rekindled the fire of enthusiasm among us.

Au nom de la Société des traducteurs du Québec, j'aimerais exprimer ma reconnaissance la plus vive à l'Office de la langue française pour sa collaboration soutenue. Il est à souhaiter que de nombreuses autres

rencontres comme celle-ci aient lieu au cours des prochaines années. (D'ailleurs, Jean Delisle et d'autres viennent de suggérer quelques thèmes possibles.)

J'aimerais passer maintenant à quelques remerciements. D'abord j'aimerais remercier nos conférenciers et les féliciter de l'intérêt et de la pertinence de leurs allocutions. Plusieurs personnes m'ont souligné la suite logique des présentations. C'était, bien sûr, en partie une question d'organisation, mais une grande part de ce succès est attribuable à la qualité de nos communicateurs. J'aimerais les remercier de leur travail sérieux et bien pensé.

I would like to say a special word of thanks to Dr. Boyd Davis for having left a North Carolina spring - she told me the other day that her crocuses and camellias are blooming - to come and partake of our unpredictable February weather, and that in spite of illness at home. I would dare to hope that the experience has been as enriching for her as it has been for us. I think we shall all look forward to hearing from her again.

Ensuite, je voudrais offrir mes remerciements sincères à tous ceux qui ont si aimablement accepté de participer à notre exposition documentaire. J'ai l'impression que plusieurs personnes ont été surprises par la richesse de nos ressources.

Également, je ne voudrais pas oublier de remercier les présidents de séance qui ont veillé au bon déroulement des réunions et les rapporteurs, sans qui la publication des Actes poserait des problèmes insurmontables.

Il ne faudrait pas passer sous silence tous ceux (et toutes celles) qui se sont occupés du travail de secrétariat : Lynn Maloney, Roberte Cadieux-Benoît, Hélène DuBois-DesLauriers, Donald Paquet, ainsi que de nombreuses autres personnes du service linguistique de Bell Canada. Leurs efforts soutenus, surtout ces dernières semaines, ont contribué énormément au succès du colloque.

Il y a également les membres du comité organisateur, Louis-Jean Rousseau, notre représentant de l'Office de la langue française, dont tous connaissent le calme imperturbable, Jean-François Joly, président dévoué de la Société des traducteurs du Québec, Robert Dubuc, qui nous a fourni tant de bonnes idées, et Nada Kerpan, dont l'énergie inépuisable ne cesse de me surprendre. J'aimerais les remercier sincèrement de m'avoir invitée à participer à l'organisation de ce colloque. C'était, et c'est encore d'ailleurs, une expérience très enrichissante.

En dernier lieu, "last but not least", j'aimerais vous remercier, vous les participants, de votre intérêt si bien manifesté, de nos interventions pertinentes, et surtout de votre appui. J'espère vous revoir tous au prochain colloque OLF-STQ.

Allocution de clôture

Tina Célestin
Office de la langue française

Au nom de l'Office de la langue française, je tiens à féliciter tous les participants de la qualité de leur contribution et à les remercier pour l'effort accompli tout au long de ce 5e colloque.

Comme moi, vous avez sans doute constaté que, depuis la 4e rencontre organisée par STQ-section SECTER et l'OLF, nous avons sensiblement cessé de nous regarder, c'est-à-dire de parler de la terminologie pour la terminologie et nous avons, petit à petit, oublié de "défendre" notre métier, de faire reconnaître nos méthodes de recherche pour, ensemble, cheminer tranquillement vers ce que j'appellerai l'environnement de la terminologie.

Ayant acquis, dans certains cas, une maîtrise certaine et, dans d'autres, une certaine maîtrise de la terminologie en tant que discipline linguistique, nous nous attardons de plus en plus à identifier et à scruter les éléments qui favorisent l'implantation des changements, éléments de nature extra-linguistique qui justifient grandement la raison d'être et le développement de cette discipline.

Ainsi nous avons entendu à plusieurs reprises les participants souligner l'importance :

- de tourner notre regard du côté de l'usager ou de l'utilisateur pour ne pas perdre le contact avec lui;

- d'écouter les besoins de l'usager, ses difficultés, ses craintes, ses aspirations, ses motivations en recueillant entre autres choses ses points de vue, indice possible du succès ou de l'insuccès d'une intervention linguistique;

- de connaître et de faire connaître les expériences d'implantation, de production et de consommation de la terminologie;

- de s'attarder aux instruments et aux moyens en élaborant des tactiques, des stratégies, en cherchant de l'aide, des subventions, en s'attachant aux processus, en misant sur la vulgarisation;

et, tout cela, pour faire passer ce produit que sont les termes, le faire acheter, lui faire jouer, comme dirait M. Bourgault, son rôle d'identification, pour qu'il nous permette de nous reconnaître.

Ces jours passés ensemble ont été, je le crois, l'occasion pour chacun de nous de se laisser imprégner des expériences des autres, des façons dont les autres ont approché le sujet qui nous intéresse ici, de manière, plus tard, après décantation, à ne retirer que l'essentiel.

Enfin, je voudrais terminer en soulignant la qualité du rapprochement de plus en plus fertile, sur le plan professionnel, des divers agents dits "agents 101", que je définis pour les besoins de ce discours de façon plus large que n'a pu le faire M^me^ Lauzon. En effet, que nous soyons ici des producteurs de terminologie ou des consommateurs, nous sommes tous des communicateurs qui avons ces jours-ci ouvert la voie à d'autres associations, à d'autres collaborations, à d'autres interventions, avec le monde de l'éducation, de la réglementation, des médias, de l'édition, de l'informatique, de la publicité, des utilisateurs "ordinaires" pour l'atteinte d'objectifs communs, individuels et collectifs.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et vous salue en vous disant "au revoir".

Liste des participants

Mme Stella ABENSUR
Terminologue
IBM Canada ltée
5, place Ville-Marie
6e étage
Montréal (Québec)
H3B 2G3

Mme Michèle ALI
Réviseure et chef de service
Secrétariat d'État
Bureau des traductions
306, rue Hickson
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2P1

Mme Nicole APRIL
1052, rue Mackay, app. 3
Montréal (Québec)
H3G 2H1

Mme Marie ARCHAMBAULT
Terminologue
Service Rédaction et terminologie
Hydro-Québec
75, boul. Dorchester Ouest
17e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Mme Suzanne ARCHAMBAULT
Traductrice
Canadelle inc.
4405, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec)
H1R 1Z4

Mme Lillian ARSENAULT
Étudiante
Université de Montréal
4412, rue Berri
Montréal (Québec)
H2J 2R1

M. Sylvain ASSOULINE
Professeur
Ministère de la Défense nationale
1411, rue du Fort, app. 2207
Montréal (Québec)
H3H 2N7

M. Claude AUBIN
Président
Office de la langue française
800, place Victoria
16e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

Mme Hélène AUDETTE
Présidente
Association des conseils en
francisation du Québec
555, rue Sherbrooke Ouest
9e étage
Montréal (Québec)
H3A 1B9

Mme Andrée BACHAND
Terminologue principale
Canadien National
800, boul. Dorchester Ouest
3e étage
Montréal (Québec)
H3B 1X9

Mme Christiane BARETTE
Chef terminologue
IBM Canada ltée
5, place Ville-Marie
6e étage
Montréal (Québec)
H3B 2G3

M^me Annie BARNOTI
Traductrice
Ordre des comptables agréés
du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 2S3

M^me Anne-Marie BAUDOUIN
Linguiste-conseil
Office de la langue française
800, place Victoria
15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Louise BAZINET-LOJEN
Étudiante
Université de Montréal
1861, place Étienne-Brulé
Montréal (Québec)
H2B 1Z3

M. Daniel BEAUCHEMIN
Conseiller en rédaction
Hydro-Québec
1055, boul. Dorchester Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4E9

M. Claude BÉDARD
Étudiant
Université de Montréal
2705, rue Édouard-Montpetit
app. 11
Montréal (Québec)
H3T 1J6

M. Serge BÉLAIR
Service de la traduction
Via Rail Canada inc.
1801, avenue McGill College
Bureau 1480
Montréal (Québec)
H3A 2N4

M. André BÉLAND
Analyste en procédés administratifs
Office de la langue française
65, rue Pie XII
Beauport (Québec)
G1E 5P6

M. Armand BÉLANGER
Terminologue
Office de la langue française
1715, place Thérèse
Brossard (Québec)
J4W 3G2

M. Claude BÉLANGER
Linguiste-conseil
Office de la langue française
800, place Victoria
15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Hélène BÉLANGER
Traductrice
Les Câbles Canada limitée
460, avenue Durocher
Montréal-Est (Québec)
H1B 5H6

Mme Nycole BÉLANGER
Terminologue en chef
Canadien National
800, boul. Dorchester Ouest
3e étage
Montréal (Québec)
H3B 1X9

M. Jacques BELLEAU
Conseiller en coopération
Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
intergouvernementales
C.P. 56
Tour de la Bourse
800, place Victoria
16e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A8

Mme Dominique BÉRARD
Étudiante en traduction
279, rue Quintal
Laval (Québec)
H7N 4W4

M. Jean-Pierre BERNIER
Directeur des Services linguistiques
Confédération Vie
1981, avenue McGill College
Bureau 1500
Montréal (Québec)
H3A 2R9

Mme Carole BESNER
Étudiante
Université de Montréal
1470, rue Bernard, app. 18
Outremont (Québec)
H2V 1W6

M. Reynald BINETTE
Terminologue
Cégep de Victoriaville
765, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4B3

Mme Monique BISSON
Terminologue
Office de la langue française
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
6e étage
Hull (Québec)
J8X 4E2

Mme Anna BISUTTI
Étudiante
941, rue de l'Église
Île Bizard (Québec)
H9C 1H2

Mme Jeannine BLAIS
Étudiante
Université Laval
8, rue des Bouleaux
C.P. 10
Breakeyville (Québec)
G0S 1E0

Mme Marielle BLANCHET
Agent d'information
Ministère du Commerce extérieur
1, place Ville-Marie
23e étage
Montréal (Québec)
H3B 3M6

M^me Monique BOISSONNAULT
Chef du service de traduction
Association canadienne de normalisation
865, rue Ellingham
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5E8

M^me Andrée BONNEVILLE
Terminologue
Téléglobe Canada
680, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 2S4

M^me Éliane BOSSÉ-LABASTROU
Traductrice-terminologue
Schering Canada inc.
3535, route Transcanadienne
Pointe-Claire (Québec)
H9R 1B4

M^me Suzanne BOUCHER
Chef de service
Richardson Greenshields du Canada limitée
4, place Ville-Marie
1^er étage
Montréal (Québec)
H3B 2E7

M^me Suzanne BOUGIE-LAUZON
Responsable de la francisation
Transport Brazeau inc., et
coordonnatrice du Comité interentreprises du transport routier du Québec
C.P. 600, succ. Cartierville
Montréal (Québec)
H4K 2J8

M^me Diane BOUILHAC
Traductrice-terminologue
Laboratoires Abbott ltée
C.P. 6150, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3K6

M. Jean-Claude BOULANGER
Terminologue
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

M^me Liliane BOURBEAU
Terminologue
Office de la langue française
4511, boul. Édouard-Montpetit
Montréal (Québec)
H3T 1L3

M. Pierre BOURGAULT
Professeur de communication
Département des communications
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3P8

M^me Margot BOURGEOIS
Linguiste-conseil
Office de la langue française
800, place Victoria
15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M. François BOUTIN
Traducteur
Mines Noranda ltée
(Division Matagami)
Matagami (Québec)
J0Y 2A0

M^me^ Rachel BOUTIN-QUESNEL
Directrice du Service linguistique
La Compagnie T. Eaton ltée
677, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3B 3Y6

M^me^ Catherine BOWMAN
Terminologue
8448, avenue René-Descartes
Rivière-des-Prairies
Montréal (Québec)
H1E 3T2

M^me^ Danielle BRACONNIER
Directrice des communications
et relations publiques
Alliance mutuelle-vie
680, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 275
Montréal (Québec)
H3A 2S6

M^me^ Jocelyne BRAIS
Étudiante
50, avenue Griffin
Dorval (Québec)
H9S 5L6

M^me^ Francyne BRETON
Terminologue
Compagnie de la Baie d'Hudson
585, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3B 3Y5

M^me^ Hélène BROUILLETTE
Étudiante
Université de Montréal
175, rue Sherbrooke Ouest
app. 1004
Montréal (Québec)
H2X 1X5

M^me^ Linda BRUNEAU
Terminologue
Office de la langue française
1022, boul. Pie XII
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4N1

M^me^ Louise BRUNETTE
Terminologue-traductrice
Service Linguistique et Traduction
Société Radio-Canada
C.P. 6000
Montréal (Québec)
H3C 3A8

M^me^ Élise CABANA
Étudiante
Université Concordia
4855, rue Walkley, app. 4
Montréal (Québec)
H4V 2M3

M^me^ Roberte CADIEUX-BENOÎT
Terminologue
Centre de terminologie et de
documentation
Services linguistiques
Bell Canada
Bureau 25N2
700, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M. Sylvain CAILLÉ
Chef de groupe, Traduction
Chemins de fer nationaux du Canada
800, boul. Dorchester Ouest
Bureau 303
Montréal (Québec)
H3B 1X9

M^me Carmen CAMPBELL
Terminologue
Office de la langue française
800, place Victoria
16^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Johanne CAMPEAU
Traductrice
Générale Électrique du Canada
2, boul. de l'Aéroport
Bromont (Québec)
JOE 1LO

M^me Michèle CAMPEAU
Traductice
Nordair
C.P. 400
Dorval (Québec)
H4Y 1B8

M^me Nancy CARLINE
Étudiante
6210, rue Deacon, app. A14
Montréal (Québec)
H3S 2P5

M^me Myrna CASTELLARO-VENDITTI
Terminologue
Via Rail Canada inc.
Les Terrasses
1801, avenue McGill College
Bureau 1480
Montréal (Québec)
H3A 2N4

M. Paul CASTONGUAY
Traducteur
Secrétariat d'État
(Bureau des traductions)
84, Maple Grove Village
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 4R2

M^me Marthe CATRY-VERRON
Directrice
Programme de traduction
Université Concordia
7141, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H4B 1R6

M^me Johanne CAUVIER
Étudiante
Université de Sherbrooke
712, 5^e rue
Murdochville (Québec)
GOE 1WO

M^me Jocelyne CAUX
Étudiante
Université Concordia
960, rue Harvard, app. 5
Montréal (Québec)
H4A 2V7

M^me Tina CÉLESTIN
Chef du Service des consultations
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

M^me Louise CHAMARD
Étudiante
6074, boul. des Galeries d'Anjou
Montréal (Québec)
H1M 1V6

M^me Suzanne CHAREST
Aide-terminologue
Direction de la terminologie
Secrétariat d'État
Complexe Guy-Favreau
200, boul. Dorchester Ouest
4^e étage, tour Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

M^me Gisèle CHARPENTIER
Traductrice-terminologue
Charette, Fortier, Hawey/Touche Ross
1, place Ville-Marie
8^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2A2

M^me France CHARTRAND
Terminologue en chef
Canadien Pacifique limitée
3550, rue Chambly, n^o 1
Montréal (Québec)
H1W 3J9

M. Louis CHÉNARD
Traducteur
New Brunswick Telephone Co Ltd.
1, carré Brunswick
C.P. 1430
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)
E2L 4K2

M^me Claire CHÉNARD-NANTEL
Terminologue
Canadien Pacifique limitée
Gare Windsor C-25
C.P. 6042, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3E4

M^me Lise CHICOINE
Responsable des communications
Commission de protection de la
langue française
273, rue de l'Épée
Montréal (Québec)
H2V 3T3

M^me Marianne CHOQUETTE
Traductrice
IBM Canada
3075, boul. Édouard-Montpetit, app.1
Montréal (Québec)
H3T 1J8

M^me Agathe CLOUTIER
Étudiante
Université Concordia
12755, 27^e avenue
Montréal (Québec)
H1E 2A3

M^me Mary COPPIN
Directrice administrative
Société des traducteurs du Québec
1010, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 340
Montréal (Québec)
H3B 1G1

M^me Diane COUSINEAU
Directrice des Services de traduction
Pétro-Canada
1500, avenue Atwater
11^e étage
Montréal (Québec)
H3Z 3A3

M^me Michèle COSSETTE
Étudiante
Université de Montréal
5035, avenue du Parc
Montréal (Québec)
H2V 4E9

M^me Nadine CRESSATY
Traductrice principale
Spar Aérospatiale ltée
21025, route Transcanadienne
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec)
H9X 3R2

M. Jean-Marie CÔTÉ
Professeur
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H7

M. Clément CROTEAU
Agent culturel
Office de la langue française
78, rue des Bouleaux Ouest
Québec (Québec)
G1L 1L8

M. Richard CÔTÉ
Professeur
Cégep de Victoriaville
765, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
G6P 4B3

M^me Élise D'ETCHEVERRY
Terminologue
La Banque de Nouvelle-Écosse
715, square Victoria
Montréal (Québec)
H2Y 2H7

M. Gérard COUPAL
Traducteur-terminologue indépendant
4760, chemin de la Côte-des-Neiges
app. 810
Montréal (Québec)
H3V 1G3

M. Charles DADOUN
Traducteur
Congrès juif canadien
1590, avenue Penfield
Montréal (Québec)

Mme Mireille DAGENAIS
Étudiante
Université de Montréal
4228, rue Rivard
Montréal (Québec)
H2J 2M8

Mme Carole DAIGLE
Étudiante
Université de Montréal
1691, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3M7

Mme Rita DAMIANI
Chef de section
Direction de la terminologie
Secrétariat d'État
Complexe Guy-Favreau
200, boul. Dorchester Ouest
4e étage, tour Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

M. Antoni DANDONNEAU
Conseiller en rédaction juridique
Commission des valeurs mobilières
du Québec
C.P. 246
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3

Mme Hélène DANDURAND
Terminologue
Compagnie de la Baie d'Hudson
585, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3B 3Y5

Mme Denise DAOUST
Chef du Service de la recherche
sociolinguistique
Office de la langue française
800, place Victoria
16e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M. Boyd DAVIS
Department of English
University of North Carolina
1115, Cedarwood Lane
Charlotte (North Carolina)
U.S.A. 28212

Mme Mariette DE VILLERS-CÔTÉ
Service de la traduction
Via Rail Canada inc.
1801, avenue McGill College
Bureau 1480
Montréal (Québec)
H3A 2N4

M. Jean DELISLE
Professeur agrégé
Université d'Ottawa
23, rue Ville-Franche
Gatineau (Québec)
J8T 6E1

Mme Nicole DELORME
Terminologue
Service des consultations
Office de la langue française
800, place Victoria
15e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Ginette DEMERS
Étudiante
Université Laval
2665, rue Brome
Sainte-Foy (Québec)
G1V 1Z2

M. Marc DENIS
Traducteur
Consolidated-Bathurst inc.
800, boul. Dorchester Ouest
Bureau 18-37
Montréal (Québec)
H2B 1Y9

M. René DESCHAMPS
Directeur des Services linguistiques
Bell Canada
Bureau 25N1
700, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M^me Diane DESCOTEAUX
Traductrice-réviseur
CIP inc.
1155, rue Metcalfe
14^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2V5

M^me Julie DESGAGNÉ
Terminologue-conseil
Frenette, Boulanger &
Associés s.c.c.
3845, avenue Ellendale, n^o 12
Montréal (Québec)
H3S 1W8

M^me Marlène DESHAIES
Étudiante
Université Concordia
596, chemin du May
Sainte-Thérèse (Québec)
J7E 3Z2

M^me Louise DION
Étudiante
Université Laval
27, boul. de la Rivière
Loretteville (Québec)
G2A 1H8

M^me Danielle DIONNE
Rédactrice
Northern Telecom Canada limitée
2296, avenue Beaconsfield
Montréal (Québec)
H4A 2G8

M^me Sylvie DIONNE
Terminologue-conseil
Centre de linguistique de
l'entreprise
1110, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 203
Montréal (Québec)
H3A 1G8

M^me Diane DONTIGNY
Rédactrice
Québec Science
2875, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2M3

Mme Francine DORAY
Étudiante
Université de Montréal
4503, rue Mentana
Montréal (Québec)
H2J 3B6

M. Richard DOUCET
Chef du bureau de terminologie
Générale Électrique du Canada
3, place du Commerce
2e étage
Île des Soeurs
Verdun (Québec)
H3E 1J2

M. François DROLET
Agent d'information
Office de la langue française
337, rue Moreault
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Mme Hélène DUBOIS-DESLAURIERS
Étudiante
Université de Montréal
242, boul. Deguire
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1P6

M. Robert DUBUC
Chef du service Linguistique et
Traduction
Société Radio-Canada
C.P. 6000
Montréal (Québec)
H3C 3A8

Mme Josée DUFOUR
Étudiante
Université de Montréal
4702, rue Kent
Montréal (Québec)
H3W 1H1

M. Louis DUMONT
Traducteur
Twinpak inc.
2225, boul. Hymus
Dorval (Québec)
H9P 1J8

M. Charles DUPONT
Terminologue principal
Air Canada
Place Air Canada
22e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X5

Mme Linda DUPONT
Étudiante
554, rue Durocher, app. 6
Québec (Québec)
G1K 4Y8

Mme Diane DUQUET-PICARD
Étudiante de 3e cycle
GIRSTERM
Université Laval
1504, rue Commerciale
Saint-Romuald (Québec)
G6W 2A3

M^me Lysanne DUSSAULT
Traductrice
Compagnie Marconi Canada
2442, rue Trenton
Montréal (Québec)
H3P 1Y9

M^me Aline ÉLIE
Traductrice
Commission scolaire régionale
Eastern Townships
275, rue Queen
Lennoxville (Québec)
J1M 2A5

M^me Claire FOREST
Traductrice
Firestone Canada inc.
1200, boul. Firestone
Joliette (Québec)
J6E 3Z5

M^me Anne FRANKS
Étudiante
3350, côte Saint-Catherine, app. 14
Montréal (Québec)
H3T 1C6

M. Raymond FRENETTE
Président
Frenette, Boulanger & Associés
s.c.c.
666, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 605
Montréal (Québec)
H3A 1E7

M^me Martine GAGNÉ
Réviseur linguistique et responsable
des traductions
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
3372, rue Maricourt, app. 8
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2M3

M. Pierre GAGNON
Administrateur
Service de traduction
Westinghouse ltée
Bureau 2723
1, Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B9

M^me Véronique GARCIA
Étudiante
Université Laval
1050, avenue Grenoble
Sainte-Foy (Québec)
G1V 2Z9

M. Jules GAULIN
Étudiant
Université de Montréal
1557, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec)
H1J 1Z3

M. Jean-Claude GAUMOND
Chef du Service des
linguistes-conseils
800, place Victoria
15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M. François GAUTHIER
Directeur
Service linguistiques
Téléglobe Canada
680, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 1E9

M. Gérard GAUTIER
Éditeur-traducteur
United Church of Canada
2540, rue Molière
Brossard (Québec)
J4Y 1L5

Mme Brigitte GENDRON
Étudiante
Université Concordia
5260, avenue Victoria, app. 5
Montréal (Québec)
H3W 2P1

Mme Anne GÉRARD
Réviseur
Alliance mutuelle-vie
4900, chemin de la Côte-des-Neiges, app. 10
Montréal (Québec)
H3V 1H2

Mme Édith GIRARD
Terminologue et traductrice
91, rue Marie-Boulard
Boucherville (Québec)
J4B 4B8

Mme Gisèle GIRARD
Terminologue
Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée
C.P. 1500
Jonquière (Québec)
G7S 4L2

Mme Véronique GIRARD
Service de traduction
Banque du Canada
Immeuble Central, 2e étage
245, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

M. Gilles GODBOUT
Linguiste à la Direction des communications
Régie de l'assurance automobile
1134, chemin Saint-Louis, 5e étage
Sillery (Québec)
G1S 1E5

M. Albert GOSSELIN
Directeur du Service linguistique
Northern Telecom Canada ltée
C.P. 2110
Saint-Laurent (Québec)
H4L 4Y7

Mme Michelle GOSSELIN
Traductrice
Ivaco inc.
770, rue Sherbrooke Ouest, 20e étage
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Mme Zélie GUÉVEL
Traductrice
Ordre des comptables agréés du Québec
4650, avenue Papineau
Montréal (Québec)
H2H 1V3

M^me Noëlle GUILLOTON
Chef de la division de Montréal
Service des consultations
Office de la langue française
800, place Victoria, 15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Janice G. GUTHRIE
Étudiante
Université de Montréal
3333, côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1C8

M^me Naseem HAMEER
Étudiante
Université Concordia
2100, rue Saint-Marc, app. 202
Montréal (Québec)
H3H 2G6

M^me Lise HAROU
Terminologue
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

M^me Rosita HARVEY
Secrétaire de la Commission de
terminologie de l'OLF
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

M^me Marielle HÉBERT
Terminologue
10, avenue Adams
Candiac (Québec)
J5R 3K4

M^me Roselyne HÉBERT
Agent culturel
Office de la langue française
360, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H2Y 1P5

M^me Geneviève HENRY
Étudiante
Université de Montréal
5795, avenue Darlington, app. 3
Montréal (Québec)
H3S 2H6

M^me Monique HÉROUX
Terminologue
Office de la langue française
800, place Victoria, 15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Françoise HUDON
Terminologue
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

M. Victor C. JAAR
Responsable des Services
linguistiques
Ministère de l'Éducation du Québec
1035, rue de la Chevrotière
16^e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

M. Jean-François JOLY
Président
Société des traducteurs du Québec
1010, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 340
Montréal (Québec)
H3B 1G1

M^me Viviane JULIEN
Directrice des Services
linguistiques
Compagnie de la Baie d'Hudson
C.P. 6066, Succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3E9

M^me Élaine KENNEDY
Traductrice
Bell Canada
700, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 25N1
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M^me Nada KERPAN
Directrice
Centre de terminologie et de
documentation
Services linguistiques
Bell Canada
Bureau 25N2
700, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M. Gordon Alexandre KNOWLES
Coordonnateur des communications de
l'entreprise
Papiers Inter-Cité limitée
150, rue Clément
LaSalle (Québec)
H8R 3W1

M. Rostislav KOCOUREK
Professeur titulaire
Département de français
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 3J5

M. François LABELLE
Traducteur-terminologue
Société du crédit agricole Canada
434, rue Queen, C.P. 2314, succ. D
Ottawa (Ontario)
K1P 6J9

M^me Patricia LABRIE
IBM Canada ltée
5, place Ville-Marie, 6^e étage
Montréal (Québec)
H3B 2G3

M^me Louise LAFOND
Traductrice et étudiante en
terminologie
1380, rue Saint-Germain
Saint-Laurent (Québec)
H4L 3S6

M^me Andrée G. LAFORGE
Terminologue-réviseure
Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires sociales
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

M^me Joëlle LAFOSSE-MARIN
Directrice, contrôle des opérations
Banque de Montréal
129, rue Saint-Jacques, 7^e étage
Montréal (Québec)
H2Y 1L7

M^me Hélène LAGANIÈRE
Linguiste
Office de la langue française
195, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A7

M. Marcel LAGRENADE
Chef des Services linguistiques
Société Radio-Canada
1500, avenue Bronson
Ottawa (Ontario)
K1G 3J5

M. Paul E. LAHAIE
Directeur du Service de traduction
Recherches Bell-Northern limitée
3, place du Commerce
Verdun (Québec)
H3E 1H6

M. Jean-Marc LAMBERT
Terminologue
Service Rédaction et terminologie
Hydro-Québec, 14^e étage
75, boul. Dorchester Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

M. Pierre-Étienne LAPORTE
Directeur de la recherche et de l'évaluation
Office de la langue française
374, rue Wiseman
Outremont (Québec)
H2G 3J6

M^me Monique LARICHELLIÈRE
Chef
Section Gestion du réseau
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
15, rue Eddy
Hull (Québec)
J8X 4B3

M^me Viviane LAURENDEAU
Traductrice-pigiste
6815, rue Jean-Bourdon
Montréal (Québec)
H4K 1G5

M^me Rose-Marie LAVOIE
Traductrice-réviseure
Ordre des comptables agréés du Québe
680, rue Sherbrooke Ouest
7^e étage
Montréal (Québec)
H3A 2S3

M^me Raymonde LEBEL
Conseillère en rédaction
Hydro-Québec
75, boul. Dorchester Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

M. Benoît LEBLANC
Étudiant
Université Laval
3315, place Laforest
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 4M2

Mme Johanne LECLERC
Chef du Service de la traduction
Compagnie d'assurance Standard Life
1245, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 520
Montréal (Québec)
H3G 1G3

M. Roland LEFEBVRE
Directeur adjoint
Services linguistiques
Banque Toronto Dominion
500, rue Saint-Jacques
C.P. 6009
Montréal (Québec)
H3C 3B7

Mme Hélène LEMAY
Linguiste-conseil
Office de la langue française
800, place Victoria, 15e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

Mme Louise LESSARD
Agent d'information
Office de la langue française
800, place Victoria, 16e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

Mme Francine LÉTOURNEAU
Traductrice
Digital Equipment du Canada limitée
394, rue Isabey
Saint-Laurent (Québec)
H4T 1V3

Mme Anne-Laure LEVAIN
Traducteur en chef
Services communautaires juifs
de Montréal
4444, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 207
Montréal (Québec)
H3Z 1E4

M. Bengt LINDFELT
Terminologue
Service des consultations
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

M. Marcel LONGPRÉ
Retraité
220, rue Martigny
Repentigny (Québec)
J6A 1S8

Mme Odile LONGTIN
Chef du Service de traduction
John Labatt limitée
5, place Ville-Marie, bureau 1435
Montréal (Québec)
H3B 2H1

M. Ilse LURASCHI
Président
Amérique latine
3545, avenue Girouard
Montréal (Québec)
H4A 3C5

M. Guy LUSSIER
Coordonnateur linguistique
Bombardier inc.
1, rue de La Montagne
Valcourt (Québec)
J0E 2L0

M. Normand MAILLET
Linguiste
Office de la langue française
100, rue Laviolette
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Mme Suzanne MAJOR-HAMZA
Rédactrice-pigiste
4855, chemin de la Côte-Saint-Luc
App. 308
Montréal (Québec)
H3W 2H5

M. Richard MALO
Directeur
Service de linguistique
Compagnie Générale Électrique du Canada limitée
3, place du Commerce, bureau 200
Île des Soeurs
Verdun (Québec)
H3E 1J2

Mme Lynn MALONEY
Secrétaire
Services linguistiques
Bell Canada, bureau 25N1
700, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M. Carol MANSEAU
Traducteur et responsable des avantages sociaux
Chrysler Canada ltée
3000, autoroute Transcanadienne
Pointe-Claire (Québec)
H9R 1B1

Mme Aline MANSON-DAOUST
Réviseure et chef de service
Secrétariat d'État
Bureau des traductions
5466, rue Isabella
Montréal (Québec)
H3X 1R6

M. Hubert MARCOTTE
Traducteur
66, avenue Edison
Saint-Lambert (Québec)
J4R 2P2

M. Jean MARGUERAT
Directeur
Test ltée
515, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 620
Montréal (Québec)
H3B 1B4

M. André MARTIN
Agent de recherche
Office de la langue française
C.P. 316
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Thérèse MARTIN
Terminologue
Centre de terminologie et de documentation
Bell Canada
700, rue de La Gauchetière
Bureau 25N2
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M. André MARTINEAU
Traducteur
Burroughs Wellcome inc.
16751, route Transcanadienne
Kirkland (Québec)
H9H 4J4

M. Alain MASSÉ
Agent de la qualité de la langue française
Bureau du sous-ministre adjoint
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
580, rue Booth, 13^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4

M^me Louise MATTE
Coordonatrice de la francisation
Industrie James Maclaren inc.
C.P. 240
Buckingham (Québec)
J8L 2X3

M. Jacques MAURAIS
Agent de recherche
Conseil de la langue française
Gouvernement du Québec
800, place d'Youville, 13^e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

M^me Lisette MÉNARD-LÉPINE
Chef de la terminologie
Société d'énergie de la Baie James
800, boul. de Maisonneuve Est
Québec (Québec)
H2L 4M8

M. Pierre MESSIER
Chef de service
Office de la langue française
800, place Victoria, 29^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Hélène MICHON
Terminologue
Affaires linguistiques, section Terminologie
Air Canada
Place Air Canada, 22^e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1X5

M. Daniel MOISAN
Terminologue
Service des consultations
Office de la langue française
800, place Victoria, 15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Hélène MONFET
Terminologue
Banque de terminologie du Québec
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

Mme Bénédicte MONROE
Étudiante
Université de Montréal
2800, place Darlington, app. 32
Montréal (Québec)
H3S 1L5

Mme Raymonde MORAN
Responsable de la terminologie et révision des textes
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)
G1S 1E5

M. Alain MORAND
Agent d'information
Office de la langue française
C.P. 316
Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

Mme Claire MORENCY
Traductrice
Régie des rentes du Québec
1000, route de l'Église
C.P. 5200
Sainte-Foy (Québec)
G1K 7S9

Mme Jacqueline MORENCY
Agent de recherche
Ministère des Affaires sociales
1075, chemin Sainte-Foy, 14e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

Mme Claire MOTTART
Traductrice
Consolidted-Bathurst inc.
800, boul. Dorchester Ouest
Bureau 18-37
Montréal (Québec)
H2B 1Y9

M. Denis NEHMÉ
Chef du service de traduction
La Great-West, Cie d'assurance-vie
40, Edison, Place Bonaventure
Montréal (Québec)
H5A 1B8

M. Georges NÉRAY
Traducteur en chef
Université McGill
Pavillon MacDonald Harrington
815, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 404
Montréal (Québec)
H3A 2K5

M. Quang-Trung NGÔ
Chef terminologue
Traducteur, réviseur
Recherches Bell-Northern ltée
3, place du Commerce
Verdun (Québec)
H3E 1H6

Mme Christine ONESON
Chef des Services linguistiques
Compagnie pétrolière Impériale ltée (Esso)
1981, avenue McGill College
Bureau 1828
Montréal (Québec)
H3A 3B2

Mme France PACHEBAT
Étudiante
4165, rue Saint-Dominique
Montréal (Québec)
H2W 1A6

M^me Nicole PANET-RAYMOND ROY
Responsable de programmes
Université de Montréal
3333, chemin Queen-Mary, bureau 550
Montréal (Québec)
H3V 1A2

M. Donald PAQUET
Étudiant
Université Concordia
3501, rue Coloniale
Montréal (Québec)
H2X 2Y3

M. Laurent PAQUIN
Spécialiste
Membre du Comité de terminologie de l'industrie du transport routier
Laurent Paquin Enr.
60, rue Sauriol Ouest
Montréal (Québec)
H3L 1X3

M. Marcel PARÉ
Chargé de cours
Département de Traduction
Université de Montréal
541, avenue Rockland
Outremont (Québec)
H2V 2Z4

M^me Pascale PASQUALI
Étudiante
Université Concordia
6645, rue Alma
Montréal (Québec)
H2S 2W4

M^me Joan PAVELICH
5549, University Blvd.
Vancouver (B.C.)
V6T 1K5

M^me Diane PELLETIER
Agent de perfectionnement linguistique
Revenu Canada Impôt
77 1/2, rue Delanaudière
Hull (Québec)
J9A 1N5

M^me Ghislaine PESANT
Terminologue
Office de la langue française
800, place Victoria, 15^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M^me Marie PFALZGRAF
Responsable de la terminologie et révision des textes
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec)
G1S 1E5

M. Yves POIRIER
Traducteur-réviseur
RCA inc.
5575, avenue Royalmount, bureau 201
Montréal (Québec)
H4P 1J8

M^me Céline POISSANT
Traductrice
ASEA inc.
10300, boul. Henri-Bourassa Ouest
Saint-Laurent (Québec)
H4S 1N5

M^me Élaine POTVIN
Étudiante
Université de Montréal
738, rue Laporte
Montréal (Québec)
H4C 2P5

M^me Nicole POULIN
Traductrice
Gaz Inter-Cité Québec inc.
1175, rue de Lavigerie
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P1

M^me Pauline PRINCE
Traductrice-terminologue
Nabisco Brands ltée
31, rue Airline
LaSalle (Québec)
H8R 1Z8

M^me Marie PROULX
Étudiante
Université de Montréal
3465, rue Joliette
Montréal (Québec)
H1W 3H3

M. Alain QUESNEL
Traducteur
Simpsons limitée
977, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec)
H3B 3Y7

M^me Évelyne RACETTE
Conseillère en francisation
Office de la langue française
800, place Victoria, 29^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

M. David REED
Jurilinguiste-conseil
Université de Moncton
C.T.T.J. École de droit
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9

M. John REIGHARD
Directeur
Département de linguistique et
philologie
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
C.P. 6128, succ. A, Bureau 9008
Montréal (Québec)
H3C 3J7

M^me Ginette RHEAULT
Terminologue
Compagnie Pétrolière Impériale ltée
1981, avenue McGill College
Bureau 1834
Montréal (Québec)
H3A 3B2

M. Denis RICHARD
Terminologue
Recherches Bell-Northern
3, place du Commerce
Verdun (Québec)
H3E 1H6

M. François RICHARD
Terminologue
Direction de la terminologie
Secrétariat d'État
Complexe Guy-Favreau
200, boul. Dorchester Ouest
4e étage, tour Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

Mme Charlotte RISI
Technicienne en information
Ministère du Revenu du Québec
3800, rue Marly
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4A5

Mme Michelle RIVARD
Terminologue
Office de la langue française
800, place Victoria, 15e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1G8

Mme Jocelyne ROBILLARD
Traductrice
Télécommunications CNCP
740, rue Notre-Dame Ouest
5e étage
Montréal (Québec)
H3C 3X6

Mme Céline ROBITAILLE
Étudiante
Université de Montréal
15, avenue Beloeil
Outremont (Québec)
H2V 2Z1

Mme Lyne ROBITAILLE
Étudiante
Université Concordia
11122, rue Brunet
Montréal-Nord (Québec)
H1G 5E7

Mme Sylvie RODRIGUE-COULAHAN
Traductrice
Transports Kingsway limitée
10525, chemin Côte de Liesse
Dorval (Québec)
H9P 1A7

Mme Marisa RONDINA-STULGINSKIS
Terminologue
Direction de la terminologie
Secrétariat d'État
Complexe Guy-Favreau
200, boul. Dorchester Ouest
4e étage, tour Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1X4

M. Louis-Jean ROUSSEAU
Chef des travaux terminologiques
Office de la langue française
700, boul. Saint-Cyrille Est
Québec (Québec)
G1R 5G7

Mme Délia ROY
Traductrice
Mines Noranda limitée
Division CCR
C.P. 338, place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3H2

M^me Nathalie SAINT-JEAN
Étudiante
Université de Sherbrooke
236, rue Providence
Granby (Québec)
J2G 4S4

M. Michel SAINT-PIERRE
Réviseur
Westinghouse Canada inc.
1, Complexe Desjardins, bureau 2723
C.P. 782, succ. Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1B9

M. René SAINT-PIERRE
Étudiant
Université du Québec à Montréal
3860, avenue Linton, app. 4
Montréal (Québec)
H3S 1T4

M^me Madeleine SAUVÉ
Grammairienne de l'Université
Secrétariat général
Université de Montréal
C.P. 6128, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

M^me Jacqueline SAVARY
Secrétaire
Société des traducteurs du Québec
3330, avenue Ridgewood, app. 19
Montréal (Québec)
H3V 1C1

M. Bernard SCHAMI
Traducteur
Emhart Canada limitée
2610, avenue Bennett
Montréal (Québec)
H1V 2T8

M. Robert SCHETAGNE
Terminologue
Centre de terminologie et de documentation
Services linguistiques
Bell Canada
700, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 25N2
Montréal (Québec)
H3B 4L1

M. Salomon SCHINASI
Directeur
Services linguistiques
Ateliers d'ingénierie Dominion ltée
795, 1^re avenue
Lachine (Québec)
H3C 2S5

M. Wallace SCHWAB
Étudiant
Université de Montréal
1190, avenue Colbert, app. 303
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3Y7

M^me Louise SÉVIGNY
Chef du service de traduction de Montréal
Simpsons-Sears limitée
3075, boul. Thimens
Saint-Laurent (Québec)
H4R 1Y3

Mme Gisèle R. SIMARD
Traductrice
Association des hôpitaux du Canada
17, rue York
Ottawa (Ontario)
K1N 9J6

Mme Hélène SIMARD
Traductrice-réviseure
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M1

Mme Sherry SIMON
Professeur
Université Concordia
5415, rue Jeanne-Mance
Montréal (Québec)
H2V 4K5

M. Claude SIRARD
Agent d'information
Responsable de l'édition
Secrétariat des conférences
socio-économiques
Conseil exécutif
875, Grande Allée Est, Édifice H
2e étage
Québec (Québec)
G1R 4Y8

M. Michel SPARER
Agent de recherche
Conseil de la langue française
Gouvernement du Québec
800, place d'Youville, 13e étage
Québec (Québec)
G1R 3P4

Mme Raymonde TANGUAY
Coordonnatrice des Services
linguistiques
Nabisco Brands ltée
8200, boul. Décarie
Montréal (Québec)
H4P 2P5

M. Marc THIBAUDEAU
Chef-traducteur
Consolidated-Bathurst inc.
800, boul. Dorchester Ouest
Bureau 18-37
Montréal (Québec)
H2B 1Y9

Mme Estelle THIBEAULT-SIROIS
Terminologue
IBM Canada ltée
390, rue d'Anjou
Longueuil (Québec)
J4H 1K8

M. Benoît THOUIN
Coordonnateur des programmes
"informatique et gestion"
Faculté d'administration
Université d'Ottawa
C.P. 420, succ. A
Hull (Québec)
J8Y 6P2

M. Gérard TREMBLAY
Chef de l'information
Ministère des Transports
Gouvernement du Québec
117, rue de L'orge
Saint-Augustin (Québec)
G0A 3E0

M. Gilles TREMBLAY
Directeur général
La Langagerie inc.
208, place Strasbourg
Saint-Lambert (Québec)
J4S 1R7

M. Michel VALLÉE
Étudiant
Université de Montréal
520, rue Clark
Montréal (Québec)

Mme Louise VASKELIS
Traductrice
Kruger inc.
3285, chemin Bedford
Montréal (Québec)
H3S 1G5

Mme Anne VEILLEUX
Étudiante
Université Laval
10654, avenue Saint-Charles
Montréal (Québec)
H2C 2L8

Mme Gigi VIDAL
Chef de division
Terminologie et documentation
Hydro-Québec
75, boul. Dorchester Ouest
14e étage
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

Mme Élizabeth Ann VINCENT
Traductrice
Services linguistiques
Alliance mutuelle-vie
680, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 395
Montréal (Québec)
H3A 2S6

Mme Denise WATKINS
Chef du service intérieur
Industries de câbles d'acier ltée
(Groupe Noranda)
1155, boul. Dorchester Ouest
Bureau 3500
Montréal (Québec)
H3B 3T6

Mme Lottie WHITE
Traductrice indépendante
4961, avenue Victoria
Montréal (Québec)
H3W 2N2

M. Joseph XENOPOULOS
Attaché politique
Ministère des Communautés culturelle
et de l'Immigration
1492, rue Gilford
Montréal (Québec)
H2J 1R9

Mme Debbie ZOLONDEK
Étudiante
2373, rue Nicolas-Pinel, app. 404
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4J1

Table des matières

Introduction 5

Programme 7

Séance d'ouverture 13

Allocution d'ouverture
Jean-François Joly
Président
Société des traducteurs du Québec 15

Allocution d'ouverture
Claude Aubin
Président
Office de la langue française 19

Allocution d'ouverture
Christiane Barette
Vice-présidente
Section des terminologues
Société des traducteurs du Québec 23

Conférence inaugurale
Pierre Bourgault
Professeur
Université du Québec à Montréal 25

Intervention des participants 47

Perspectives 53

Terminologie et efficacité
de la communication
Rostislav Kocourek 55

Le foisonnement terminologique
aux États-Unis
Boyd Davis 83

Les modes de circulation
de la terminologie
Suzanne Bougie-Lauzon 107

Intervention des participants 127

Réalités 137

La diffusion de la terminologie
par les médias
Diane Dontigny 139

Terminologie et consommation de masse
(débat)
Nada Kerpan 149

L'évolution de la terminologie
en publicité
Gilles Tremblay 155

La diffusion de la terminologie
par les documents d'entreprise
Pierre Gagnon 169

La francisation des logiciels
Patricia Labrie 183

Interventions des participants 195

Moyens et solutions 203

La diffusion de la terminologie
par les textes normatifs
Antoni Dandonneau 205

L'intégration des langues de spécialité
dans la formation professionnelle
Richard Côté et
Reynald Binette 217

Rôle des producteurs de documentation
Hélène Laganière 231

Rôle des publications terminologiques
Charles Dupont 247

Les conditions d'efficacité
des banques de terminologie
Benoît Thouin 271

Interventions des participants 285

Prospective 297

L'aménagement terminologique du Québec :
essai de prospective spéculative
Pierre Laporte 299

Prospectives terminologiques :
un projet de société

Prospectives terminologiques :
un projet de société
Robert Dubuc 303

Essai de prospective sur la
terminologie au Québec
Raymond Frenette 313

Le défi terminologique
Jean Marguerat 317

Interventions des participants 325

Séance de clôture 335

Exposé-synthèse
Jean Delisle 337

Allocution de clôture
Catherine Bowman
Société des traducteurs du Québec 349

Allocution de clôture
Tina Célestin
Office de la langue française 353

Liste des participants 357